Département vie citoyenne et vie institutionnelle
Direction vie institutionnelle
Service vie des instances
Dossier suivi par Maria Costa
Tél. : 02.43.49.45.66
E-mail : maria.costa@agglo-laval.fr

N°152

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 octobre 2023

Le lundi deux octobre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, comme le prévoit l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel Communautaire à Laval, sous la présidence de Florian Bercault, président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Christian Lefort (à partir de 18 h 23), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 27 et jusqu'à 19 h 56), Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 18 h 23), Christine Droguet, Noémie Coquereau, Samia Soultani, James Charbonnier (jusqu'à 20 h 15), Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière (jusqu'à 19 h 56), Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 15), Julien Brocail (à partir de 18 h 16), Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 19 h 02), Éric Morand (jusqu'à 21 h 25), David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 56), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard (à partir de 18 h 54).

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Pierre Besançon.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Gwénaël Poisson, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à François Berrou, Patrice Morin a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Camille Petron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Paul Le Gal-Huaumé a donné pouvoir à Marie Boisgontier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 23), Kamel Ogbi a donné pouvoir à Catherine Roy, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 19 h 15), Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christian Lefort.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Sylvie Vielle et Éric Paris ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

La séance est ouverte à 18 h 08 sous la présidence de Florian Bercault.

Le quorum étant atteint avec 50 membres, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

- Approbation des procès-verbaux n° 150 et 151
- Compte-rendu des décisions du président et des délibérations du bureau communautaire
- Compte-rendu des marchés publics et accords-cadres
- Questions des citoyens

PARTIE DÉLIBÉRATIVE : DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

CC102	F. BERCAULT	Commissions permanentes – Modification
CC103	F. BERCAULT	Désignation de représentants au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie de Territoire énergie Mayenne
CC104	F. BERCAULT	Solidarité avec le Maroc suite au séisme

TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CC105	É. PARIS	Plan "Territoires Universitaires de Santé" – Convention financière pour l'accompagnement de la 4e vague de recrutement entre Laval Agglomération et l'Université d'Angers
CC106	N. BOUILLON	ESTACA Campus Ouest – Avenant n° 1 au contrat triennal de développement (juillet 2020 à juin 2023) couvrant le second semestre 2023
CC107	J. ALLAIRE	Délégation de service public Très Haut Débit – Rapport annuel 2022

CULTURE

CC108	B. FLÉCHARD	Théâtre de Laval – Rapport annuel 2022
CC109	B. FLÉCHARD	Conservatoire de Laval Agglomération – Projet d'établissement 2023-2029

		SPORT
CC110	C. LOISEAU	Piscine Aquabulle – Fin DSP – Approbation du protocole transactionnel
CC111	C. LOISEAU	Piscine Aquabulle – Fin DSP – Protocole de fin de contrat
CC112	C. LOISEAU	Rapport annuel 2022 – Piscine Aquabulle
		AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE
CC113	C. DUBOIS	Lancement d'une étude de planification urbaine dite "Porte Ouest"
CC114	C. DUBOIS	Règlement Local de Publicité intercommunal – Approbation
CC115	S. VIELLE	Habitat – Accession sociale à la propriété : OFS et BRS – Entrée au capital de la SCIC PROVIVA, entité du GROUPE PROCIVIS OUEST
		ENVIRONNEMENT
CC116	L. MICHEL	Rapport annuel du Syndicat de bassin de l'Ernée – Année 2022
CC117	L. MICHEL	Rapport annuel du Syndicat de bassin Oudon – Année 2022
CC118	L. MICHEL	Rapport annuel du Syndicat de bassin JAVO – Année 2022
CC119	N. DAVOUST	Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Année 2022
CC120	B. BERTIER	Désignation d'un nouveau directeur des régies d'eau potable et d'assainissement
CC121	F. ROBIN	Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDPMA) 2023/2029
CC122	F. ROBIN	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Exonération des locaux industriels et commerciaux – Année 2024
CC123	F. ROBIN	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Suppression de l'exonération des immeubles situes a plus de 200 mètres d'un point de collecte des déchets ménagers – Année 2024
CC124	F. ROBIN	Fixation des modalités de collecte sur rendez-vous des déchets encombrants
CC125	F. ROBIN	Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2022

MOBILITÉ

CC126	I. EYMON	Transports urbains – Validation de la convention de partenariat avec Synergie pour le défi mobilité positive
CC127	I. FOUGERAY	Règlements des services des TUL – Vote des règlements des services dont la création d'un règlement pour les services scolaires du réseau des transports publics applicables au 1er septembre 2023
CC128	I. FOUGERAY	Tarifs des TUL – Vote des tarifs du réseau des transports publics – Tarifs applicables au 1er septembre 2023
CC129	I. FOUGERAY	Réaménagement de l'avenue de Chanzy – Concertation réglementaire
CC130	I. FOUGERAY	Avenant n° 2 à la convention relative au versement d'une participation financière de Laval Agglomération auprès du Département de la Mayenne – Liaison routière RD900-RD31 sur les communes de Saint-Berthevin et Changé
CC131	I. FOUGERAY	Convention relative au versement d'une subvention d'investissement par Laval Agglomération au Conseil départemental de la Mayenne pour la réalisation de passages inférieurs cyclo-piétons au niveau du giratoire de l'Octroi

RESSOURCES

CC132	B. BOURGEAIS	Délégation de service public (DSP) crématorium – Rapport annuel d'activités 2022 du délégataire société OGF
CC133	C. LEFORT	Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du FEDER – Modification du plan d'actions
CC134	C. LEFORT	Fonds de concours aux communes (enveloppe 2020-2023) – Attribution à Louverné et à Saint-Ouën-des-Toits
CC135	C LEFORT	Contrat territorial Pays de la Loire 2026 – Pacte Stratégique Régional
CC136	F. BERROU	Convention entre la ville de Laval et Laval Agglomération – Modalités de répartition du produit 2023 des forfaits post-stationnement (FPS)
CC137	F. BERROU	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – Répartition de l'enveloppe 2023
CC138	F. BERROU	Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2023
CC139	F. BERROU	Compte rendu annuel à la collectivité locale 2022 (CRACL) – Saint-Melaine
CC140	F. BERROU	Compte rendu annuel à la collectivité locale 2022 (CRACL) – Les Bozées
CC141	F. BERROU	Compte-rendu annuel à la collectivité locale 2022 (CRACL) – Hôtel entreprises innovantes La Licorne

CC142	F. BERROU	Compte-rendu annuel à la collectivité locale 2022 (CRACL) – Murat
CC143	A. CAPLAN	SEM Laval Mayenne Aménagements – Rapport de gestion et d'activité 2022
CC144	B. BERTIER	SPL Laval Mayenne Aménagements - Rapport de gestion et d'activité 2022
CC145	F. BERROU	SPL Espace Mayenne – Rapport de gestion et d'activité 2022
CC146	G. POISSON	Création de deux postes non permanents de conseiller.e.s en insertion professionnelle pour le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) à temps complet – Contrat de projet de 2 ans
CC147	G. POISSON	Création d'un poste non permanent de conseiller.e en insertion professionnelle clauses sociales et expérimentation RSA à temps complet – Contrat de projet de 2 ans
CC148	G. POISSON	Création d'un poste non permanent d'encadrant.e technique à temps complet – Contrat de projet de 2 ans
CC149	B. BOURGEAIS	Création d'un poste non permanent de coordonnateur.trice du contrat local de santé à temps complet – Contrat de projet 3 ans
CC150	B. BERTIER	Création d'un poste non permanent de chargé.e de la mise à niveau des fiches de poste au sein du service emploi & compétences (DRH) à temps complet – Contrat de projet 1 an
CC151	B. BERTIER	Révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
		ACTIONS SOCIALES ET SANTÉ
CC152	B. BOURGEAIS	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Aid' à Dom – Avenant n° 13

Florian Bercault : *Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de démarrer car nous avons passé l'heure de 4 minutes, 8 pardon.*

Il est procédé à l'appel.

- **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX N° 150 ET 151**

Florian Bercault : *Vous avez reçu les procès-verbaux. Est-ce qu'il y a des remarques, questions ? Non ? C'est adopté.*

- **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

- **COMPTE RENDU DES MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES**

Florian Bercault : *Concernant les décisions et marchés, est-ce qu'il y a des remarques ? Non. Je précise, en instance, je ne le ferai qu'une seule fois, mais pour que tout soit clair sur nos règles. Dorénavant, en l'absence de précision législative, le régime juridique relevant du droit commun, toutes les délibérations, même celles ayant pour objet de prendre acte, les rapports annuels, les DOB, etc., sont soumises au vote de l'assemblée délibérante. Ainsi par ce vote on prendre donc acte de la tenue des débats, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tiennent les discussions. D'habitude on en prenait acte sans vote mais on préfère se sécuriser en faisant voter. Ça ne veut pas dire qu'on est pour ou qu'on est contre, mais en tout cas, on a pris acte qu'il y a eu débat et que le rapport existe.*

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

- **CC102 - COMMISSIONS PERMANENTES – MODIFICATION**

Florian Bercault : *J'ai 3 délibérations concernant les questions du Président. Une première délibération concernant les modifications de commission permanente avec le souhait d'un conseiller municipal de la commune de Bourgon, Laurent Madelon, de se retirer de la commission Environnement. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non. Je soumets au vote cette délibération.*

Rapporteur : Florian Bercault

Par délibération du conseil communautaire en date du 31 août 2020, les commissions permanentes ont été constituées.

Laurent Madelon, conseiller municipal de la commune de Bourgon, a fait part de son souhait de se retirer de la commission environnement.

Aussi, vous est-il proposé d'approuver les modifications mentionnées.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N 102/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

COMMISSIONS PERMANENTES – MODIFICATION

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L2121-29, L5211-1 et L5211-40-1,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 72/2020 en date 31 août 2020 relative à la constitution des commissions permanentes,

Vu la délibération du conseil municipal de Parné-sur-Roc en date du 24 janvier 2023,

Considérant que Laurent Madelon, conseiller municipal de la commune de Bourgon, a fait part de son souhait de se retirer de la commission environnement,

Considérant la nécessité de modifier la composition de ces commissions permanentes,

Que le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La composition des commissions permanentes du conseil communautaire est modifiée tel qu'indiqué dans les tableaux ci-après.

Article 2
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION N° 1 – TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ÉCONOMIE, EMPLOI, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE)

16 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Gwénaël Poisson	Bonchamp-lès-Laval
- Patrick Péniguel	Changé
- Jérôme Allaire	Entrammes
- Caroline Garnier	Laval
- Paul Le Gal-Huaumé	Laval
- Georges Poirier	Laval
- Samia Soultani	Laval
- Éric Paris	Laval
- Nicole Bouillon	Le Genest-Saint-Isle
- Julien Brocail	Montflours
- Éric Morand	Olivet
- Christelle Alexandre	Saint-Berthevin
- Yannick Borde	Saint-Berthevin
- Annette Bedouet	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Olivier Barré	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Marylène Géré	Soulgé-sur-Ouette

47 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Nathalie Bry	Ahuillé
- Michel Daugeard	Ahuillé
- Stéphanie Baudoux	Argentré
- Jérôme Boul	Argentré
- Jean-René Ladurée Rousseau	Argentré
- Jean-Jacques Lucas	Bonchamp-lès-Laval
- Matthieu Perthué	Bonchamp-lès-Laval
- Nathalie Fournier-Boudard	Changé
- Ludovic Plessis	Changé
- Anne Janvrin	Forcé
- Dominique Mareau	Forcé
- Jérôme Robert	Forcé
- Angélique Chacun	La Brûlatte
- Gaël Bigarret	La Chapelle-Anthenaise
- Florence Lambaré	Le Bourgneuf-la-Fôret
- Pierrette Lehay	Le Bourgneuf-la-Fôret
- Myriam Gerboin	Le Genest-Saint-Isle
- Sandrine Rivet	Le Genest-Saint-Isle
- Emmanuel Hamon	L'Huisserie
- Maryvonne Oger	L'Huisserie
- Olivier Tricot	L'Huisserie
- Sylvie Blot	Loiron-Ruillé
- Gérard Jallu	Loiron-Ruillé
- Tiphaine Rocher-Lévêque	Loiron-Ruillé
- Emmanuel Brochard	Louverné
- Jean-Charles Durand	Louverné

- Josiane Maulavé — Louverné
- Morgane Le Merrer — Louvigné
- Philippe Ruault — Louvigné
- Karine Collet — Montigné-le-Brillant
- Pascale Maraquin — Montigné-le-Brillant
- Francine Dupé — Nuillé-sur-Vicoin
- Sébastien Humeau — Nuillé-sur-Vicoin
- Caroline Thibault — Nuillé-sur-Vicoin
- Marie Lemonnier — Parné-sur-Roc
- Freddy Alusse — Port-Brillet
- Bouchera Lamrhari — Port-Brillet
- Nadège Triquet — Port-Brillet
- Cécile Angot — Saint-Berthevin
- Ludivine Muri — Saint-Cyr-le-Gravelais
- Mégane Renouard-Boutemy — Saint-Cyr-le-Gravelais
- Karine Pellet — Saint-Germain-le-Fouilloux
- Clémentine Plessis — Saint-Jean-sur-Mayenne
- Nicolas Ribeyre — Saint-Ouën-des-Toits
- François Saint — Saint-Ouën-des-Toits
- Marjorie Goupil — Saint-Pierre-la-Cour
- Pauline Lafontaine — Saint-Pierre-la-Cour

COMMISSION N° 2 – AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

10 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Véronique De Chalain — Ahuillé
- Danièle Guillerme-Caous — Beaulieu-sur-Oudon
- Patrice Morin — Laval
- Kamel Ogbi — Laval
- Chantal Grandière — Laval
- Stéphane Briant — Le Genest-Saint-Isle
- Guy Toquet — Louverné
- Sylvie Vielle — Louverné
- Christine Dubois — Louvigné
- Pierre Besançon — Saint-Berthevin

42 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Anne-Isabelle De Lorgerie — Ahuillé
- Carine Moussu — Ahuillé
- Alain Beauchef — Argentré
- Michel Drocourt — Argentré
- Damien Lallemand — Bonchamp-lès-Laval
- Jacques Pelloquin — Bonchamp-lès-Laval
- Sandrine Beaugendre — Bourgon
- Sébastien Le Duault — Bourgon
- Rachelle Torchy — Châlons-du-Maine
- Thierry Breton — Changé
- Sylvain Durand — Changé
- Mickaël Le Stunff — Changé
- Christophe Boivin — Entrammes

- Jean-Luc Mahot — Entrammes
- Caroline Perrault — Entrammes
- Alexandra Beauducel — La Brûlatte
- Adeline Charpentier — La Chapelle-Anthenaise
- Jonathan Guilemin — Laval
- Patrick Beaupère — Le Bourgneuf-la-Fôret
- Alexandra Aubrée — Le Genest-Saint-Isle
- Thierry Bailleux — L'Huisserie
- Régis Bouglé — L'Huisserie
- Jean-Marc Bouhours — L'Huisserie
- Michel Planchenault — Loiron-Ruillé
- Michel Besnier — Louverné
- Marie-José Horel — Louvigné
- Fabien Ollivier — Montflours
- Benjamin Gautier — Montigné-le-Brillant
- Frédéric Dorgère — Nuillé-sur-Vicoin
- Stéphane Murez — Olivet
- Bettina Seite — Parné-sur-Roc
- Josette Clavreul — Saint-Berthevin
- Denis Salmon — Saint-Berthevin
- Soizic Chevallier — Saint-Cyr-le-Gravelais
- Didier Jagline — Saint-Cyr-le-Gravelais
- Jean-Claude Lochin — Saint-Cyr-le-Gravelais
- Éric Guérin — Saint-Germain-le-Fouilloux
- Gérard Derbré — Saint-Jean-sur-Mayenne
- Jean-Pierre Vengeant — Saint-Ouën-des-Toits
- Hubert Landais — Saint-Pierre-la-Cour
- Virginie Legroux — Saint-Pierre-la-Cour
- Dominique Blanchard — Soulgé-sur-Ouette

COMMISSION N° 3 – MOBILITÉ

12 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Jocelyne Richard — Changé
- Jérôme Allaire — Entrammes
- Isabelle Fougeray — La Chapelle-Anthenaise
- Guillaume Agostino — Laval
- Geoffrey Begon — Laval
- Marie-Cécile Clavreul — Laval
- Isabelle Eymon — Laval
- Jean-Paul Pineau — Louvigné
- Julien Brocail — Montflours
- Vincent Paillard — Montjean
- Sylvianne Lépy — Saint-Germain-le-Fouilloux
- Sophie Chauvigné — Saint-Pierre-la-Cour

34 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Tristan Massot — Ahuillé
- Morgane Le Brech — Argentré

- Laurent Thoraval	Argentré
- Isabelle Ozille	Bonchamp-lès-Laval
- Michel Perrier	Bonchamp-lès-Laval
- Cédric Barbin	Changé
- Anne Morin	Changé
- Amanda Lepage	Entrammes
- Stéphanie Gayraud	Forcé
- Patrick Blain	La Brûlatte
- Christian Raimbault	La Brûlatte
- Éric Pipart	La Chapelle-Anthenaise
- Jérôme Bénézet	Le Bourgneuf-la-Fôret
- Jérémy Bertron	Le Genest-Saint-Isle
- Christophe Gascoin	Le Genest-Saint-Isle
- Yoann Vettier	Le Genest-Saint-Isle
- André Chauvin	L'Huisserie
- Chantal Placé	L'Huisserie
- Guylène Thibaudeau	L'Huisserie
- Louis Guérot	Loiron-Ruillé
- Gaëtan Machard	Louverné
- Karine Titren	Louverné
- Nathalie Boizard	Montigné-le-Brillant
- Valentin Aussant	Nuillé-sur-Vicoin
- Patrice Gaudin	Olivet
- Sébastien Roussillon	Parné-sur-Roc
- Béatrice Quinton	Port-Brillet
- Gérard Couty	Saint-Berthevin
- Murielle Mouloudj-Millet	Saint-Berthevin
- Olivier Renoux	Saint-Cyr-le-Gravelais
- René Bardou	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Paul Chauvet	Saint-Ouën-des-Toits
- Isabelle Lhotellier	Saint-Ouën-des-Toits
- Sylvia Beauducel	Saint-Pierre-la-Cour

COMMISSION N° 4 – ENVIRONNEMENT

21 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Sébastien Destais	Ahuillé
- Jean-Marc Coignard	Bonchamp-lès-Laval
- Jean-Bernard Morel	Changé
- Jean-Yves Bouvier	Forcé
- Annette Chesnel	Forcé
- Léon Renier	La Brûlatte
- Mickaël Housseau	La Chapelle-Anthenaise
- Noémie Coquereau	Laval
- Vincent D'Agostino	Laval
- Nadège Davoust	Laval
- Isabelle Eymon	Laval
- Béatrice Ferron	Laval
- Julie Charpentier	Le Bourgneuf-la-Fôret
- Jean-Pierre Thiot	L'Huisserie
- Julien Brocail	Montflours

- Mickaël Marquet — Nuillé-sur-Vicoin
- Fabien Robin — Port-Brillet
- Louis Michel — Saint-Cyr-le-Gravellais
- Marcel Blanchet — Saint-Germain-le-Fouilloux
- Dominique Gallacier — Saint-Ouen-des-Toits
- Michel Rocherullé — Soulgé-sur-Ouette

43 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Jean-Dominique Gouineau — Ahuillé
- Noël Besnier — Argentré
- Sophie Boulin — Argentré
- Pascal Livenais — Beaulieu-sur-Oudon
- Céline Deforge — Bourgon
- ~~**Laurent Madelon** — **Bourgon**~~
- Magalie Grude — Châlons-du-Maine
- François Palussière — Châlons-du-Maine
- Thierry Deniau — Changé
- Aline Le Clerc — Changé
- Fabienne Devinat — Entrammes
- Edmond Hautbois — Entrammes
- Frédéric Lecompte — Entrammes
- Emmanuel Beaussier — La Brûlatte
- Christophe Bergere — La Chapelle-Anthenaise
- Virginie Kleinberg — Launay-Villiers
- Gérard Goisbeault — Le Genest-Saint-Isle
- Isabelle Veugeois — Le Genest-Saint-Isle
- Monique Portier — L'Huisserie
- René Vaucoret — L'Huisserie
- Aurélie Blin — Loiron-Ruillé
- Frédérique Gourdin — Loiron-Ruillé
- Christian Griveau — Loiron-Ruillé
- Céline Boussard — Louverné
- Franck Deschamps — Louverné
- Karine Douzami — Louverné
- Romain Monnier — Louvigné
- Stéphanie Tripotin — Louvigné
- Aurélien Faverais — Montflours
- Franck Lemarchand — Montflours
- Joël Planchenault — Montigné-le-Brillant
- Stéphane Briand — Montjean
- Michel Lorichon — Olivet
- Sonia Loquer — Parné-sur-Roc
- Jean-Paul Balluais — Saint-Berthevin
- Roger Gobé — Saint-Berthevin
- Mireille Hamelin — Saint-Berthevin
- Frédéric Rondeau — Saint-Cyr-le-Gravelais
- Morgane Rouillon — Saint-Germain-le-Fouilloux
- Jean-Fabien Chesnel — Saint-Jean-sur-Mayenne
- Élisabeth Robin — Saint-Jean-sur-Mayenne
- Gabrielle Guérin — Saint-Ouën-des-Toits

- Rodolphe Bouvier — Saint-Pierre-la-Cour
- Alexis Sauvage — Saint-Pierre-la-Cour

COMMISSION N° 5 – CULTURE

13 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Fabienne Le Ridou — Bonchamp-lès-Laval
- Chantal Marcadé — Bourgon
- Jean-Louis-Deulofeu — La Brûlatte
- Marie Boisgontier — Laval
- Bruno Fléchard — Laval
- Didier Pillon — Laval
- Camille Pétron — Laval
- Catherine Roy — Laval
- Isabelle Groseil — Loiron-Ruillé
- Valérie Coisnon — Montflours
- Sarah Piquet — Olivet
- Nadine Gastineau — Port-Brillet
- Jeannine Breton — Saint-Ouën-des-Toits

44 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Pascal Masselin — Ahuillé
- Francis Mordrelle — Ahuillé
- Olivier Bénard — Argentré
- Nathalie Pinçon — Bonchamp-lès-Laval
- Sonia Loiseau — Châlons-du-Maine
- Chantal Phelipot — Châlons-du-Maine
- Jane-Marie Chesneau-Moulière — Changé
- Amandine Delebarre — Changé
- Christine Nadau — Changé
- David Buron — Entrammes
- Céline Épinard — Entrammes
- Sandrine Magnye — Entrammes
- Laurine Fouillet — Forcé
- Stanislas Puel — Forcé
- Nicole Poirier — La Brûlatte
- Karine Boulay — La Chapelle-Anthenaise
- Angélique Duval — La Chapelle-Anthenaise
- Catherine Sacaze — La Gravelle
- Pierrette Lehay — Le Bourgneuf-la-Forêt
- Héléna Guillomet — Le Genest-Saint-Isle
- Régine Lenoir — Le Genest-Saint-Isle
- Marie-Ange Marguerite — L'Huisserie
- Eliane Renouard — L'Huisserie
- Karen Baranger — Louverné
- Nelly Courcelle — Louverné
- Quentin Mayet — Louvigné
- Stève Milosevic — Montflours
- Christelle Planchenault — Montigné-le-Brillant

- Benoit Douilly — Montjean
- Séverine Navinel — Nuillé-sur-Vicoin
- Sabrina Sorel — Nuillé-sur-Vicoin
- Sylvie Brault (Liger) — Olivet
- Jean-Luc Guedon — Parné-sur-Roc
- Jean-Claude Rubin — Port-Brillet
- Anne Ghyselen — Saint-Berthevin
- Loïc Lucas — Saint-Berthevin
- Sandrine Planchenault — Saint-Cyr-le-Gravelais
- Bérangère Low — Saint-Germain-le-Fouilloux
- Dominique Sauzeau — Saint-Jean-sur-Mayenne
- Claudine Piau — Saint-Ouën-des-Toits
- Jean Chauvin — Saint-Pierre-la-Cour
- Andony De Sojanar — Saint-Pierre-la-Cour
- Betty Piau — Saint-Pierre-la-Cour
- Aurore Lohéac — Soulgé-sur-Ouette

COMMISSION N° 6 – SPORT

5 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Christian Lefort — Argentré
- Lucie Chauvelier — Laval
- Pierrick Guesné — Laval
- Céline Loiseau — Laval
- Nathalie Forêt-Vettier — Montigné-le-Brillant

35 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Cyril Sevin — Ahuillé
- Laurent Brisard — Argentré
- Patricia Chopin — Bonchamp-lès-Laval
- Pascal Pigné — Bonchamp-lès-Laval
- Antoine Costa — Bourgon
- Sylvain Travers — Bourgon
- Murielle Buchot — Changé
- Franck Kerzerho — Changé
- Nicolas Pottier — Changé
- Nicolas Bréard — Entrammes
- Nicolas Burgevin — Entrammes
- Frédéric Gille — Forcé
- Philippe Hodbert — Forcé
- Reynald Lollier — La Brûlatte
- Sébastien Véron — La Brûlatte
- Yohann Fouassier — Le Bourgneuf-la-Forêt
- Denis Verdière — Le Genest-Saint-Isle
- Nicolas Morel — L'Huisserie
- Stanislas Salmon — L'Huisserie
- André Maudet — Loiron-Ruillé
- Fabienne Fournier — Louverné
- Patrick Pavard — Louverné

- Cédric Rousseau — Louvigné
- Yannick Coquelin — Nuillé-sur-Vicoin
- Mathias Lorieul — Nuillé-sur-Vicoin
- Sandrine Vézy — Olivet
- Rémy Lenormand — Parné-sur-Roc
- Vincent Fournier — Port-Brillet
- Christophe Guesné — Saint-Berthevin
- Véronique Radureau — Saint-Berthevin
- Loïc Peyon — Saint-Cyr-le-Gravelais
- David Pleurmeau — Saint-Cyr-le-Gravelais
- Benjamin Dugué — Saint-Ouën-des-Toits
- Clarisse Duval — Saint-Ouën-des-Toits
- Patrice Bruneau — Saint-Pierre-la-Cour

COMMISSION N° 7 – ACTIONS SOCIALES ET SANTÉ

11 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Sophie Sabin — Argentré
- Anthony Roullier — Beaulieu-sur-Oudon
- Nathalie Acker — Entrammes
- Sébastien Buron — Laval
- Christine Droguet — Laval
- Marjorie François — Laval
- Marie-Laure Le Mée Clavreul — Laval
- Anne-Marie Janvier — L'Huisserie
- Bernard Bourgeais — Loiron – Ruillé
- Corinne Segretain — Saint-Berthevin
- Michel Paillard — Saint-Pierre-la-Cour

36 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Catherine Bernard — Ahuillé
- Myriam Cousin Manceau — Ahuillé
- Séverine Segretain — Ahuillé
- Béatrice Guégan — Beaulieu-sur-Oudon
- Josiane Cormier — Bonchamp-lès-Laval
- Alexandra Landais — Bourgon
- Dominique Rochereau — Bourgon
- Marinette Burlett — Changé
- Isabelle Rabbé — Changé
- Karine Remon — Entrammes
- Céline Berson — Forcé
- Sonia Besnier — La Brûlatte
- Madeleine Leroux — La Brûlatte
- Séverine Chrétien — La Gravelle
- Mélanie Pannetier — Launay-Villiers
- Gwendoline Galou — Laval
- Marie-Claude Houdelier — Le Bourgneuf-la-Fôret
- Stéphane Lourdais — Le Genest-Saint-Isle
- Fabienne Maignan — Le Genest-Saint-Isle

- Gwendoline Bernard — L'Huisserie
- Nathalie Le Roux — L'Huisserie
- Florence Martinat — Loiron-Ruillé
- Annette Pivert — Loiron-Ruillé
- Christian Aubry — Louverné
- Marie-Christine Duluc — Louverné
- Françoise Rioult — Louverné
- Karine Derrien — Louvigné
- Jonathan Lebourdais — Montigné-le-Brillant
- Anaïs Renaud — Nuillé-sur-Vicoin
- Stéphanie Chabiron-Lagadec — Olivet
- Karine Leturgeon — Parné-sur-Roc
- Jean-Luc Comer — Port-Brillet
- Michèle Veillard — Saint-Berthevin
- Nathalie Loret — Saint-Cyr-le-Gravelais
- Évelyne Classeau. — Saint-Jean-sur-Mayenne
- Erwan Cremey — Saint-Ouën-des-Toits

COMMISSION N° 8 – RESSOURCES

11 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Christian Lefort — Argentré
- Damien Richard — Bourgon
- Hervé Lhotellier — Launay-Villiers
- Bruno Bertier — Laval
- Antoine Caplan — Laval
- James Charbonnier — Laval
- François Berrou — Le Bourgneuf-la-Forêt
- Jean-Pierre Thiot — L'Huisserie
- Gérard Travers — Montigné-le-Brillant
- Sylvie Ribault — Nuillé-sur-Vicoin
- David Cardoso — Parné-sur-Roc

31 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Loïc Marie — Ahuillé
- Clarisse Legay-Leroy — Argentré
- Marianne Viaud — Argentré
- Isabelle Lefeuvre — Bonchamp-lès-Laval
- Michel Triquet — Bonchamp-lès-Laval
- Thierry Fresnais — Changé
- Olivier Richefou — Changé
- Jean-Luc Mahot — Entrammes
- Éric Hilbert — Forcé
- Dorine Prince — La Brûlatte
- Valérie Salingre — La Brûlatte
- Nadine Coutelle — La Chapelle-Anthenaise
- Savéria Frangeul — La Chapelle-Anthenaise
- Marc Landsheere — L'Huisserie
- Jean-Luc Chaplet — Loiron-Ruillé

- Boisbouvier Hugo	Louverné
- Christophe Tarot	Louverné
- Brice Thommeret	Louverné
- Jérémy Greneau	Louvigné
- Katia Clément	Nuillé-sur-Vicoin
- Frédéric Bardols	Olivet
- Mathieu Piron	Port-Brillet
- Isabelle Adam	Saint-Berthevin
- Philippe Morisset	Saint-Berthevin
- Géraldine Blin	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Marielle Neveu	Saint-Germain-le-Fouilloux
- Philippe Orrière	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Évelyne Moreau	Saint-Ouën-des-Toits
- François Saint	Saint-Ouën-des-Toits
- Pierre Férandin	Saint-Pierre-la-Cour
- Pascal Lochard	Saint-Pierre-la-Cour

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On va passer à la désignation des représentants au sein de la commission consultative paritaire d'Énergie du Territoire Énergie Mayenne. Voilà, vous avez dans toute la délibération, la composition et on vous propose de désigner, comme représentant de Laval Agglomération, Julien Brocail et Fabien Robin. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non. Je vous propose donc de voter.*

- **CC103 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ÉNERGIE DE TERRITOIRE ÉNERGIE MAYENNE**

Rapporteur : Florian Bercault

Présentation de la décision

La commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE) s'inscrit dans le cadre de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique. Elle permet de coordonner les actions en faveur de la transition énergétique, de garantir la cohérence des politiques d'investissement, de faciliter l'échange de données pour un partage d'expériences et de réflexion sur des enjeux communs (PCAET, maitrise de l'énergie, éclairage public, mobilité durable, etc.).

Cette commission permet aux collectivités représentées, les EPCI à fiscalité propre, une mise en cohérence de leurs politiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire du syndicat. Elle favorise la coopération, la cohérence et la mutualisation des actions et des investissements dans les domaines de la transition énergétique, par le rapprochement du syndicat départemental d'énergie avec les intercommunalités, responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leurs territoires.

La création de la CCPE se veut à l'initiative des syndicats d'énergie, autorités organisatrices et concédantes de la distribution d'électricité.

Par définition, elle est consultative. Il s'agit d'une instance de dialogue (et de coordination) entre le syndicat et les EPCI à fiscalité propre situés en tout ou partie sur son périmètre. Chaque commission consultative se dote d'un règlement intérieur régissant ses règles de fonctionnement.

Cette commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI. Chacun des établissements dispose d'au moins un représentant. Elle est présidée par le syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres.
La CCPE est ainsi composée de :

- 9 représentants des EPCI à fiscalité propre soit 1 par EPCI,
- 9 représentants du syndicat.

Territoire d'énergie Mayenne souhaite proposer d'associer, à cette formation à minima, des personnes associées des structures suivantes : le Conseil départemental de la Mayenne, le Gal Haute Mayenne et le Gal Sud Mayenne, soit :

- 1 représentant du CD 53,
- 1 représentant du Gal Haute Mayenne,
- 1 représentant du Gal Sud Mayenne.

Dès la désignation de leurs représentants par chacun des organismes sollicités, Territoire d'énergie Mayenne délibèrera pour créer cette commission et formellement arrêter sa composition nominative. À cette occasion, il s'engage par ailleurs à adopter le principe d'un règlement intérieur, qui sera soumis pour approbation à ladite CCPE, destiné à notamment préciser la périodicité de ses réunions, les modalités de détermination de l'ordre du jour, les modalités de convocation des membres et d'envoi de documents, les éventuelles conditions du quorum, les modalités de délibération des membres, les conditions dans lesquelles une publicité sera donnée aux débats, etc.

Suite à cette présentation du contexte, il est proposé de désigner comme représentants de Laval Agglomération :

- Julien Brocail, conseiller communautaire délégué aux énergies et la lutte contre le réchauffement climatique comme représentant titulaire,
- Fabien Robin, vice-président aux déchets, recyclage et développement de l'économie circulaire comme représentant suppléant.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 103/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ÉNERGIE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2224-31, L2224-37-1 et L5211-1,

Vu l'article 3.1.1 des statuts du syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne, rendus

exécutoire par arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2020,

Considérant que la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie s'inscrit dans le cadre de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique,

Que cette commission permet aux collectivités représentées, les EPCI à fiscalité propre, une mise en cohérence de leurs politiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire du syndicat,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Julien Brocail, conseiller communautaire délégué aux énergies et la lutte contre le réchauffement climatique, est désigné comme représentant titulaire de la commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE) de Territoire d'énergie Mayenne et Fabien Robin, vice-président aux déchets, recyclage et développement de l'économie circulaire, est désigné comme représentant suppléant.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **CC104 - SOLIDARITÉ AVEC LE MAROC ET LA LYBIE**

Florian Bercault : *Et on passe à la délibération concernant la solidarité avec le Maroc et la Lybie. On va modifier, je pense que la délibération a été modifié pour associer les 2 pays et apporter notre humble contribution évidemment aux désastres humain et environnemental qu'on subit ces 2 pays, et nous associer finalement à aider les populations, en passant par nos partenaires qui sont Cités Unies France et le ministère de l'Environnement, pardon des Affaires Etrangères qui a mis en place un fonds de solidarité pour la Lybie. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? Non ? Je vous propose donc de la voter.*

Rapporteur : Florian Bercault

I – Présentation

Dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023, un séisme d'une magnitude de 7, a frappé la province d'Al-Haouz, dans le Haut Atlas marocain.

Aux pertes en vies humaines et blessés s'ajoutent des dommages matériels considérables, en particulier dans les villages du Haut Atlas où les constructions aux normes parasismiques sont rares. De nombreuses familles sont sans abri et l'aide matérielle peine à arriver dans ces localités rendues difficilement accessibles.

Dans ce contexte, de nombreux appels à la solidarité ont été lancés. Cités Unies France, association qui regroupe les collectivités françaises agissant à l'international, a ouvert un fonds

de solidarité spécifique.

Les sommes ainsi récoltées financeront des actions de réhabilitation en aval de l'urgence, au profit de collectivités des régions sinistrées. Comme pour les autres fonds de solidarité de Cités Unies France, les collectivités contributrices pourront rejoindre le comité des donateurs qui décidera de l'utilisation des fonds.

Laval Agglomération souhaite s'associer à cette dynamique, en versant une contribution de 3 000 euros au fonds de solidarité de Cités Unies France.

En parallèle, Laval Agglomération souhaite soutenir l'initiative conduite par l'Association Franco-Marocaine de la Mayenne, basée à Laval, par l'attribution d'une aide humanitaire d'urgence de 2 000 euros.

Créée en 2016, cette association a notamment pour objet de promouvoir la culture marocaine ; de participer à des actions humanitaires en collaboration et/ou en partenariat avec d'autres associations en France et au Maroc ; de récolter et envoyer du matériel médical, paramédical et fournitures scolaires au Maroc ; de mener un projet de co-développement entre la France et le Maroc.

L'association a notamment contribué à l'alimentation en eau potable d'une école dans une zone de montagne.

Elle s'emploie actuellement à réunir des dons financiers pour secourir les populations sinistrées de Amizmiz, petite ville située à 55 km au sud-ouest de Marrakech, dans la province d'Al Haouz et proche de l'épicentre du séisme.

L'Association Franco-Marocaine de la Mayenne reversera l'argent collecté à l'association locale Aasakra. Originaire de Marrakech, le président de l'association lavalloise était déjà en contact avec cette association marocaine avant la catastrophe.

L'association Aasakra apporte une aide d'urgence aux victimes de la catastrophe à Amizmiz et dans les villages environnants.

Les dons financiers permettront d'acheter au Maroc des produits alimentaires, médicaments, tentes et produits de première nécessité.

Parallèlement, l'Association Franco-Marocaine de la Mayenne collecte de biens matériels (notamment en prévision de l'hiver) qui seront acheminés à Amizmiz. L'association lavalloise envisage de se rendre sur le terrain à cette période.

II - Impact budgétaire et financier

Ces aides humanitaires d'urgence, d'un montant total de 5 000 euros, seront imputées sur le chapitre budgétaire 65 - nature comptable 65748– LC 32989.

Il vous est proposé :

- d'attribuer, au titre de l'année 2023 :
  - une aide humanitaire d'urgence de 3 000 euros à Cités Unies France, dans le cadre du Fonds de solidarité pour les collectivités suite au séisme au Maroc,
  - une aide humanitaire d'urgence de 2 000 euros à l'Association Franco-Marocaine de la Mayenne, qui la reversera à l'association Aasakra, son partenaire local, pour acheter sur place des biens de première nécessité au profit de la population sinistrée par le séisme à Amizmiz (Province d'Al Haouz, Maroc) et ses environs.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les conventions et éventuels avenants afférents.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 104/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

SOLIDARITÉ AVEC LE MAROC ET LA LYBIE

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant que le séisme survenu dans la province d'Al-Haouz (Maroc) dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023 et les inondations liées à la tempête Daniel qui ont eu lieu dans l'est de la Lybie dans la nuit du 9 au 10 septembre 2023 ont entraîné des crises humanitaires majeures,

Que Cités Unies France a décidé d'instaurer des fonds de solidarité pour les collectivités frappées par ces catastrophes,

Que l'Association Franco-Marocaine de la Mayenne, organise une collecte destinée à secourir les victimes du tremblement de terre à Amizmiz et ses environs (Province d'Al Haouz, Maroc),

Que Laval Agglomération souhaite s'associer à cette mobilisation par l'attribution d'aides humanitaire d'urgence,

Qu'une convention autorisant le reversement de l'aide attribuée pour le Maroc doit être conclue avec l'Association Franco-Marocaine de la Mayenne,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
L'attribution, au titre de l'année 2023, d'une aide humanitaire d'urgence de 1 500 € au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, dans le cadre du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) destiné aux collectivités qui souhaitent attribuer une aide à la Lybie, est approuvée.

Article 2
L'attribution, au titre de l'année 2023, d'une aide humanitaire d'urgence de 1 500 € à Cités Unies France, dans le cadre du fonds de solidarité pour les collectivités frappées par le séisme au Maroc, est approuvée.

Article 3
L'attribution, au titre de l'année 2023, d'une aide humanitaire d'urgence de 2 000 € à l'Association Franco-Marocaine de la Mayenne, qui la reversera à l'association Aasakra, son partenaire local, pour acheter sur place des biens de première nécessité au profit de la population sinistrée par le séisme à Amizmiz (Province d'Al Haouz, Maroc) et ses environs, est approuvée.

Article 4
Ces sommes seront prélevées sur le chapitre budgétaire 65 - nature comptable 65748– LC 32989.

Article 5
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante à intervenir avec l'Association Franco-Marocaine de la Mayenne, ainsi que d'éventuels avenants.

Article 6
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *J'ai le plaisir de laisser la parole, pour les prochaines délibérations, aux différents élus qui vont se succéder. Pour les questions de transition économique et enseignement supérieur, Éric Paris.*

TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- **C105 - PLAN "TERRITOIRES UNIVERSITAIRES DE SANTÉ" – CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA 4E VAGUE DE RECRUTEMENT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'UNIVERSITÉ D'ANGERS**

Rapporteur : Éric Paris

I - Présentation de la décision

Par délibération en date du 30 juin 2022, le conseil communautaire a approuvé la reconduction du programme "Territoires Universitaires de Santé" pour la période 2022-2026.
Dans le cadre de ce second plan, la 4e vague de recrutement est lancée et l'université propose aux collectivités territoriales d'accompagner trois nouveaux postes :

- un poste de chef de clinique assistant en pneumologie : le candidat doit continuer une activité de recherche dans un laboratoire de recherche sur le site de la faculté en vue d'une thèse de science pour être nommé Maitre de Conférence des Universités – Praticien. Aussi, n'interviendra-t-il sur le Centre Hospitalier (CH) de Laval que pour 50 % de son temps. Le poste est accompagné sur deux ans pour un montant de 48 000 € (24 000 € annuel) ;
- un poste de chef de clinique assistant de territoire en médecine d'urgence : sur la partie soin, le candidat effectuera ses gardes et astreintes au sein du service d'accueil des urgences du CH Laval et sur ses missions universitaires, il encadrera les étudiants hospitaliers et les internes au sein des urgences pour 80 % de son temps. Ce jeune universitaire sera accompagné par les universitaires seniors de la discipline afin d'aider la structuration des urgences et du SAMU du CH de Laval. Le poste est accompagné

sur deux ans pour un montant de 48 000 € (24 000 € annuel) ;
- un poste de maitre de conférences associé en médecine physique réadaptation : Le candidat, praticien hospitalier sera également les missions d'interlocuteur « senior » pour le développement des stages d'internes et d'externe sur le centre hospitalier et sera un atout pour le développement du réseau SAM en Mayenne. Il organisera l'accueil, un parcours d'enseignement avec les Chefs Cliniques Assistants et les éléments d'évaluation des stages. Compte tenu de l'enseignement de Masso Kinésithérapie au sein du CH de Laval, la présence d'un enseignant universitaire de MPR est en cohérence avec une politique de site orientée sur cet axe réadaptation. L'accompagnement de ce poste est proposé sur trois ans pour un montant de 84 000 € (28 000 € annuel).

Le cout total des trois postes pour cette 4e vague du programme, est porté à 180 000 € (deux sur deux ans et un sur trois ans).

Afin de simplifier nos modalités d'accompagnement pour chacune des vagues de recrutement, il est proposé à Laval Agglomération d'intervenir à parité avec la région soit 25 % pour chacun des postes présentés dans ce programme soit une répartition prévisionnelle suivante :
- Région des Pays de la Loire : 45 000 € (25 %),
- Laval Agglomération : 45 000 € (25 %),
- Conseil département de la Mayenne: 45 000 € (25 %), ce dernier intervenant à parité avec Laval Agglomération,
- soit une participation de l'Université d'Angers sur la partie restante soit 45 000 €.

La prise en charge financière étant différente suivant les postes (Faculté de santé, ARS, etc.), il est proposé trois conventions financières entre l'Université d'Angers et Laval Agglomération, présentées en annexes au présent rapport.

II- Impact budgétaire et financier

La participation financière de Laval agglomération, soit 45 000 €, sera versée suivant cet échéancier : 13 200 € en 2023, 19 000 € en 2025, 7 000 € en 2026 et 5 800 € en 2027 (contrat sur trois ans pour le poste de Maitre de conférence en Médecine Physique de Réadaptation).

L'autorisation de programme et les crédits nécessaires sont proposés au vote du budget supplémentaire de l'Agglomération.

Éric Paris : *Merci. Bonsoir à tous. Nous allons donc parler de Territoires universitaires de santé. Vous savez, c'est un programme expérimental qui a démarré en 2020. Récemment on a voté la deuxième convention cadre qui nous emmène jusqu'à 2026. Nous en sommes donc à la quatrième vague. Si vous vous souvenez, c'est un dispositif qui a pour but de favoriser l'installation de jeunes praticiens sur les territoires les plus démunis, en y apportant une touche universitaire. Si vous vous souvenez aussi, on avait, dans un premier temps, accueilli un chef de clinique assistant dans le service de pédiatrie de l'hôpital de Laval. En cours actuellement sur la deuxième vague, il s'agit d'un chef de clinique assistant en santé publique. La troisième vague, il n'y avait pas eu de candidat. Et cette quatrième vague, on nous propose cette fois-ci 3 postes à financer. Je vous rappelle ce que les collectivités financent : c'est la partie universitaire des salaires de ces personnes-là, puisque la partie soignant est prise en charge par les hôpitaux. Les partenaires, c'est la Région, l'Agence régionale de santé (l'ARS), bien sûr la Faculté, les hôpitaux et nos collectivités locales. Les 3 postes, un en pneumologie, un chef de clinique, un aux urgences, un chef de clinique et un autre en médecine physique réadaptation. Il s'agit là d'un maître de conférences assistant. Les chefs de clinique ont des contrats de 2 ans. Le maître de conférences a un contrat de 3 ans. Bien évidemment, 100 % de leur temps n'est pas en soins et n'est pas sur l'hôpital de Laval puisqu'ils ont une partie universitaire. En gros, 50 % de leur activité est quand même sur l'hôpital de Laval. En aparté, ces postes-là peuvent aussi permettre qu'il y ait des médecins en médecine générale et en ville. Ça ne s'est pas encore produit jusqu'à la quatrième vague mais c'est aussi une possibilité.*

Ce n'est pas ouvert qu'aux hôpitaux. Les postes coûtent 48 000 euros pour les postes d'assistant sur 2 ans. Le poste de maître de conférences est de 84 000 euros mais c'est sur 3 ans. Nous proposons donc de nous associer à parité avec la Région et le Département pour financer ces postes, soit 25 % du montant, en laissant 25 %, le quatrième 25 % à la charge de la faculté. Ce qui fait que pour un total de 180 000 euros pour les 3 postes, nous proposons 45 000 euros. Vous avez joint les différentes conventions puisqu'il y a une convention par praticien. Vous avez joint l'échéancier 23 jusqu'à 25 pour les chefs de clinique et 26 pour le maître de conférences. La commission Enseignement supérieur a donné un avis favorable. Merci.

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Non ? Je vous propose donc de la voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 105/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

PLAN "TERRITOIRES UNIVERSITAIRES DE SANTÉ" – CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA 4E VAGUE DE RECRUTEMENT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

Rapporteur : Éric Paris

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant l'intérêt de proposer une réponse coordonnée, avec les différents partenaires, permettant de favoriser l'installation de jeunes médecins sur le territoire,

Considérant la convention Cadre du plan "Territoires Universitaires de Santé" actée par délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2022,

Considérant les trois conventions financières entre Laval Agglomération et l'Université d'Angers relatives à chacun des postes aidés,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire approuve les termes des trois conventions financières d'application, jointes en annexe de la délibération, relatives à l'accompagnement de trois nouveaux postes dans le cadre de la 4e vague de recrutement du programme Territoire Universitaire de Santé :

- un poste de chef de clinique assistant en pneumologie pour un contrat de deux ans,
- un poste de chef de clinique assistant de territoire en médecine d'urgence pour un contrat de deux ans,
- un poste de maitre de conférences associé en médecine physique réadaptation pour un contrat de trois ans,

Article 2
Laval Agglomération acte l'autorisation de programme et les crédits correspondants inscrits lors du budget supplémentaire 2023, soit 45 000 € qui seront versés suivant cet échéancier : 13 200 € en 2023, 19 000 € en 2025, 7 000 € en 2026 et 5 800 € en 2027 (contrat sur trois ans pour le poste de Maître de conférence en Médecine Physique de Réadaptation)

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION entre
LAVAL AGGLOMERATION
et
L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

LAVAL AGGLOMERATION,
1 Place du Général Ferrié CS 60809,
53008 LAVAL Cedex,
Représentée par le Président de Laval Agglomération, Monsieur Florian BERCAULT,
Dûment habilité à signer la présente convention
Ci-dessous dénommé "Laval agglomération"

d'une part,

UNIVERSITÉ D'ANGERS
42, rue de Rennes
49100 ANGERS
Représenté par le Président de l'Université d'Angers, Monsieur Christian ROBLEDO, dûment habilité à signer la présente convention
Ci-dessous dénommée "le bénéficiaire"

d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111.2, L.5211-1 et suivants,

VU la convention-cadre établie dans le cadre du plan « Territoires universitaires de santé » entre la Région des Pays de la Loire, l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire, la Faculté de santé de l'Université d'Angers l' Université du Mans, La Comue Angers-Le Mans et, les Centres hospitaliers de Laval, Cholet, le Mans et le Centre hospitalier universitaire d'Angers, l' ICO (Institut cancérologie de l'Ouest), les Départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, Laval Agglomération, Le Mans Métropole, l'Agglomération du Choletais, Angers Loire Métropole

VU la délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 30 juin 2022 approuvant la convention cadre du plan « Territoires universitaires de santé » ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 2 octobre 2023 approuvant la présente convention financière

VU la Délibération du conseil de faculté d'Angers du 19/01/2023.

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

L'hémi-région Est des Pays de la Loire (territoires de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine Anjou, secteur de Cholet) est particulièrement touchée par l'inégalité d'accès aux soins.

Les Universités d'Angers et du Mans, la Comue et le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers s'associent aux collectivités territoriales et leurs établissements (Conseils départementaux, Conseil régional, établissements publics de coopération intercommunale), à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest et à l'Agence Régionale de Santé, afin de proposer une réponse coordonnée permettant l'universitarisation des territoires dont les objectifs sont de :

- Favoriser des parcours de formation des étudiants là où les besoins en professionnels de santé sont les plus importants,
- Attirer de jeunes médecins dans les différents territoires grâce à des postes à valence universitaire
- Dynamiser une organisation de l'enseignement et de la recherche en santé sur les territoires.

Pour répondre à ces trois objectifs, les acteurs du territoire poursuivent le plan intitulé « Territoires Universitaires de Santé » piloté par la Faculté de Santé de l'Université d'Angers et le CHU d'Angers.

Une nouvelle convention cadre 2022-2026 a été établie dans le cadre du plan « Territoires universitaires de santé » permettant :
- l'affectation des chefs de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH), Assistants Hospitaliers Universitaires (AHU) et Chefs de Clinique en Médecine Générale (CCMG),
- la nomination de professeurs associés et maîtres de conférences associés, parmi les praticiens hospitaliers temps plein titulaires des Centre Hospitaliers,

Elle permet d'agir à un niveau plus structurel de ces établissements pour conforter la dynamique enseignement et recherche de ces sites.
La nomination de ces personnels est subordonnée à l'engagement d'octroi du financement nécessaire à la création du support budgétaire.

La Faculté de Médecine de l'Université d'Angers sollicite Laval Agglomération pour contribuer au financement de la partie universitaire d'un poste de **Chef de clinique Assistant de territoire en Pneumologie.**

Article 1 - Objet de la convention

1.1 Laval agglomération a décidé de subventionner, selon les conditions établies dans la présente convention et dans ses annexes, que le bénéficiaire déclare connaître et accepter, dans le cadre du plan « Territoires Universitaires de Santé », 2022-2026 un dispositif prévoyant la création pour deux années d'un poste de **Chef de clinique Assistant de territoire en Pneumologie.**

1.2 Le bénéficiaire en acceptant la subvention s'engage à réaliser l'action définie au paragraphe 1.1. Ci-dessus et décrite dans la présente convention sous sa propre responsabilité et en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition.

Article 2 - Montant de la participation financière de LAVAL Agglomération et modalités de versement

2.1 Le plan de financement prévisionnel du poste créé est annexé à titre indicatif en annexe 1. Le plan de financement prévisionnel indique l'ensemble des coûts et la répartition des participations financières entre les collectivités publiques, l'Université d'Angers, les Centres hospitaliers concernés et l'ARS.

2.2 Il est créé un poste de **Chef de clinique Assistant de territoire en Pneumologie**, pour deux ans à partir du 1er Novembre 2023 jusqu'au 31 Octobre 2025 (soit 24 mois), sur un support Chef de clinique Assistant. Le cout annuel du poste créé est de 24 000 € par an, soit un cout total de 48 000 €. Laval agglomération s'engage à verser une subvention globale d'un montant de 12 000 euros, correspondant à 25 % du cout des rémunérations universitaires, des indemnités et des charges sociales afférentes à ce poste créé sur deux années.

2.3. La subvention est versée, aux dates suivantes, au bénéficiaire par Laval agglomération comme suit :

- A la signature de la convention, un montant de 6 000 €,
- Janvier 2025, le solde d'un montant 6 000 €.

En cas d'interruption du contrat de travail avant son terme, le bénéficiaire enverra une attestation sous 15 jours à Laval agglomération, ce qui entraînera l'interruption du financement à la date de cessation des fonctions et une éventuelle restitution par le bénéficiaire du trop-perçu à moins que le bénéficiaire parvienne à pourvoir le poste sans délai.

2.4. Les versements dus par Laval agglomération sont effectués sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Les versements sont effectués sous Chorus Pro, après émission de la facture par l'UA, par virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université d'Angers aux coordonnées bancaires suivantes portant référence du bon de commande :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	clé
10071	49000	00001000184	73

Article 3 - Conditions d'utilisation de la subvention

3.1 Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention pour la seule réalisation des objectifs et des activités tels que définis dans la présente convention.

3.2 Il s'engage à ne pas employer tout ou partie de la subvention reçue de Laval agglomération, en subventions à d'autres associations, sociétés, organismes ou œuvres et à ce que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit.

Article 4 – Communication

Le bénéficiaire doit justifier de mesures de publicité pour signaler l'intervention de Laval agglomération.

4.1 Le bénéficiaire s'engage, à mentionner le soutien financier de Laval agglomération sur l'ensemble de ses documents et publications officiels de communication relatif à la subvention, notamment en faisant figurer le logo, et en respectant la charte graphique Laval agglomération.

Il s'engage également à faire mention du soutien de Laval agglomération dans ses rapports avec les médias.

4.2 Laval agglomération devra être informée par le bénéficiaire de toute initiative médiatique ayant trait à l'objet de la subvention versée. Cette obligation d'information prendra la forme d'un courrier officiel ou d'un courriel adressé dans un délai raisonnable au Président de Laval agglomération l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire.

Article 5 - Modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention

5.1 Laval agglomération peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle juge utiles, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect des engagements par le bénéficiaire.

Laval agglomération se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action subventionnée.

5.2 Le bénéficiaire s'engage, pour l'exécution de l'article précédent, à donner au personnel de Laval agglomération ainsi qu'aux personnes mandatées par elle un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme bénéficiaire.

5.3 Il accepte que Laval agglomération puisse contrôler l'utilisation qui a été faite de la subvention pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une période de 4 ans à compter du versement du solde de la subvention par Laval agglomération.

Article 6 - Durée de la convention

6.1 La convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et se termine le 31 Décembre 2025.

6.2 Le bénéficiaire s'engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 4 ans à compter du versement du solde de la subvention par Laval agglomération.

Article 7 - Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 8 - Résiliation de la convention

8.1 En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, Laval agglomération se réserve le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée au bénéficiaire restée infructueuse pendant 30 jours, de résilier la présente convention.

8.2 La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

Article 9 - Modalités de remboursement de la subvention

9.1 En cas de non-respect des obligations contractuelles, Laval agglomération se réserve le droit de demander sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

9.2 Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation Laval agglomération sera réduite au prorata lors du versement du solde de la subvention.

Article 10 - Litiges

10.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

10.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

Article 11 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- la présente convention
- l'annexe 1 : répartition prévisionnelle et indicative des postes et des participations financières

En 2 exemplaires originaux

À Angers	A Laval
Pour l'UNIVERSITÉ D'ANGERS	Pour LAVAL AGGLOMERATION
Le Président	Le Président
Signé électroniquement par : Christian Robledo Date de signature : 25/05/2023 Qualité : Président - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.1001	
Christian ROBLEDO	Florian BERCAULT

L'annexe 1 : répartition prévisionnelle et indicative des postes et des participations financières

Mis à jour 10/05/2023	
	Postes TUS vague
	Chef de clinique Assistant de territoire
	53
	CH Laval
	Mayenne
Fiche de poste	Pneumologie
Partie Hospitalière	
% CH correspondant	80%
% CHU Angers	20%
ICO	
Partie Universitaire	
% CH	50%
% CHU	
% Faculté	50%
ICO	
Financement annuel	
Partie Hospitalière	
% CH	
% CHU	
% ARS	
Partie Universitaire	
Annuel	24 000 €
Durée du contrat	**48 000 €**
CD 49	
CD 53	*18 000 €*
CD 72	
Cholet Agglo	
Laval Agglo	*12 000 €*
Le Mans Métropole	
C Région	*12 000 €*
Faculté de santé	*6 000 €*
ARS	*0 €*
CH Laval	*0 €*
restant à financer	0 €
candidats	M.G.Justeau

CONVENTION entre
LAVAL AGGLOMERATION
et
L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

LAVAL AGGLOMERATION,
1 Place du Général Ferrié CS 60809,
53008 LAVAL Cedex,
Représentée par le Président de Laval Agglomération, Monsieur Florian BERCAULT,
Dûment habilité à signer la présente convention
Ci-dessous dénommé "Laval agglomération"

d'une part,

UNIVERSITÉ D'ANGERS
42, rue de Rennes
49100 ANGERS
Représenté par le Président de l'Université d'Angers, Monsieur Christian ROBLEDO, dûment habilité à signer la présente convention
Ci-dessous dénommée "le bénéficiaire"

d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111.2, L.5211-1 et suivants,

VU la convention-cadre établie dans le cadre du plan « Territoires universitaires de santé » entre la Région des Pays de la Loire, l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire, la Faculté de santé de l'Université d'Angers l' Université du Mans, La Comue Angers-Le Mans et, les Centres hospitaliers de Laval, Cholet, le Mans et le Centre hospitalier universitaire d'Angers, l' ICO (Institut cancérologie de l'Ouest), les Départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, Laval Agglomération, Le Mans Métropole, l'Agglomération du Choletais, Angers Loire Métropole

VU la délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 30 juin 2022 approuvant la convention cadre du plan « Territoires universitaires de santé » ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 2 octobre 2023 approuvant la présente convention financière

VU la Délibération du conseil de faculté d'Angers du 19/01/2023.

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

L'hémi-région Est des Pays de la Loire (territoires de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine Anjou, secteur de Cholet) est particulièrement touchée par l'inégalité d'accès aux soins.

Les Universités d'Angers et du Mans, la Comue et le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers s'associent aux collectivités territoriales et leurs établissements (Conseils départementaux, Conseil régional, établissements publics de coopération intercommunale), à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest et à l'Agence Régionale de Santé, afin de proposer une réponse coordonnée permettant l'universitarisation des territoires dont les objectifs sont de :

- Favoriser des parcours de formation des étudiants là où les besoins en professionnels de santé sont les plus importants,
- Attirer de jeunes médecins dans les différents territoires grâce à des postes à valence universitaire
- Dynamiser une organisation de l'enseignement et de la recherche en santé sur les territoires.

Pour répondre à ces trois objectifs, les acteurs du territoire poursuivent le plan intitulé « Territoires Universitaires de Santé » piloté par la Faculté de Santé de l'Université d'Angers et le CHU d'Angers.

Une nouvelle convention cadre 2022-2026 a été établie dans le cadre du plan « Territoires universitaires de santé » permettant :
- l'affectation des chefs de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH), Assistants Hospitaliers Universitaires (AHU) et Chefs de Clinique en Médecine Générale (CCMG),
- la nomination de professeurs associés et maîtres de conférences associés, parmi les praticiens hospitaliers temps plein titulaires des Centre Hospitaliers,

Elle permet d'agir à un niveau plus structurel de ces établissements pour conforter la dynamique enseignement et recherche de ces sites.
La nomination de ces personnels est subordonnée à l'engagement d'octroi du financement nécessaire à la création du support budgétaire.

La Faculté de Médecine de l'Université d'Angers sollicite Laval Agglomération pour contribuer au financement de la partie universitaire d'un poste de **Chef de clinique Assistant de territoire en Médecine d'Urgence.**

Article 1 - Objet de la convention

1.1 Laval agglomération a décidé de subventionner, selon les conditions établies dans la présente convention et dans ses annexes, que le bénéficiaire déclare connaître et accepter, dans le cadre du plan « Territoires Universitaires de Santé », 2022-2026 un dispositif prévoyant la création pour deux années d'un poste de **Chef de clinique Assistant de territoire en Médecine d'Urgence**

1.2 Le bénéficiaire en acceptant la subvention s'engage à réaliser l'action définie au paragraphe 1.1. Ci-dessus et décrite dans la présente convention sous sa propre responsabilité et en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition.

Article 2 - Montant de la participation financière de LAVAL Agglomération et modalités de versement

2.1 Le plan de financement prévisionnel du poste créé est annexé à titre indicatif en annexe 1. Le plan de financement prévisionnel indique l'ensemble des coûts et la répartition des participations financières entre les collectivités publiques, l'Université d'Angers, les Centres hospitaliers concernés et l'ARS.

2.2 Il est créé un poste de **Chef de clinique Assistant de territoire en Médecine d'Urgence** pour deux ans à partir du 1er Novembre 2023 jusqu'au 31 Octobre 2025 (soit 24 mois), sur un support Chef de clinique Assistant. Le cout annuel du poste créé est de 24 000 € par an, soit un cout total de 48 000 €. Laval agglomération s'engage à verser une subvention globale d'un montant de 12 000 euros, correspondant à 25 % du cout des rémunérations universitaires, des indemnités et des charges sociales afférentes à ce poste créé sur deux années.

2.3. La subvention est versée, aux dates suivantes, au bénéficiaire par Laval agglomération comme suit :

- A la signature de la convention, un montant de 6 000 €,
- Janvier 2025, le solde d'un montant 6 000 €.

En cas d'interruption du contrat de travail avant son terme, le bénéficiaire enverra une attestation sous 15 jours à Laval agglomération, ce qui entraînera l'interruption du financement à la date de cessation des fonctions et une éventuelle restitution par le bénéficiaire du trop-perçu à moins que le bénéficiaire parvienne à pourvoir le poste sans délai.

2.4. Les versements dus par Laval agglomération sont effectués sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Les versements sont effectués sous Chorus Pro, après émission de la facture par l'UA, par virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université d'Angers aux coordonnées bancaires suivantes portant référence du bon de commande :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	clé
10071	49000	00001000184	73

Article 3 - Conditions d'utilisation de la subvention

3.1 Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention pour la seule réalisation des objectifs et des activités tels que définis dans la présente convention.

3.2 Il s'engage à ne pas employer tout ou partie de la subvention reçue de Laval agglomération, en subventions à d'autres associations, sociétés, organismes ou œuvres et à ce que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit.

Article 4 – Communication

Le bénéficiaire doit justifier de mesures de publicité pour signaler l'intervention de Laval agglomération.

4.1 Le bénéficiaire s'engage, à mentionner le soutien financier de Laval agglomération sur l'ensemble de ses documents et publications officiels de communication relatif à la subvention, notamment en faisant figurer le logo, et en respectant la charte graphique Laval agglomération.

Il s'engage également à faire mention du soutien de Laval agglomération dans ses rapports avec les médias.

4.2 Laval agglomération devra être informée par le bénéficiaire de toute initiative médiatique ayant trait à l'objet de la subvention versée. Cette obligation d'information prendra la forme d'un courrier officiel ou d'un courriel adressé dans un délai raisonnable au Président de Laval agglomération l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire.

Article 5 - Modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention

5.1 Laval agglomération peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle juge utiles, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect des engagements par le bénéficiaire.

Laval agglomération se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action subventionnée.

5.2 Le bénéficiaire s'engage, pour l'exécution de l'article précédent, à donner au personnel de Laval agglomération ainsi qu'aux personnes mandatées par elle un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme bénéficiaire.

5.3 Il accepte que Laval agglomération puisse contrôler l'utilisation qui a été faite de la subvention pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une période de 4 ans à compter du versement du solde de la subvention par Laval agglomération.

Article 6 - Durée de la convention

6.1 La convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et se termine le 31 Décembre 2025.

6.2 Le bénéficiaire s'engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 4 ans à compter du versement du solde de la subvention par Laval agglomération.

Article 7 - Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 8 - Résiliation de la convention

8.1 En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, Laval agglomération se réserve le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée au bénéficiaire restée infructueuse pendant 30 jours, de résilier la présente convention.

8.2 La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

Article 9 - Modalités de remboursement de la subvention

9.1 En cas de non-respect des obligations contractuelles, Laval agglomération se réserve le droit de demander sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

9.2 Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation Laval agglomération sera réduite au prorata lors du versement du solde de la subvention.

Article 10 - Litiges

10.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

10.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

Article 11 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- la présente convention
- l'annexe 1 : répartition prévisionnelle et indicative des postes et des participations financières

En 2 exemplaires originaux

À Angers	A Laval
Pour l'UNIVERSITÉ D'ANGERS	Pour LAVAL AGGLOMERATION
Le Président	Le Président
Signé électroniquement par : Christian Robledo Date de signature : 25/05/2023 Qualité : Président - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1	
Christian ROBLEDO	Florian BERCAULT

L'annexe 1 : répartition prévisionnelle et indicative des postes et des participations financières

Mis à jour 10/05/2023

Postes TUS vague 4 Mayenne	
	Chef de clinique Assistant de territoire
	53
	CH Laval
	Mayenne
Fiche de poste	Médecine d'Urgence
Partie Hospitalière	
% CH correspondant	80%
% CHU Angers	20%
ICO	
Partie Universitaire	
% CH	80%
% CHU	
% Faculté	20%
ICO	
Financement annuel	
Partie Hospitalière	
% CH	
% CHU	
% ARS	
Partie Universitaire	
Annuel	24 000 €
Durée du contrat	**48 000,00 €**
CD 49	
CD 53	*18 000 €*
CD 72	
Cholet Agglo	
Laval Agglo	*12 000 €*
Le Mans Métropole	
C Région	*12 000 €*
Faculté de santé	
ARS	*3 000 €*
CH Laval	*3 000 €*
restant à financer	0 €
candidats	M.Dr R. Chirara

CONVENTION entre
LAVAL AGGLOMERATION
et
L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

LAVAL AGGLOMERATION,
1 Place du Général Ferrié CS 60809,
53008 LAVAL Cedex,
Représentée par le Président de Laval Agglomération, Monsieur Florian BERCAULT,
Dûment habilité à signer la présente convention
Ci-dessous dénommé "Laval agglomération"

d'une part,

UNIVERSITÉ D'ANGERS
42, rue de Rennes
49100 ANGERS
Représenté par le Président de l'Université d'Angers, Monsieur Christian ROBLEDO, dûment habilité à signer la présente convention
Ci-dessous dénommée "le bénéficiaire"

d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111.2, L.5211-1 et suivants,

VU la convention-cadre établie dans le cadre du plan « Territoires universitaires de santé » entre la Région des Pays de la Loire, l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire, la Faculté de santé de l'Université d'Angers l' Université du Mans, La Comue Angers-Le Mans et, les Centres hospitaliers de Laval, Cholet, le Mans et le Centre hospitalier universitaire d'Angers, l' ICO (Institut cancérologie de l'Ouest), les Départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, Laval Agglomération, Le Mans Métropole, l'Agglomération du Choletais, Angers Loire Métropole

VU la délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 30 juin 2022 approuvant la convention cadre du plan « Territoires universitaires de santé » ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 2 octobre 2023 approuvant la présente convention financière

VU la Délibération du conseil de faculté d'Angers du 19/01/2023.

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

L'hémi-région Est des Pays de la Loire (territoires de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine Anjou, secteur de Cholet) est particulièrement touchée par l'inégalité d'accès aux soins.

Les Universités d'Angers et du Mans, la Comue et le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers s'associent aux collectivités territoriales et leurs établissements (Conseils départementaux, Conseil régional, établissements publics de coopération intercommunale), à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest et à l'Agence Régionale de Santé, afin de proposer une réponse coordonnée permettant l'universitarisation des territoires dont les objectifs sont de :

- Favoriser des parcours de formation des étudiants là où les besoins en professionnels de santé sont les plus importants,
- Attirer de jeunes médecins dans les différents territoires grâce à des postes à valence universitaire
- Dynamiser une organisation de l'enseignement et de la recherche en santé sur les territoires.

Pour répondre à ces trois objectifs, les acteurs du territoire poursuivent le plan intitulé « Territoires Universitaires de Santé » piloté par la Faculté de Santé de l'Université d'Angers et le CHU d'Angers.

Une nouvelle convention cadre 2022-2026 a été établie dans le cadre du plan « Territoires universitaires de santé » permettant :
- l'affectation des chefs de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH), Assistants Hospitaliers Universitaires (AHU) et Chefs de Clinique en Médecine Générale (CCMG),
- la nomination de professeurs associés et maîtres de conférences associés, parmi les praticiens hospitaliers temps plein titulaires des Centre Hospitaliers,

Elle permet d'agir à un niveau plus structurel de ces établissements pour conforter la dynamique enseignement et recherche de ces sites.
La nomination de ces personnels est subordonnée à l'engagement d'octroi du financement nécessaire à la création du support budgétaire.

La Faculté de Médecine de l'Université d'Angers sollicite Laval Agglomération pour contribuer au financement de la partie universitaire d'un poste **de Maitre de conférence en Médecine Physique de Réadaptation au CH de Laval.**

Article 1 - Objet de la convention

1.1 Laval agglomération a décidé de subventionner, selon les conditions établies dans la présente convention et dans ses annexes, que le bénéficiaire déclare connaître et accepter, dans le cadre du plan « Territoires Universitaires de Santé »,

1.2 Le bénéficiaire en acceptant la subvention s'engage à réaliser l'action définie au paragraphe 1.1. Ci-dessus et décrite dans la présente convention sous sa propre responsabilité et en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition.

Article 2 - Montant de la participation financière de LAVAL Agglomération et modalités de versement

2.1 Le plan de financement prévisionnel du poste créé est annexé à titre indicatif en annexe 1. Le plan de financement prévisionnel indique l'ensemble des coûts et la répartition des participations financières entre les collectivités publiques, l'Université d'Angers, les Centres hospitaliers concernés et l'ARS.

2.2 Il est créé un poste de **Maitre de conférence en Médecine Physique de Réadaptation**, pour trois ans à partir du 1er Novembre 2023 jusqu'au 31 Octobre 2026 (soit 36 mois), sur un support de Maitre de Conférence Associé à mi-temps. Le cout annuel du poste créé est de 28 000 € par an, soit un cout total de 84 000 €. Laval agglomération s'engage à verser une subvention globale d'un montant **de 21 000 euros**, correspondant à 25 % du cout des rémunérations universitaires, des indemnités et des charges sociales afférentes à ce poste créé sur deux années.

2.3. La subvention est versée, aux dates suivantes, au bénéficiaire par Laval agglomération comme suit :

- A la signature de la convention, un montant de 1 200 €,
- Janvier 2025, un montant de 7 000 €,
- Janvier 2026, un montant de 7000 €,
- Janvier 2027, un montant de 5 800 €.

En cas d'interruption du contrat de travail avant son terme, le bénéficiaire enverra une attestation sous 15 jours à Laval agglomération, ce qui entraînera l'interruption du financement à la date de cessation des fonctions et une éventuelle restitution par le bénéficiaire du trop-perçu à moins que le bénéficiaire parvienne à pourvoir le poste sans délai.

2.4. Les versements dus par Laval agglomération sont effectués sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Les versements sont effectués sous Chorus Pro, après émission de la facture par l'UA, par virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université d'Angers aux coordonnées bancaires suivantes portant référence du bon de commande :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	clé
10071	49000	00001000184	73

Article 3 - Conditions d'utilisation de la subvention

3.1 Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention pour la seule réalisation des objectifs et des activités tels que définis dans la présente convention.

3.2 Il s'engage à ne pas employer tout ou partie de la subvention reçue de Laval agglomération, en subventions à d'autres associations, sociétés, organismes ou œuvres et à ce que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit.

Article 4 – Communication

Le bénéficiaire doit justifier de mesures de publicité pour signaler l'intervention de Laval agglomération.

4.1 Le bénéficiaire s'engage, à mentionner le soutien financier de Laval agglomération sur l'ensemble de ses documents et publications officiels de communication relatif à la subvention, notamment en faisant figurer le logo, et en respectant la charte graphique Laval agglomération.

Il s'engage également à faire mention du soutien de Laval agglomération dans ses rapports avec les médias.

4.2 Laval agglomération devra être informée par le bénéficiaire de toute initiative médiatique ayant trait à l'objet de la subvention versée. Cette obligation d'information prendra la forme d'un courrier officiel ou d'un courriel adressé dans un délai raisonnable au Président de Laval agglomération l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire.

Article 5 - Modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention

5.1 Laval agglomération peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle juge utiles, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect des engagements par le bénéficiaire.

Laval agglomération se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action subventionnée.

5.2 Le bénéficiaire s'engage, pour l'exécution de l'article précédent, à donner au personnel de Laval agglomération ainsi qu'aux personnes mandatées par elle un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme bénéficiaire.

5.3 Il accepte que Laval agglomération puisse contrôler l'utilisation qui a été faite de la subvention pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une période de 4 ans à compter du versement du solde de la subvention par Laval agglomération.

Article 6 - Durée de la convention

6.1 La convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et se termine le 31 Décembre 2026.

6.2 Le bénéficiaire s'engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 4 ans à compter du versement du solde de la subvention par Laval agglomération.

Article 7 - Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 8 - Résiliation de la convention

8.1 En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, Laval agglomération se réserve le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée au bénéficiaire restée infructueuse pendant 30 jours, de résilier la présente convention.

8.2 La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

Article 9 - Modalités de remboursement de la subvention

9.1 En cas de non-respect des obligations contractuelles, Laval agglomération se réserve le droit de demander sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

9.2 Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation Laval agglomération sera réduite au prorata lors du versement du solde de la subvention.

Article 10 - Litiges

10.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

10.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

Article 11 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- la présente convention
- l'annexe 1 : répartition prévisionnelle et indicative des postes et des participations financières

En 2 exemplaires originaux

À Angers
Pour l'UNIVERSITÉ D'ANGERS
Le Président

Christian ROBLEDO

Signé électroniquement par : Christian Robledo
Date de signature : 25/05/2023
Qualité : Président - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

A Laval
Pour LAVAL AGGLOMERATION
Le Président

Florian BERCAULT

- **CC106 - ESTACA CAMPUS OUEST – AVENANT N° 1 AU CONTRAT TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT (JUILLET 2020 À JUIN 2023) COUVRANT LE SECOND SEMESTRE 2023**

Florian Bercault : *On passe à la délibération sur l'ESTACA. Nicole Bouillon.*

Rapporteur : Nicole Bouillon

I – Présentation de la décision

Depuis 2001, Laval Agglomération accompagne l'ESTACA (École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile), école d'ingénieurs privée implantée sur le Campus de Laval, habilitée par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs) et qualifiée Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) depuis 2016. Elle forme des ingénieurs spécialisés en aéronautique, spatial, automobile, ferroviaire et naval. Cet accompagnement est formalisé dans des contrats triennaux de développement qui définissent les règles et les niveaux d'intervention financière des collectivités (parité d'intervention avec le Conseil départemental de la Mayenne) en faveur de cette école au titre de l'investissement et du fonctionnement.

Le 6e contrat triennal de développement de l'ESTACA Campus Ouest signé le 20 juillet 2020 et couvrant la période juillet 2020 à fin juin 2023 arrive à son terme.

Aussi, convient-il de prolonger ce contrat d'un semestre afin de couvrir l'ensemble des actions de l'année 2023 et de présenter le prochain contrat triennal qui sera présenté début 2024, en cohérence avec les priorités du nouveau schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

La poursuite des actions proposées :

- Accompagnement de la recherche par la poursuite de notre cofinancement de quatre contrats doctoraux engagés soit 80 000 € pour le second semestre dont la moitié est pris en charge par l'ESTACA (40 K€) et l'autre moitié par les collectivités à parité, soit 20 000 € pour Laval Agglomération.
- Innovation pédagogique : Acquisition d'équipements innovants pour la recherche pour un montant maximum de 65 000 € pris en charge à 60 % par les collectivités (application des règles établies dans le contrat triennal) soit une subvention de 19 500 € pour Laval Agglomération, sur justificatifs de dépenses.
- L'ESTACA sollicite également les collectivités territoriales pour l'accompagnement d'un projet "éco-campus" : L'ESTACA souhaite porter un projet expérimental sur ce 2nd semestre mixant micro-forêt, permaculture et rucher afin d'obtenir d'ici 2024, le label "Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale" (DD&RS). Ce projet s'inscrit plus largement dans les préconisations d'aménagement de l'étude urbaine Porte de l'Aubépin afin de tendre vers un Ecocampus écologique et résilient, qui affirme sa vocation universitaire, ouvert sur la ville et inscrit dans sa géographie (grand paysage, parc de l'Aubépin, qualité du cadre de vie …). La forêt "Miyawaki", méthode de plantation développée au Japon, s'installe sur des surfaces préparées à partir de 100m², constituée de 20 à 30 espèces végétales locales plantées avec une densité élevée de 3 plants au m² afin de créer un îlot de fraicheur et de mettre en place une gestion durable des espaces pour soutenir la biodiversité (milieux naturels et cultivés, espaces paysagers et aménagés, fauche tardive des espaces verts).

  Ce projet piloté par les permanents et les étudiants de l'ESTACA, est évalué à 40 K€ avec une participation pour moitié de l'école (dont 5K€ de la CVEC) et une sollicitation des collectivités locales à parité entre le Conseil départemental et Laval Agglomération soit 10 000 € par collectivité.

Un bilan de ce 6e contrat complété d'un semestre, sera réalisé lors de la présentation du nouveau contrat triennal basé sur les axes prioritaires du nouveau SLESRI.

II – Impact budgétaire et financier

L'avenant n° 1 au contrat de développement ESTACA couvrant la période de juillet 2023 à décembre 2023 mobilisera l'intervention des collectivités territoriales à hauteur de 99 000 € soit 49 500 € pour Laval Agglomération dont 30 000 € sur le fonctionnement dans le cas où le conseil communautaire accepterait d'accompagner le projet expérimental mixant micro-forêt, permaculture et rucher à hauteur de 10 000 €, et 19 500 € pour l'investissement.
Les crédits de paiement correspondant à notre engagement sur le second semestre 2023 ont été provisionnés lors du budget principal 2023. Concernant le projet de micro-forêt, celui-ci pourra être financé par réaffectation des crédits inscrits sur la ligne de crédits "nouvelles formations" (reliquat de 20 000 €).

Nicole Bouillon : *Bonsoir à tous. C'est le premier avenant au contrat triennal de développement. Nous proposons de signer avec l'ESTACA. C'est un avenant qui doit couvrir le second semestre 2023, sachant que le contrat initial portait sur la période de juillet 2020 à juin 2023. L'avenant porte sur une période de 6 mois puisqu'un nouveau contrat devra être signé en 2024 en conformité avec le schéma local de l'enseignement supérieur et de l'innovation. Ce contrat porte sur l'accompagnement de la recherche avec le cofinancement de 4 contrats doctoraux, soit 20 000 euros financés par Laval Agglomération et la même chose pour le Département. Les innovations pédagogiques, 65 000 euros sont inscrits avec une participation de Laval Agglomération à hauteur de 19 500 euros. Et l'accompagnement d'un projet expérimental « éco-campus » qui va mixer micro-forêt, permaculture et rucher afin d'obtenir d'ici 2024 le label « Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale » avec une participation de Laval Agglomération à hauteur de 10 000 euros.*

Voilà le contenu de cet avenant.

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions ? Isabelle Eymon.*

Isabelle Eymon *: Merci. Est-ce que ce projet environnemental est travaillé en concertation avec nos services Nature en Ville dans l'esprit études sur le secteur de l'Aubépin. On est sur une zone relativement naturelle. Là c'est une plantation qui a des spécificités quand même. Le projet est tout à fait louable. Mais est-ce qu'il y a l'idée de coordonner et pas de planter un projet environnemental isolément.*

Nicole Bouillon *: À ce stade, je n'ai pas ces informations. C'est un projet qui semble extrêmement intéressant. On parle de la forêt Miyawaki avec un projet de plantation développé au Japon. Donc c'est un modèle qui existe déjà semble-t-il ailleurs.*

Isabelle Eymon *: Juste en face sur l'Ibis, ils ont fait leurs 200 m² il y a 2 ans avec une école de Changé.*

Nicole Bouillon *: Il y a des précisions sur les surfaces dans le rapport que nous avons, mais je ne lis pas qu'il y ait des rapprochements avec nos services. Mais on peut leur suggérer bien évidemment.*

Florian Bercault : *Éric Paris*

Éric Paris *: Je peux donner un petit complément d'informations. En fait, c'est une étude qui va être lancée pour voir la faisabilité de ce projet-là. Donc ça reste pour l'instant une étude ESTACA avec intervention des permanents de l'ESTACA et des étudiants de l'ESTACA, avec vocation, si le projet s'avère faisable et que l'ESTACA obtient le label, c'est que ce soit diffusé à l'ensemble du campus pour alimenter notre souhait d'en faire un éco-campus.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? Je vous propose de voter cette délibération. C'est déjà fait pour certains. Éric Paris ne prend pas part au vote puisqu'il représente l'agglomération au CA de l'ESTACA.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 106/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

ESTACA CAMPUS OUEST – AVENANT N° 1 AU CONTRAT TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT (JUILLET 2020 À JUIN 2023) COUVRANT LE SECOND SEMESTRE 2023

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Compte tenu de l'intérêt que présente le développement de l'ESTACA Campus de Laval pour le territoire,

Considérant l'avenant n° 1 au projet de contrat de développement signé le 20 juillet 2020, présenté en annexe,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Laval Agglomération approuve les termes de l'avenant n° 1 au contrat de développement de l'ESTACA Campus de Laval, pour couvrir sur la période de juillet 2023 à décembre 2023, les actions suivantes :

- Accompagnement de la recherche avec le cofinancement de quatre contrats doctoraux, soit une aide de 20 000 € par Laval Agglomération ;
- Innovation pédagogique : Acquisition d'équipements innovants pour la recherche pour un montant maximum de 65 000 €, avec une participation de Laval Agglomération de 19 500 € ;
- L'accompagnement d'un projet expérimental "éco-campus" mixant micro-forêt, permaculture et rucher afin d'obtenir d'ici 2024, le label "Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale" (DD&RS), avec une participation de Laval Agglomération de 10 000 €.

Article 2
L'avenant n°1 au contrat triennal de l'ESTACA a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2023 afin de couvrir les actions relatives à l'accompagnement des contrats doctoraux en fonctionnement et à l'innovation pédagogique sur la partie investissement. L'accompagnement d'un projet expérimental éco-campus pourra être financé par réaffectation des crédits non utilisés sur la ligne "nouvelles formations" du contrat triennal de l'ESTACA en section de fonctionnement et à hauteur de 10 000€.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n° 1 au contrat pour le développement de l'ESTACA Campus de Laval, couvrant la période transitoire de juillet 2023 à décembre 2023 ainsi que et tout document à cet effet afin de débuter un nouveau contrat triennal en 2024 sur les bases du nouveau Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation (SLESRI).

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Éric Paris en sa qualité de représentant au conseil d'établissement de l'ESTACA n'a pas pris part au vote.

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT PÉRIODE DE JUILLET 2023 A DÉCEMBRE 2023

Entre
La Communauté d'Agglomération de Laval, représentée par son Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 2 octobre 2023, ci-après dénommé « Laval agglomération »,
Le Conseil départemental de la Mayenne, représenté par son Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental du XXXXXXXXXXX,ci-après dénommé « le Conseil départemental »,
D'une part,
Et

L'Association ESTACA, association régie par la loi du 1er juillet 1901, représentée par son Président, domiciliée 12 avenue Paul Delouvrier, CS 20749 Montigny, 78066 Saint Quentin-en-Yvelines, agissant en vertu d'une décision du Directoire, ci-après dénommée "ESTACA"
D'autre part,

Vu la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) adoptée par délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire le 17 décembre 2020 confortée par le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) validé par le Conseil communautaire et le Conseil Départemental début 2023, rappelant les ambitions partagées de développer l'offre de formation supérieure, de consolider les activités de recherche et de renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire,
Considérant les termes du contrat triennal de développement ESTACA – campus Ouest pour la période juillet 2023 à juin 2023 signé le 20 juillet 2020,
Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Depuis 2001, Laval Agglomération accompagne l'ESTACA (Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile), école d'ingénieurs privée implantée sur le Campus de Laval, habilitée par la CTI (Commission des Titres d'ingénieurs) et qualifiée Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) depuis 2016.

Elle forme des ingénieurs spécialisés en aéronautique, spatial, automobile, ferroviaire et naval. Cet accompagnement est formalisé dans des contrats triennaux de développement qui définissent les règles et les niveaux d'intervention financière des collectivités (parité d'intervention avec le Conseil départemental de la Mayenne) en faveur de cette école au titre de l'investissement et du fonctionnement.

Le 6ème contrat triennal de développement de l'ESTACA Campus Ouest signé le 20 juillet 2020 et couvrant la période juillet 2020 à fin juin 2023 arrive à son terme.

Aussi, il convient de prolonger ce contrat d'un semestre afin de couvrir l'ensemble des actions de l'année 2023 et de présenter le prochain contrat triennal qui sera présenté début 2024, en cohérence avec les priorités du nouveau schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°1 a pour objet de prolonger d'un semestre (6 mois) soit de juillet à décembre 2023, la durée du contrat triennal de développement convenu entre les partenaires : Conseil départemental de la Mayenne, Laval Agglomération et l'ESTACA campus de Laval et signé le 20 juillet 2020.

Au titre de ce semestre 2023, la prolongation de la contractualisation porte sur les éléments suivants :

- poursuite du cofinancement des contrats doctoraux engagés sur la période 2021-2023, sous réserve de la validation des thématiques de recherche par les collectivités.
- Acquisition d'équipements innovants pour la recherche
- soutien à un projet expérimental "éco campus" avec la création d'une micro-forêt associée à de la permaculture et des ruches afin d'obtenir d'ici 2024, le label "Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale" (DD&RS),

Les collectivités territoriales attribuent à l'ESTACA, une subvention globale de **99 000€** qui se décompose comme suit :

	Fonctionnement		**Investissement**	**Total**
	Contrat doctoral	*Projet expérimental*	*Équipements recherche*	
Laval Agglomération	20 000€	10 000€	19 500€	49 500€
Conseil départemental	20 000€	10 000€	19 500€	49 500€
Total collectivités	**40 000€**	**20 000€**	**39 000€**	**99 000€**
ESTACA	40 000€	20 000€ dont CVEC: 5 000€	26 000€	86 000€
Total financement	**80 000€**	**40 000€**	**65 000€**	**185 000€**

Ces financements ont vocation à bénéficier de façon globale au territoire de Laval Agglomération.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Le versement de la subvention de fonctionnement interviendra comme suit :

- contrats doctoraux : 75 % dès la signature du présent avenant, le solde sur présentation d'une liste des doctorants accompagnés ainsi qu'une présentation synthétique des projets de thèse co- financés,

- projet expérimental : 50% dès la signature du présent avenant et le solde sur présentation d'une note explicative de réalisation: implantation de la micro-forêt, essences, techniques utilisées, objectifs pédagogiques, nombre d'étudiants et permanents associés au projet, le suivi – résultats obtenus et les objectifs attendus ainsi qu'un état récapitulatif des coûts du projet.

Le versement de la subvention d'investissement interviendra sur présentation des factures acquittées et d'un tableau récapitulatif des dépenses daté et signé par le Président de l'ESTACA.
Les crédits de fonctionnement non utilisés/ non justifiés en fin d'année ne seront pas reportables sur l'année suivante. Les crédits d'investissement non utilisés sont reportables l'année suivante dès lors que l'objet du report est justifié avant la fin du mois de novembre de l'année en cours.

ARTICLE 3 :
Les autres articles du contrat triennal de développement restent inchangés.

Fait en 3 exemplaires originaux

Le Président du Conseil Départemental de la Mayenne,

Olivier RICHEFOU

Le Président de Laval Agglomération,

Florian BERCAULT

Le Président de l'association et du Directoire de l'ESTACA

Arnaud MARFURT

Florian Bercault : *Une délibération concernant la DSP, le rapport annuel de la DSP très haut débit. Jérôme Allaire.*

- **CC107 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRÈS HAUT DÉBIT – RAPPORT ANNUEL 2022**

Rapporteur : Jérôme Allaire

I - Présentation de la décision

Laval Agglomération a confié à Laval Très Haut Débit (THD) la mission de développer le très haut débit sur les 20 communes de Laval Agglomération.

En vertu de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, Laval THD, en tant que délégataire, est chargée de communiquer à Laval Agglomération, le délégant, un rapport comportant notamment les comptes afférents à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Jérôme Allaire : *Une DSP qui va parler à l'ex-agglo, Laval Agglomération puisque c'est uniquement dans ce cadre-là. Les communes de l'ex-Pays de Loiron sont elles prises en charge par le Département. Globalement, le déploiement industriel a pris fin. Ce qui a permis de valider les derniers jalons de paiement. Les grandes données qui sont intéressantes dans le rapport, c'est qu'on a un taux de pénétration aujourd'hui qui atteignait 70 % au 31 décembre 2022, qui n'a pas beaucoup augmenté depuis puisqu'on est passé à 72 % aujourd'hui. C'est un point important dans le cadre du décommissionnement du cuivre que l'on va, je ne sais pas si c'est le bon terme, mais subir en tout cas dans les prochaines années puisque ça veut dire qu'on a encore 28 % des personnes qui devront passer vers la fibre d'ici début 2025, ce qui n'est pas anodin. Ça nous laisse peu de temps sur la partie compréhension de ce transfert et sensibilisation des usagers. Dans les offres traditionnelles que l'on avait, on avait le FTTH qui est l'offre que l'on a tout à chacun à notre domicile, qu'utilise un certain nombre aussi de petites entreprises. Et une offre FTTO qui est une fibre vraiment dédiée pour des débits importants ou des sauvegardes particulières pour les grandes entreprises ou des collectivités. Ça ne rentre pas dans le bilan 2022, mais en 2023 c'est ouvrir une offre intermédiaire pour les entreprises qui souhaitent avoir un retour en cas de disfonctionnement qui soit plus rapide et c'est le FTTE. Voilà. Pour faire court, en tout cas, ça se passe plutôt bien sur la fin, même si on a toujours des points bloquants quand il s'agit de traverser des voies, des zones privées et qu'il est difficile de raccorder un particulier. Mickaël Marquet, s'il avait été là, aurait pu en témoigner puisqu'il est directement concerné sur un cas spécifique. Et on a des incompréhensions parfois dans le déploiement encore, sur des aménagements de grandes maisons plutôt où il y avait il y a quelques années une seule personne et on y retrouve 4 locataires ou 4 propriétaires différents dans un même lieu-dit alors qu'auparavant il n'y avait qu'une personne desservie. Ça pose des problèmes parce qu'iL faut ajouter des câbles si ça n'a pas été prévu. Il y a toujours quelques incompréhensions sur ce passage à la fibre, mais ça reste marginal.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport annuel ? Je vous propose de prendre acte en votant.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 107/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

TRÈS HAUT DÉBIT – DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL 2022

Rapporteur Jérôme Allaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la décision n° 103/2010 du conseil communautaire de Laval Agglomération portant délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation des fibres optiques d'un réseau communautaire de communications électroniques à très haut débit,

Considérant qu'en application de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, il appartient au délégataire de transmettre au délégant un rapport détaillé concernant l'année écoulée,

Considérant le rapport d'activité 2022 transmis par Laval Très Haut Débit (THD),

Considérant l'examen du rapport par la commission consultative des services publics locaux du 13 septembre 2023,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique
Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2022 de Laval THD dans le cadre de la délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation des fibres optiques d'un réseau communautaire de communications électroniques à très haut débit.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Annexe 1
Compte-rendu
Technique
2022
Laval THD

La convention de délégation de service public qui lie Laval THD à Laval Agglomération prévoit chaque année en son article 39, la production par le concessionnaire d'un compte rendu technique au plus tard le 31 mai.

Sommaire :

1 TABLEAUX DE BORD 3

1.1 Sur le FTTO (mission 1) : 3

1.2 Pour le FTTH (mission 2) : 4

2 EVOLUTION DE L'ÉTAT DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS EXPLOITÉS : 5

2.1 Mission 1, réseau entreprise et desserte de zone d'activité 5

2.2 Mission 2, réseau FTTH 7

3 INVENTAIRE ANNUEL DES BIENS CONSTITUANT LE RÉSEAU 8

4 EVÈNEMENTS INTERVENUS SUR LE RÉSEAU 10

4.1 Qualité de service : 10

4.1.1 Volumétrie des incidents sur le FTTO : 10

4.1.1 Volumétrie des incidents sur le FTTH: 12

4.1.2 Evénements préventifs 14

4.2 État capacitaire du backbone, réseau actif 18

5 ETAT DES CAPACITÉS DU RÉSEAU 19

5.1 État capacitaire du Backbone Laval THD 19

5.2 État capacitaire du réseau FTTH (liens NRO-PM) 20

5.3 Le ZLIN : Raccordement des Immeubles Neufs 21

5.4 État capacitaire des sites techniques 22

1 Tableaux de bord

1.1 Sur le FTTO (mission 1) :

Tableau de bord Laval Très Haut Débit
volet commercial

déc-22

Parc Usagers	Nombre d'usagers marché Collecte Activée	7
	Nombre d'usagers marché FOP	12
	Nombre d'usagers marché Hebergement	10
Performance Commerciale	Nombre d'hebergement en service	40
	Nombre de tronc en service	10
	Nombre de liens de collecte activée en service	33
	Nombre de liens GFU de collecte activée en service	2
	Nombre de liens FOP en service (point à point , racco site)	153
	Nombre de liens GFU FOP en service	31

Contrat « e-service » vers la mise en place d'Administration Des Ventes (ADV) autonome :

Dans le cadre du projet de dématérialisation de la prise de commande, les usagers de Laval THD ont été sollicités depuis fin d'année 2019, afin de signer le contrat « e services ».
La signature du contrat permet d'accéder à l'espace FCI (Frontal Commande Intégré).
Les usagers une fois le contrat signé sont accompagnés par une formation à l'utilisation de cet espace.
Sur le FCI, les usagers pourront saisir leurs nouvelles commandes (études et fermes) et suivre l'avancement de la production.

Cette évolution reflète la maturité du mode de prise de commande, Laval THD reste disponible et à l'écoute pour les usagers.

1.2 Pour le FTTH (mission 2) :

Reste à faire LTHD par commune en IPE

Communes à 100% (LTHD) *
Bonchamp
Forcé
Louvigné
Montigné-le-Brillant
Louverné
Montflours
Châlons-du-Maine
Saint Berthevin
La Chapelle-Anthenaise
L'Huisserie
Soulgé-sur-Ouette
Argentré
Parné-sur-Roc
Ahuillé
Changé

- En italique les communes avec zones dentelles en cours
- Le 100% inclus 7 RAD IPE

RàF Communes (LTHD) en exploitation (hors ZD)	EL's
St-Germain-le-Fouilloux	1
St-Jean-sur-Mayenne	1
Entrammes	3
Nuillé-sur-Vicoin	3
Total général	**8**

Répartition :
- Total de logements publiés = 25 646 Els
- Total de logements couverts = 25 640 Els
- Total de logements raccordables = 23 853 Els
- Nombre de logements commercialisables = 23 836 Els

Reste à faire en Zones Dentelles par commune au 31/12/2022

	Déployeur				Total
	MAYE		ORANGE		
Commune	RàF	Déployé	RàF	Déployé	
AHUILLE	10	5			15
ARGENTRE		2			2
CHALONS DU MAINE		4			4
CHANGE		1			1
CHAPELLE ANTHENAISE		1			1
ENTRAMMES		4			4
L'HUISSERIE			4 (VDR)	4	8
MONTFLOURS		5			5
NUILLE SUR VICOIN		4			4
PARNE SUR ROC		5			5
SOULGE SUR OUETTE		11			11
ST BERTHEVIN		13	3 (VDR)	2	17
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	22	S17	(en cours)		22
ST JEAN SUR MAYENNE		6			6
Total général	**32**	**61**	**7**	**6**	**106**

67 déployés, reste 39 à faire

2 Evolution de l'état des matériels et équipements exploités :

2.1 Mission 1, réseau entreprise et desserte de zone d'activité

L'ensemble du Backbone (réseau à destination des entreprises et collectivités) a été construit et mis en exploitation en 2012, ce qui représente 141km d'infrastructures en fibres optiques créées (dont 26 km dans du Génie civil loué).

Pas d'évolution sur le réseau en 2022.

A fin 2022, 266 raccordements (Usagers & clients finaux) sont actifs sur ce réseau de Laval THD.

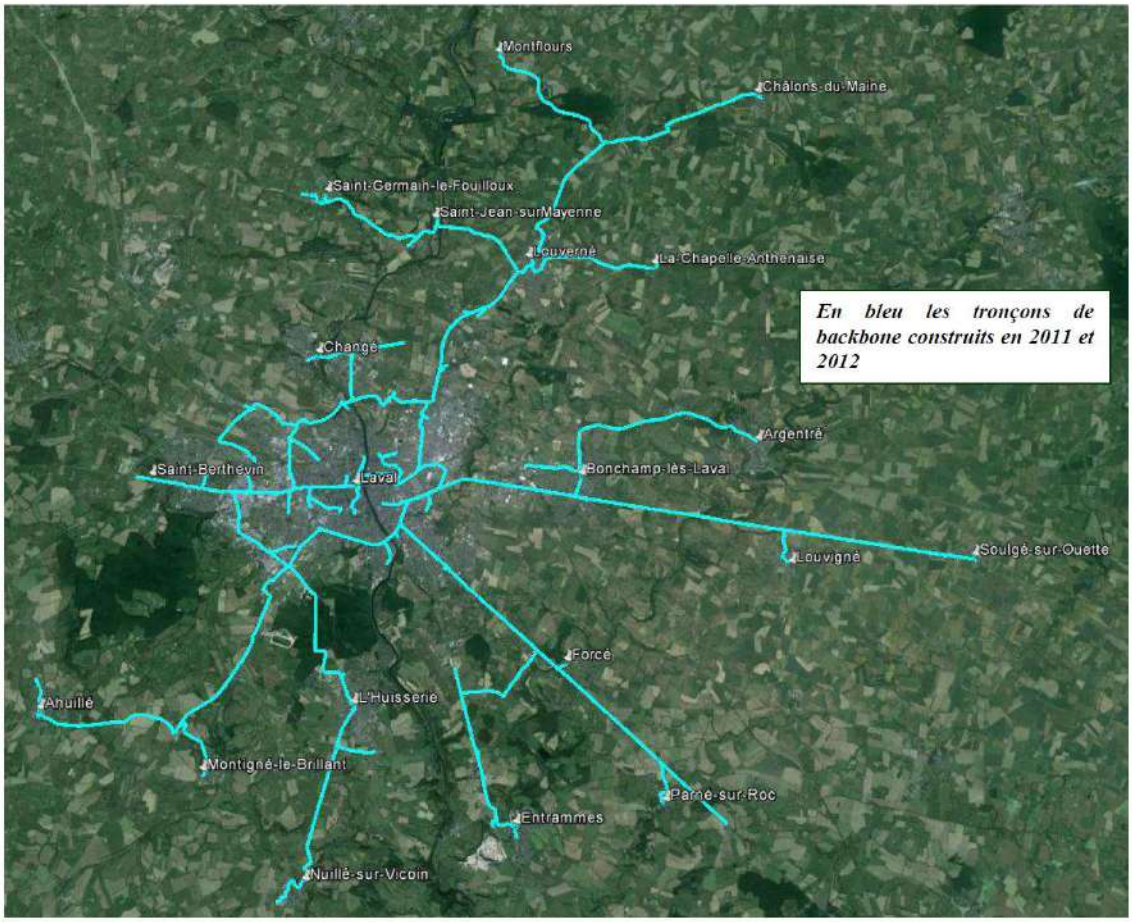

En bleu les tronçons de backbone construits en 2011 et 2012

Pas d'évolution majeure sur les 40 Zones d'Activités, qui sont fibrées et donc éligibles au Très Haut Débit.

Le parc multimodal le long de la LGV n'étant, pour le moment, pas viabilisé.

Á venir , un agrandissement de la ZA des Grands Pré et le déploiement de la zone autoroutière Nord à LOUVERNE (LA MOTTE BABIN).

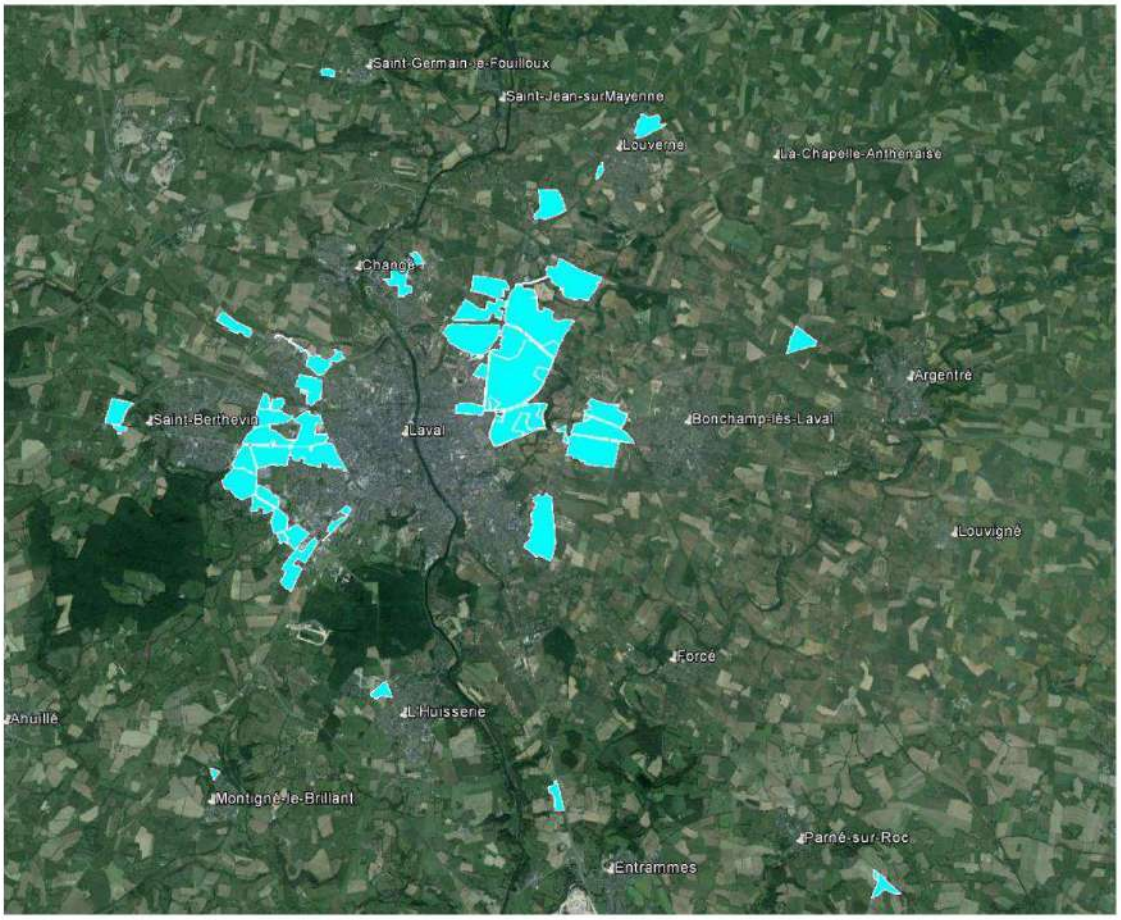

2.2 *Mission 2, réseau FTTH*

Le réseau FTTH est lui aussi en exploitation depuis le 1er janvier 2022. Il reste quelques Els disponibles (39) à rendre éligibles au niveau des zones dentelles limitrophes avec Mayenne Fibre ou la ville de Laval. Ces productions sont en cours.

L'autre activité de production sont les nouveaux logements qui sont produits au fil de l'eau des demandes de raccordement.

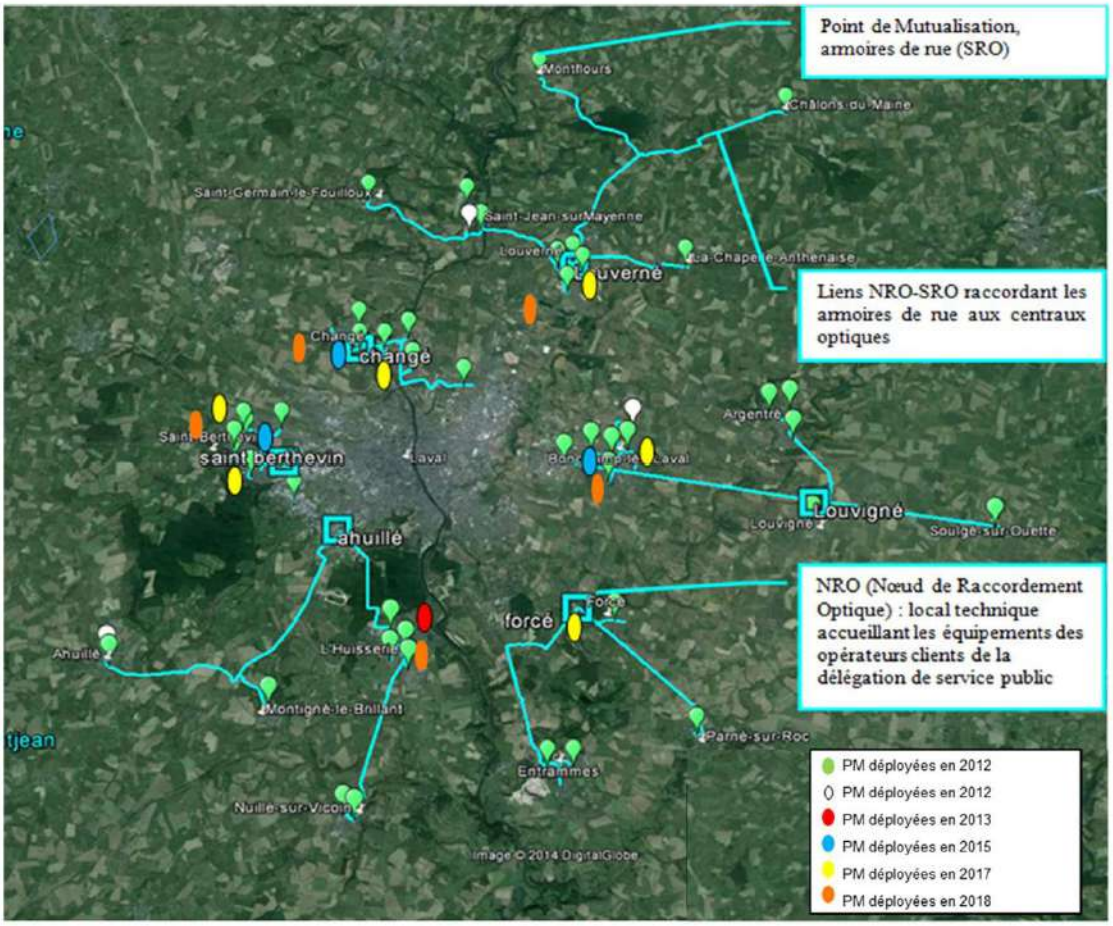

3 Inventaire annuel des biens constituant le réseau

SHELTERS	année d'installation	type shelters	type armoire	station d'énergie	amortissement cumulé au 31/12/22 en € HT	valorisation au 31/12/2022 en € HT
Bonchamp	2011	concentrateur	type 3,4m - sur mesure - Seifel	Eltek ENERGY - UDCFTTH-16KW	45 772	45 772
Changé Technopôle	2011	concentrateur	type 3,4m - sur mesure - Seifel	Eltek ENERGY - UDCFTTH-16KW	49 300	49 300
Laval Meurger	2011	cœur réseau	type 4m - sur mesure - Seifel	Eltek ENERGY - UDCFTTH-16KW	42 438	42 438
Laval Senelle	2011	cœur réseau	type 4m - sur mesure - Seifel	Eltek ENERGY - UDCFTTH-16KW	52 724	253 273
Forcé	2011	mutualisé	type 6m - sur mesure - Seifel	Eltek ENERGY - UDCFTTH-16KW	59 873	81 588
Laval Gaufrie	2011	mutualisé	type 6m - sur mesure - Seifel	Eltek ENERGY - UDCFTTH-16KW	65 211	88 814
Louverné	2011	mutualisé	type 6m - sur mesure - Seifel	Eltek ENERGY - UDCFTTH-16KW	66 203	94 146
Louvigné	2011	mutualisé	type 6m - sur mesure - Seifel	Eltek ENERGY - UDCFTTH-16KW	61 680	84 609
St Berthevin	2011	mutualisé	type 6m - sur mesure - Seifel	Eltek ENERGY - UDCFTTH-16KW	52 315	68 317
Changé Centre	2011	mutualisé	type 6m - sur mesure - Seifel	Eltek ENERGY - UDCFTTH-16KW	67 598	67 598
					563 115	**875 855**

EQUIPEMENTS ACTIFS	année d'installation	type de site	amortissement cumulé au 31/12/22 en € HT	valorisation au 31/12/2022 en € HT
Laval Meurger	2012	cœur réseau	84 300	84 300
Changé Technopôle	2012	concentrateur	11 100	11 100
Laval Senelle	2012	cœur réseau	84 300	84 300
Bonchamp	2012	concentrateur	11 100	11 100
Forcé	2012	concentrateur	11 100	11 100
Changé Centre	2012	concentrateur	11 100	11 100
St Berthevin	2012	concentrateur	11 100	11 100
Louverné	2012	concentrateur	11 100	11 100
Laval Gaufrie	2012	concentrateur	11 100	11 100
tablette shelter	2014	element actif	343	1 035
			246 643	**247 335**

NATURES DES TRAVAUX	Amortissement au 31/12/22 en € HT	Valorisation au 31/12/2022 en € HT
TRAVAUX DE TIRAGE /RACCORDEMENTS DE FO MISSION 1	996 726	1 907 828
TRAVAUX DE GENIE CIVIL MISSION 1	1 705 619	4 288 404
TRAVAUX DE TIRAGE /RACCORDEMENTS DE FO SUR ZA	203 124	389 188
TRAVAUX DE GENIE CIVIL SUR ZA	254 297	621 933
liens SRO_PA-PB : PA, PB ancien et PB neuf installé	3 433 041	13 560 311
TRAVAUX Génie Civil MISSION 2	267 919	1 728 659
TRAVAUX VIE DE RESEAU : Enfouissement, Coordination, protection fils nues ENEDIS	195 281	406 143
TRAVAUX FTTH activé Mission 2	92 942	534 046
Renouvellement équipement actif Mission1 : Atrco-Cisco	6 076	23 900
	7 155 024	**23 460 411**

NATURE DES TRAVAUX	type d'Armoire SRO	Nb de SRO par zone de NRO	amortissement au 31/12/22 en € HT	valorisation au 31/12/2022 en € HT
liens NRO-SRO et armoires de SRO	Nexans et Grolleau	63	1 062 395	1 790 718
			1 062 395	**1 790 718**

NATURES DES TRAVAUX	Nb de clients raccordés depuis Novembre 2012	amortissement cumulé au 31/12/22 en € HT	valorisation au 31/12/2022 en € HT
raccordements client mission 2 FTTH PASSIF	16 520	1 891 887	8 203 020
raccordements client mission 2 FTTH ACTIVEE	22	27,91	1 395,24
	16 542	**1 891 915**	**8 204 415**

Nota. : Les points de branchement (PB) peuvent accueillir 6 ou 12 prises FTTH (les 2 types ont été déployés).

Nota. : Ces sites correspondent aux nouveaux sites clients raccordés en FTTO (un site pouvant avoir plusieurs fibres).

4 Evènements intervenus sur le réseau

4.1 Qualité de service :

Volumétrie des incidents sur le FTTO :

FOA : Fibre optique Activée.
FOP : Fibre Optique passive.
Heb. : Hébergement.

Au global :

4.1.1 Volumétrie des incidents sur le FTTO :

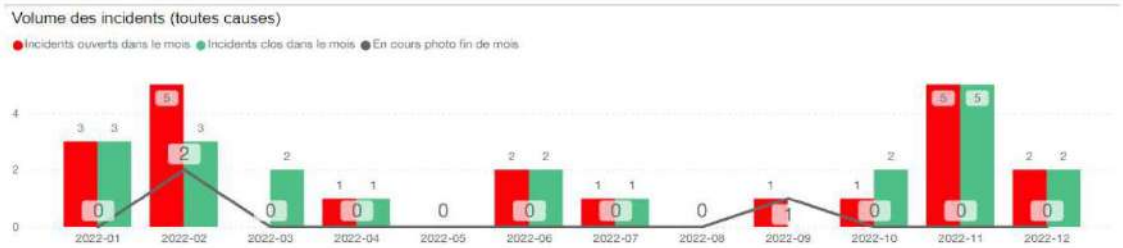

(*) FTTO = FOP, FOA, Hébergement NRO Shelter RIP

Sur la FOA:

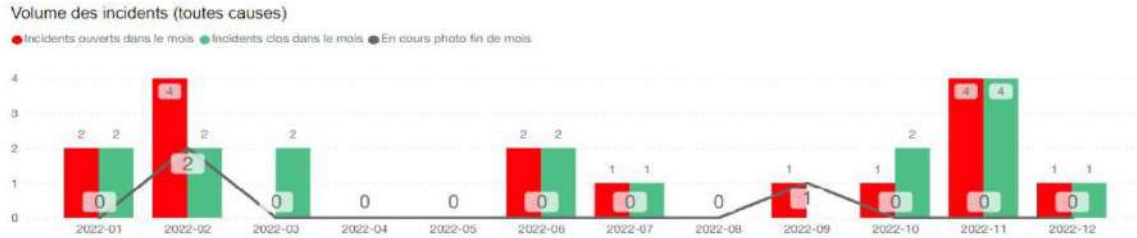

Sur la FOP:

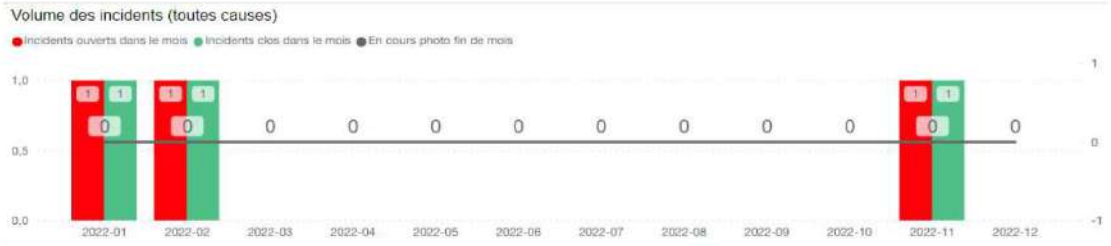

(*) FTTO = FOP, FOA, Hébergement NRO Shelter RIP

Sur l'hébergement :

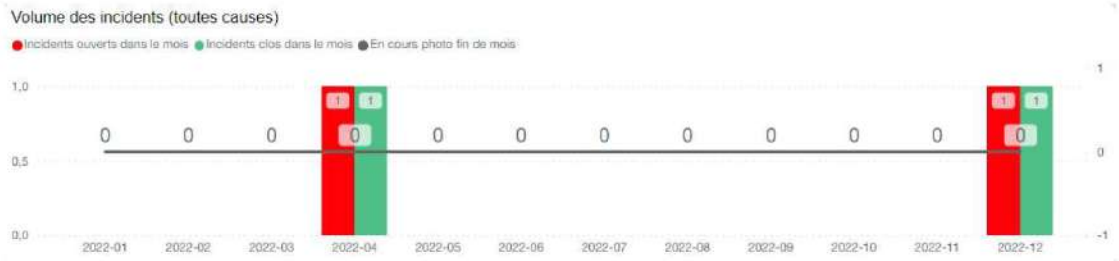

Fichier de suivi des indicateurs :

extraction données pilotage Datavision m

4.1.1 Volumétrie des incidents sur le FTTH:

Signalisations unitaires :

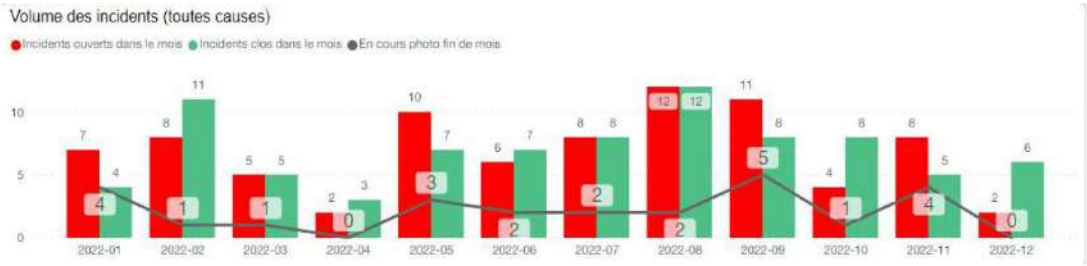

Taux de disponibilité :

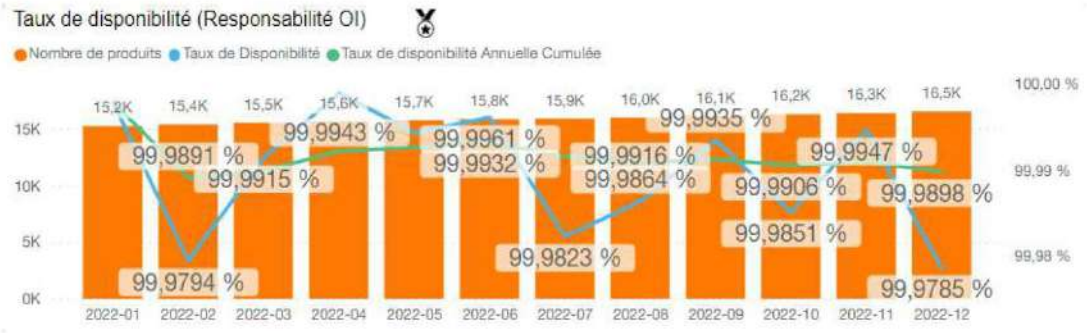

Délais de rétablissement :

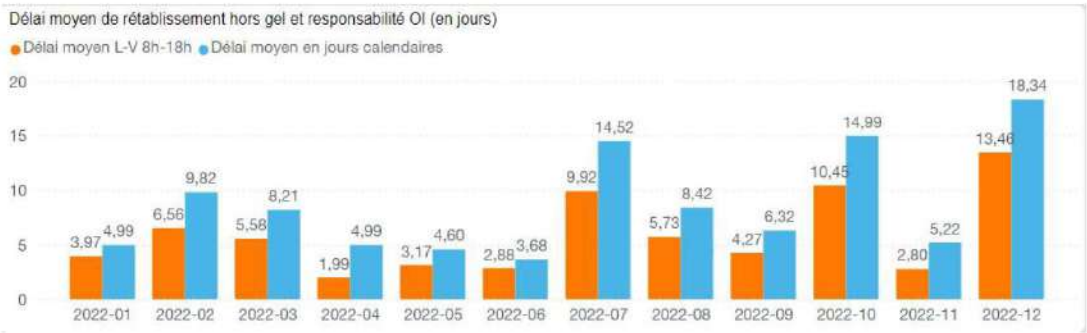

Garantie du temps de rétablissement :

Nombre d'incident par ville :

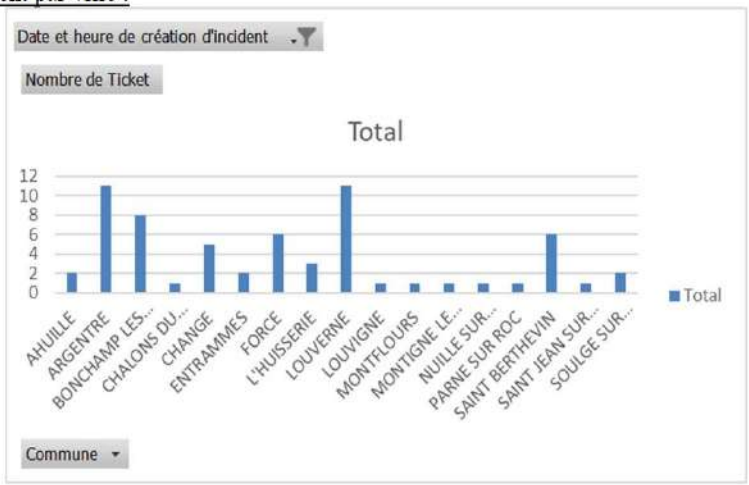

4.1.2 Evénements préventifs

- DT-DICT et DC suivi des volumétries des demandes de déclarations traitées par nos services :

RIP Laval THD	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22	Total
DT	27	30	34	19	22	23	32	14	31	33	26	36	**327**
DICT	22	27	29	33	35	20	28	14	32	33	31	10	**314**
DC	48	24	33	35	21	39	26	38	47	32	36	41	**420**
Total	97	81	96	87	78	82	86	66	110	98	93	87	**1061**
dossiers non concernés	76	50	68	45	47	51	54	41	64	55	52	56	**659**
dossiers traités hors délais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**

Entretien annuel des 10 SHELTERS :

Code équipement	Date de réalisation de la maintenance	Résultat de la maintenance	Commentaire sur vérification
OPT-FORCE	13/10/2022	OK	
OPT-LOUVIGNE	17/10/2022	OK	
OPT-ST_BERTHEVIN	21/10/2022	NOK	Pas de supervision à la supervision SPIE.
OPT-CHANGE_EINSTEIN	10/10/2022	OK	
OPT-CHANGE_CHATAIGNE	10/10/2022	OK	
OPT-MEURGER	13/10/2022	OK	
OPT-CHANGE_GAUFRIE	13/10/2022	OK	
OPT-CHAPPE SENELLE	13/10/2022	OK	
OPT-BONCHAMP	17/10/2022	OK	
OPT-LOUVERNE	10/10/2022	NOK	DECHARGE NOK batteries à remplacer Prévoir remplacement automate

Entretien des PMZ :
Les 63 PMZ ont été visitées dans l'année :
LTHD tient à disposition les rapports de maintenance, ils sont consultables à la demande.

Ipon Pm	Adresse Pm Ipon	CRI	COMMENTAIRE TERMINE	Date Effective MP
FI-53001-5CY9	53 Rue de Bretagne 53001 AHUILLE	Cas N°3	CAS N 3 GESTAR 3636430	17/02/2022
FI-53001-5CYA	1 Place de l'Eglise 53001 AHUILLE	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53007-4UVL	1 Rue de l'Europe 53007 ARGENTRE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53007-4UVM	19 Rue des Frênes 53007 ARGENTRE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53007-506P	1 Rue des Rochers 53007 ARGENTRE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53034-0001	0 R Général de Gaulle 53034 Bonchamp-lès-Laval	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53034-4UUI	56 Rue du Bois Hedin 53034 BONCHAMP LES LAVAL	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53034-4UVO	1 Allée Clos du Haras 53034 BONCHAMP LES LAVAL	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53034-4UW5	1 Rue Bernard Palissy 53034 BONCHAMP LES LAVAL	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53034-4UWP	70 Rue de la Faux 53034 BONCHAMP LES LAVAL	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53034-4UWQ	25 Rue de la Perrière 53034 BONCHAMP LES LAVAL	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53034-4UZL	10 Rue du Bois Hedin 53034 BONCHAMP LES LAVAL	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53034-4XHU	0 Chemin du Préfet 53034 BONCHAMP LES LAVAL	Cas N°1	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53049-5DBI	24 Rue Principale 53049 CHALONS DU MAINE	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53054-0001	Le Grand Thure 53054 CHANGE	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53054-544X	Rue de la Châtaigneraie 53054 CHANGE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53054-544Y	3 Rue de la Fuye 53054 CHANGE	Cas N°1	0	17/02/2022

Ipon Pm	Adresse Pm Ipon	CRI	COMMENTAIRE TERMINE	Date Effective MP
FI-53054-544Z	1 Impasse des Cerisiers 53054 CHANGE	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53054-5450	20 Rue Robert Fouillet 53054 CHANGE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53054-5451	1 Route de Niafles 53054 CHANGE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53054-5452	1 Rue Albert Einstein 53054 CHANGE	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53054-5453	19 Rue Fructidor 53054 CHANGE	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53054-5454	12 Rue Esculape 53054 CHANGE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53056-5DBH	1 Rue de Louverne 53056 LA CHAPELLE ANTHENAISE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53094-5BJ3	1 Rue du Maine 53094 ENTRAMMES	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53094-5BJ6	2 Rue du Greffier 53094 ENTRAMMES	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53094-5BJ8	226 Rue d'Anjou 53094 ENTRAMMES	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53099-5BJA	1 Le Rochevier 53099 FORCE	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53099-5BJB	18 Route de Bazougers 53099 FORCE	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53119-0001	Rue de la Doucelle 53119 L'Huisserie	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53119-5CYB	0 Route de la Plaine 53119 L HUISSERIE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53119-5CYC	1 Allée du sous- Bois 53119 L HUISSERIE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53119-5CYD	26 Rue de Beausoleil 53119 L HUISSERIE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53119-5CYE	Avenue de la Mayenne 53119 L HUISSERIE	Cas N°3	Besoin de remise en conformité + GESTAR 3636445	17/02/2022
FI-53119-5CYF	1 Rue de la Hamardière 53119 L HUISSERIE	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53140-0001	Rue René Coty 53140 Louverné	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53140-5DBJ	6 Route de Saint-Jean 53140 LOUVERNE	Cas N°1	0	17/02/2022

Ipon Pm	Adresse Pm Ipon	CRI	COMMENTAIRE TERMINE	Date Effective MP
FI-53140-5DBK	2 Rue des Platanes 53140 LOUVERNE	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53140-5DBL	1 Allée le Corbusier 53140 LOUVERNE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53140-5DBM	1 Rue de Bel Air 53140 LOUVERNE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53140-5DBN	1 Boulevard Paul Emile Victor 53140 LOUVERNE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53141-4LAL	Grande Rue 53141 LOUVIGNE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53156-5DBO	1 Rue René Gerault 53156 MONTFLOURS	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53157-5CYG	1 Rue du Lavoir 53157 MONTIGNE LE BRILLANT	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53168-5CYH	12 Place Flandre Dunkerque 53168 NUILLE SUR VICOIN	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53168-5CYI	1 Rue Neuve 53168 NUILLE SUR VICOIN	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53175-5BJE	1 Grande Rue 53175 PARNE SUR ROC	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53201-0001	0 LOT ChÃ¢taigneraie 53201 St-Berthevin	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53201-54G2	104 Boulevard des Loges 53201 ST BERTHEVIN	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53201-54G3	14 Rue de Bretagne 53201 ST BERTHEVIN	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53201-54G4	13 Rue Jean Moulin 53201 ST BERTHEVIN	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53201-54G5	1 Allée Jean-Baptiste Colbert 53201 ST BERTHEVIN	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53201-54G6	41 Avenue Pierre de Coubertin 53201 ST BERTHEVIN	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53201-54G7	46 Avenue Victor Hugo 53201 ST BERTHEVIN	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53201-54G8	31 Boulevard Louis Armand 53201 ST BERTHEVIN	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53201-54G9	1 Rue du 8 Mai 1945 53201 ST BERTHEVIN	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53201-54GA	60 Avenue Général de Gaulle 53201 ST BERTHEVIN	Cas N°1	0	17/02/2022

Ipon Pm	Adresse Pm Ipon	CRI	COMMENTAIRE TERMINE	Date Effective MP
FI-53201-54GB	2 Rue de Concise 53201 ST BERTHEVIN	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53201-54H5	1 Rue de la Poterie 53201 ST BERTHEVIN	Cas N°3	GESTAR 3636473	17/02/2022
FI-53224-5DBP	1 Rue du Mesnil 53224 ST GERMAIN LE FOUILLOUX	Cas N°1	0	17/02/2022
FI-53229-5DBQ	1 Le Fouilloux 53229 ST JEAN SUR MAYENNE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53229-5DBR	1 Rue de la Boistardière 53229 ST JEAN SUR MAYENNE	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022
FI-53262-4KE9	8 Grande Rue 53262 Soulgé-sur-Ouette	Cas N°2	Besoin de remise en conformité	17/02/2022

4.2 État capacitaire du backbone, réseau actif

Capacité en nombre de ports : Nouveau réseau sur équipements Cisco

Equipement	Adresse	Type de site	Capacité max (ports)	Capacité installée (ports)	Nombre de ports utilisés début 2021	Nombre de ports utilisés début 2022	Nombre de ports utilisés début 2023
LTHD_NESBW751	7 AV GENERAL DE GAULLE 53940 ST-BERTHEVIN	concentrateur	24	24	3	4	4
LTHD_NELVY201	15 RUE AUGUSTE RENOIR 53950 LOUVERNE	concentrateur	24	24	2	3	5
LTHD_CO_NELVY301	5 RUE EMILE BRAULT 53000 LAVAL	cœur de réseau	12	4	0	0	3
LTHD_NELVY302	5 RUE EMILE BRAULT 53000 LAVAL	concentrateur	24	24	12	13	12
LTHD_NEFRC681	CHEMIN DE L'HUILERIE 53260 FORCE	concentrateur	24	24	3	4	6
LTHD_CO_NELVY171	CLOS DE LA SENELLE 53000 LAVAL	cœur de réseau	12	6	0	0	5
LTHD_NELVY172 et NELVY173	CLOS DE LA SENELLE 53000 LAVAL 2 x 920	concentrateur	24	24	11 + 11	12 + 11	10 + 11
LTHD_NECJY731	RUE ALBERT EINSTEIN 53810 CHANGE	concentrateur	24	24	9	8	7
LTHD_NEBNC331	RUE BERNARD PALISSY 53960 BONCHAMP-LES-LAVAL	concentrateur	24	24	1	1	3
LTHD_NECJY741	RUE DE LA CHATAIGNERAIE 53810 CHANGE	concentrateur	24	24	4	4	6
LTHD_NELVY181	ZA LA GAUFRIE 53000 LAVAL	concentrateur	24	24	4	4	5

Fichier port utilisé LTHD2023 :

Port%20utilisé%20LTHD%20début%20202:

5 Etat des capacités du réseau

5.1 État capacitaire du Backbone Laval THD

Le tableau ci- dessous permettent de suivre l'utilisation commerciale du réseau et les capacités restant disponibles.

Tronçon Backbone		Référence cable Tronçon	capacité initiale	Capacité FO utilisée au 27/05/2020	Capacité FO utilisée au 07/04/2021	Capacité FO utilisée au 15/05/2022	Capacité FO utilisée au 24/05/2023	% de capacité restante	Progression depuis 2020
Laval Centre (MRG)		FODLAMRG2 TR FODLASEN14-7	144	16	16	16	18	87,50%	1,39%
Laval Centre (SEN)		FODLAMRG2 TR FODLASEN14-1	144	47	46	50	49	65,97%	1,39%
Laval Nord (MRG)		FODLAMRG1 FODLAMRG01-1	288	32	32	37	37	74,31%	3,47%
Laval Nord (SEN)		FODLAMRG1 TR FODLASEN08-2	288	59	62	67	67	53,47%	5,56%
Laval Sud (MRG)		FODLAMRG3 FODLAMRG03-1	144	49	50	52	52	63,89%	2,08%
Laval Sud (SEN)		FODLAMRG3 TR FODLASEN08-3	144	53	54	54	55	61,81%	1,39%
Saint Berthevin (BEC)		FODLABEC2 TR FODLABEC02	72	4	7	6	4	97,22%	0,00%
Laval Gautrie (GAC)	AHUILLE / MONTIGNE LE BRILLANT	FODLAGAC3 TR FODLAGAC03-1	72	2	2	2	2	98,61%	0,00%
Laval Gautrie (GAC)	L'HUISSERIE/ NUILLE SUR LE VICOIN	FODLAGAC2 TR FODLAGAC02-1	72	4	4	4	4	97,22%	0,00%
LAVAL (SEN)	FORCE (FOC)/ PARNE SUR ROC	FODLAMRG3 Tr :FODLASEN3-2	72	11	10	11	11	92,36%	0,00%
FORCE (FOC)	ENTRAMMES	FODLAFOC1 TR FODLAFOC1-1	36	5	5	5	3	97,92%	-1,39%
LAVAL (SEN)	BONCHAMP LES LAVAL CBOC\	FODLAMRG3 Tr :FODLASEN11-1	144	17	14	17	17	88,19%	0,00%
LAVAL (SEN)	ARGENTRE (ARG) - BONCHAMP LES LAVAL	FODLAMRG3 Tr :FODLABOC2-7	12	4	4	5	5	96,53%	0,69%
LES LAVAL	LOUVIGNE (LGC) - SOULGE SUR OUETIE	FODLAMRG3 Tr FODLABOC10	36	6	4	6	6	95,83%	0,00%
LAVAL (SEN)	LOUVERNE (LOC)	FODLAMRG1 Tr FODLACEC13-1	72	5	5	6	7	95,14%	1,39%
LOUVERNE (LOC)	ST JEAN SUR MAYENNE / ST GERMAIN	FODLAMRG1 Tr FODLACEC3-2	36	0	5	0	0	100,00%	0,00%
LOUVERNE (LOC)	LA CHAPELLE ANTHENAISE	FODLALOC1 TR FODLALOC1-1	36	2	2	2	2	98,61%	0,00%
LOUVERNE (LOC)	MONTFLOURS / CHALONS DU MAINE	FODLALOC2 TR FODLALOC2-1	72	1	1	1	1	99,31%	0,00%
LAVAL (MRG)	CHANGE (CCC)	FODLAMRG1 Tr FODLAMRG04-4	72	13	13	13	13	90,97%	0,00%

Nota. : L'état capacitaire des câbles a été réalisé à chacune de leurs extrémités afin de bien mesurer les éventuels usages pour des raccordements sur le parcours de ceux-ci.

5.2 État capacitaire du réseau FTTH (liens NRO-PM)

Les 63 PM sont raccordés aux NRO via des liens NRO-PM de 36 Fibres Optiques.

Début 2021 des liens NRO PM ont été commandés par Orange, Free et SFR ainsi que pour l'offre FTTH activé (1 lien par PM).
Aussi , pour certain PM , 12 Fibres Optiques ont été réservés pour le FTTE

Les PM avec le plus de fibres utilisées : FI-53140-5DBJ à Louverné et FI-53034-4UWQ à Bonchamps les Laval avec une réserve de 17%

La PM avec le moins de fibres utilisées : FI-53201-0001 à Saint Berthevin avec une disponibilité de 83%.

Fichier de suivi capa transport LTHD :

etat%20capacitaire%
20reseau%20FTTH%2

5.3 Le ZLIN : Raccordement des Immeubles Neufs

Le processus de livraison des logements neufs est encore perfectible. Un plan d'actions est en cours pour améliorer ce processus côté LTHD (retard dans les interventions de raccordement de sites précablés). L'enjeu est que Laval THD soit aussi informé très en amont sur ces projets immobiliers à venir (18 mois) et que l'ensemble des acteurs de l'écosystème (promoteurs/aménageurs/communes/gestionnaires des zones d'activité, …) soient sensibilisés à cette anticipation indispensable pour être à l'heure lors de l'arrivée des nouveaux habitants dans leur logement.

Nombre de logement mensuel par DLPI(s) initiale(s)

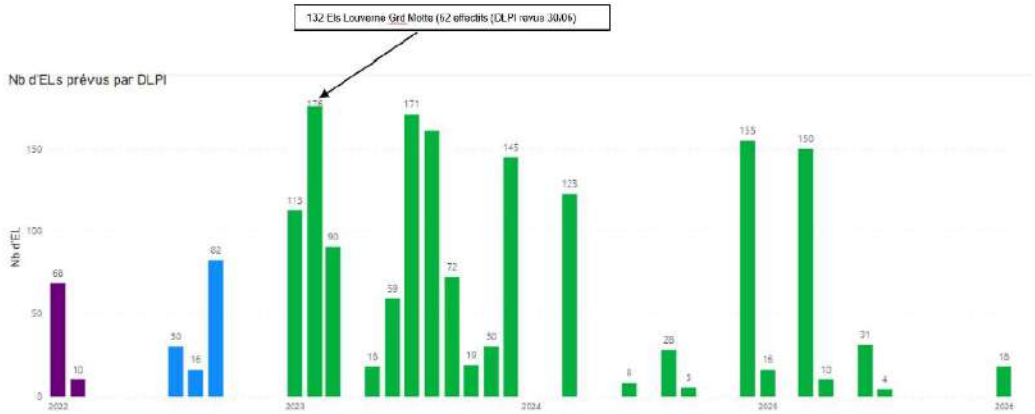

186 Els sur 10 Projets en retard pour cause OI
110 Els sur 6 projets en retard cause Tiers
158 Els dont la DLPI initiale est passée revue à minima au 30/06

5.4 État capacitaire des sites techniques

Avec le déploiement du FTTH activé pour Laval THD et le déploiement de cette même offre pour le RIP Mayenne Fibre, les équipements de collecte des deux POP de raccordement pour ces nouveaux réseaux ont été installés dans les sites techniques de Laval THD.

adresse du site	type de site	codes site	capacité initiale (nb de baies et nb de U)*	Utilisé en 2020	Dispo Mai 2023
Impasse du Clos de la Senelle, 53000 Laval	Shelter 4m	DLASEN LAVAL:53 CHPXA7/DLASEN	5 Baies de 40 U et 2 empl**	12 U et 1 empl	148 U 1 empl
situe 7 – 11 rue Émile Brault / Boulevard du Guesclin 53000 Laval	Shelter 4m	DLAMRG LAVAL MRGX49/DLAMRG	2 Baies de 40 U et 2 empl**	3 U et 1 empl	77 U 1 empl
rue Albert Einstein 53810 Changé	Shelter 3,4m	DLACEC CHANGE53 LTXX04/DLACEC	2 Baies de 40 U et 2 empl**	16 U	64 U et 2 empl
Rue Bernard Palissy, Bonchamp	Shelter 3,4m	DLABOC* BONCHAMP BOLX03/DLABOC	2 Baies de 40 U et 2 empl	10 U	70 U et 2 empl
ZA la Chauvinière, 53210, Louvigné	Shelter 6m	DLALGC LOUVIG53 ARGX01/DLALGC	1 Baie de 40 U et 7 empl**	8 U et 3 empl	32 U et 4 empl
ZA de la Gaufrie, 53000 Laval	Shelter 6m	DLAGAC LAVAL MRGX47/DLAGAC	2 Baies de 40 U et 6 empl**	22 U et 3 empl	58 U et 3 empl
rue de la Chataigneraie, 53810 Changé	Shelter 6m	DLACCC CHANGE53 CLLX13/DLACCC	2 Baies de 40 U et 6 empl**	21 U et 3 empl	59 U et 3 empl
7 avenue du Général De Gaulle, 53940 Saint Berthevin	Shelter 6m	DLABEC ST:BERTHEVIN MRGX45/DLABEC	2 Baies de 40 U et 6 empl**	21 U et 3 empl	59 U et 3 empl
15 rue Auguste Renoir, 53950, Louverné	Shelter 6m	DLALOC LOUVERNE LOUX05/DLALOC	2 Baies de 40 U et 6 empl**	13 U et 3 empl	67 U et 3 empl
Chemin de l'Huilerie, 53260, Forcé	Shelter 6m	DLAFOC FORCE FORX01/DLAFOC	2 Baies de 40 U et 6 empl**	21 U et 3 empl	59 U et 3 empl

* : nb de U : les baies ont une capacité totale de 42U, 2U sont occupées par le Bradap.
empl** : emplacement pour une baie 600x600 42U.

L'Extension du site de Senelle a été finalisé en 2021.

Annexe 2
Compte-rendu Financier
2022

Laval THD

La convention de délégation de service public qui lie Laval THD à Laval Agglomération prévoit chaque année dans son article 40, la production par le concessionnaire d'un compte-rendu financier au plus tard le 31 mai.

Sommaire :

1 SYNTHESE FINANCIERE 3

1.1 Comparaison des investissements réalisés avec le plan d'affaire de l'avenant n°2 : 5

1.2 Comparaison des charges d'exploitation avec le plan d'affaire initial 8

2 DONNEES FINANCIERES 202 102

2.1 Bilan 202 102

2.2 État des comptes de réserves du contrat 11

2.3 Compte de résultat 202 112

2.4 Tableau de financement 202 142

3 PREVISIONS POUR L'ANNEE 202 153

3.1 Compte de résultat prévisionnel 202 153

3.2 Les investissements prévisionnels 202 163

3.3 Plan de trésorerie prévisionnel 202 173

4 RAPPORTS ETABLIS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES 17

5 LES TABLEAUX D'AMORTISSEMENT 17

1 Synthèse financière

2022 fut la dixième année pleine de l'activité commerciale de Laval THD sur les deux missions. Cet exercice restera marqué par l'entrée en cofinancement de Bouygues Telecom au travers de l'entité SDFast nouvellement créée. Ce changement de modèle a généré des revenus exceptionnel en 2022 avec ce partenaire commercial (achat d'une tranche de cofinancement, rachat des liens NRO-PM et rachat des raccordements clients auparavant en location.

Ce chiffre d'affaire exceptionnel sur l'année 2022 impacte très significativement les résultats comme le montre le tableau ci-dessous.

	OSA	Free/IFT	SFR	BYT	Autres	TOTAL
FTTH passif	618 916	725 354	389 926	1 075 340	0	**2 809 536**
FTTE passif	0	0	0	0	0	**0**
FTTH activé	0	0	0	0	7 974	**7 974**
Hébergement	37 944	34 632	20 724	17 782	17 700	**128 782**
FTTO	557 501	0	18 063		363 828	**939 393**
Autres CA	0	0	43 001	63 659	0	**106 660**
TOTAL	**1 214 362**	**759 986**	**471 714**	**1 156 781**	**389 502**	**3 992 345**
	30%	**19%**	**12%**	**29%**	**10%**	

Cette dynamique commerciale se traduit par un chiffre d'affaires total en 2022 de 4,0 M€ contre 3,7 M€ prévus cette année au Business Plan, soit un écart favorable de +0,3 M€. Cet écart s'explique principalement par le changement de modèle de l'opérateur Bouygues Télécom comme expliqué ci-dessus, ainsi que par le parc de clients raccordés au 31/12/2022 qui se chiffre à 16 542 prises, soit un parc supérieur à celui prévu au Business Plan de (15 319 prises).

En ce qui concerne le FTTO, on peut mentionner un Chiffre d'Affaires en dépassement de +5% (+45 K€) comparé au BP Prévisionnel.

Les charges d'exploitation demeurent maîtrisées avec un réalisé 2022 égal à 1 318 K€ comparé à une prévision de 1 458 K€, soit un écart favorable de 140 K€ (9,6%), notamment expliqué par des coûts d'utilisation de Génie Civil d'Orange SA inférieurs aux prévisions du Business Plan.

Le résultat courant avant impots 2022 de Laval THD est un bénéfice de 1 098 K€, supérieur de 204 K€ aux estimations du Business Plan. Ceci s'explique par le niveau élevé des revenus de 2022 (voir plus haut) et par la maitrise des charges d'exploitation.. Cette surperformance financière par rapport au business plan a permis à Laval THD de doter le compte de réserve au titre de la clause de retour à meilleur fortune en 2022, comme en 2021. A ce titre une provision de 281 K€ a été

comptabilisée dans les comptes de Laval THD en 2022. Le bénéfice au titre de l'exercice 2022 a généré un versement d'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 289 k€.

Les investissements sont en nettes diminution en 2022 (+861 k€) et sont principalement constitués de raccordements clients pour un montant de 830K€.

Au 31/12/2022, le parc de clients FTTH raccordés était de 16 542 clients, soit un delta parc annuel d'environ +1400 clients correspondant à 830 K€ d'investissements annuels de raccordements clients CCF. Cette croissance du delta parc annuel et des investissements de raccordements clients sont à corréler à l'activité commerciale des 4 OCEN le réseau de Laval THD.

Subvention : La dernière subvention de 200 000€ relative à la fin du déploiement (100%) et à la livraison des DOE n'a pas été perçue en 2022, son versement est prévu en 2023.

Le financement de Laval THD :
Au 31/12/2022, **le capital social de Laval THD SA est de 6 242 200€,** il n'a pas été augmenté au cours de l'année 2022.
Aucune opération de besoin de financement complémentaire n'a été réalisée au cours de l'exercice 2022.

Une provision pour couvrir un risque de pénalité future liée au déploiement a été recalculée et comptabilisée en juin 2016 lors de la signature de l'avenant 2. Le montant avait été estimé sur la base d'un retard sur les jalons contractuels de l'ordre de 100 prises par an pour la zone AMII (Laval ville) sur une période de 18 ans (période 2020-2038) soit une pénalité de 100€ par prise basée sur le fait que le RIP est juridiquement co-solidaire des jalons de déploiement de la zone AMII. Cette provision de 200 K€ a été reconduite en l'état au 31 décembre 2022.

Le compte de réserve : en 2022, le compte de réserve continue d'être provisionné au titre du GCBLO (moindre couts de droits de passage des offres d'accès aux installations de GC Orange comparé au Business Plan) pour un montant complémentaire de 102 K€. L'année 2022 est aussi marquée par une dotation au titre du retour à meilleure fortune (résultat d'exploitation supérieur aux estimations du Business Plan) de 180 K€. Compte-tenu des échanges avec la collectivité sur l'utilisation potentielle du compte de réserve, seul le montant qu'il est probable à date d'avoir à reverser à la collectivité en fin de DSP a été provisionné, soit 50%. Au 31/12/2021, le solde de ce compte était de 850,9 K€ ; au 31/12/2022 il s'élève donc à 1,132 K€.

Les paragraphes suivants permettent une comparaison ligne à ligne des éléments financiers de la société Laval THD avec le plan d'affaire contractuel pour cette 12ème année de la Convention.

1.1 Comparaison des investissements réalisés avec le plan d'affaire de l'avenant n°2 :

		Année 12		Cumul année 12		
	Type d'investissement	BP Av. 2 2022 k€	Réalisé 2022 k€	Total BP k€	Total Réalisé k€	Réalisé vs BP k€
Réf	Conception					
a	Etudes, pilotage et coordination de chantier	17		1 790	2 562	772
	Etablissement					
	Infrastructure filaire					
b	Réalisation du réseau de collecte (yc GC, fourreau et FO)	15		5 868	6 156	288
c	Réalisation du réseau de desserte interne des ZA (yc Génie Civil, Fourniture et pose de Fourreau et Fibre, ...)	0		2 166	1 056	-1 111
d	Réalisation du réseau de raccordement des clients	45		692	529	-163
e	Enfouissements et coordinations	44	32	444	136	-309
f	Réalisation de la boucle locale FTTH passif	127		9 783	11 581	1 797
g	Négociation des conventions	0		49	29	-20
h	Vérification technique	1		51	8	-43
i	Réalisation des raccordements clients (yc pilotage)	815	830	8 264	9 076	812
	Coûts spéciaux habitat dispersé FO	0		1 325	1 037	-288
	Coûts spéciaux habitat dispersé GC	0		2 690	1 235	-1 455
	Coûts de câbles FO en aérien sur appuis Enedis existants (boîtiers de raccordements, épissurage, réflectométrie)	15		312	41	-271
	Locaux					
j	Construction, fourniture, mise en place de locaux pour les NRO (yc aménagement électrique, climatisation, ODF)	0		372	419	47
k	Construction, fourniture, mise en place de shelter (yc dalle, aménagement électrique, climatisation, ODF)	35		502	375	-126
	Equipements actifs de backbone et collecte					
l	Fourniture et mise en place d'équipements de backbone	326		1 024	801	-223
	Equipements actifs de concentration et accès					
m	Fourniture et installation d'autres équipements (collecte des clients du réseau actif)	15		220	94	-127
n	Fourniture et installation d'autres équipements (kit satellite)	2		164	2	-162
	Système d'Information					
o	Fourniture et mise en place des équipements et logiciels de supervision	192		2 026	292	-1 734
	Total des investissements	**1 648**	**861**	**37 744**	**35 429**	**- 2 314**

En 2022, 0,9 M€ d'investissements ont été réalisés par Laval THD pour un montant prévisionnel de 1,6 M€ prévu dans le BP. Les principaux écarts cumulés à fin 2022 sont détaillés ci-dessous :

a/ : Ce montant correspond à la refacturation par Orange/UPRO à Laval Très Haut Débit du coût des équipes techniques en charge du pilotage de déploiement. En cumul à fin 2022, ce montant est en dépassement de 43% comparé au BP, cet écart s'explique principalement par des prestations de chef de projet étalées sur un nombre d'années supérieur au prévisionnel.

b/ : Ce montant correspond au déploiement du réseau Entreprises et à la facturation par Orange des coûts associés au Génie Civil et au tirage des câbles du backbone. Pas de réalisé annuel en 2022 et en cumul fin de période, ces investissements sont en dépassement de 5% par rapport au budget initial.

c/ : Une économie globale de 1,1 M€ a été réalisée par rapport au prévisionnel du Business Plan, notamment grâce à une optimisation des tracés datant de 2012.

d/ m/ : une économie globale en cumul de -290 K€ (-163 et -127 K€ de l'item m/ sur le même thème) est constatée sur cette ligne du fait d'un nombre de clients raccordés sur la mission 1 en retrait comparé au BP.

e/ : dépenses de 32 k€ d'enfouissement/coordination comptabilisées en 2022, une économie cumulée de -309 K€ est constatée sur ces dépenses à fin 2022.

f/, g/, h/ : Un dépassement global de 1 734 k€ en cumul fin de période 2022 qui reflète les investissements réalisés en 2021 et avant pour déployer la fin de la Boucle Locale du réseau FTTH passif : nombre de PA supplémentaires plus important qu'estimé dans le BP notamment.

i/ : Des coûts de raccordements clients supérieurs en cumul à hauteur de 812 k€ (+10%) qui illustrent la bonne dynamique commerciale en cumul à fin 2022. Ceci se vérifie également sur l'année 2022 avec un dépassement annuel de 15 K€ à corréler à la bonne dynamique commerciale cette année suite à la présence des 4 OCEN : Orange, Free, SFR et BYT depuis 2021. Le dépassement de coûts sur ce poste de +10% est directement corrélé à la superformance commerciale par rapport au Business Plan (16 542 clients raccordés vs 15 319, soit +8%).

j/ et k/ : Ces deux lignes correspondent aux montants facturés par Orange à Laval THD pour l'installation de dix sites techniques (Nœuds de Raccordement Optique) dont six communs aux missions 1 et 2 et quatre sites dédiés à la mission 1. Depuis le début du projet, ce poste est en économie de 79K€ par rapport au BP.

l/ : Les équipements initiaux ont été installés en 2012 et les investissements des équipements en prévision du GER (Gros Entretien Réseau) ont été réalisés en 2017 avec une économie globale de 284 K€ liée à la négociation avec les fournisseurs (effet tarifs) et à l'optimisation d'une partie des coûts d'installations. Le réalisé cumulé intègre une dépense 2018 de 387 K€ correspondant à l'activation de 6 NRO POP dans le cadre du déploiement de l'offre FTTH activé dont le lancement commercial a été réalisé en juillet 2020.

m/ : Le coût des équipements de collecte clients FTTO est intégré à la ligne d/ Le réalisé de 94 K€ correspond à la mise en place du réseau Backbone FTTO dans le cadre du GER.

n/ : L'achat de kits satellite est intégré aux charges de la filiale. En 2021, Laval THD n'a pas acheté de kits satellite auprès d'un fournisseur car aucune demande de subvention n'a été reçue.

o/ : Les investissements relatifs au Système d'Information ont démarré en 2013 (100 K€), ce montant correspond aux coûts de mise en place du SI commercial pour la mission 1. Ces investissements se sont poursuivis avec le développement du volet SI concernant le FTTH (mission 2). La partie commerciale (Administration Des Ventes et facturation) de ce Système d'Information est opérationnel depuis fin avril 2016. Depuis 2017 et contrairement à ce qui est indiqué dans le BP Prévisionnel, les coûts SI ne sont plus imputés en investissements mais en charges car il s'agit d'une quote part des coûts du SI FTTH du Groupe Orange qui sont immobilisés dans les comptes du Groupe Orange dès les premières mises en service.

1.2 Comparaison des charges d'exploitation avec le plan d'affaire initial

Globalement les charges d'exploitation ont été maîtrisées avec un réalisé 2022 inférieur au prévisionnel BP de -140 K€ soit -9,6%.

		CHARGES D'EXPLOITATION	BP av.	Réalisé 2022 €	Ecarts €	Ecarts %
		Type d'investissement (€ HT constant)				
Volet 1	a	Charges d'exploitation technique	192 529 €	246 135 €	53 606 €	28%
Volet 2	b	Charges d'exploitation technique	307 684 €	343 810 €	36 126 €	12%
	c	Système d'information	98 306 €	12 818 €	-85 487 €	-87%
Charges administratives et commerciales	d	Charges d'exploitation commerciale	60 930 €	155 129 €	94 200 €	155%
	d.1	Commercialisation, promotion et communication	39 192 €	48 787 €	9 595 €	24%
	d.2	Facturation et recouvrement	13 481 €	73 758 €	60 277 €	447%
	d.3	Autres (à préciser)	8 257 €	32 585 €	24 328 €	295%
	e	Impôts, taxes et redevances	448 730 €	204 669 €	-244 061 €	-54%
	e.1	Impôts et taxes	55 487 €	25 843 €	-29 644 €	-53%
		Locations et redevances	393 243 €	178 826 €	-214 417 €	-55%
	e.2	Redevances d'occupation du domaine public	13 227 €	22 009 €	8 781 €	66%
	e.3	Redevance d'usage réseau câblé			0 €	
	e.4	Redevance Fourreaux Orange	332 612 €	127 657 €	-204 955 €	-62%
	e.5	Redevance autres Fourreaux	19 577 €		-19 577 €	-100%
	e.6	Redevance pour frais de contrôle	25 000 €	25 000 €	0 €	0%
	e.7	Autres (Dommages réseau, kit satellite)	2 827 €	4 160 €	1 333 €	47%
	f	Frais de structure	150 174 €	155 727 €	5 553 €	4%
	f.1	Management fees	35 098 €	48 177 €	13 080 €	37%
	f.2	Assurance	5 964 €	8 613 €	2 649 €	44%
	f.3	Frais généraux	20 000 €	18 482 €	-1 518 €	-8%
	f.4	CAC	23 616 €	14 410 €	-9 206 €	-39%
	f.5	Frais de gestion	54 245 €	58 161 €	3 916 €	7%
	f.6	Garanties	5 252 €		-5 252 €	-100%
	f.7	Locaux y c. assurances	6 000 €	7 883 €	1 883 €	31%
	g	Salaires et charges de personnel	200 000 €	199 724 €	-276 €	0%
		Total des charges d'exploitation (hors amortissement)	1 458 353	1 318 012	-140 340	-9,6%

a/, b/, c/ : Les charges d'exploitation technique et de SI sont globalement (missions 1 et 2) en ligne avec le prévisionnel du BP 2022 (603K€ vs 599 K€ prévus) :

- Les charges d'exploitation technique mission 1 FTTO sont en dépassement de +53 K€ dont +33 K€ sur la maintenance des équipements actifs du backbone FTTO, et + 17 K€ sur l'énergie)

- Les charges d'exploitation technique mission 2 FTTH : +36 K€ , notamment expliquées par un parc de clients raccordés supérieur aux hypothèses du BP.
- Compensées par des couts SI inférieurs aux hypothèses du BP

d/ : Les charges d'exploitation commerciales sont significativement supérieures au BP en 2022, l'année 2022 ayant été marquée par une intensification des campagnes de communication visant à pousser la commercialisation de la fibre.

e/ : A noter que les coûts de location des infrastructures de Génie Civil d'Orange SA est inférieur aux prévisions du BP à hauteur de 205 K€. Cela a permis d'alimenter le compte de réserve conformément au contrat de concession (cf. paragraphe 2.2 – état des comptes de réserves du contrat) à hauteur de 50% de ce montant.

f/ : Les Frais de structure sont maitrisés avec un réalisé 2022 légèrement supérieur au BP : +5 K€ (soit +4%). Les principaux éléments constitutifs de ces coûts sont les suivants :
f1 : Management fees : Orange SA fournit à Laval Très Haut Débit des prestations d'assistance et de conseils dans les domaines suivants :
- Conseil en matière juridique et réglementaire,
- Gestion financière, dont gestion de trésorerie,
- Gestion d'achats groupés,
- Politique et gestion des ressources humaines,
- Support opérationnel aux lignes de business,
- Relations avec les partenaires institutionnels externes

f2 : Cette charge correspond aux contrats d'assurance signés avec Marsh pour le programme d'assurances (« responsabilité civile », « dommages au bien et perte d'exploitation» et « tous risques chantiers »), tel que prévu au contrat de concession.

f3 : Ces frais correspondent aux différents frais de fonctionnement de la société Laval THD dont principalement des frais liés à l'infogérance bureautique, à la téléphonie et autres frais généraux

f4 : Il s'agit des honoraires facturés à Laval THD par les Commissaires Aux Comptes du cabinet Deloitte (qui remplace KPMG en 2021) suite à leurs travaux qui ont abouti à la certification des comptes 2022 .
f5 : Ces frais de gestion correspondent au contrat de sous-traitance de la comptabilité signé entre Laval THD et le Centre de Services Partagés de la Comptabilité d'Orange France.
g/ Les frais de personnel correspondent aux frais des personnels mis à disposition par Orange SA, puis par Orange Concessions depuis novembre 2021, pour le compte de la filiale Laval THD et donc refacturés au titre de ce détachement.

2 Données financières 2022

2.1 Bilan 2022

Le bilan validé par les Commissaires Aux Comptes est annexé à ce rapport. Le tableau ci-dessous reprend ce bilan en le présentant sous la forme de l'annexe 7.1 du contrat de concession.

Au 31/12/2018, le capital social de Laval THD SA était de 4 690 2000 €. Depuis l'augmentation de capital de +1 552 000 € votée en CA le 2 avril 2019, **le capital social de Laval THD SA au 31/12/2022 est de 6 242 200 €.**

BILAN			
Année 11		Contrat (av. 2)	
Actif	investissements		
	Immobilisations brutes	35 540 473	
	dotation amortissements linéaires cumulée	- 13 289 741	-
	Dépréciation - Perte à terminaison		
	VNC		
	TVA à recevoir	82 411	
	Créances	457 349	
	Autres créances - Comptes de réserve		
	Charges constatées d'avance		
	Trésorerie	100 000	
	Total Actif	**22 890 491**	
Passif	Capital social	6 193 064	
	Résultats	894 486	
	Subventions d'investissement	7 041 000	
	Dotation théorique réserve légale	44 724	
	Réserve légale	316 519	
	Compte de réserve		
	Report à nouveau	(2 982 133)	-
	Total Capitaux propres	**11 462 936**	
	Provisions pour risques	-	
	Dettes financières à long terme	1 370 502	
	Dettes fiancières à court terme		
	Fournisseurs	477 793	
	PCA liés aux IRU	9 579 260	
	Dettes fiscales et sociales		
	Total Passif	**22 890 491**	

2.2 État des comptes de réserves du contrat

Le compte de réserve : : en 2022, le compte de réserve continue d'être provisionné au titre du GCBLO (moindre couts de droits de passage des offres d'accès aux installations de GC Orange comparé au Business Plan) pour un montant complémentaire de 102 K€. L'année 2022 est aussi marquée par une dotation au titre du retour à meilleure fortune (résultat d'exploitation supérieur aux estimations du Business Plan) de 180 K€. Compte-tenu des échanges avec la collectivité sur l'utilisation potentielle du compte de réserve, seul le montant qu'il est probable à date d'avoir à reverser à la collectivité en fin de DSP a été provisionné, soit 50%. Au 31/12/2021, le solde de ce compte était de 850,9 K€ ; au 31/12/2022 il s'élève donc à 1,132 K€.

2.3 Compte de résultat 2022

Le compte de résultat validé par les CACs est annexé à ce rapport. Le tableau ci-dessous reprend ce compte de résultat en le présentant sous la forme de l'annexe 7.1 du contrat de concession.

En plus des écarts déjà identifiés et expliqués précédemment au paragraphe 1.2 (Comparaison des charges d'exploitation avec le plan d'affaire initial), les autres éléments significatifs de ce compte de résultat sont les suivants :

- Le Chiffre d'Affaires de Laval THD est de 3 992 K€,

Cet exercice restera marqué par l'entrée en cofinancement de Bouygues Telecom au travers de l'entité SDFast nouvellement créée. Ce changement de modèle a généré des revenus exceptionnel en 2022 avec ce partenaire commercial (achat d'une tranche de cofinancement, rachat des liens NRO-PM et rachat des raccordements clients auparavant en location.

	OSA	Free/IFT	SFR	BYT	Autres	TOTAL
FTTH passif	618 916	725 354	389 926	1 075 340	0	2 809 536
FTTE passif	0	0	0	0	0	0
FTTH activé	0	0	0	0	7 974	7 974
Hébergement	37 944	34 632	20 724	17 782	17 700	128 782
FTTO	557 501	0	18 063		363 828	939 393
Autres CA	0	0	43 001	63 659	0	106 660
TOTAL	1 214 362	759 986	471 714	1 156 781	389 502	3 992 345
	30%	19%	12%	29%	10%	

Cette dynamique commerciale se traduit par un chiffre d'affaires total en 2022 de 4,0 M€ contre 3,7 M€ prévus cette année au Business Plan, soit un écart favorable de +0,3 M€. Cet écart s'explique

principalement par le changement de modèle de l'opérateur Bouygues Télécom comme expliqué ci-dessus, ainsi que par le parc de clients raccordés au 31/12/2022 qui se chiffre à 16 542 prises, soit un parc supérieur à celui prévu au Business Plan de (15 319 prises).

En ce qui concerne le FTTO, on peut mentionner un Chiffre d'Affaires en dépassement de +5% (+45 K€) comparé au BP Prévisionnel

Le total des produits d'exploitation pour l'exercice 2022 s'élève à 4 025 k€ en incluant 33K€ d'autres produits à ce chiffre d'affaire commercial de 3,992 K€.

Les effets combinés des écarts favorables sur CA et charges d'exploitation génèrent un Excédent Brut d'Exploitation de 2 707 K€ en 2021, supérieur de 401K€ à l'EBE prévisionnel.

Cette surperformance financière en 2022 a permis de doter le compte de réserve au titre de la clause de Retour à Meilleure Fortune (cf section « 2.2 État des comptes de réserves du contrat »). La dotation aux provisions spécifiques de 282 k€ comptabilisée explique l'écart par rapport au BP sur les coûts de dotations aux amortissements et provisions (2002k€ vs 1753 prévus au BP), et impacte le résultat d'exploitation qui se chiffre à 1 193 k€ .

Les charges financières sont principalement liées aux intérêts de la dette et à des pénalités sur l'offre GC BLO.

Il résulte de ces éléments un résultat net positif de 809 k€ comparé à un résultat net prévisionnel de +894 K€, soit un écart défavorable de 85K€ expliqué par l'impot sur les sociétés.

COMPTE DE RESULTAT Année 2022				
Année 12	Contrat avenant n°2	Réalisé 2022	Ecarts	Ecarts
	2022	€	€	%
Mission 1 (services FO pour sites spécifiques)	894 428	939 393	44 964	5%
Mission 2 (services d'accès aux BLO FTTH) - droits d'usage	1 610 360	1 623 502	13 143	1%
Mission 2 (services d'accès aux BLO FTTH) - autres	1 259 935	1 462 498	202 562	16%
Chiffres d'affaires	**3 764 724**	**4 025 393**	**260 669**	**7%**
Total des charges d'exploitation (hors amortissement)	**1 458 353**	**1 318 012**	**-140 340**	**-10%**
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	**2 306 371**	**2 707 380**	**401 009**	**17%**
Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	404 713	487 400	82 687	20%
Reprises sur amortissements et sur provisions (dont PGR)	0	0	0	
Dotations aux amortissements et provisions (dont PGR)*	1 753 769	2 001 821	248 052	14%
Résultat d'exploitation	**957 315**	**1 192 959**	**235 644**	**25%**
Produits financiers	0	36 550	36 550	
Charges financières	62 829	131 255	68 426	109%
Résultat financier	**-62 829**	**-94 705**	**-31 875,93**	**51%**
Résultat courant avant impôt	**894 486**	**1 098 254**	**203 769**	**23%**
Charges exceptionnelles		-560		
Déficit reportable	-1 764 499		1 764 499	-100%
Impôts sur les sociétés	0	289 406	289 406	
Résultat net	**894 486**	**809 408**	**-85 077**	**-10%**
Marge nette en %	24%	20%		

2.4 Tableau de financement 2022

Ci-dessous le tableau de financement au format de l'annexe 7.1 du contrat :

TABLEAU EMPLOIS - RESSOURCES		
	Année / en € HT	2022
1	Investissements	861 092 €
2	Variation TVA à recevoir	314 042 €
3	Variation du poste clients	- 52 895 €
3 bis	*Dont Variation du poste clients IRU*	- 195 764 €
4	Distribution de dividendes	
5	Remboursements des emprunts	
6 (1+2+3+4+5)	**Total Emplois**	**1 122 239**
7	Capacité d'autofinancement*	2 323 829 €
8	Variation du poste fournisseurs	991 402 €
9	Variation dettes fiscales et sociales	-468 294 €
10	Augmentation du capital	0 €
11	Apports en compte courant	0 €
12	Subvention publique	0 €
13	Augmentation des dettes financières	0 €
14 (7+8+9+10 +11+12+13)	**Total Ressources**	**2 846 937**
15 (14-6)	**Variation de la trésorerie**	**1 724 699**

3 Prévisions pour l'année 2023

3.1 Compte de résultat prévisionnel 2023

Le compte de résultat prévisionnel 2023 est basé sur les principales hypothèses suivantes :

- Un CA prévisionnel 2023 orienté à la baisse expliqué par les éléments exceptionnels dans le chiffre d'affaires de 2022 qui ne se reproduiront probablement pas en 2023 (changement de modèle de Bouygues Télécom).
- Des charges d'exploitation prévues en légère hausse en raison de la continuité de la croissance du parc de client de Laval THD.
- Des charges financières stables comparées au plan d'affaires, liées principalement aux intérêts de la dette.
- Comme en 2022, le résultat de l'exercice 2023 devrait être bénéficiaire.
- Le compte de résultat prévisionnel 2023 tel qu'inscrit dans l'avenant N°2 est le suivant :

1	Mission 1 (services fibre optique pour sites spécifiques)	920 881
2	Mission 2 (services d'accès aux boucles locales optiques FTTH) - droits d'usage	1 237 309
3	Mission 2 (services d'accès aux boucles locales optiques FTTH) - autres	1 343 932
	Pénalités estimées envers la collectivité locale	-
4 (1+2+3)	**Chiffres d'affaires**	3 502 122
10 (5+6+7+8+9)	**Total des charges d'exploitation (hors amortissement)**	1 502 648
11 (5bis+6 bis+7 bis+8 bis+9 bis)	*dont sous-traitance avec les actionnaires du groupe*	1 107 279
12 (4-10)	**Excédent Brut d'Exploitation (EBE)**	1 999 474
13	Investissements de 1er établissement et raccordements clients	839 683
14	Investissements renouvellement	-
15 (13+14)	**Total des investissements**	839 683
16	**Subventions publiques**	-
17	Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	420 727
19	Dotations aux amortissements (dont PGR)*	1 823 164
	Encaissements exceptionnels (VNC)	-
	charge exceptionnelle VNC	
20 (12+17+18-19)	**Résultat d'exploitation**	597 037
21	Produits financiers	
22	Charges financières	42 980
23 (21-22)	**Résultat financier**	(42 980)
	Résultat exceptionnel	-
24 (20+23)	**Résultat courant avant impôt**	554 057
	Déficit reportable	(1 210 443)
25	Impôts sur les sociétés	-
26 (24-25)	**Résultat net**	554 057
27 (26 /4)	**Marge nette en %**	16%

3.2 Les investissements prévisionnels 2023

- Les investissements de raccordements clients CCF devraient être assez stables comparé à 2022 en raison de la croissance maintenue du parc clients.
- Le déploiement du service FTTE génèrera de nouveaux investissements en 2023 (estimés à 400K€).

- Les investissements sur le réseau FTTH devraient rester assez faible.

3.3 Plan de trésorerie prévisionnel 2023

Pas d'augmentation de capital prévue en 2022. La dernière subvention de 200 K€ relative au 100% déploiement devrait être perçue en 2023 après finalisation du déploiement de la zone AMII .

4 Rapports établis par les Commissaires aux Comptes

Voir annexe du rapport annuel.

5 Les tableaux d'amortissement

Les éléments concernant les amortissements sont intégrés aux tableaux d'inventaires de l'annexe « LTHD Annexe 1 CR technique 2021 ».

LAVAL TRES HAUT DEBIT

Société par actions simplifiée

124, BOULEVARD HENRI BECQUEREL

53000 LAVAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LAVAL TRES HAUT DEBIT

Société par actions simplifiée

124, BOULEVARD HENRI BECQUEREL

53000 LAVAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé unique de la société LAVAL TRES HAUT DEBIT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LAVAL TRES HAUT DEBIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 19 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Julien RAZUNGLES

COMPTES ANNUELS

Laval Très Haut Débit

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

124, boulevard Becquerel
53000 LAVAL

DATE DE CLOTURE : 31/12/2022

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	148 803	142 618	6 185	6 580
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	14 472	8 308	6 164	7 535
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 817 569	12 170 654	22 646 915	22 922 089
Autres immobilisations corporelles	4 329	4 329		
Immobilisations corporelles en cours	237 477		237 477	820 091
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**35 222 649**	**12 325 909**	**22 896 740**	**23 756 295**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 099 071		1 099 071	1 151 966
Autres créances	7 034 152		7 034 152	5 110 289
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 824		1 824	82 707
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**8 135 046**		**8 135 046**	**6 344 962**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**43 357 695**	**12 325 909**	**31 031 786**	**30 101 257**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 242 200	6 242 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-410 878	-1 698 771
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**809 408**	**1 287 893**
Subventions d'investissement	6 457 650	6 945 051
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**13 098 381**	**12 776 373**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 332 029	1 050 852
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1 332 029**	**1 050 852**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 424 717	3 424 717
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	872 933	521 676
Dettes fiscales et sociales	213 923	682 217
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	495 275	1 040 892
Autres dettes	2 552 490	1 366 727
Produits constatés d'avance	9 042 039	9 237 803
TOTAL DETTES	**16 601 377**	**16 274 032**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**31 031 786**	**30 101 257**
(1) Dont à plus d'un an (a)	11 997 735	12 183 723
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 603 642	4 090 309
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 992 345		3 992 345	5 114 945
Chiffre d'affaires net	**3 992 345**		**3 992 345**	**5 114 945**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			33 048	7 173
Total produits d'exploitation (I)			**4 025 393**	**5 122 118**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 189 630	1 194 107
Impôts, taxes et versements assimilés			25 827	17 658
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 720 646	1 685 900
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			281 177	772 663
Autres charges			102 555	57 696
Total charges d'exploitation (II)			**3 319 835**	**3 728 024**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**705 557**	**1 394 094**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			36 550	6 927
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**36 550**	**6 927**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			131 255	131 031
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**131 255**	**131 031**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-94 705**	**-124 105**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**610 853**	**1 269 989**

Activité de la société

La société Laval Très Haut Débit a essentiellement pour objet la construction et l'exploitation d'un réseau de communication électronique à très haut débit sur l'ensemble de l'agglomération de Laval. Cette activité s'effectue dans le cadre d'une convention de délégation de service public signée initialement entre Laval Agglomération et Orange SA et dont les droits et obligations ont été transférés à la société Laval Très Haut Débit.

Laval Très Haut Débit agit en tant que concessionnaire, l'ensemble du réseau haut débit revenant à Laval Agglomération à l'issue de la concession accordée pour 28 ans. Laval Très Haut Débit a débuté le 25 janvier 2011 la construction du réseau.

Laval Agglomération attribue à Laval THD une subvention d'équipement de premier établissement d'un montant maximum de 11 460 000 € dont 11 260 000 € déjà versé.

Faits marquants

Avenants signés en 2022 : 2 avenants ont été signés

- Avenant 6 : indexation des tarifs et offre d'hébergement pour l'entrée en cofinancement de Bouygues via la société SDFAST
- Avenant 7 : Introduction de l'offre FTTE au catalogue.

Commercialisation et co-financement : acquisition d'une tranche de co-financement par SDFAST en novembre 2022. Fin 2022 les 4 OCEN sont donc présents en co-financement.

La subvention de fin de projet de 200K€ reste à recevoir (repoussée en 2023 en attente de la finalisation du déploiement de la zone AMII de Laval)

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU LAVAL TRES HAUT DEBIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 31 031 786 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 809 408 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28 mars 2023 par le Président.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Changement de méthodes comptables

Aucun changement notable de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets :
  - Site internet 5 ans
  - Droit d'usage 20 ans
- Agencements des constructions : 10 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels :
  - Génie Civil 30 ans
  - Fibre Optique 20 ans
  - Equipements Actifs Châssis et Cartes 5 ans
  - Equipements Actifs alimentation 5 ans
  - Equipements Actifs Routeur 5 ans
  - FAS Dégroupage 9 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Mobilier : 10 ans

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'absence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Pour toutes les immobilisations considérées comme des biens de retour, la société comptabilise des amortissements de caducité. Ces derniers sont calculés de manière à répartir la charge nominale d'amortissement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de fin de la concession, lorsque la durée d'amortissement économique va au-delà de cette date.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Autres créances

Le compte courant a fait l'objet d'une convention de gestion de trésorerie avec Orange Concessions.
Il est porteur d'intérêts, au taux du marché.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le solde fournisseurs est composé essentiellement de fournisseurs groupe avec délai de paiement moyen de 45 jours.

Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles.

Subventions d'investissement

A sa date d'attribution, la subvention est portée au passif du bilan. La subvention est reprise au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation en provision.

Pénalités de retard : le contrat de partenariat signé avec la collectivité comprend une clause de pénalité de retard de déploiement. Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de retard de déploiement par rapport au Business Plan contractuel.

Compte de Réserve

Dans l'hypothèse d'une amélioration de l'économie générale de la délégation par rapport au Business Plan initial, le Concessionnaire met en place un compte de réserve dédié pour des opérations de réinvestissement des économies constatées sur les investissements et les charges d'exploitation. Ce compte de réserve prévu au contrat est mis en place du fait de la participation de la communauté de l'agglomération de Laval au financement des ouvrages à déployer par le concessionnaire via le versement d'une subvention.

Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est lié à la commercialisation du réseau construit par la société auprès des fournisseurs d'accès à internet et se compose :

- des produits relatifs au cofinancement (vente d'un droit d'usage FTTH des éléments de réseaux, y compris les raccordements client final) reçu par les FAI ;
- des abonnements, reconnus chaque mois dont les abonnements d'accès à la ligne ;
- des autres natures, reconnues au moment de la réalisation de la prestation.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, ainsi que de la reprise de la quote-part de subvention reçue et comptabilisée au bilan.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	148 803			148 803
Immobilisations incorporelles	**148 803**			**148 803**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 472			14 472
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 373 864	1 443 705		34 817 569
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 329			4 329
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	820 091	861 091	1 443 705	237 477
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**34 212 755**	**2 304 796**	**1 443 705**	**35 073 846**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**34 361 558**	**2 304 796**	**1 443 705**	**35 222 649**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		1 443 705		1 443 705
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		861 091		861 091
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**2 304 796**		**2 304 796**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		1 443 705		1 443 705
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**1 443 705**		**1 443 705**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	142 224	395		142 618
Immobilisations incorporelles	**142 224**	**395**		**142 618**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 937	1 371		8 308
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 451 774	1 718 880		12 170 654
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 329			4 329
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**10 463 039**	**1 720 251**		**12 183 291**
ACTIF IMMOBILISE	**10 605 263**	**1 720 646**		**12 325 909**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 133 223 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 099 071	1 099 071	
Autres	7 034 152	7 034 152	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**8 133 223**	**8 133 223**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FAE CLIENTS	69 870
Total	**69 870**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	487 400	515 145
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**487 400**	**515 145**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	-560	41
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**-560**	**41**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**487 961**	**515 104**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	289 406	497 200
Total des produits (I+III+V+VII)	**4 549 343**	**5 644 190**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**3 739 935**	**4 356 297**
BENEFICE OU PERTE	**809 408**	**1 287 893**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	*-2 704*	*1 560*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	*130 880*	*131 031*

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 242 200,00 Euro décomposé en 624 220 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	624 220	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	624 220	10,00

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SAS ORANGE CONCESSIONS 75015 PARIS	100,00	624 220,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 11/05/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-1 698 771
Résultat de l'exercice précédent	1 287 893
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**-410 878**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-410 878
Total des affectations	**-410 878**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	6 242 200				6 242 200
Report à Nouveau	-1 698 771	1 287 893			-410 878
Résultat de l'exercice	1 287 893	-1 287 893	809 408		809 408
Subvention d'investissement	6 945 051			487 400	6 457 650
Total Capitaux Propres	**12 776 373**		**809 318**	**487 400**	**13 098 381**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 050 852	281 177			1 332 029
Total	**1 050 852**	**281 177**			**1 332 029**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		281 177			
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 16 601 377 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 424 717			3 424 717
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	872 933	872 933		
Dettes fiscales et sociales	213 923	213 923		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	495 275	495 275		
Autres dettes (**)	2 552 490	2 552 490		
Produits constatés d'avance	9 042 039	469 021	1 853 257	6 719 761
Total	**16 601 377**	**4 603 642**	**1 853 257**	**10 144 478**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	3 424 717			

Charges à payer

	Montant
FNP FRNS BIENS ET SERVICES	353 485
FNP FRNS IMMOS	291 245
ETAT CHARGE A PAYER	6 737
AVOIRS A ETABLIR	504 035
Total	**1 155 502**

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA EXPLOITATION	8 806 981		
PCA HORS EXPLOITATION			235 058
Total	**8 806 981**		**235 058**

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	3 613 668		3 613 668
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	378 677		378 677
TOTAL	**3 992 345**		**3 992 345**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 13 520 Euro
Honoraire des autres services : 0 Euro

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	-560	
Subventions d'investissement virées au résultat		487 400
TOTAL	**-560**	**487 400**

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	610 853	167 415	443 438
+ Résultat exceptionnel	487 961	121 990	365 971
- Participations des salariés			
Résultat comptable	**1 098 813**	**289 406**	**809 408**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2022, la société SASU LAVAL TRES HAUT DEBIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ORANGE CONCESSIONS.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la société comme en l'absence d'intégration fiscale. Elle est ainsi calculée sur son résultat fiscal propre. Celui-ci est déterminé en tenant compte des éventuels déficits restants à reporter, nés avant l'entrée dans le groupe d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits, correctifs, avoir fiscaux et crédits d'impôts, sont conservées au niveau de la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Engagements hors bilan

EN EUROS €

Catégorie d'engagement	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés (à détailler)						
Contrats de location simple	24 997				24 997	
Contrat de location site technique	8 378				8 378	
Engagements d'investissements pour la réalisation d'un réseau de communications électroniques dans le cadre d'une délégation de service public	14 422 872					14 422 872
A.Total engagements liés à l'exploitation courante	**14 456 247**	**0**	**0**	**0**	**33 375**	**14 422 872**
NEANT	0					
B.Total engagements complexes ou exceptionnels	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
I. Total engagements donnés (A+B)	**14 456 247**	**0**	**0**	**0**	**33 375**	**14 422 872**
Engagements reçus (à détailler)						
Caution bancaire	1 150 000					1 150 000
Subvention	200 000					200 000
A.Total engagements liés à l'exploitation courante	**1 350 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 350 000**
NEANT	0					
B.Total engagements complexes ou exceptionnels	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
I. Total engagements reçus (A+B)	**1 350 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 350 000**

Cofinancement:

Les engagements reçus des opérateurs commerciaux au titres des cofinancements FTTH ne sont pas mentionnés pour des raisons de confidentialité.

Subventions d'investissements

				Amortissement	
Date	Organisme	Biens subventionnés	Montant	Mode	Durée
Subvention perçue de 2011 à 2018	Laval Agglomération	Premier Etablissement de Réseau	10 800 000	Linéaire	27-20 ans ou durée de vie restante
Subvention perçue en 2020	Laval Agglomération	Logements en cas d'exclusion	460 000	Linéaire	27-20 ans ou durée de vie restante

Pas de nouvelle subvention reçue en 2022.

Autres informations

Société mère, filiales et participations

La société ne possède pas de filiales ni de participations.

Orange Concessions et ses filiales sont exemptées d'établissement et de publication des comptes consolidés, car Orange Concessions et ses filiales sont incluses en mise en équivalence dans les comptes consolidés d'Orange SA.

Publication du Document d'enregistrement universel sur le site internet d'Orange : www.orange.com

Entreprises liées

Les transactions entre les entreprises liées ont été conclues à des conditions normales de marché, et ne sont donc pas détaillées.

Rémunération allouée aux membres des organes de direction

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. Aucune avance ni aucun engagement n'a été pris pour les membres des organes de direction.

Evènements post-clôture

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, aucun évènement important n'est survenu.

Florian Bercault : *On passe aux questions culture avec le rapport annuel 2022 du Théâtre de Laval. Bruno Fléchard.*

CULTURE

- **CC108- THÉÂTRE DE LAVAL – RAPPORT ANNUEL 2022**

Rapporteur : Bruno Fléchard

I - Présentation de la décision

Par délibération du 28 septembre 2020, le conseil communautaire a acté le principe d'un mode externalisé de gestion du Théâtre de Laval qui lui a été transféré au 1er janvier 2021, sur la base de la délibération du 8 juin 2020 portant déclaration d'intérêt communautaire le Théâtre.

Un établissement public local est alors créé pour gérer les activités du Théâtre de Laval.

Chaque année et conformément à l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, le président doit présenter à l'assemblée délibérante un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Bruno Fléchard : *Bonsoir à tous. On va faire un petit retour en arrière puisqu'il s'agit de la saison 2022-2023 qui était une année assez exceptionnelle. Je ne vais pas vous faire le diaporama page par page. Le diaporama est rempli de chiffres assez impressionnants. Toujours dire que cette saison 2022-2023 était une saison assez exceptionnelle puisqu'elle a bénéficié quand même à l'époque de fonds non dépensés du COVID, de l'arrivée du Label CMA qui est une reconnaissance significative avec des financements complémentaires de la part des partenaires. Je vous laisse dérouler tous les chiffres, le nombre de représentations. Vous aurez loisir de revenir sur ce diaporama qui est plutôt très bien fait et agréable à voir. Si vous avez des questions sur les chiffres, évidemment je pourrai vous y répondre après. Mais j'essaie d'avoir une présentation un peu synthétique de cette saison qui nous a permis à l'époque de faire une édition de l'été fantastique assez développée, l'inauguration du Quarante aussi qui a connu une participation du Théâtre assez importante. Je voudrai pointer 4 ou 5 points qui sont des données un peu permanentes du Théâtre. La préoccupation permanente pour la diversité des publics, nous avons ouvert la saison hier dans les rues du quartier Hilard avec un spectacle de rue sur la monoparentalité. Cette semaine ça sera le lancement de la bande Archimède, les publics adolescents avec J2K à la fin du mois, le jeune public au Quarante. Enfin le Théâtre a toujours été très attentif à varier les publics et ça c'est important d'avoir ce filtre parce qu'on a parfois le sentiment qu'on entend que ce sont toujours les mêmes. On va souvent aux mêmes spectacles mais il faut savoir que les spectateurs ne se croisent pas toujours mais en tout cas sont différents publics, différents lieux et c'est une vraie préoccupation du Théâtre d'être présent sur tous les terrains et en direction d'un public très varié. L'année 2022-2023 a été aussi l'année où le Théâtre a pris sa vraie mesure agglomération puisque la bascule a eu lieu, me semble-t-il, en janvier 2021 ou 2022, je ne sais même plus, mais en tout cas, avec le festival Pupazzi qui est une des parties visibles du label puisque ça a permis le financement, notamment de l'État, a permis de mettre en place ce festival qui est très implanté dans l'agglomération, avec un certain nombre de rendez-vous dans les communes qui a été très apprécié et vous verrez plus tard dans le diaporama une carte de l'agglomération qui marque un peu la présence artistique sur le territoire qui est très*

importante. Pendant Pupazzi, c'est quand même une dizaine de communes qui ont bénéficié de l'action du Théâtre avec cette photo, entre autres, du spectacle à Port-Brillet qui a été un moment fort du festival. Les projets de médiation, plus de 167 projets. Je parle souvent de la partie invisible du travail des lieux culturels et les médiations sont quand même ce qu'on ne voit pas, mais qui a un impact très fort auprès de jeunes notamment qui vivent des expériences artistiques, sont non seulement spectateurs ou visiteurs d'expositions, mais aussi souvent ont des ateliers de pratique artistique, rencontrent les artistes et du coup, vivent des parcours artistiques qui ont un impact très important sur leur histoire. 14 résidences de création, c'est important. Les résidences de création, là-aussi, c'est un volet important du travail de ce type de lieux. Les artistes créent des spectacles oui, mais quand ils veulent les créer, ils ont besoin d'être accueillis dans des lieux, d'avoir des salles, d'avoir des budgets, d'avoir des lieux d'hébergement et le Théâtre propose cette année à 14 équipes de les accueillir, enfin 2022-2023 pardon, dans la saison passée, 14 équipes qui viennent un peu soit du département, de la région ou au niveau national aussi, avec un panachage de disciplines artistiques et d'origines des compagnies. Voilà. C'est 18 000, on parle assez peu aussi des 18 000 spectateurs dans le cadre des différents évènements, et qui sont très importants, ce sont les évènements qui sont organisés par les partenaires du Théâtre en dehors de la saison. Ça peut être des J2K, ça peut être le Chainon Manquant, ça peut être les JMF, ça peut être des projets avec des compagnies et des écoles. Le Théâtre est utilisé à 40 % par des partenaires en dehors du Théâtre, et c'est un chiffre qui n'est pas rarissime, mais pas forcément habituel dans ce type de lieu. Voilà. On ne peut pas dire que le Théâtre n'est pas un lieu ouvert. Il ne l'est peut-être jamais assez. On aimerait qu'il soit toujours plus, mais en tout cas, il est significativement ouvert sur des initiatives en dehors de la programmation même du Théâtre. Voilà la liste, par exemple des partenaires qui programment au Théâtre, qui sont présents sur certaines soirées. Là-aussi vous voyez une liste de partenaires assez significative.

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport annuel ? Oui, Madame Soultani.*

Samia Soultani *: Bonsoir à toutes et à tous. Merci pour cette présentation. Nous avons discuté avec Monsieur Fléchard de la situation du Théâtre et je souhaiterais juste savoir si un travail est mené actuellement sur le redressement de la situation budgétaire en fait du Théâtre puisqu'elle est dégradée depuis 2021. Nous avons été alertés dernièrement, notamment à l'occasion du Conseil d'Administration la semaine dernière. Un courrier nous a été adressé au mois de juillet dernier dont vous avez connaissance. On souhaiterait, là c'est vrai je m'attendais à avoir un peu plus d'éléments sur la partie budgétaire, notamment sur le budget 2022. On ne voit pas en fait le déficit qui date de 2021 d'ailleurs, et j'aimerais bien qu'on ait quelques éléments si vous voulez bien pour savoir si on va pouvoir boucler le budget 2023 et si on va surtout pouvoir avoir un budget prévisionnel 2024 qui tient compte des transferts de charges de l'agglomération vers le Théâtre lors de la constitution de l'EP. Merci beaucoup.*

Bruno Fléchard *: Je vous réservais ce débat-là pour un prochain Conseil Communautaire. Non, merci pour la question parce que c'est vrai que le bilan 2022-2023 est très positif, il a bénéficié d'un contexte financier favorable. On a eu une alerte effectivement de 2 niveaux. Le premier c'est l'évaluation du transfert de charges au moment du transfert de la ville à l'agglomération qui visiblement est perfectible. Nous ce qui nous a beaucoup inquiété, c'est que le temps d'obtenir les chiffres est très long. On a des difficultés. On a rencontré donc François Berrou et Antoine Caplan pour les tenir au courant de la situation au mois de juillet. Nous étions arrivés à la conclusion d'une mobilisation de Pauline Crier en termes d'expertise financière pour conforter les chiffres inquiétants qu'on avait ou pour les remettre en question. Le problème est que Pauline Crier a du mal à obtenir ces chiffres donc effectivement on est à une situation qui est assez préoccupante à la veille des conférences budgétaires. Je ne désespère pas que d'évoquer le sujet, et je vous en remercie ce soir, puisse faire avancer les choses plus rapidement et qu'on ait effectivement des bases solides pour 2024. On n'a pas d'inquiétude sur l'année 2023, mais 2024 est un vrai questionnement. Ça c'est la première*

question. C'est la réévaluation ou l'évaluation des charges de transfert. La deuxième est que l'obtention du label a généré, et ça on s'en réjouit, des financements complémentaires de la part de l'ensemble des partenaires, que ça soit le Département, la Région et l'État. Et là, l'agglomération n'a pas effectivement, n'a pas mis au pot un peu plus que ce qui serait assez logique. Je ne sais pas si je réponds bien la question.

Florian Bercault : *Pour répondre, enfin j'ai la note sous les yeux évidemment. La situation est quand même sous contrôle, il n'y a pas besoin de…Effectivement on a eu du mal à avoir les chiffres. Mais il y a visiblement 77 000 euros pour être très concret d'erreurs d'évaluation du transfert au moment de l'autonomisation du Théâtre aussi. Un Théâtre qui veut être autonome, normalement doit gérer son budget en autonomie, et ne pas être dépendant d'une subvention d'un seul partenaire qui apporte déjà une grande contribution. 60 000 euros liés à la masse des évolutions règlementaires, notamment le point d'indice. 60 000 euros liés au contexte inflationniste, des charges, l'achat des spectacles, des partenaires. Et 25 000 euros de nouvelles dépenses. Effectivement il y a des conférences budgétaires qui vont s'ouvrir et tout sera mis sur la table. Ne vous inquiétez pas. Le Théâtre pourra fonctionner. C'est bien sur la culture, et nous y sommes tous attachés. D'ailleurs ça n'a pas interdit, empêcher le Théâtre de faire ses manifestations. Mais l'alerte a bien été remonté, donc pas de difficulté. Ça va être tranché dans les prochaines semaines. Oui, Madame Soultani.*

Samia Soultani *: Je pense qu'il faut s'inquiéter quand même. Parce qu'on était à moins 7 000 euros en 2021, moins 57 000 euros en 2022, et moins 94 000 euros en 2023. J'ai sous les yeux la même note et c'est vrai que les partenaires qui ont accompagné la structure, notamment le Département, la Région, avec quand même une connaissance des budgets à l'équilibre. Et ça risque quand même d'impacter la labellisation et ça a été évoqué par la DRAC, il faut absolument être vigilent et traiter ce sujet le plus rapidement possible parce qu'on est déjà au mois d'octobre, il faut qu'on ait un minimum de visibilité sur le budget de 2024. Aujourd'hui, pour pouvoir équilibrer le budget 2024, il faut, soit augmenter la subvention de Laval Agglomération entre 100 et 150 000 euros à peu près, soit baisser les coûts et ça veut dire qu'il faut peut-être ne plus mener certaines actions partenariales qui génèrent peu ou pas de recettes. C'est ce qui a été évoqué d'ailleurs dans cette note-là. Je pense que vu la période, là on est au mois d'octobre, il faut que le Théâtre ait un minimum de visibilité. Donner de la visibilité aussi, de la volonté de Laval Agglomération à accompagner la structure pour qu'on puisse être rassuré sur la labellisation du Théâtre.*

Florian Bercault : *Mais nous ne sommes pas coupables des erreurs de gestion de ce Théâtre. Je vous dis c'est un établissement autonome. Effectivement, vous avez apporté des pistes de réponse. Soit l'Agglomération soudainement décide d'augmenter la subvention, soit effectivement il faut tenir compte de cette dégradation des comptes qui n'est pas due à Laval Agglomération mais bien à l'activité du Théâtre. Effectivement il y a un dialogue de gestion à mener et je crois qu'Antoine Caplan veille avec François Berrou là-dessus. Antoine, tu peux dire un petit mot ?*

Antoine Caplan *: Je tiens à rassurer d'abord chaque élu et en particulier Samia Soultani de la situation budgétaire du Théâtre. Effectivement c'était, on l'a dit, une année particulière du fait du transfert de charges qui a peut-être été mal appréhendé dans sa globalité, quoique. Ça fait partie des discussions qu'on a avec François Berrou et le Théâtre, notamment sur les questions qui sont liées au personnel. On a rappelé aussi la situation particulière de l'augmentation des charges du fait de l'inflation. Ça aussi c'était difficile à appréhender au moment où on a construit avec le Théâtre le budget 2022. Et on va se voir très vite puisque les conférences budgétaires démarrent dans 2 semaines et ça fait partie bien évidemment des discussions qu'on aura, pour voir comment évolue la subvention de l'équilibre de Laval Agglomération, comment évoluent aussi les autres recettes du Théâtre. Je pense qu'il ne faut pas avoir non plus de tabou sur ces questions, de partenariat, question de recettes de billetterie, et puis sur les charges d'une manière générale du Théâtre, par rapport aux objectifs aussi que*

Laval Agglomération fixe au Théâtre. Les discussions ont déjà commencé. Bien évidemment on ne laissera pas le Théâtre dans cette situation, mais il n'y a absolument pas péril, il faut le souligner. Ça fait partie aussi parfois de la vie de structures, la vie budgétaire des structures. Et donc on en discute comme on discute avec les autres satellites de Laval Agglomération.

Florian Bercault : *François Berrou.*

François Berrou *: Il me semble que ça fait partie des éléments où il est important aussi d'avoir des choses claires, des choses fiables. Ça fait partie des éléments qui ont été évoqués mais on ne peut pas être non plus dans une logique où on dit on a besoin d'argent, l'Agglomération suit. Voilà. Je pense qu'il faut être courageux aussi à des moments. Ça ne veut pas dire du tout que ça ne suivra pas. Ce n'est pas du tout ça la question. Je pense qu'à un moment il y a besoin d'un vrai dialogue et comme pour toutes les structures satellites quelles qu'elles soient, c'est normal qu'il y ait une vigilance par rapport à ça. Il n'y a pas de ciblage particulier sur telle ou telle structure, mais il est important aussi que quelque part on ait ces éléments-là. Dialogue à poursuivre.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? Je vous propose de voter pour acter ce rapport d'activités.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 108/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

LE THÉÂTRE DE LAVAL – RAPPORT ANNUEL 2022

Rapporteur : Bruno Fléchard

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1413-1,

Vu la présentation du rapport en commission consultative des services publics locaux,

Considérant le rapport joint en annexe de la délibération,

Qu'aux termes des textes susvisés, le président doit présenter à l'assemblée délibérante un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,

Après avis favorable de la commission culture,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique
Le conseil communautaire prend acte du bilan d'activité du Théâtre de Laval pour l'année 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Théâtre
CENTRE NATIONAL
DE LA MARIONNETTE
LAVAL

Conseil Communautaire

Octobre 2023 – HÔTEL COMMUNAUTAIRE

Rapport annuel

Fréquentation globale

des actions organisées et accueillies par le Théâtre au théâtre / hors les murs

57 901

entrées, participations...

AXE 1

Diffusion

Quelques chiffres (1/2)

105
représentations

22 750
billets vendus

1 000
visiteurs sur les expositions

34
spectacles

7 041
spectateurs aux Folles Journées

48%
de spectacles dirigés ou écrits par des femmes

5
créations

9
compagnies régionales

Quelques chiffres (2/2)

32
représentations en temps scolaire

14
spectacles accessibles aux malentendants et malvoyants

10
représentations de spectacles en direction de la petite enfance

82%
de taux de remplissage

193 813 €
Recettes de billetterie

11,10 €
Prix moyen du billet (amplitude de 4 à 40€)

Les moments forts de la saison 2022-23

L'Été fantastique

Quelques chiffres

700
spectateurs pour l'ouverture dans le quartier du Bourny

1 500
spectateurs pour la clôture de l'Eté Fantastique – Plaine d'Aventure – St Nicolas

150
litres d'hélium pour le bestiaire géant des Plasticiens Volants

1 000
spectateurs pour l'exposition "Faune"

3
quartiers pour l'exposition "Faune"

8
maisons de quartiers impliquées dans les différents projets

Ouverture de l'Eté Fantastique
700 spectateurs

Faune

Clôture de l'Été Fantastique
Quartier St Nicolas : 1 500 personnes sur la journée

Clôture de l'Été Fantastique
Quartier St Nicolas : 1 500 personnes sur la journée

Quelques chiffres

3 245
spectateurs

12
communes

25
représentations

700
spectateurs pour "Le Fantôme de la Fonderie" à Port - Brillet

30
bénévoles du Théâtre de Laval et des 3 Chênes impliqués dans "Le Fantôme de la Fonderie"

Les communes impliquées dans la première éditions de Pupazzi

- Bonchamp-lès-Laval
- Entrammes
- L'Huisserie
- La Chapelle-Anthenaise
- Laval
- Changé
- Louverné
- Montflours
- Port-Brillet
- Saint-Germain-le-Fouilloux
- Saint-Jean-sur-Mayenne
- Soulgé-sur-Ouette

Le Fantôme de la fonderie

Le Fantôme de la fonderie

Participation à l'inauguration du Quarante

Inauguration du Quarante

Inauguration du Quarante

Décentralisation de notre action sur le territoire de Laval Agglomération

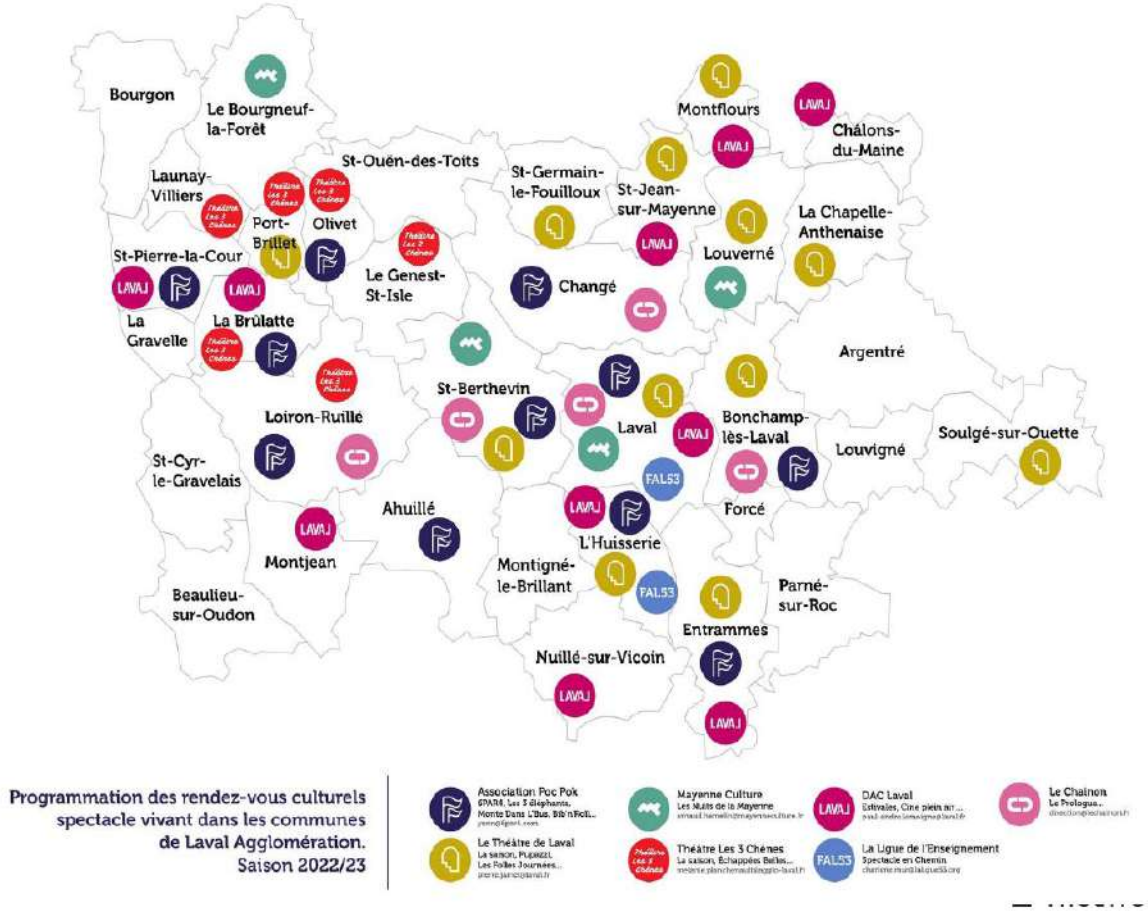

Programmation des rendez-vous culturels spectacle vivant dans les communes de Laval Agglomération.
Saison 2022/23

Association Poc Pok
Mayenne Culture
DAC Laval
Le Chainon
Le Théâtre de Laval
Théâtre Les 3 Chênes
La Ligue de l'Enseignement

AXE 2

L'accompagnement des artistes

Quelques chiffres

14
résidences de création

126
journées d'occupation de l'établissement

8
compagnies régionales

7
coproductions

95
dossiers reçus pour le premier appel à projets "résidences / coproductions" 2024 / 2025

90
artistes, techniciens accueillis en résidence

27 816 €
de frais de restauration / hébergement réinjectés dans l'économie locale

Liste des résidences

Compagnies	Ville	Projet	Nbre jours
Collectif Label Brut	Houssay (53)	Casse-Cash	11
Théâtre d'Air	Laval (53)	Les Locataires	14
Cie La Balsamine ASBL	Bruxelles (Belgique)	Pouvoir	5
Cie Anaya	Rezé (44)	Pierrot	5
DADR Cie	Laval (53)	La Chair de l'objet	12
La bande passante	Metz (57)	Devenir	14
Art Zygote	Laval (53)	Pinocchio, deviens ce que tu es	9
Cie Les Maladroits	Nantes (44)	Super Objets	5
Cie I-O-I	Vendôme (41)	Le Destin	11
Cie Les Maladroits	Nantes (44)	A vous les studios	5
Blick Théâtre	Toulouse (31)	Amathia	12
Cie A	Angers (49)	Un beau jour	12
Cie Bakélite	Rennes (35)	Les râteaux de l'amour	6
Cie Les Becs verseurs	Rennes (35)	Mathilde et Claire	5

Liste des coproductions

Compagnies	Adresse	Projet	Montant (€ HT)
Cie La balsamine ASBL	Bruxelles (Belgique)	Pouvoir	5 000 €
Cie Bakélite	Rennes (35)	Les rateaux de l'amour	5 000 €
Cie La Magouille	Rouen (76)	A l'ombre d'Olympe	5 000 €
Cie I-O-I	Vendôme (41)	Destin	5 000 €
Blick Théâtre	Toulouse (31)	Amathia	15 000 €
Cie Les yeux creux	Scaer (29)	Le déclin des ombres	5 000 €
Rodéo Théâtre	Sartrouville (78)	Tout le monde est là	15 000 €

L'élément clé de la saison

Le Théâtre a pris le relais du Carré (Château-Gontier) pour la coordination de l'opération régionale "À table" qui associe 12 Théâtres de la Région.

AXE 3

L'accompagnement des publics

Quelques chiffres

167
rendez-vous de médiation

4 306
participations

235 h
d'intervention artistique pour la spécialité Théâtre du Lycée Rousseau

5
interventions à la Maison d'Arrêt

916
jeunes ont participé à un parcours

65
étudiants de l'INSPE impliqués

750
visiteurs du Théâtre

75
ouvreurs - bénévoles ont été associés à la saison

Partenariats avec les acteurs du territoire

Soirée repas partagé + spectacle "Les Mamans du Congo"

Partenaires : Épicerie Sociale / Maison de quartier du Pavement / Junior Association / Association des Paralysés de France

- 75 habitants du Pavement invités au spectacle
- 12 jeunes de la Junior Association investis
- 90 repas préparés

Partenariats avec les acteurs du territoire

Quartier en scène avec des ados volontaires entre 11 et 15 ans : spectacles , ateliers, stage, rencontres.

Partenaires : Services jeunesse de Laval et de l'Agglo (Changé, St Jean sur Mayenne)

AXE 4

Maison des initiatives du territoire

JM France · Laval Virtual · Laval Urban Trail
Conservatoire · Prix T'M Lire · Lecture en Tête
·Le Chainon Manquant · CCI de la Mayenne
Les soirées au fond à Gauche
Pôles Ado (matchs d'impro)
Chorale Coup d'Chœur · Les Ambassadeurs Sportifs
Association départementale du Théâtre amateur
Mayenne Culture · Festival Chœurs en Folie · J2K · Les 3 Eléphants
Comités d'animation · Slam Session

Quelques chiffres

18 004 spectateurs

40%
de l'occupation de l'établissement

800
spectateurs au festival du Premier Roman

24
jours de présence du CRD

1 200
coureurs
ont traversé le Théâtre dans le cadre du Laval Urban Trail

5 992
enfants de l'agglomération et du département ont participé aux 17 concerts des JM France

Rapport financier 2022

Compte administratif 2022

· FONCTIONNEMENT ·

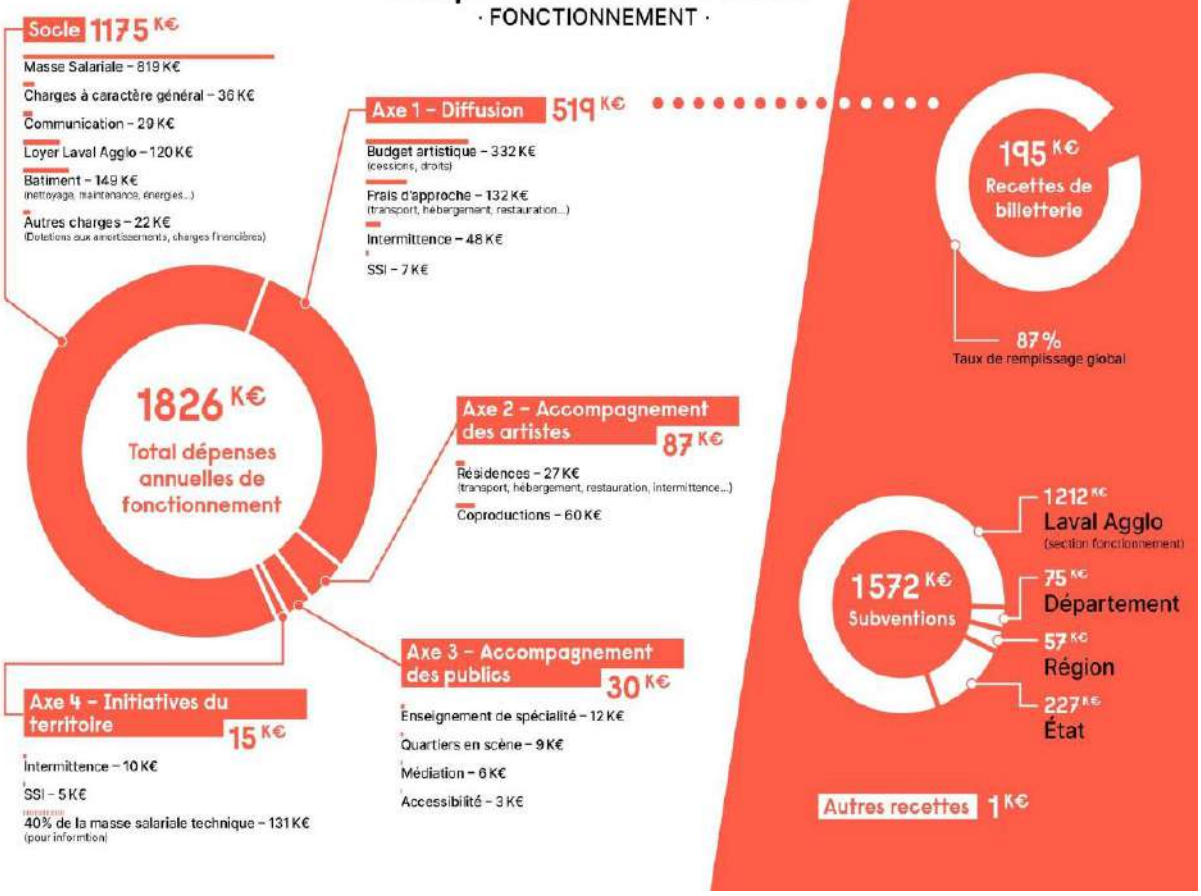

Florian Bercault : *Et on passe au projet d'établissement du Conservatoire de Laval Agglomération. Bruno Fléchard.*

- **CC109- CONSERVATOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION – PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023-2029**

Rapporteur : Bruno Fléchard

Présentation de la décision

La politique culturelle de Laval Agglomération se décline dans le quatrième volet de sa feuille de route, qui défend la préservation de la qualité de vie et le vivre en semble, en conjuguant la valorisation du patrimoine et l'offre de services. Ainsi, la dynamique vise à "co construire une offre culturelle d'agglomération s'appuyant sur le pôle culturel, sur des évènements majeurs et sur un maillage d'équipements et d'associations (gouvernance, transversalité, coordination, cohérence territoriale)".

Le Conservatoire à rayonnement départemental s'inscrit pleinement dans cette feuille de route, à double titre. Tout d'abord, comme maillon incontournable du Faire Ensemble sur le territoire, dans une Fabrique du Vivre Ensemble qui met en œuvre le projet culturel du territoire, inscrit dans la feuille de route de Laval et Agglomération. Pensé, partagé et animé cette optique, il répond au cahier des charges des textes cadres du ministère de la Culture concernant le classement de l'établissement en Conservatoire à Rayonnement Départemental. Mais plus encore, le conservatoire est un acteur de l'évolution de Laval Agglomération qu'il accompagne dans ses changements de périmètre de compétences, ou géographiques.

Pour ce projet d'établissement, l'entrée dans de nouveaux locaux au Quarante, et la réflexion sur la création de nouveaux espaces conduisent à repenser les pratiques, les actions, et ouvre de nouvelles opportunités qui se déclineront dans la durée.

Le processus d'élaboration de ce projet s'est nourri des échanges en comité de proximité, avec les usagers et les enseignants, afin de confirmer son ancrage territorial, et la prise en compte de tous les questionnements foisonnant autour de la découverte, de la pratique et de l'exigence artistiques, ceci pour permettre à chacun(e), élèves, parents, professeurs, artistes, institutions, partenaires, élus, de suivre l'histoire.

Aussi, ce projet d'établissement n'est-il pas une feuille de route statique, mais un cap d'ambitions à défendre sur le territoire, devant se nourrir des partages avec les autres acteurs (associatifs, sociaux, éducatifs, culturels…) et faire l'objet de points d'étapes réguliers.

Bruno Fléchard *: Le projet d'établissement est un projet qui s'écrit tous les 6 ans. C'est un document qui permet de reconduire le label de CRD à rayonnement départemental. C'est un document assez copieux et technique. Là encore je ne vais pas vous faire la lecture de l'ensemble des documents mais on va retrouver les grands axes de développement pour les 6 prochaines années à venir du Conservatoire, avec ce parallèle effectivement, c'est arrivé dans le Quarante, qui reconditionne, qui redonne des nouvelles perspectives au Conservatoire. Il reste encore des choses à définir entre ce qu'est le Quarante tiers lieu ou le Quarante aussi accueil du Conservatoire. La part de fonctionnement reste encore soumise à enquête et puis à travail de réflexion pour donner les justes dimensions à l'équipement. En tout cas, en ce qui concerne le Conservatoire, on est sur des axes de développement assez habituels, sur ce qui est des activités d'un conservatoire moderne. Je tiens à souligner ici que la vision ou la pratique du Conservatoire de Laval Agglomération reste exceptionnelle. On cite souvent le*

Conservatoire comme un des conservatoires des plus grands de France. Il l'est par le nombre d'élèves, le nombre d'enseignants. Là encore, beaucoup d'activités sont assez peu lisibles ou visibles, qui tiennent beaucoup de l'éducation artistique et culturelle. On sait par contre que le Conservatoire est très présent sur l'ensemble des communes. Ce que les communes voient chez elles, elles ne le voient pas forcément sur les communes d'à côté mais il faut savoir que ça existe. Et le nombre d'actions culturelles est évidemment très très très important. Voilà. Il y a un vrai dynamisme, une vision très ouverte. On est loin de la vision conservatrice, du conservatoire telle qu'on a pu avoir, quand les vieux fantômes nous poursuivent. Le Conservatoire a une action très ouverte et très dynamique, très ancrée sur les territoires, et on ne peut que s'en féliciter. Voilà.

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet ? Non. Je vous propose de voter. Oui pardon, Olivier Barré.*

Olivier Barré *: Je m'interroge. Est-ce qu'en juillet et en août, il y a une activité dans le Conservatoire ?*

Bruno Fléchard *: Il y a une activité souterraine. Effectivement, si si, il y a des choses. Mais on sait que les enseignants sont sous un régime où ils sont en congés donc ils sont en congés. Mais par contre ils ont aussi des activités où ils préparent la rentrée, etc.*

Olivier Barré *: Ça m'impressionne un bâtiment dans lequel on a mis 25 M€, qui n'a aucune activité sur 2 mois dans l'année. Je comprends bien qu'il faille que les enseignants aient des congés, mais je ne sais pas. C'est 9 000 m² qui doivent être toujours entretenus en ménage, j'imagine.*

Florian Bercault : *Il faut distinguer les activités du Conservatoire du Quarante. Evidemment, c'est effectivement quelque chose qu'on déplore que le Quarante ne puisse pas être davantage ouvert sur la ville et son agglomération. C'est pour ça qu'une étude est en cours et fait avec le 104 pour développer l'esprit tiers lieu du Quarante. Mais effectivement il faut dire que c'est un projet très très ambitieux pour une agglomération de notre taille, et que ça demandera certainement des moyens financiers supplémentaires. C'est une dette qu'il va falloir honorer par des moyens humains supplémentaires. Le travail est en cours pour voir comment et quelles modalités pour là-aussi mutualiser, optimiser ces moyens de fonctionnement du Quarante qui était sous-estimé sur le papier.*

Bruno Fléchard *: Pour bien replacer, c'est vrai que le Quarante, avant notre arrivée, était pensé comme le déménagement du Conservatoire. Nous on a souhaité effectivement l'ouvrir au-delà mais effectivement, il n'a pas été pensé pour ça en termes de personnel, de technique. Si je prends l'exemple tout bête de l'Université populaire, il n'y a pas les tables avec les tablettes, il n'y a pas les lieux pour les ranger et il n'y a pas le personnel pour manipuler tout ça. Ça c'est un aspect très concret de la difficulté à ouvrir à d'autres activités. Et voilà, là on a mis en route une réflexion globale qui doit permettre justement d'avoir un fonctionnement plus ouvert, mais dans de bonnes conditions, mais qui devrait aboutir avant l'été.*

Florian Bercault : *Yannick Borde.*

Yannick Borde *: Je voudrais juste, parce que je faisais partie de ceux, je ne sais plus en quelle année c'était, il y a quelques années déjà, qui étaient un petit peu hésitants et réticents sur le transfert de cette compétence à l'Agglomération, et saluer le travail qui est fait, et je pense à la dynamique à travers le Conservatoire. Je pense qu'il ne faut pas résumer le fonctionnement du Conservatoire au Quarante. Ce sont 2 choses différentes. Le Quarante c'est un lieu qui accueille le Conservatoire et qui fait vivre le Conservatoire. Mais il y a x autres lieux sur le territoire de l'agglomération. Et comme on prend souvent la parole pour faire des remarques parfois négatives, je souhaitais au moins la démarrer ce soir par une remarque plutôt positive*

sur le fait qu'aujourd'hui il y a une vraie, enfin, moi sur Saint-Berthevin, il y a une vraie dynamique sur le Conservatoire sur le territoire, sur des disciplines qui étaient un peu en souffrance, et c'était l'objet, quand on a mutualisée, quant à y faire ensemble c'était de dire chacun dans son coin est-ce qu'on peut offrir des choses complètes ? Vraisemblablement non, notamment aux profs. Et là on a réussi à créer quelque chose et je souhaiterais au moins en témoigner.

Florian Bercault : *Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? Je vous propose de voter ce projet.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 109/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

CONSERVATOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION – PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023-2029

Rapporteur : Bruno Fléchard

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu les statuts de Laval Agglomération en date du 14 janvier 2019 portant compétence en matière d'organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci,

Considérant que la politique culturelle de Laval Agglomération défend la préservation de la qualité de vie et le vivre en semble, en étant soucieux de rendre la musique, la danse, le théâtre et les arts visuels accessibles au plus grand nombre,

Qu'il convient de décliner le projet d'établissement en fiches actions pour donner un cap, tout en préservant une évolution progressive et l'adapter tout au long du cycle du projet d'établissement,

Après avis de la commission culture,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire approuve le projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement départemental de Laval Agglomération pour conforter sa place dans le réseau national d'enseignement public de la musique, la danse, le théâtre et les arts visuels.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SOMMAIRE

Introduction p.3

Présentation du Conservatoire de Laval Agglomération p.4

Chapitre 1 : Les défis

Défi 1 : Transmettre - Une ambition originelle, un référentiel à faire vivre p.10

Défi 2 : Rapprocher - Un rôle incontournable dans une réflexion ouverte p.12

Défi 3 : Coopérer - Un carrefour culturel où doivent s'intensifier les rencontres p.14

Chapitre 2 : Dynamiques

Dynamique 1 : Le Numérique p.18

Dynamique 2 : La Responsabilité Sociale des Organisations p.20

Dynamique 3 : La Création artistique p.22

Chapitre 3 : Champs d'action

Action 1 : Inscrire le Conservatoire dans une démarche de laboratoire et d'expérimentation p.26

Action 2 : Placer les cultures pour tous au coeur de l'établissement p.28

Action 3 : Structurer l'ancrage territorial de l'établissement et contribuer au rayonnement du territoire p.30

Fiches actions ..... p 32

INTRODUCTION

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Laval Agglo

La politique culturelle de Laval Agglomération se décline dans le quatrième volet de sa feuille de route, qui défend la préservation de la qualité de vie et le vivre ensemble, en conjuguant la valorisation du patrimoine et l'offre de services. Ainsi, la dynamique vise à « co construire une offre culturelle d'agglomération s'appuyant sur le pôle culturel, sur des évènements majeurs et sur un maillage d'équipements et d'associations (gouvernance, transversalité, coordination, cohérence territoriale) ».

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental s'inscrit pleinement dans cette feuille de route, à double titre. Tout d'abord, comme maillon incontournable du Faire Ensemble sur le territoire, dans une Fabrique du Vivre Ensemble qui met en œuvre le projet culturel de territoire, inscrit dans la feuille de route de Laval et Agglomération. Pensé, partagé et animé dans cette optique, il répond aussi au cahier des charges des textes cadres du ministère de la Culture concernant le classement de l'établissement en Conservatoire à Rayonnement Départemental. Mais plus encore, le conservatoire est un acteur de l'évolution de Laval Agglomération qu'il accompagne dans ses changements de périmètre de compétences, ou géographiques.

Pour ce projet d'établissement, l'entrée dans de nouveaux locaux au Quarante, et la réflexion sur la création de nouveaux espaces conduisent à repenser les pratiques, les actions, et ouvre de nouvelles opportunités qui se déclineront dans la durée.

Le processus d'élaboration de ce projet s'est nourri des échanges en comités de proximité, avec les usagers et les enseignants, afin de confirmer son ancrage territorial, et la prise en compte de tous les questionnements foisonnant autour de la découverte, de la pratique et de l'exigence artistiques, ceci pour permettre à chacun.e, élèves, parents, professeurs, artistes, institutions, partenaires, élus, de suivre l'histoire.

Aussi, ce projet d'établissement n'est pas une feuille de route statique, mais un cap d'ambitions à défendre sur le territoire, devant se nourrir des partages avec les autres acteurs (associatifs, sociaux, éducatifs, culturels…) et faire l'objet de points d'étapes réguliers.

PRÉSENTATION DU CRD

1- L'établissement

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Laval Agglo est un établissement public d'enseignement artistique spécialisé géré par l'agglomération de Laval.

Le Conservatoire accueille les enfants (à partir de 4 ans), adolescents et adultes, qui désirent découvrir, s'initier, se perfectionner, pratiquer la musique, la danse, le théâtre ou les arts visuels sous diverses formes.

Outre un enseignement individuel et collectif organisé en cursus et parcours, il propose également des ateliers collectifs ouverts à tous.

Soucieux de rendre la musique, la danse, le théâtre et les arts visuels accessibles au plus grand nombre, le conservatoire développe différentes actions de sensibilisation via des interventions de médiation et d'initiation aux pratiques artistiques dans les établissements scolaires, sociaux, spécialisés de l'agglomération, ainsi que des ateliers gratuits à destination de tous les habitants du territoire.

En complément de sa mission d'enseignement, il organise et prend part à de nombreuses manifestations, concerts, créations, stages tout au long de l'année, contribuant ainsi à l'animation culturelle de l'agglomération Lavalloise.

Par ailleurs le conservatoire travaille en collaboration avec les organismes de formation de la région (Pôle Supérieur Bretagne/ Pays de la Loire, Centre de Formation des Musiciens Intervenants).

Il conduit également des actions de soutien des associations locales de pratiques amateurs au travers différentes actions : formation des praticiens, encadrements, tutorats, partenariats, aides matérielles...

2- L'évolution du contexte de la collectivité : transfert de compétences de la ville à l'Agglomération

Le 1er septembre 2017, après trois années de construction collective, les enseignements artistiques ont été transférés à l'Agglomération Lavalloise. Laval Agglo comportait 100 000 habitants.

De plus, le 1er janvier 2019, Laval Agglomération a fusionné avec la Communauté de communes du Pays de Loiron. Cette communauté de communes rassemblait 14 communes et comptait 16 807 habitants. Un établissement d'enseignement artistique communautaire en musique et arts plastiques y était implanté. Cet établissement a été intégré comme un septième pôle au CRD de Laval Agglo.
Le nouveau territoire de l'agglomération regroupe désormais 110 000 habitants et 34 communes.

Pour garantir la proximité et l'accessibilité, l'équipe pédagogique est répartie sur sept pôles. Avec pour ambition une mission de service public, les propositions de chaque site d'enseignement se complètent, se répondent et s'harmonisent.

3 – L'évolution à la suite de la mise en œuvre du précédent projet d'établissement

Le précédent projet d'établissement était construit autour de la conception et la construction du pôle culturel devant accueillir le pôle de Laval. En effet, le Conservatoire à Rayonnement Départemental était déjà porteur d'une dynamique décloisonnée, qu'il a s'agit d'amplifier pour aller vers la création d'un véritable lieu de vie et d'émancipation au bénéfice de tous les habitants, partenaires du territoire, qu'ils soient publics ou privés.

Il est dès lors à envisager comme un véritable incubateur et une vitrine de la dynamique culturelle du territoire.
La Direction des Enseignements Artistiques Communautaires fait ainsi partie intégrante du Département Cultures pour Tous, au cœur de la Direction Générale Adjointe Fabrique du Vivre Ensemble.

Le projet du Quarante est d'offrir à chaque habitant du territoire un lieu convivial et ouvert à tous, qui soit centré sur les échanges. Ce lieu de mixité sociale, accessible et accueillant, peut être investi par chacun, qu'il soit ou non usager des structures culturelles de la collectivité (musée, théâtre, bibliothèque...). Il offre des réponses aux nouvelles pratiques culturelles, doit permettre de développer du lien social entre les citoyens, quels que soient leur âge ou leur condition sociale.
L'approche du Quarante comme Tiers-Lieu culturel doit permettre de constituer un lieu ressources multi-services autour duquel graviteront les acteurs culturels du territoire. Il comprend à cet effet un café, des espaces de détente et de co working, une galerie intérieure, un jardin, ainsi que des jeux pour enfants, impliquant une amplitude d'ouverture qui assure l'accessibilité à toutes et tous.

Par son statut de Pôle culturel d'agglomération, le Quarante constitue une vitrine indéniable de la politique culturelle communautaire. Laboratoire des pratiques culturelles, le projet du Quarante s'articulera autour de trois grandes missions :

- Un lieu de vie - présence d'espaces conviviaux et de services (FabLab, bar, espace de coworking, jeux pour enfants, jardins ....)
- Un lieu de médiation - présence de lieux d'échanges et de rencontre (place centrale, salles ouvertes, rue intérieure)
- Un lieu de création et de diffusion - présence d'espaces de production artistique (espaces de diffusion et d'enregistrement)

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau projet, la dynamique impulsée par l'établissement d'agglomération doit permettre la poursuite de ce travail sur tout le territoire. Ainsi, le projet de pôle culturel de Louverné permettra d'amplifier cette dynamique.

Les chiffres clés [2022-2023] du Conservatoire de Laval Agglomération

3 505 élèves

145 enseignants
33 agents administratifs et techniques

7 pôles d'enseignement
Administration sur le pôle de Laval situé au Quarante, pôle culturel de 8500 m2

75 disciplines enseignées
Musique, Danse, Théâtre, Arts visuels
798 modules / cours

294 spectacles/an
31 266 spectateurs

397 élèves en **Classes à Horaires Aménagés**
345 élèves en **Classes orchestre et danse**
8 246 publics sensibilisés
[Interventions en milieu scolaire/TAP/Petite enfance/ Publics empêchés]
241 personnes en **Ateliers Tout Publics**

Budget : 6,2 M€

5 041 instruments
14 000 partitions

CHAPITRE 1

Les DEFIS

Dans un contexte d'évolution sociétal particulièrement prégnant et de questionnements ouverts, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Laval Agglomération propose un nouveau projet d'établissement. Ce projet est l'occasion de projeter l'établissement dans sa globalité, jusqu'à un horizon 2029, en l'incluant pleinement à la fois dans les dynamiques territoriales de Laval Agglomération, territoire en renouveau, mais également comme acteur des défis à relever au services des Cultures pour tous.

Fruit d'une écoute du territoire continue, via les Conseils de Proximité (CoProx) renforcée par une concertation dédiée, et des échanges nourris lors des plénières et des ateliers menés avec le Conseil Pédagogique, il s'articule autour de trois défis pour placer le CRD comme maille culturelle incontournable et amplifier la dynamique expérimentale, saluée tant au niveau régional que national :

- **Transmettre - Une amibition originelle, un référentiel à faire vivre**
- **Rapprocher - Un rôle incontournable dans une réflexion ouverte**
- **Coopérer - Un carrefour culturel où doivent s'intensifier les rencontres**

DEFI 1

Transmettre - Une ambition originelle, un référentiel à faire vivre

- **Le conservatoire, précurseur dans la valorisation des réflexions de la transmission pour qu'elle soit effective, s'adapte aux besoins de chacun, formulés ou pas**

Dans la continuité du précédent projet d'établissement qui positionnait le CRD comme précurseur d'une réflexion approfondie sur le rôle et la place d'un Conservatoire au XXIème siècle sur son territoire, il convient de poursuivre et actualiser cette réflexion et sa mise en œuvre. Cette nouvelle optique a permis d'élargir les publics, l'identification et le rôle du Conservatoire au-delà du strict prisme éducatif au sens de l'enseignement, pour le positionner comme acteur du territoire à part entière.

- **Continuité de l'histoire - dimension patrimoniale à préserver**

L'histoire des Conservatoires les a incités à développer des enseignements au long court, parfois au détriment d'une porosité vis-à-vis de leur territoire d'implantation. C'est toujours une force des parcours pédagogiques proposés que de permettre ces formations longues, mais il est aujourd'hui nécessaire de diversifier et d'enrichir les modes de transmission pour les adapter finement à des projets qui peuvent prendre des formes variées dans le temps, pour permettre l'accès de toutes et de tous à la transmission culturelle.
Ces nouvelles formes doivent permettre y compris de mettre en place des accompagnements jusqu'à la professionnalisation, en structurant des parcours d'apprentissage permettant aux apprenants de trouver leur singularité et de développer leur créativité et leurs compétences.

- **Renouveau des formes et des pratiques**

L'évolution sociétale conduit à une attention plus poussée non seulement aux contenus partagés et transmis, mais aussi aux conditions de la transmission. De la même manière, l'évolution croissante des pratiques numériques oblige à les prendre en compte comme outil mais également comme porteur de contenu, en veillant à l'appropriation de chacune et chacun. Au travers de l'ensemble des disciplines enseignées, le numérique est un vecteur artistique à part entière, ouvrant un champ d'exploration dans lequel la singularité du contexte lavallois offre des perspectives ouvertes. Il doit permettre de faire évoluer la pédagogie, mais également de nouvelles perspectives créatives. Il offre une opportunité de faire le lien entre toutes les disciplines historiques et incite à réfléchir à la pluri - trans et inter - disciplinarité.

DEFI 2

Rapprocher - Un rôle incontournable dans une réflexion ouverte

- **Place de la culture dans toutes ses formes diversifiées**

Depuis l'élaboration et la formalisation des droits culturels, la diversité culturelle a acquis toute sa légitimité. Cependant, loin d'être évidente, elle constitue un enjeu du fait de l'équilibre à trouver entre préservation, création et métissage, dans un débat ouvert de société, à rebours d'une vision française plus centralisée.
C'est aujourd'hui toute la sensibilité de cette diversité qui doit trouver son écho dans le projet du Conservatoire et dans ses principes pédagogiques d'action, en positionnant le CRD non seulement comme acteur de l'enseignement et de la pratique culturelle, mais aussi comme acteur du débat public.

- **Que chacun.e trouve sa place dans le projet et sa mise en œuvre**

En effet, les cadres normatifs qui les promeuvent partagent le souci de diversité, la préoccupation pour le développement de la participation, la considération pour les formes structurées de société civile, dans une recherche constante de cohérence globale, transversale de l'action publique. S'ils s'affirment progressivement, les droits culturels posent l'enjeu de savoir conduire une réflexion ouverte, à l'image de la volonté conduite dans le projet d'établissement d'accompagner les projets de chacun et non d'imposer un parcours normé. C'est par la prise en compte de ce nouveau référentiel que le CRD pourra conduire des actions avec différents publics, plus ou moins sensibilisés aux actions culturelles.

- **Rôle du CRD dans la société, dans sa conflictualité et son ambivalence**

Pour ce faire, le Conservatoire se doit de déployer des modes d'actions permettant à l'ensemble de la population d'être valorisée dans son patrimoine culturel, pour permettre les rencontres et le partage, et donc la valorisation de toutes les cultures. C'est là un renouveau profond de l'identité même de l'institution, souvent perçue principalement comme gardienne d'un savoir.

Loin d'être un amoindrissement de la force de la présence du Conservatoire sur son territoire, c'est ce défi du rapprochement qui doit permettre à l'institution de jouer tout son rôle dans une société parfois ambivalente quant à ses attentes vis-à-vis de l'enseignement.

DEFI 3

Coopérer - Un carrefour culturel où doivent s'intensifier les rencontres

- **Pouvoir échanger avec des acteurs polymorphes pour construire ensemble**

Du fait de l'ambition décrite ci-dessus, le Conservatoire a vocation à se situer au cœur des échanges d'acteurs divers. S'il se situe dans un environnement comprenant un premier cercle de partenaires privilégiés, il se doit d'être capable d'inclure dans sa dynamique des partenaires largement diversifiés.
Dans cette optique, l'attention aux temporalités des différents acteurs est un enjeu fort du défi de la coopération, pour dépasser les limites des contraintes respectives.
Le CRD s'appuie d'ores et déjà sur un réseau partenarial conséquent, travaillé de longue date autour de différents projets pour permettre de faciliter la porosité entre le milieu culturel et l'ensemble de la société. Cette construction de coopération sensible et agile doit permettre d'inclure chaque acteur pour participer à l'action de l'établissement.

- **Adaptabilité aux projets des uns et des autres pour trouver des complémentarités fécondes**

La dynamique peut s'envisager dans différentes configurations, mais nécessite bien de trouver un socle commun. Cette attention portée au capital symbolique de chaque acteur participe de la création de l'espace de discussion nécessaire aux prémices du travail en commun.
Ce travail peut s'envisager sur différents modes, du plus collaboratif au coopératif, mais nécessitant systématiquement de trouver le socle commun des valeurs, dans la création d'un espace d'écoute propice au partage des intentions et ambitions de chacun.
Ainsi, la construction de références communes doit permettre de faire naître un projet véritablement partagé, permettant d'explorer des formes et contenus à adapter au regard des besoins et temporalités de chacun.e .

- **Embrassement large des acteurs (collectivités, acteurs sociaux, partenaires éducatifs…) d'où un ancrage territorial**

Établissement territorial, le CRD se doit d'être à l'écoute et en synergie avec les acteurs de proximité des différentes échelles de collectivité qui l'entourent, ce que doit pouvoir concrétiser le projet d'établissement.
Depuis les partenaires "naturels" que sont les apprenants, les associations de parents d'élèves et partenaires institutionnels culturels, jusqu'aux comités des fêtes ou d'animation… C'est bien l'ensemble de ces "parties prenantes" qui doivent trouver une place dans le projet d'établissement, et qui participent à son animation, rendant celui-ci unique et inclusif.
L'appréhension de cette diversité permet de décliner le schéma pédagogique national dans une réalité locale, une démarche garante d'un ancrage dans la société, dans toute sa diversité, y compris de publics éloignés.
Loin d'être une simple déclinaison d'objectifs, cet axe permet d'ancrer le CRD dans la société contemporaine, dans ses différentes facettes et contradictions. Pour ce faire, il conviendra d'appréhender toute l'échelle des outils de participation, depuis les temps d'information nécessaires jusqu'aux échanges de co-déscision.

CHAPITRE 2

Dynamiques

Ces trois défis pour le projet d'établissement (transmettre - rapprocher - coopérer) s'interrogent sous le prisme de trois grandes dynamiques :

- **Le Numérique**
- **La Responsabilité Sociétale des Organisations**
- **La création artistique**

Dynamique 1

Le Numérique

Suivant le modèle SAMR (Substitution Augmentation Modification Redéfinition), le numérique s'envisage comme médium, mais aussi comme un outil, ou encore comme une nouvelle culture partagée.
C'est bien la diversité de ces approches qu'il convient d'appréhender, au service des défis du projet d'établissement.

- **Facilitation du quotidien : comment inscrire le CRD dans le numérique ?**

L'inclusion du numérique dans le fonctionnement quotidien du CRD permet d'envisager la diversification et modernisation des outils pédagogiques, techniques et administratifs. Il propose ainsi une occasion de réinventer des pratiques classiques, sur la base de nouveaux outils.
Cette évolution nécessite un équipement adapté des structures au regard des besoins (et gestion hard et software), mais également l'accompagnement des agents (formation, mise en place de référent numérique) pour permettre d'animer ces nouvelles pratiques.
Outre le fonctionnement interne, la communication externe se trouve également impactée par le numérique, favorisant le renouvellement des outils de communication, et jouant ici la présence numérique de l'établissement.

- **Accessibilité et coopération : comment faciliter l'accès au numérique ?**

Outre l'accompagnement au fonctionnement interne, le numérique est également porteur d'enjeux de démocratisation et d'accessibilité des pratiques au sein du CRD, par le développement de l'offre pédagogique autour de ce médium.
L'accessibité pour tous les publics aux outils tels que des ordinateurs en libre accès, des logiciels libres, des ateliers numériques, des espaces collaboratifs, des temps d'échange et d'entraide entre les usagers, reste un enjeu pour tous.
La coopération est également impactée par les outils numériques. Ainsi, des actions partenariales et de lien social, tel que le Fab Lab, la Micro-folie, des projets collaboratifs, et toutes autres formes doivent être inventées.
La mise en place d'espaces collaboratifs, d'information, de communication, d'organisationnelle, sociétale, artistique...sont des enjuex fondamentaux permettant pleinement l'appréhension du numérique dans sa globalité.

- **Expérimentation, innovation et éducation : comment jouer du numérique comme medium ?**

Le numérique est déjà présent au CRD comme support des pratiques (échange des données, supports de production, ...) mais il constitue également un support en lui-même, permettant d'imaginer une diversification des formats pédagogiques et des espaces d'expression.

L'appréhension de ces nouvelles perspectives implique d'assurer la mission d'accompagnement des usagers à l'éducation aux médias, avec le travail de nouveaux codes. Le numérique s'envisage ici comme partie intégrante d'un nouveau patrimoine, avec un usager acteur de ces expérimentations et de l'innovation, y compris par l'apport de ses propres pratiques, habitudes, et matériels quotidiens.

Il s'agit de capitaliser sur des expériences numériques quotidiennes de plus en plus poussées pour les intégrer au champ de la création, permettant ainsi à l'établissement de rester connecté aux réflexions contemporaines partagées par les usagers. L'ambition du projet est de pouvoir tracer des liens entre les cultures populaires contemporaines et le champ de la recherche.

Évoluant ainsi de support à matière, le numérique constitue un champ de travail en lien avec le monde professionnel (artistes, techniciens, entreprises, etc.) pour favoriser l'innovation et la recherche dans toutes les dimensions du projet culturel (musique, arts visuels, théâtre, danse, et toutes leurs hybridations).
D'ores et déjà, il s'agira de s'appuyer sur des dispositifs déjà présents au sein du projet, tels que la micro-folie ou le Fab Lab qui doivent pouvoir se développer à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, y compris en itinérance, au plus près des besoins des territoires.
Le numérique ouvre en cela des possibles nouveaux en termes d'échanges par des agoras dépassant le cadre physique territorial habituel, en s'appuyant sur une expérience particulière de culture numérique locale qui rayonne d'ores et déjà à une échelle nationale et internationale.

La notion de responsabilité doit être au cœur de l'appréhension du numérique et des nouvelles technologies au travers d'une utilisation raisonnée, responsable et collective des outils numériques.

Dynamique 2

La Responsabilité Sociale des Organisations

L'approche des trois ambitions par le prisme de la responsabilité sociétale des organisations (RSO) doit permettre d'appréhender les impacts sociétaux et environnementaux contemporains dans le fonctionnement même du CRD. Ainsi, la prise en compte de cette approche permet de traduire à l'aune du projet même du CRD les enjeux des grandes transitions qui traversent la société : écologique, sociétale et environnementale. La RSO se définit comme la responsabilité d'une organisation vis à vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et l'environnement.
Elle implique une réflexion sur les actions, dans une approche discursive avec ses acteurs, et engage une approche globale des activités. (citation Shift Project & rapport Franche Comté)
Le CRD s'inscrit ainsi dans une société en mouvement, pour mieux y faire valoir ses ambitions artistiques et culturelles. Dans une société marquée par une approche consumériste, l'ambition demeure de rapprocher les gens, usagers réguliers ou curieux de passage, et participer à une aventure collective tout en préservant l'individualité.

L'implication se fait plus particulièrement par trois volets de la dynamique "RSO"

- **Lieu de vie - le temps du vivre ensemble**

Tout d'abord, l'imprégnation d'une réflexion de type RSO conduit à réfléchir l'ensemble de l'écosystème de l'établissement (lieux, activités, relations) comme ouvert et inclusif.
Une inclusion attentive à l'ensemble des acteurs, dans une optique non discriminante et non genrée, en poursuivant les actions envers les publics empêchés et les publics éloignés, mais aussi en incluant l'ambition d'intégrer chacun.e dans l'ensemble de l'activité, sans construire nécessairement des parcours spécifiques.
Cette attention implique également une attention aux moyens de communication et aux supports utilisés par le CRD pour valoriser son activité et informer, afin que l'ambition d'inclusion de toutes et tous se matérialise dès le premier contact des usagers avec le Conservatoire.
Toujours dans cette approche, le CRD se doit d'être attentif à la place de chacun.e dans l'expérimentation concrète de la pratique, avec l'utilisation d'un matériel adapté et des aménagements de lieu adaptés.
Enfin, et de façon plus élargie, cette volonté d'inclusion implique une ouverture des espaces utilisés par le CRD, quelle que soit leur localisation de Pôle. Loin de se limiter à des espaces de pratiques, ils se doivent d'être aussi des espaces pour "vivre" dans les bâtiments (salle d'étude, accès bibliothèque, jeux pour enfants, ordinateurs en libre accès, instruments en libre accès, café, etc.) afin de multiplier les points d'entrée avec l'institution.
Également, cette approche élargie implique une diversification de l'offre pédagogique et de pratique artistique favorisant les ateliers et animations tout public, parents enfants, etc., déclinant ainsi les savoir-faire autour des actions culturelles portées par les professionnels de l'établissement.

L'accessibilité passera donc par la multiplication des actions vers les publics éloignés, PSH, etc., mais également en favorisant l'accueil de tous les publics par des investissements dans du matériel et l'aménagement de lieux adaptés. Enfin, la démarche FALC pour les supports de communication devra être priorisée.

- **Gestion raisonnée de l'activité**

L'approche du projet d'établissement guidée par une ambition RSO implique également une réflexion sur les modes d'organisation internes. Elle implique de réfléchir à une gestion raisonnée des différentes facettes de l'activité, soit par exemple :

- Gestion raisonnée et responsable du matériel et des parcs instrumentaux
- Gestion raisonnée du numérique et des productions liées à la communication
- Gestion raisonnée des espaces occupés (gestion des bâtiments, modalités d'occupation)
- Gestion raisonnée des consommables liés à l'activité (gestion des déchets, catering, goûters, offres du repas, ..)

Il s'agit ici de développer une approche particulière qui concilie la richesse des propositions de l'établissement, et une organisation et planification des activités prenant en compte les problématiques de mobilité des usagers, la limitation du nombre de projets pour éviter la sur-sollicitation des usagers et le surinvestissement des agents.
Le respect des temps de vie fait ainsi partie intégrante de la démarche, permettant d'ancrer le conservatoire dans la réalité des temps de vie de son territoire.
L'attention au bien-être et à la santé mentale au travail de tous les intervenants constitue une ambition permettant à chacun.e de trouver sa place dans la contribution au projet.

- **Vers de nouvelles formes de gouvernances - un établissement acteur du changement**

En outre, l'approche par le RSO doit permettre de trouver au cœur des principes d'action de l'organisation interne, une valorisation du travail coopératif et des partenaires locaux, permettant une mutualisation (entre les services de la collectivité notamment) en bonne intelligence, facilitant une utilisation plus raisonnée des ressources évoquée ci-dessus.

L'ambition s'inscrit ainsi dans la continuité de la démarche de la collectivité portant une charte d'achat durable et une approche des budgets verts, pour élargir l'appréhension du développement durable à l'ensemble des facettes de l'activité. Ainsi, le CRD pourra porter au niveau local les enjeux de réflexions autour de la décarbonation de la culture.

En outre, cette approche de coopération doit pouvoir permettre d'expérimenter de nouvelles formes de gouvernance partagées et d'organisation, en expérimentant de nouveaux projets collaboratifs (Fab Lab, résidence EAC, etc.) dans et hors les murs. L'inscription pleine et entière dans un projet de Tiers Lieu Culturel sera notamment l'ambition forte de la déclinaison de ce projet.

Dynamique 3

La Création artistique

Quoi qu'inscrite dans un projet d'établissement mettant en avant une approche ouverte des pratiques, il n'en demeure pas moins que la création artistique est un prisme fondamental de l'établissement autour du spectacle vivant, de la production et des arts visuels.

La création artistique se décline ainsi en trois volets complémentaires :

- **Espaces et moyens humains**

A la faveur d'espaces renouvelés (Le 40, studio d'enregistrement, auditorium), de continuité d'occupation de lieux multiples (pôles de territoires) et de nouveaux projets (Louverné), le projet d'établissement investit de nouveaux territoires pouvant s'inscrire en complémentarité au bénéfice du déploiement du projet. La réflexion portée sur les actions "hors les murs" vient également compléter cet enrichissement territorial.
Ce renouvellement se trouve également à l'œuvre dans la gestion des compétences et ressources internes, sans cesse en veille et adaptation continue aux besoins et aux contextes. Ce renouvellement se nourrit également d'échanges et de partages avec les compétences de partenaires, qu'ils soient sociaux, éducatifs, artistiques ou culturels.
Toujours dans cette optique d'organisation en mouvement attentive aux besoins et enjeux du territoire pour constituer un terreau de création, l'organisation pédagogique agile doit permettre de favoriser les projets croisés et l'expérimentation. La définition de nouveaux objectifs encore plus en phase avec des publics en perpétuel renouveau constitue un enjeu continu.

- **Des contenus renouvelés**

Loin de constituer un but en soi, création et apprentissage sont ici considérées comme intrinsèquement liées, au bénéfice de l'épanouissement des individus. En cela, l'appui sur la création et l'expérimentation comme véritables outils d'apprentissages constitue une réelle novation dans l'approche d'un Conservatoire qu'il s'agit ici de faire perdurer.
Cette ambition nécessite d'envisager une diversification des postures pédagogiques, afin de favoriser les postures d'accompagnement sous toutes ses formes (y compris techniques, scénographiques...) et l'encouragement des nouveaux formats pédagogiques (y compris dans les dispositifs partenariaux - dont scolaires, aménagements des temps des enseignements, principes modulaires...)
C'est donc bien ici l'approche pédagogique particulière du CRD qui est mise en avant, non pas dans la seule optique de l'apprentissage, mais bien au service d'une exploration des possibles pour les usagers, y compris en dépassant les cloisonnements des différentes pratiques.

- **Partenariat et création professionnelle**

Le CRD de Laval Agglomération se doit d'être en lien constant avec les professionnels de la création, afin d'ancrer la pratique des usagers avec la création contemporaine. Afin de préserver ces modalités de connexion, il incombe au CRD d'être pleinement acteur de l'environnement professionnel. Les moyens sont nombreux : des artistes invités, des plateaux partagés, des propositions de résidences, des rencontres entre artistes et pratiquants...
En outre, afin de préserver ce lien à la création professionnelle, il importe que le CRD cultive un réseau d'acteurs professionnels, mais aussi au-delà, via le partage de projets à de multiples échelles.
Ainsi, sur le territoire, le CRD s'envisage sous un triple rôle ; prescripteur, facilitateur, accompagnateur, y compris dans un souci d'efficience et d'enrichissement mutuel de l'ensemble des acteurs. Le CRD s'institue ainsi comme établissement territorial, sensible à l'environnement qui l'entoure pour mieux y déployer ses missions.

CHAPITRE 3

Champs d'action

Pour relever ces trois défis et répondre aux trois grands objectifs pour les prochaines années, le projet d'établissement se décline en fiches actions. Celles-ci permettent de donner un cap, tout en préservant une évolution progressive, qui pourra s'adapter tout au long du cycle du projet d'établissement, avec l'apport de nouvelles fiches partagées.

- **Inscrire le Conservatoire dans une démarche de laboratoire et d'expérimentation**
- **Placer les cultures pour tous au cœur de l'établissement**
- **Structurer l'ancrage territorial de l'établissement et contribuer au rayonnement du territoire**

Action 1

Inscrire le Conservatoire dans une démarche de laboratoire et d'expérimentation

Fiches actions

- Créer une réelle dynamique en direction des non-inscrits (fiche 3)
- Nouveaux outils et nouvelles postures pédagogiques, quels enjeux ? (fiche 9)
- Le numérique (fiche 10)
- Places des artistes invités dans l'établissement (fiche 11)
- Pluri-Inter-Transdisciplinarité [PIT] (fiche13)
- Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité (fiche 14)

Action 2

Placer les cultures pour tous au coeur de l'établissement

Fiches actions

- Accessibilité - Petite enfance (fiche 1)
- Accessibilité - PSH (fiche 2)
- Créer une réelle dynamique en direction des non-inscrits (fiche 3)
- Élèves adultes (fiche 5)
- Intergénérationnalité (fiche 7)
- Interventions scolaires (fiche 8)
- Nouveaux outils et nouvelles postures pédagogiques, quels enjeux ? (fiche 9)
- Le numérique (fiche 10)
- Places des artistes invités dans l'établissement (fiche 11)
- Pluri-Inter-Transdisciplinarité [PIT] (fiche 13)
- Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité (fiche 14)

Action 3

Structurer l'ancrage territorial de l'établissement et contribuer au rayonnement du territoire

Fiches actions

- Accessibilité - Petite enfance (fiche 1)
- Accessibilité - PSH (fiche 2)
- Créer une réelle dynamique en direction des non-inscrits (fiche 3)
- Élargissement des publics inscrits (fiche 4)
- Élèves adultes (fiche 5)
- Équilibre des territoires (fiche 6)
- Intergénérationnalité (fiche 7)
- Interventions scolaires (fiche 8)
- Places des parents, des usagers dans la vie de l'établissement (fiche 12)
- Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité (fiche 14)

FICHE n° 1

ACCESSIBILITÉ – PETITE ENFANCE

Enjeux
Proposer des ateliers artistiques adaptés à chaque tranche d'âge
Travailler à un meilleur accès au conservatoire des familles et des structures d'accueils en partenariat avec les services petites enfance du territoire
Améliorer l'appropriation du projet par les équipes des structures accueillantes

Rappel des objectifs généraux	
1	Placer les cultures pour tous au cœur de l'établissement
2	Structurer l'ancrage territorial de l'établissement et contribuer au rayonnement du territoire

Objectifs opérationnels	
1	Clarifier la mise en place des projets en définissant plus précisément les tranches d'âges (toute petite enfance, petite enfance…)
2	Recenser et accompagner les enseignants volontaires
3	Élargir les propositions sur tout le territoire

Pilotage	
Coordonnateur	Coordonnateur d'un département petite enfance (à créer)
Contributeur	Tous les enseignants concernés par les interventions en petite enfance

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
Les structures d'accueil			x
Les familles		x	
Les écoles maternelles		x	

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
Enseignants volontaires	Élargissement et amélioration de l'offre proposée
Externe	
Les structures, familles, écoles maternelles	Favoriser et renforcer les partenariats

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	Les actions existantes en faveur de la petite enfance
Action à développer	Interventions dans les structures d'accueil sur tous les pôles
Action à développer	Ateliers parents/enfants au sein du CRD
Action nouvelle à initier	Parcours petite enfance
Phasage	**Durée prévisible**
Travail d'équipe et organisation	2023-2025
Proposition de parcours	à partir de 2025

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
	Nombre d'actions réalisées
	Nombre d'inscrits aux ateliers parents/enfants

FICHE n° 2

ACCESSIBILITÉ – PSH

Enjeux
Création d'un département dédié à l'accueil de tous les publics (PSH, publics empêchés)
Développer la communication et la visibilité de ce département en devenir
Formation des enseignants volontaires

Rappel des objectifs généraux	
1	Placer les cultures pour tous au coeur de l'établissement
2	Structurer l'ancrage territorial de l'établissement et contribuer au rayonnement du territoire

Objectifs opérationnels	
1	Effectuer un recensement de terrain auprès des différentes équipes du conservatoire pour faire l'inventaire des compétences
2	Mettre à jour les partenariats possibles avec les structures de l'agglo
3	Accompagner la formation des enseignants volontaires avec des personnes extérieures (plan de formation, formation continue…)
4	Mettre en place une possibilité de soutien psychologique et d'échange de pratique pour les enseignants s'investissant dans ce département
5	Recenser le matériel actuel à disposition, lister les besoins, et mutualiser les ressources à l'échelle de l'agglo
6	Développer la visibilité auprès des publics et de l'équipe du CRD

Pilotage	
Coordonnateur	Coordonnateur d'un département "Accessibilité" (à créer) + 1 référent par pôle
Contributeur	Tous les professeurs volontaires

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
PSH		x	
Publics empêchés		x	

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
Professeurs volontaires	Elargissement des propositions en direction des publics
Externe	
Structures spécialisées du territoire	Partenariats pérennes permettant la définition d'objectifs à court, moyen et long terme

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	Dispositifs déjà existants et partenariats actuels
Action à développer	Elargir à l'échelle de l'agglo
Action à recadrer	Définir la limite entre intervenant artistique et arthérapeute
Phasage	**Durée prévisible**
Création du département, définition d'un cadre et élargissement de l'équipe Mise en place des dispositifs	2023-2025 Toute la durée du Projet d'établissement

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
PSH et Publics empêchés	Nombre de personnes sensibilisées et d'inscriptions, nombre de structures partenaires, diversité des publics touchés Bilans d'équipe annuels pour mesurer les conditions et le bien-être au travail

FICHE n° 3

CRÉER UNE RÉELLE DYNAMIQUE EN DIRECTION DES NON-INSCRITS

Enjeux
Vulgarisation des arts, des pratiques artistiques, démystification d'un certain élitisme du conservatoire
Rayonnement du service public et de la politique culturelle de l'agglo
Être une force de proposition culturelle envers les usagers non inscrits du territoire en rendant visible et attractif le foisonnement des propositions du conservatoire

Rappel des objectifs généraux	
1	Inscrire l'établissement dans une démarche de laboratoire et d'expérimentation
2	Placer les cultures pour tous au cœur de l'établissement
3	Structurer l'ancrage territorial de l'établissement et contribuer au rayonnement du territoire

Objectifs opérationnels	
1	Créer et développer des projets participatifs/collaboratifs divers en direction du plus grand nombre
2	Solliciter et développer des liens avec des partenaires diversifiés autres que les partenaires culturels
3	Proposer un programme d'actions de découverte et de pratiques hors les murs, en direction de l'ensemble de la population
4	S'associer à des grands événements et à d'autres pratiques que la culture

Pilotage	
Coordonnateur	Responsable de l'action culturelle
Contributeur	Les responsables de pôles et tous les enseignants

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
Toute la population du territoire			x

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
Enseignants/Élèves	Créer du lien entre les différents publics
Externe	
Population du territoire	Élargir les propositions pédagogiques à destination du grand public.
	Diversifier les propositions et les lieux de prestations pour les actions culturelles du conservatoire
	Susciter de l'intérêt en proposant des actions partagées avec de nouveaux partenaires extérieurs (grandes manifestations à rayonnement local ou national, associations de quartiers, caritatives…

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	Stage ouverts à tous
Action à développer	Encourager les enseignants à intégrer dans leur temps de travail annuel des propositions "tout public"
Action à développer	Rechercher des lieux d'intervention et de prestation insolites, inattendus
Action à développer	Nombre d'heures à consacrer à ce type d'atelier
Phasage	**Durée prévisible**
	Toute la durée du Projet d'établissement

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
Nombre et publics touchés	Recenser le nombre de participants sur chaque action, et le renouvellement des publics touchés

FICHE n° 4

ÉLARGISSEMENT DES PUBLICS INSCRITS

Enjeux
Créer ou identifier les demandes culturelles : artistiques ou pédagogiques ?
Adapter l'offre à la demande de chaque territoire en lien avec les capacités d'accueil et d'accessibilité du CRD
Rendre plus naturel l'accès au CRD
Élargir les missions de l'enseignant

Rappel des objectifs généraux	
1	Structurer l'ancrage territorial de l'établissement et contribuer au rayonnement du territoire

Objectifs opérationnels	
1	Avoir une plus grande diversité dans l'enseignement spécialisé
2	Avoir une connaissance plus fine de l'offre culturelle et des attentes de chaque territoire, afin de pouvoir travailler sur une proposition adaptée
3	Proposer des activités sur des lieux où la population la plus large se croise
4	Nommer des médiateurs clairement identifiés sur chaque pôle afin de pouvoir construire au plus près des habitants des partenariats et des parcours EAC

Pilotage	
Coordonnateur	CODIR
Contributeur	Partenaires institutionnels, associations, établissements publics ou privés…

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
Grand public	x		
Public allophone			x
Public empêché		x	

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
Médiateurs de pôles	Construction d'actions et de partenariats au plus près de la population
Externe	
Toute structure ou individu	Accueillir un public plus large

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	Travail avec l'éducation nationale, avec les différentes structures du territoire
Action à développer	Développer les moyens de communication de l'information au grand public des actions proposées, et en faciliter l'inscription
Action nouvelle à initier	Élargissement des partenariats avec les structures (associations, planning familial…). Faciliter la venue au CRD des élèves éloignés ou se rapprocher d'eux
Phasage	**Durée prévisible**
	Toute la durée du projet d'établissement

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
Nombre d'actions réalisées	Nombre et type de nouveaux inscrits (quel public, quelles activités…)

FICHE n° 5

ELEVES ADULTES

Enjeux
Identifier et satisfaire la demande et les besoins du public adulte dans toutes les disciplines
Stimuler et enrichir la vie culturelle du territoire par l'accompagnement des pratiques amateurs

Rappel des objectifs généraux	
1	Placer les cultures pour tous au cœur de l'établissement
2	Structurer l'ancrage territorial de l'établissement et contribuer au rayonnement du territoire

Objectifs opérationnels	
1	Pérenniser et améliorer les parcours adultes pour essayer de mettre fin aux listes d'attentes
2	Proposer des actions ponctuelles (stages, formations, festivals…) pour générer des rencontres et des projets entre élèves adultes
3	Identifier les pratiques amateurs adultes du territoire dans une démarche de partenariat et non de concurrence
4	Créer une base de donnée pour communiquer sur les dispositifs mis en place dans et hors CRD

Pilotage	
Coordonnateur	CODIR
Contributeur	Tous les enseignants

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
Adultes inscrits	x		
Adultes non-inscrits			x

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
CODIR et professeurs	Travailler à une proposition plus large pour le public adulte
Externe	

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	Poursuivre l'offre existante (parcours, stages…)
Action à développer	Accroître l'offre en diversifiant les formats et les horaires proposés
Action à recadrer	les volumes horaires
Action nouvelle à initier	Proposition de parcours dans des disciplines non couvertes (Théâtre, transdisciplinaire)
Phasage	**Durée prévisible**
Dès la rentrée 2024	toute la durée du projet d'établissement

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
État des listes d'attentes	Satisfaction du public adulte, taux d'inscription

FICHE n° 6

EQUILIBRE DES TERRITOIRES

Enjeux
Faire se côtoyer harmonieusement enjeux de territoire et enjeux d'agglomération
Appropriation du projet "Le quarante" par la population en s'appuyant sur les pôles d'enseignement du conservatoire
Faciliter les échanges avec les partenaires pour dynamiser les territoires

Rappel des objectifs généraux	
1	Structurer l'ancrage territorial de l'établissement et contribuer au rayonnement du territoire

Objectifs opérationnels	
1	Identifier et valoriser des actions spécifiques sur chaque territoire
2	Interroger régulièrement les partenaires territoriaux (partenaires, coprox, population) afin d'entretenir une offre cohérente respectant l'équilibre des territoires
3	Faire circuler les outils du Quarante (Microfolie, studio d'enregistrement…) sur l'ensemble des territoires
4	Faire circuler les publics sur les pôles par des projets ou actions spécifiques
5	Rendre visible et lisible le projet culturel de territoire (projet de l'établissement, pôle de proximité)
6	Mettre à niveau l'équipement (infrastructures, matériel, outils) sur l'ensemble de l'agglo

Pilotage	
Coordonnateur	CODIR
Contributeur	Services de l'Agglo, COPROX, Élus et partenaires ville Laval, Équipe pédagogique, l'équipe administrative, technique, coordo et direction

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
L'ensemble de la population (A préciser et à définir plus précisément)			x

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
L'équipe pédagogique	Mobilité, conscience d'agglo, mutualisation des compétences et des idées
	Tendre vers des conditions de travail homogènes sur l'agglomération
	Rechercher une qualité de service homogène sur l'agglomération
Équipe administrative, direction, coordo	Circulation des informations, mobilité, conscience d'agglo, mutualisation des compétences et des idées
Équipe technique	Conscience d'agglo
Externe	
Services de l'agglo	Mutualisation des compétences et des moyens, dynamique partenariale, transversalité
COPROX, élus et partenaires ville Laval	Connaissance du territoire, connaissance du CRD, partage d'idée
Élèves, familles	Dynamique de proximité et de mobilité

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	Accessibilité tarifaire
Action à conforter	Valorisation des actions spécifiques à chaque territoire
Action à développer	Homogénéisation des conditions d'accueil sur l'ensemble de l'agglo
Action nouvelle à initier	Circulation des outils du Quarante
Phasage	**Durée prévisible**
Dès la rentrée 2024	toute la durée du projet d'établissement

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
Actions sur les territoires	Homogénéité des actions
Infrastructure du territoire	Avancée des chantiers de mise à niveau des équipements (bâtiments, matériels...).

FICHE n° 7

INTERGENERATIONNALITE

Enjeux
Croisement des âges, des milieux, des disciplines, des esthétiques
Notion de citoyenneté, vivre ensemble
Responsabilisation, projection, transmission, entraide…

Rappel des objectifs généraux	
1	Placer les cultures pour tous au coeur de l'établissement
2	Structurer l'ancrage territorial de l'établissement et contribuer au rayonnement du territoire

Objectifs opérationnels	
1	Proposer des stages,des parcours, des spectacles croisant les âges, les niveaux, les disciplines, les esthétiques, les lieux
2	Réunir différents publics n'ayant pas forcément l'habitude de se rencontrer
3	Créer des parcours famille (cours commun enfants-parents, fratrie…)

Pilotage	
Coordonnateur	Le CODIR
Contributeur	L'ensemble des enseignants

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
Elèves inscrits au CRD	x		
Familles des inscrits (rôle)		x	
Public non-inscrits (associations, crèches, RPE, EHPAD, prison, maisons de quartiers, habitants du territoire)		x	

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
Les enseignants	Force de proposition d'actions en faveur de l'intergénérationnalité
Externe	
Structures et services extérieurs municipaux et agglo	Relais vers de nouveaux publics Renforcement des liens entre partenaires éducatifs locaux

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	Orchestres, ateliers Adultes/Enfants, rencontres de classes, action de type “recette de famille”
Action à développer	Recette de famille sur les pôles
Action à développer	Proposition d’ateliers intergénérationnels en direction des non-inscrits en lien avec les partenaires des territoires
Action à recadrer	Travailler la notion de parcours dans les disciplines où cela n’est pas encore fait
Action nouvelle à initier	Ateliers adultes/enfants dans des structures extérieures (prison…)
Phasage	**Durée prévisible**
	toute la durée du projet d’établissement

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
Nombre d’actions Nombre de participants nombre de partenaires	

FICHE n° 8

INTERVENTIONS SCOLAIRES

Enjeux
Développement des dispositifs en primaire dans d'autres disciplines que la musique ou intégration dans les dispositifs existants
Harmonisation des propositions scolaires sur tout le territoire

Rappel des objectifs généraux	
1	Placer les cultures pour tous au coeur de l'établissement
2	Structurer l'ancrage territorial de l'établissement et contribuer au rayonnement du territoire

Objectifs opérationnels	
1	Développer les dispositifs existants en construisant des projets permettant un élargissement des propositions et une ouverture pluri ou transdisciplinaire
2	Définir avec tous les partenaires les objectifs communs à tous les dispositifs de type OAE
3	Créer des passerelles entre CRD et EN pour assurer la continuité des études
4	Favoriser les échanges et le partage de compétences entre les musiciens intervenants et les professeurs d'instruments
5	Développer les interventions scolaires dans les disciplines absentes ou moins présentes (Théâtre, Arts visuels)

Pilotage	
Coordonnateur	coordinateur des dispositifs scolaires
Contributeur	Tous les enseignants

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
Élèves en milieu scolaire		x	

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
Enseignants CRD	Élargir le public visé, notamment par des propositions dans les disciplines moins développées (Théâtre, Arts visuels)
Externe	
Education nationale	Bénéficier d'une offre variée d'EAC sans tomber dans le saupoudrage

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	IMS, OAE, CHAM, CHAD, CHAT
Action à développer	Projets mélangeant les disciplines et mêlant milieu scolaire et cursus "trad"
Action à recadrer	Orchestre au collège
Action nouvelle à initier	Projets avec le théâtre et les arts visuels
Action nouvelle à initier	Définition d'objectifs communs par type de dispositifs
Phasage	**Durée prévisible**
Dès la rentrée 2024	toute la durée du projet d'établissement

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
	Nombre d'élèves de primaire/collège touchés par des interventions scolaires
	Diversité des dispositifs proposés dans le cadre des interventions scolaires (nouveaux cursus pour le théâtre et les arts visuels, actions pluri et transdisciplinaires…)

FICHE n° 9

NOUVEAUX OUTILS ET NOUVELLES POSTURES PÉDAGOGIQUES, QUELS ENJEUX ?

Enjeux
Être capable de varier nos outils et nos postures pédagogiques en fonction des objectifs de l'établissement et des attentes des usagers de Laval Agglo
Partager un langage commun par des formations professionnelles
Tirer de l'expérimentation de nouveaux outils pédagogiques partagés et harmonisés
Développer des outils adaptés aux différents territoires, disciplines, enseignants, publics et répondant aux réalités d'aujourd'hui

Rappel des objectifs généraux	
1	Inscrire l'établissement dans une démarche de laboratoire et d'expérimentation
2	Placer les cultures pour tous au cœur de l'établissement

Objectifs opérationnels	
1	Favoriser l'expérimentation pédagogique au sein de l'établissement
2	Permettre aux usagers de s'épanouir aussi bien en tant qu'amateurs que futurs professionnels, en adaptant l'offre pédagogique que nous proposons en fonction de leurs attentes
3	Renforcer la formation des enseignants aux nouveaux outils pédagogiques pour qu'il puissent adapter en connaissance de cause leurs outils et leur posture pédagogique
4	Mettre en place des process au sein de l'équipe afin de se tenir informés des nouveaux outils pédagogiques (localement, en France, à l'étranger)
5	Clarifier les termes : enseignant, accompagnateur, coach, médiateur
6	Laisser plus de place à la création dans le parcours de l'élève, tout en gardant un attachement fort au patrimoine
7	Structurer les enseignements Pluri-inter-transdisciplinaires et les intégrer au sein des pratiques collectives

Pilotage	
Coordonnateur	Responsables de pôles
Contributeur	Tous les enseignants

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
Enseignants		x	
Élèves		x	

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
Enseignants	Une formation plus solide, un élargissement des compétences, des freins levés quant à l'expérimentation de nouveaux outils
Externe	
Usagers	Une réponse plus adaptée à la diversité des demandes

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	S'autoriser à expérimenter et en faire un retour par la mise en place systématique d'évaluations et de bilans
Action à développer	Formation des enseignants
Action à développer	Partage de compétences entre collègues
Action à recadrer	Possibilité de réajuster les dispositifs
Action à recadrer	Développer le partage d'expérience entre les pôles sur les laboratoires d'expérimentation
Action nouvelle à initier	Élargir et cadrer des temps d'expérimentation
Phasage	**Durée prévisible**
	toute la durée du projet d'établissement

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
Compétences acquises par l'équipe	État des lieux des nouvelles pratiques, du nombre d'enseignants engagés dans des démarches innovantes, dans le partage de compétences, dans la réflexion autour des nouveaux outils et postures

FICHE n° 10

LE NUMÉRIQUE

Enjeux
Accompagner l'ensemble des agents et des usagers dans leur approche du numérique
Développer les bonnes pratiques dans la mise en place et l'utilisation du numérique dans l'établissement
Expérimenter de nouveaux formats de création et de transmission en lien avec le numérique

Rappel des objectifs généraux	
1	Inscrire l'établissement dans une démarche de laboratoire et d'expérimentation
2	Placer les cultures pour tous au cœur de l'établissement

Objectifs opérationnels	
1	Accompagner, former les équipes aux différentes approches et utilisation du numérique
2	Développer les outils mis à disposition des usagers
3	Éduquer, former les usagers aux nouvelles technologies liées aux pratiques artistiques
4	Sensibiliser les usagers et les enseignants du territoire et les orienter
5	Harmoniser notre offre sur les différents pôles

Pilotage	
Coordonnateur	Les responsables de pôles, Guillaume Vellard & Eric Onillon
Contributeur	Enseignants/Collectivité

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
Équipes administratives, techniques et pédagogiques		x	
Usagers CRD et Habitants de l'agglo			x

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
Professeurs spécialisés, responsables de pôles, coordinateurs	Médiation, Formation, Orientation Réflexion sur les usages : les bons, les nouveaux… L'expérimentation, la diversification, la modernisation
Externe	
Partenaires (MANAS/ La Villette/ L'œil mécanique… services de l'agglo	Ressources documentaires, partenaires de projets accompagnement technique…

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	Investissement de la collectivité sur l'équipement (homogénéisation sur tous les pôles)
Action à développer	Transmission spécifique autour des pratiques numériques
Action à développer	Proposition de nouveaux formats d'échanges, d'apprentissage, de création
Action à recadrer	Médiation bénéfices/risques auprès de l'ensemble des acteurs et agents (troubles psycho-sociaux, physiologiques...)
Phasage	**Durée prévisible**
développement	toute la durée du projet d'établissement

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
Mesurer l'accès à tous au numérique annuellement	Combien d'actions autour du numérique ont été proposées aux agents, aux usagers ? Combien de projets d'action culturelle ont intégrés les nouvelles technologies ? Combien d'enseignants les ont utilisées ou intégrées dans leurs actions ? Combien d'élèves n'ont pas pu participer à cause de l'outil ?

FICHE n° 11

Place des artistes invités dans l'établissement

Enjeux
Ouverture, découverte d'univers et de personnalités artistiques
Nourrir les contenus pédagogiques des enseignants
Faire prendre conscience aux élèves du métier d'artiste et du spectacle vivant (tous les arts de la scène, audiovisuel…)

Rappel des objectifs généraux	
1	Inscrire l'établissement dans une démarche de laboratoire et d'expérimentation
2	Placer les cultures pour tous au cœur de l'établissement

Objectifs opérationnels	
1	Saisir l'opportunité de la venue d'artistes sur le territoire pour proposer des rencontres, des projets, de l'école du spectateur…
2	Favoriser la rencontre avec des artistes de toutes les disciplines enseignées (Musique, Danse, Théâtre, Arts Visuels)
3	Accompagner plus systématiquement les porteurs de projets avec un médiateur facilitant le travail sur les contenus et sur l'organisation
4	Créer un partenariat étroit avec le CNAREP (centre national des arts de la rue et de l'espace public)

Pilotage	
Coordonnateur	Responsable de l'action culturelle et CODIR
Contributeur	Tous les enseignants

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
Enseignants	x		
A l'échelle de l'agglo : Scolaires, publics empêchés…			x

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
Enseignants	Nourrir sa pédagogie
Externe	
Partenaires saisons	Renforcer les liens entre spectacle vivant et enseignement artistique, faciliter la mise en place d'EAC
Écoles, publics divers	Élargir les propositions pédagogiques au-delà des interventions récurrentes

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	Poursuivre l'invitation d'artistes éclectiques dans toutes les esthétiques
Action à développer	La pluridisciplinarité
Action à développer	Améliorer et faciliter la communication entre artistes et enseignants
Action à développer	Rencontre préalable avec les programmateurs de salles pour travailler avec eux à la venue d'artistes en résidences sur tout le territoire
Phasage	**Durée prévisible**
	toute la durée du projet d'établissement

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
nombre et qualité des résidences mises en place	Bilan à la fin de chaque année scolaire

FICHE n° 12

PLACE DES PARENTS, DES USAGERS DANS LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Enjeux
Motivation et implication des élèves
Rayonnement du conservatoire sur la population du territoire en tant que service public
Appropriation du projet CRD par les usagers

Rappel des objectifs généraux	
1	Structurer l'ancrage territorial de l'établissement et contribuer au rayonnement du territoire

Objectifs opérationnels	
1	Accompagner les familles dans la découverte du fonctionnement de l'apprentissage artistique et de son contenu éducatif
2	Encourager le développement et la création d'Associations de parents d'élèves
3	Mieux accompagner le parcours et développer la motivation
4	Fluidifier la communication entre parents et enseignants

Pilotage	
Coordonnateur	CODIR
Contributeur	Tous les enseignants

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
Usagers / Parents d'élèves	x		

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
Enseignants CRD	Favoriser et fluidifier la communication entre parents et enseignants, impliquer les parents dans les études de leurs enfants
Externe	

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action nouvelle à initier	Favoriser la création d'APE (Associations de Parents d'Elèves) sur l'ensemble des pôles
Action nouvelle à initier	Proposer des initiations aux parents (cf. Itinéraires artistiques) Accueillir ponctuellement les parents en rendez-vous ou sur des temps de cours
Phasage	**Durée prévisible**
Dès la rentrée 2024	toute la durée du projet d'établissement

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
Interventions des APE	Nombre de projets soutenus, accompagnés
	Présence des parents et usagers sur des temps autres que de l'action culturelle (réunions, forum d'échange…)

FICHE n° 13

Pluri-Inter-Transdisciplinarité (PIT)

Enjeux
Définir un socle commun (vocabulaire et valeurs partagées, semaines banalisées, projets, cursus, stages…)
Former l'équipe enseignante volontaire
Équilibrer le parcours de l'élève entre spécialisation disciplinaire et PIT

Rappel des objectifs généraux	
1	Inscrire l'établissement dans une démarche de laboratoire et d'expérimentation
2	Placer les cultures pour tous au coeur de l'établissement

Objectifs opérationnels	
1	Encourager des projets de création/laboratoire entre professeurs et les accompagner dans leur formation
2	Permettre à chaque élève du CRD de rencontrer la pluri-inter-transdisciplinarité tout au long de son parcours
3	Laisser plus de place à la création dans le parcours de l'élève, tout en gardant un attachement fort au patrimoine
4	Structurer les enseignements PIT et les intégrer au sein des parcours et des pratiques collectives

Pilotage	
Coordonnateur	Responsable de pôles, et création d'une équipe spécialisée PIT représentant les 4 disciplines enseignées
Contributeur	Tous les enseignants volontaires

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
Enfants, Ados		x	
Adultes		x	
Non usagers, PSH			x

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
Equipe pédagogique	Développer des compétences, Favoriser le travail collaboratif
Externe	
Tous les publics	Former des élèves épanouis, autonomes, ouverts aux arts et performants

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	Tous les dispositifs existants
Action à développer	Formation et laboratoire entre professeurs
Action à recadrer	Organisation des emplois du temps pours les profs et les élèves/familles
Action nouvelles à initier	Développer des PIT sur tous les pôles et créer un parcours adapté
Phasage	**Durée prévisible**
Préparation	Dès à présent
Mise en oeuvre	rentrée 23

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
Progrès, satisfaction	Compte rendu annuel + bilans (retour des familles)
motivation	Dynamique et rayonnement interne et externe, réinscriptions

FICHE n° 14

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE L'ÉGALITÉ

Enjeux
Le même traitement pour chacun, quelque soit son sexe, son genre, son orientation sexuelle, sa religion, ses opinions, son origine, son handicap…

Rappel des objectifs généraux	
1	Placer les cultures pour tous au cœur de l'établissement

Objectifs opérationnels	
1	Œuvrer à l'égalité de traitement dans tous les secteurs d'activité du CRD, pour les agents comme pour les usagers et le public
2	Travailler à l'adaptation et à l'aménagement de l'activité de tous les secteurs du CRD avec une attention renforcée pour éviter ou gommer toute forme de discrimination directe ou indirecte

Pilotage	
Coordonnateur	CODIR
Contributeur	tout le personnel du CRD

Public cible	A fidéliser	A développer	A élargir (nouveau public)
Agents du CRD	x		
Public et usagers		x	

Acteurs	
Interne	**Objet et bénéfices attendus**
Équipe pédagogique	Développer des compétences, Favoriser le travail collaboratif
Externe	
Tous les publics	Former des élèves épanouis, autonomes, ouverts aux arts et performants

Plan stratégique	
Stratégie	**Objet et objectifs opérationnels**
Action à conforter	Donner de la visibilité aux actions du CRD auprès des publics éloignés
Action à développer	Renforcer les partenariats avec les acteurs du domaine
Nouvelles actions à initier	Mettre en place un plan de formation pour les agents du CRD
Phasage	**Durée prévisible**
	Toute la durée du projet d'établissement

Indicateurs d'évaluations par rapport aux objectifs généraux, opérationnels et bénéfices attendus	
Indicateurs	**Moyens de mesure**
Entrées aux spectacles	Mixité des publics
Pénétration de la question de l'égalité dans les projets du CRD	Items spécifique sur les questions d'égalité lors des évaluations des projets

Florian Bercault : *On passe au sujet sport avec l'Aquabulle, fin de cet épisode, de cette parenthèse DSP avant les nouveaux départs en cours. Céline Loiseau.*

SPORT

- **CC110 - PISCINE AQUABULLE – FIN DSP – APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

Rapporteur : Céline Loiseau

I - Présentation de la décision

À l'initiative de Laval Agglomération, un diagnostic technique a été réalisé, en octobre 2021, sur l'état du bâtiment et des installations de la piscine Aquabulle par le bureau d'études techniques ETHIS, en octobre 2021.

La synthèse de ce diagnostic faisait état des dépenses suivantes à réaliser sur la piscine Aquabulle :

- dépenses urgentes : 777 350 €,
- dépenses à prévoir sous 3 ans : 743 850 €,
- dépenses à prévoir sous 5 ans : 14 500 €.

Les représentants des sociétés Spie Batignolles Construction (SBC) et Espacéo (avant rachat par UCPA) ont contesté ce diagnostic.

Le contrat de concession, dans son article 66, précise que le bâtiment et ses installations doivent être remis au terme du contrat dans un état normal d'entretien compte tenu de son âge.

Afin de vérifier cela, en accord entre les parties, une expertise contradictoire a débutée le 14 juin 2022, en faisant appel à deux experts distincts.

L'objectif visé étant de tenter de parvenir à un accord amiable sur le coût des travaux à prendre en charge par la société ESPACEO, gestionnaire de l'équipement.

La date butoir fixée aux experts pour remettre leur rapport d'audit avait été initialement fixée au 31 décembre 2022, mais les difficultés pour obtenir des chiffrages des entreprises sollicitées et la nécessité de conduire des investigations complémentaires ont conduit les parties à repousser la mission des experts jusqu'à la fin avril 2023.

À l'issue de l'ensemble des réunions d'expertises organisées à laquelle les services étaient associés, les deux experts ont remis un rapport d'audit le 7 mars 2023, objet d'échanges entre les parties lors d'une rencontre à Laval Agglomération le 27 mars 2023.

Sur la base de ce rapport estimant, à dires des experts, les travaux à réaliser à 266 300 € pour l'un et 738 771 € pour l'autre, ce dernier montant a été proposé, après discussions, à Laval Agglomération au titre d'une "indemnité travaux".

Par suite de ces échanges, les points de vue s'étant rapprochés, les parties ont accepté des concessions réciproques et de ce fait, en application des articles 2044 à 2052 du code civil, ont entendu mettre un terme au litige né entre elles en concluant un protocole transactionnel.

Le protocole transactionnel joint, a été approuvé le 28 juin 2023 à l'occasion d'une visio-conférence avec les représentants des sociétés Spie Batignolles Construction (SBC) et Espacéo (avant rachat par UCPA).

Il détermine les démarches et les contreparties exigées de chaque signataire.

Céline Loiseau : *Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. Par délibération de novembre 2022, le conseil communautaire a acté le principe d'une reprise en régie de l'Aquabulle à l'échéance de cette DSP. Dans ce contexte, ESPACEO et Laval Agglomération se sont rapprochés pour organiser la fin de la concession et notamment s'attacher à l'étape bâtimentaire de l'équipement. Deux experts ont ainsi été désignés : un par Laval Agglomération et l'autre par ESPACEO, afin d'apprécier les travaux qui incombaient à ESPACEO en fin d'exploitation. Ainsi, sur la base des expertises réalisées, les travaux à réaliser ont été estimés à 266 300 euros par un des experts, et 778 771 euros par l'autre expert. Après de nombreuses discussions, c'est ce dernier montant qui a été validé. Suite à ces échanges, les parties ont accepté des concessions réciproques et de ce fait, ont entendu mettre fin aux litiges nés entre elles en concluant un protocole transactionnel qui vous est présenté en annexe de cette délibération.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je vous propose de la voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 110/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

PISCINE AQUABULLE – FIN DSP – APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Rapporteur : Céline Loiseau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu les articles 2044 et suivants du code civil définissant notamment la transaction comme "un contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération n°142/2022 du conseil communautaire en date du 28 novembre 2022, relative à la reprise de la gestion de la piscine Aquabulle en régie directe à compter du 21 avril 2023,

Considérant la volonté des deux parties de régler amiablement le différend qui les oppose et d'éviter tout recours contentieux,

Qu'il convient d'approuver le protocole transactionnel joint en annexe,

Après avis favorable de la commission sport,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire approuve les termes du protocole transactionnel, joint en annexe, conclu entre Laval Agglomération et la société ESPACÉO.

Article 2
Une indemnité travaux d'un montant de 738 771 € sera versée par la Société ESPACEO à Laval Agglomération.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONCESSION AQUABULLE

PROTOCOLE PORTANT INDEMNISATION DU CONCÉDANT PAR LE CONCESSIONNAIRE DES TRAVAUX DE FIN DE CONTRAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Laval agglomération, dont le siège est situé 1 Place du Général Ferrié, 53 008 Laval Cedex représenté par son Président, Monsieur Florian BERCAULT, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du ……..,

Ci-après désignée « *le concédant* »

d'une part,

ET

La Société ESPACEO, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 3 304 980 €, inscrite au RCS de Créteil sous le numéro 409 984 846 dont le siège social est situé 21 rue de Stalingrad 94 110 Arcueil représentée par son Président UCPA DÉVELOPPEMENT, elle-même représentée par son Président l'Association UCPA SPORT LOISIRS, prise en la personne de son Directeur général, Monsieur Guillaume LEGAUT dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « *le Concessionnaire* »

d'autre part,

ensemble dénommées **les Parties**, séparément, une **Partie**,

TABLE DES MATIÈRES

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

PREAMBULE

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

I. – Par délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 1999, la commune de LAVAL, a laquelle s'est substituée à compter du 1er janvier 2001, la communauté d'agglomération de LAVAL, dénommée « LAVAL AGGLOMÉRATION », a signé le 13 juillet 1999, avec la société AQUAVAL, dénommée à ce jour « ESPACEO », un contrat de Concession pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation d'un centre aquatique pour une durée de 22,5 années d'exploitation, à compter de sa mise en service.

La mise en service étant intervenue le 21 octobre 2000, le contrat de Concession est arrivé à échéance le 20 avril 2023.

Par délibération en date du 28 novembre 2022, le Conseil communautaire de LAVAL AGGLOMÉRATION a acté le principe d'une reprise en régie du centre aquatique à l'échéance du contrat, soit à compter du 21 avril 2023.

Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées pour organiser la fin de la Concession et la reprise de l'exploitation par la régie. A cet effet, l'article 66 du contrat de concession stipule que « *Le concédant et le concessionnaire définiront en commun les travaux éventuellement nécessaires à la remise de la piscine de loisirs de Laval en un état normal d'entretien, compte tenu de son âge et à la charge du concessionnaire. En cas de désaccord, l'article 61 s'applique.* »

II. – Préalablement à la mise en œuvre de l'article 66, LAVAL AGGLOMÉRATION avait missionné en 2021 le bureau d'études ETHIS, lequel évaluait les travaux à effectuer pour un montant global de 1 535 700 €HT dont 777 350 € HT considéré comme urgents; les autres travaux relevant d'une programmation à effectuer entre 3 et 10 ans.

Ce rapport a été transmis à ESPACEO le 8 décembre 2021, dans la perspective de définir d'un commun accord les travaux relevant de la responsabilité du concessionnaire au regard de l'échéance du contrat de concession. En réponse, ESPACEO a indiqué que si le rapport ETHIS représentait une photographie des travaux à exécuter à date, il ne préjugeait pas de ceux qui incombent au concessionnaire au regard de ses obligations contractuelles.

Dans ce contexte, ESPACEO a proposé le 2 février 2022 à LAVAL AGGLOMÉRATION une expertise amiable confiée à deux experts, afin d'apprécier au regard du contrat de concession, les travaux qui incombent à ESPACEO en fin d'exploitation. La mission d'expertise comprenait à titre principal d'identifier et de chiffrer les travaux imputables au concessionnaire dans la perspective d'une reprise de l'équipement au 21 avril 2023.

II. – Après avoir échangé sur les conclusions du rapport d'expertise, les parties se sont rapprochées afin de déterminer d'un commun accord le montant du préjudice subi par LAVAL AGGLOMÉRATION du fait des désordres constatées, étant entendu que ce montant global intègre également les pertes d'exploitation qu'aura à subir LAVAL AGGLOMÉRATION pour la remise en état de l'équipement. C'est dans ce contexte que le présent protocole a pour objet de matérialiser l'accord trouvé par les Parties à l'issue de leur négociation.

CECI ÉTANT EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1. OBJET DU PROTOCOLE

Les Parties reconnaissent mutuellement que le présent protocole a pour objet de matérialiser l'accord intervenu entre elles à l'issue de leurs différents échanges.

Article 2. INDEMNISATION GLOBALE ET FORFAITAIRE

Le Concessionnaire verse au Concédant une somme globale et forfaitaire d'un montant de 738 771 euros (sept cent trente-huit mille sept cent soixante et onze euros)

L'indemnité visée au présent article s'entend net de taxes (sans TVA).
En effet, la présente indemnité transactionnelle versée par le Concessionnaire correspond exclusivement à la réparation des préjudices subis par le Concédant, et ne constitue pas une prestation de service individualisée rendue. Dès lors, elle n'est pas située dans le champ d'application de la TVA.

Article 3. MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'INDEMNITE

Le Concessionnaire procèdera au versement de l'indemnité visée à l'article 2 du présent protocole dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la signature du protocole par les Parties et de l'accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

Article 4. COMPTE GER

Au titre du présent protocole transactionnel, le Concédant renonce à toute demande de quelque nature que ce soit auprès du Concessionnaire au titre du GER (Gros Entretien Réparation) et notamment au titre de la restitution de la provision GER.

Sous réserve du paiement de l'indemnité visée à l'article 2, le Concessionnaire ne doit aucune somme au titre de la restitution GER, ce que le Concédant reconnait expressément.

Article 5. PORTÉE DU PROTOCOLE ET DÉSISTEMENTS D'INSTANCES ET D'ACTIONS

Ce protocole constitue un tout indivisible de telle sorte que nul ne peut se prévaloir d'une stipulation isolée et l'opposer aux autres indépendamment du tout.

Les parties renoncent irrévocablement, ou le cas échéant se désistent de toute réclamation ou action ayant pour cause directe ou indirecte les faits exposés en préambule.

Les parties renoncent à toute action, recours ou réclamation pour tout fait, demande ou préjudice lié à l'exécution de la Concession antérieurement à la signature du présent protocole.

Article 6. TRANSACTION - AUTORITÉ DE LA CHOSE JUGÉE

Le présent protocole d'accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil.
A cet égard, les Parties rappellent que la présente transaction a l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, qu'elle ne peut être attaquée pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion et qu'elle est expressément soumise aux dispositions des articles 2044 à 2052 du code

civil, et en particulier aux dispositions de l'article 2052, aux termes duquel la transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.

Article 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent protocole entrera en vigueur à la date de sa signature par la dernière partie signataire et de l'accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

Article 8. CONFIDENTIALITÉ

Le présent protocole ne pourra être produit en justice que par une partie et seulement dans le cadre d'un litige avec l'autre partie, relatif à son interprétation ou son exécution.

Article 9. FRAIS

Chacune des parties gardera à sa charge les frais qu'elle a exposés jusqu'à l'établissement du présent protocole.

Article 10. EXÉCUTION

Le présent protocole est établi en deux (2) exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant en avoir reçu un (1), en cinq (5) feuillets paraphés.

Article 11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le protocole est régi par la loi française en vigueur et est interprété conformément au droit français. Les litiges relatifs à sa conclusion, son entrée en vigueur, son exécution, son interprétation et son application sont soumis à l'appréciation du Tribunal administratif de Nantes.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un sera remis après signature à chacune des deux Parties*.

Fait à Laval, le…… Pour le Concessionnaire

Pour le Concédant

Florian BERCAULT	Guillaume LEGAULT
Président	Directeur général

* Chaque Partie paraphe chaque page et fait précéder sa signature en fin de Protocole de la mention : « *Lu et approuvé* ».

Florian Bercault : *Puisque c'est adopté on passe à la suivante.*

- **CC111 - PISCINE AQUABULLE – FIN DSP – PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT**

Rapporteur : Céline Loiseau

I - Présentation de la décision

Afin de régler l'ensemble des sujets inhérents à la fin de contrat de DSP sur la piscine Aquabulle, il a été convenu entre le délégant et le délégataire la nécessité d'établir un protocole de fin de contrat.

Ce protocole, a fait l'objet de nombreux échanges entre les services communautaires et les représentants des sociétés Espacéo, UCPA et Spie Batignolles Construction (SBC) dont les derniers sont intervenus début août.

La partie rédactionnelle de ce protocole a ainsi pu être définitivement arrêtée.

Ce protocole aborde notamment :
- la reprise du personnel et des données d'exploitation,
- l'état des lieux et l'inventaire des ouvrages, des installations et équipements,
- le montant des produits constatés par avance à reverser à Laval Agglomération,
- la cession, à titre gracieux, de l'utilisation de la marque "Aquabulle".

Céline Loiseau : *Toujours sur l'Aquabulle, il a été convenu entre les délégants et le délégataire de la nécessité d'établir un protocole de fin de contrat. Ce protocole aborde notamment la reprise du personnel et des données d'exploitation, l'état des lieux et l'inventaire des ouvrages, des installations et des équipements. Le montant des produits par avance à reverser à Laval Agglomération ainsi que la cession à titre gracieux de l'utilisation de la marque Aquabulle. Ce protocole est également annexé à la délibération.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je vous propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 111/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

PISCINE AQUABULLE – FIN DSP – PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT

Rapporteur : Céline Loiseau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu les articles 2044 et suivants du code civil définissant notamment la transaction comme "un contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître",

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération n° 142/2022 du conseil communautaire en date du 28 novembre 2022, relative à la reprise de la gestion de la piscine Aquabulle en régie directe à compter du 21 avril 2023,

Considérant la volonté des deux parties de régler l'ensemble des sujets inhérents à la fin de contrat de DSP sur la piscine Aquabulle,

Qu'il convient d'approuver le protocole de fin de contrat joint en annexe,

Après avis favorable de la commission sport,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire approuve les termes du protocole de fin de contrat, joint en annexe, conclu entre Laval Agglomération et la société ESPACÉO.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ESPACEO

PROTOCOLE DE FIN DE CONCESSION ET DE REPRISE EN RÉGIE DE L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE L'AQUABULLE

SOMMAIRE

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

Entre les soussignés

Laval agglomération, dont le siège est situé 1 Place du Général Ferrié, 53 008 Laval Cedex représenté par son Président, Monsieur Florian BERCAULT, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2022 n°142/2022.

Dénommé ci-après « **le Concédant** » ou « **Autorité Concédante** »,

ET

La Société ESPACEO, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 3 304 980 €, inscrite au RCS de Créteil sous le numéro 409 984 846 dont le siège social est situé 21 rue de Stalingrad 94 110 Arcueil représentée son Président UCPA DEVELOPPEMENT, elle-même représentée par son Président l'Association UCPA SPORT LOISIRS, prise en la personne de Monsieur Guillaume LEGAUT dûment habilité à l'effet des présentes,

Dénommé ci-après « **le Concessionnaire** »,

Ensemble désignées « les Parties »

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 - Objet du protocole

Par délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 1999, la commune de LAVAL, à laquelle s'est substituée à compter du 1er janvier 2001, la communauté d'agglomération de LAVAL, dénommée « LAVAL AGGLOMÉRATION », a signé le 13 juillet 1999, avec la société AQUAVAL, dénommée à ce jour « ESPACEO », un contrat de Concession pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation d'un centre aquatique (Ci-après désigné Équipement ou Centre Aquatique) pour une durée de 22,5 années d'exploitation, à compter de sa mise en service.

La mise en service étant intervenue le 21 octobre 2000, le contrat de Concession arrive à échéance le 20 avril 2023.

Par délibération en date du 28 novembre 2022, le Conseil communautaire de LAVAL AGGLOMÉRATION a acté le principe d'une reprise en régie du centre aquatique dénommé « AQUABULLE » à l'échéance du contrat, soit à compter du 21 avril 2023.

Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées pour organiser la fin de la Concession et la reprise de l'exploitation par la régie existante au sein de la Direction des Sports du Concédant. L'objectif est d'assurer la transition dans les meilleures conditions possibles et la continuité du service public.

Compte tenu de ce qui précède, le Concessionnaire cessera l'exploitation du centre aquatique le 20 avril 2023 à minuit qui sera reprise simultanément par le Concédant le 21 avril 2023, sans interruption.

Afin d'assurer la reprise en régie par le Concédant, les parties se sont rapprochées pour traiter les sujets relatifs portant sur :

- Les biens affectés au service public,
- Le personnel affecté à l'exploitation du centre aquatique,
- Les usagers du service public,
- Les contrats conclus par le Concessionnaire,
- Les charges, recettes et la gestion de charges et produits constatés d'avances.
- La responsabilité de l'exploitation, les ouvrages et installations,

Il est rappelé que les parties ont conclu concomitamment aux présentes un protocole transactionnel portant indemnisation du concédant par le concessionnaire des travaux de fin de contrat.

ARTICLE 2 - Transmission de la documentation nécessaire à la reprise en régie du centre aquatique

Le Concessionnaire a remis l'intégralité de la documentation détaillée ci-après, en l'état et au format d'utilisation compatible avec la reprise en régie à l'Autorité Concédante.

Ont été remis au concédant, copie de la documentation suivante :

- Les contrats de prestations de service en cours,
- Copie des contrats de location des bassins en cours,
- La liste du personnel,
- Les plans,
- A l'occasion de l'état des lieux du 20/04/2023;
  - registre de sécurité comprenant les autorisations et les entretiens obligatoires et les contrôles périodiques par des organismes agréés (contrôles installations électriques, moyens de secours, extincteurs, ascenseurs…),
- Le carnet sanitaire,
- Les rapports de la commission de sécurité,
- Factures /devis signés d'entretien des bâtiments et installations de 2018 à 2022

Malgré les efforts du Concessionnaire pour transmettre les informations sollicitées par le Concédant-, celles détaillées ci-dessous n'ont pas été remises.

Le Concessionnaire s'est engagé à fournir les meilleurs efforts pour les obtenir

1. en sollicitant, sur la partie bâtimentaire, la société SPIE BATIGNOLLES CONSTRUCTION, maître d'ouvrage de la construction du Centre Aquatique;
   - Les Dossiers des Ouvrages Exécutés (D.O.E), à l'exception des lots traitement d'eau, peinture sols collés, carrelage et plafond.
   - Les Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O) pour la totalité des lots,

2. en sollicitant, sur la période de gestion de la piscine, la société ESPACEO ;
   - Factures /devis signés d'entretien des bâtiments et installations antérieurs à 2018,
   - La: liste des sinistres déclarés et dommages survenus au cours de la période de gestion du Centre Aquatique,

Malgré l'absence des informations ci-dessus, le Concédant reconnait qu'il a reçu l'ensemble des documents nécessaires à la reprise en régie.

CHAPITRE II - BIENS AFFECTES AU SERVICE PUBLIC

ARTICLE 3 - Biens, ouvrages, équipements, installations et matériels

3.1. Qualification des biens

L'article 66 du contrat de concession (fin d'exploitation) stipule que « *Le Concédant, à l'expiration de la durée normale de la concession, entre immédiatement en possession des biens, ouvrages, équipements, installations et matériels qui font partie de la concession telle qu'elle est définie aux articles 2 et 3 de la présente convention et ce sans aucune indemnité au profit du concessionnaire* ».

En l'absence de stipulations complémentaires et conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les biens, meubles ou immeubles, qui résultent d'investissements du Concessionnaire et sont nécessaires au fonctionnement du service public sont les biens de retour. Ces biens reviennent de plein droit dans le patrimoine du Concédant.

Les biens, meubles ou immeubles, qui ne sont pas remis au Concessionnaire par le Concédant et qui ne sont pas indispensables au fonctionnement du service public sont les biens de

reprise. Ils sont la propriété du concessionnaire, sauf stipulation contraire prévue par le contrat de concession. Les autres biens sont des biens propres.

3.2. État des lieux et inventaire des ouvrages, installations et équipements

Un état des lieux et un inventaire contradictoires ont été réalisés entre les Parties à l'échéance du contrat le 20 avril 2023. Les différents biens et équipements ont été classés à cette occasion en biens de retour ou biens propres, en l'absence de biens de reprise. Un relevé contradictoire des compteurs eau, électricité et gaz a été réalisé. Ils sont joints aux présentes. Les stocks sont remis gratuitement à l'Autorité Concédante.

Un procès-verbal de remise des biens est établi entre les Parties lors du transfert des ouvrages, installations et équipements, le 20 avril 2023 à minuit. Ce procès-verbal constate la remise des biens au Concédant par le Concessionnaire. Lors de cette remise, la régie a pris possession du centre aquatique dans l'état où il se trouvait.

ARTICLE 4 - Responsabilité sur les ouvrages, installations et l'exploitation

A la date de remise de l'équipement, constatée par procès-verbal, le Concédant devient seul responsable de l'exploitation, des ouvrages et des installations.

Le Concédant est responsable de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation de l'équipement et en tenant compte des délais a minima nécessaires pour l'obtention ou le renouvellement de toute autorisation (déclaration ARS, préfecture en cas de vidéo surveillance…).

Le Concédant fait son affaire de tous les risques et litiges pouvant survenir du fait de son exploitation à compter du 21 avril 2023. Tous les sinistres, litiges, contentieux nés avant la date d'échéance du contrat de concession reste sous la responsabilité du Concessionnaire. Le Concédant est toutefois informé des suites de ces sinistres, litiges et contentieux.

Pour la désignation du centre aquatique, le Concédant entend conserver, sur l'ensemble des supports et documents d'information, la dénomination : « L'AQUABULLE ».

Le Concessionnaire consent à céder gratuitement au Concédant le nom de la marque AQUABULLE. Cette cession fera l'objet d'un acte notarié aux frais du Concédant. Le Concessionnaire cède gratuitement au Concédant la propriété du nom de domaine (identifiant internet).

CHAPITRE III – LE PERSONNEL

ARTICLE 5 - Reprise du personnel du Concessionnaire affecté à l'exploitation du centre aquatique

Le Concédant prend acte des personnels affectés à l'exploitation du centre aquatique à la date de signature du présent protocole et dont l'effectif lui a été remis, dans un format compatible avec la reprise en régie.

Pour chaque salarié, le Concessionnaire a précisé, les informations suivantes :

- Age,
- Ancienneté professionnelle,
- Formation et diplôme / compétences et niveau de qualification professionnelle,
- Nature du contrat de travail,
- Temps partiel éventuel et modalités,
- Convention collective applicable et catégorie dont relève le salarié au sein de cette convention,
- Salaire brut hors primes,
- Charges patronales,
    - Montant total de la rémunération pour l'année civile 2022 (charges comprises),
- Avantages particuliers, en espèce et en nature
- Existence éventuelle dans le contrat ou dans le statut, d'une clause ou d'une disposition pouvant empêcher ou conditionner le transfert du contrat de travail à un autre employeur.

Le Concessionnaire déclare, dans le respect de la communicabilité des documents, avoir remis au Concédant, l'ensemble des documents et informations nécessaires à la reprise du personnel et notamment :

- La liste exhaustive du personnel affecté à l'exploitation du centre aquatique,
    - Les contrats de travail et leurs avenants éventuels ;

Le Concessionnaire s'engage à fournir l'information suivante non encore transmise au Concessionnaire

- La DSN (Déclaration Sociale Nominative) 2023

ARTICLE 6 - Information des salariés et des organismes tiers

Le Concessionnaire et le Concédant ont informé conjointement l'ensemble des salariés de la reprise en régie du centre aquatique ainsi que du principe de la reprise du personnel par le Concédant.

Les Parties déclarent avoir engagé les démarches nécessaires à la bonne reprise du personnel et avoir informé les salariés et leurs représentants dans ces démarches. Chacune des Parties conserve l'entière responsabilité des actions à mener en ce qui la concerne : saisine des instances paritaires pour le Concédant, saisine du comité social et économique du Concessionnaire, etc.

Le Concessionnaire informe les organismes tiers (Mutuelle, Prévoyance, Médecine du travail, Inspection du Travail, bénéficiaires des avis à tiers détenteur et saisies arrêts, etc…) de la reprise du personnel par le Concédant à compter du 21 avril 2023.

ARTICLE 7 - Transfert de l'ensemble des dettes et créances salariales au Concédant

Les parties ont procédé à l'arrêté de leurs comptes liés aux dettes et créances salariales échues à la date de fin de la convention, lequel indique :

- Les dettes et créances salariales qui incombent au Concessionnaire jusqu'au 20 avril 2023,
- Les cotisations sociales dues au titre de l'exploitation jusqu'au 20 avril 2023, à l'URSSAF, aux caisses de prévoyance (retraite, mutuelle) et autres éléments constituant la fiche de paye (pour les parts salariales et patronales),
- Les dettes et créances salariales de temps dues au personnel au titre de l'exploitation jusqu'au 20 avril 2023 (Congés payés, RTT, CET)

Le Concessionnaire assure la paye des salariés du mois d'avril au prorata du nombre de jours, le solde étant pris en charge par la régie. Les notes de frais correspondant à des dépenses antérieures au 21 avril mais non encore réglées sont acquittées par le Concessionnaire.

Laval Agglomération expose que les dispositions relatives à la prise des congés dans le secteur privé sont totalement différentes de celles du secteur public. Laval Agglomération certifie également avoir rencontré l'ensemble des agents transférés, pour un point d'accueil RH, que tous, en présence des élus, ont clairement fait part de leur demande de voir solder les congés payés acquis et non pris avant le transfert le 20/04/2023 sous la forme d'une indemnité. Aussi, à la demande de Laval Agglomération, le Concessionnaire règlera directement auprès des personnes ayant accepté le contrat de droit public les soldes de congés payés acquis jusqu'au 20/04/2023. Le Concédant renonce irrévocablement à toute demande et action en paiement à ce titre à l'encontre du Concessionnaire. Prenant acte des déclarations du Concédant, le Concessionnaire procédera au règlement directement auprès des agents concernés de l'Aquabulle

Le Concessionnaire assure la prise en charge des frais de soins liés aux accidents de travail intervenus antérieurement au 21 avril 2023, jusqu'à la consolidation.

Le Concessionnaire règle, auprès des organismes de formation, les factures correspondant à des dépenses de formation engagées avant le 21 avril 2023 inclus. Le Concédant autorise les salariés ayant entamé une formation avant le 21 avril 2023 inclus et se terminant après cette date, de terminer les sessions et prend à sa charge au prorata temporis des coûts correspondants aux jours de formation à partir du 21 avril 2023.

Les compteurs individuels sont transférés au Concédant et remboursés par le Concessionnaire au Concédant. Les primes et autres éléments de rémunération habituellement payés postérieurement au 20 avril 2023 tout en concernant la période antérieure à la fin de la concession sont transférés au prorata temporis au Concédant et remboursés par le Concessionnaire.

Toute autre créance ou dette non listée au présent article et qui serait révélée postérieurement à la signature du présent protocole fait l'objet d'une négociation de bonne foi entre les Parties afin de déterminer son affectation (Concessionnaire/ Concédant) et sa valorisation.

CHAPITRE IV – CONTRATS CONCLUS PAR LE CONCESSIONNAIRE

ARTICLE 8 - Contrats conclus par le Concessionnaire

Le Concessionnaire a fourni la liste de l'ensemble des contrats conclus avec des tiers, nécessaires à l'exploitation du service public, et dont l'échéance est postérieure au terme du contrat de concession avec indication de leurs caractéristiques essentielles. L'Autorité Concédante a pu librement décider de la poursuite des contrats qu'elle estimait nécessaire à la reprise en régie.

CHAPITRE V - PRESTATIONS RENDUES AUX CLIENTS

ARTICLE 9 - Données d'exploitation relatives aux clients

Le Concessionnaire a fourni toutes les données d'exploitation relative aux clients nécessaires à la poursuite de l'activité et à la mise en place d'une gestion adaptée par le Concédant, ce que ce dernier reconnait expressément.

Le Concédant déclare avoir respecté les obligations légales inhérentes au stockage des données à caractère personnel (loi n°78-17 du 16 janvier 1978) et fera son affaire des déclarations légales auprès de la CNIL. Le Concédant accomplit toutes les formalités lui permettant de créer, ce fichier, et de l'utiliser dans le respect de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 - Continuité des engagements commerciaux pour les abonnés

10.1. Reprise des abonnements et carnets de tickets en cours de validité

Le Concédant acceptera les titres, dont l'engagement excède le 20 avril 2023, aux conditions tarifaires déterminées lors de leur acquisition jusqu'à leur échéance. Les titres concernés relèvent notamment de la catégorie des abonnements (mensuel, trimestriel, annuel) et des carnets de tickets.

La liste actualisée des PCA (Produits Constatés par Avance) valorisés reste à transmettre au Concédant.

Le Concessionnaire s'engage, à reverser intégralement au Concédant les produits constatés d'avance visés par le présent article dans le mois qui suit la fin du contrat de Concession.

Le montant total des PCA atteint un montant de 59 289,62 € TTC selon la liste actualisée des PCA valorisée transmise au Concessionnaire et annexée au présent protocole.

Cette somme TTC sera versée par le Concessionnaire au Concédant, dans un délai d'un mois à signature du présent protocole.

CHAPITRE VI – GESTION DES RECETTES ET DES CHARGES – DÉCOMPTE DÉFINITIF

ARTICLE 11 - Charges et produits constatés d'avances

Le Concessionnaire a produit à l'Autorité Concédante :

- Un état des produits constatés d'avance (PCA) résultant notamment des produits perçus (carnet de tickets, abonnements…) mais non consommés ou dont la période de validité reste applicable au-delà de l'échéance du présent contrat,

- Un état prévisionnel des charges restant à payer qui correspondent à des factures non parvenues à la date d'échéance du contrat mais qui correspondent à des prestations ou achats effectués pendant la période d'exécution du contrat de concession et dont le Concessionnaire est le seul redevable,

- Un état des charges constatées d'avance qui correspondent à des achats de biens ou de services payés par le Concessionnaire mais dont la fourniture ou la prestation interviendra, en tout ou partie, postérieurement à la fin du contrat,

- Un état des éventuels produits à recevoir, qui correspondent à des prestations ou services réalisés par le Concessionnaire au cours du contrat mais dont le paiement interviendra après l'expiration du contrat.

Le Concessionnaire fait son affaire du règlement des charges dont il est redevable jusqu'au 20 avril 2023.

Les fonds de caisse existant en fin de concession, soit le 20 avril 2023 à minuit sont conservés par le Concessionnaire.

Toute recette ou dépense relevant de l'une ou l'autre des Parties en vertu des dispositions du présent protocole et qui aurait été encaissée ou acquittée par une autre Partie fera l'objet d'une régularisation intervenant au plus tard lors de l'établissement du décompte définitif de la Concession. A cet effet, un état des dettes et créances entre les Parties sera établi et donnera lieu à l'établissement d'une balance des paiements.

ARTICLE 12 - Établissement et règlement du compte du solde de la Concession

Les Parties s'accorderont sur le décompte définitif de la concession, le solde de tout compte donnera lieu à l'émission soit d'un titre de recettes de la part du Concédant, soit d'une facture de la part du Concessionnaire.

Les Parties reconnaissent mutuellement ne pas avoir bénéficié de recettes ni payer de factures relatives au Centre Aquatique, sur des périodes dont elles n'étaient pas gestionnaire de cette dernière.

Avant validation du décompte définitif de la concession, le Concédant sollicitera l'accord préalable des services de la Direction Générale des Finances Publics.

ARTICLE 13 - Régularisation des impôts, taxes et autres dettes

Conformément à l'article 44.1 du contrat concession, tous les impôts et taxes, quels qu'ils soient, liés à la réalisation et à l'exploitation du service, établis par l'État, le Département ou la commune sont à la charge du Concessionnaire, quel qu'en soit le redevable légal, à l'exception des impôts fonciers.

Ces impôts et taxes seront acquittés par le Concessionnaire pour la période couverte par la Concession, quand bien même leur notification interviendrait au-delà de la date du 20 avril 2023. Le Concessionnaire fait son affaire des régularisations des impôts, taxes et autres dettes non acquittés au terme de la concession et rattachables à cette dernière.

En aucun cas, le Concessionnaire ne pourra faire porter au Concédant les dettes restant à courir nées de l'exécution de la concession jusqu'au 20 avril 2023.

CHAPITRE VII – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 14 - PORTÉE DU PROTOCOLE ET DÉSISTEMENTS D'INSTANCES ET D'ACTIONS

Ce protocole constitue un tout indivisible de telle sorte que nul ne peut se prévaloir d'une stipulation isolée et l'opposer aux autres indépendamment du tout.
Les parties renoncent irrévocablement, ou le cas échéant se désistent de toute réclamation ou action ayant pour cause directe ou indirecte les faits exposés en préambule.

Sous réserve du parfait paiement des sommes faisant l'objet du décompte définitif, les parties renoncent à toute action, recours ou réclamation pour tout fait, demande ou préjudice lié à l'exécution de la concession antérieurement à la signature du présent protocole.

ARTICLE 15 - TRANSACTION - AUTORITÉ DE LA CHOSE JUGÉE

Le présent protocole d'accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil.

A cet égard, les Parties rappellent que le présent protocole a l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, qu'elle ne peut être attaquée pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion et qu'elle est expressément soumise aux dispositions des articles 2044 à 2052 du code civil, et en particulier aux dispositions de l'article 2052, aux termes duquel la transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.

ARTICLE 16 - Mise en demeure

Toute mise en demeure dans le cadre des présentes est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout délai fixé par une mise en demeure, sauf stipulation contraire, court à partir de sa date de réception par le Concessionnaire.

ARTICLE 17 - Élection de domicile

Pour l'exécution du protocole, les parties indiquent où elles font élection de domicile. En cas de changement de domiciliation du Concessionnaire et à défaut pour lui de l'avoir signifié par lettre recommandée avec accusé de réception, il est expressément convenu que toute délivrance sera valablement faite si elle l'a été au domicile indiqué.

ARTICLE 18 - Règlement des différends

Le présent protocole est applicable à compter de sa signature et s'impose jusqu'à l'exécution totale des obligations qui y sont stipulées.

Le Concédant et le Concessionnaire conviennent que les différends qui résultent de l'interprétation ou de l'application présent protocole ou de ses annexes font l'objet d'une tentative de conciliation par un expert désigné d'un commun accord et dont la charge est partagée, à parts égales, entre les parties.

A défaut de nomination de l'expert ou de conciliation dans un délai de deux (2) mois à compter de la constatation du litige, la partie la plus diligente peut soumettre le litige au Tribunal Administratif de Nantes.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un sera remis après signature à chacune des deux Parties*.

Pour le Concédant	Pour le Concessionnaire
Le Président	Le Directeur général

* Chaque Partie paraphe chaque page et fait précéder sa signature en fin de Protocole de la mention : « *Lu et approuvé* ».

ANNEXE- DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATES PAR AVANCE TRANSMIS PAR LE CONCESSIONNAIRE LE 21/06/2023

Produits constatés d'avance Aquabulle Laval au 20/04/2023 par univers et par mois de début de validité

TTC	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	Total général
Activité			6,07	15,16	274,69	287,59	795,49	1 510,73	8 227,43	2 287,33	913,19	1 814,39	2 742,85	269,45	2 351,65	828,01	22 324,03
Aquatique	5,34	10,07	213,67	197,70	213,41	411,49	5 075,11	7 701,46	10 354,55	1 576,91	525,53	504,03	1 331,16	955,01	1 839,70	219,67	31 134,80
Balnéo	48,70		34,70		55,59	270,26	91,30	143,01	759,07	631,72	74,52	333,03	816,20	674,39	1 147,89	750,41	5 830,79
Total général	54,03	10,07	254,43	212,87	543,69	969,34	5 961,90	9 355,20	19 341,05	4 495,97	1 513,24	2 651,45	4 890,21	1 898,84	5 339,24	1 798,09	59 289,62

Florian Bercault : *On passe au rapport annuel 2022 de la piscine.*

- **CC112 - RAPPORT ANNUEL 2022 – PISCINE AQUABULLE**

Rapporteur : Céline Loiseau

I - Présentation de la décision

Avant la prise de compétence de Laval Agglomération en 2001, la ville de Laval a autorisé, par contrat en date du 13 juillet 1999 la concession à la société Aquaval, devenue Espaceo, pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation de la piscine ludique Aquabulle.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, l'exploitant doit produire chaque année, avant le 1er juin, un rapport d'activités comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le même article édicte que dès sa communication, il doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par ailleurs, l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales précise que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) examine chaque année les rapports d'activités des délégations de service public (DSP).

Objet de la délégation

La présente délégation a pour objet la concession dans le cadre d'un service public à caractère administratif, par le concédant Laval Agglomération au Concessionnaire, de la piscine de loisirs Aquabulle, située zone de l'Aubépin, parcelle référencée AM34 et partiellement AM35.

Les objectifs généraux poursuivis par le concédant sont les suivants :

- créer un équipement public fédérateur vecteur de mixité sociale : jeunes, familles, publics individuels, seniors, scolaires, associations... en favorisant le lien intergénérationnel,
- proposer des services novateurs répondant aux besoins actuels et futurs des usagers, sur le plan des espaces aqualudiques et des services annexes,
- répondre aux attentes d'un large public en termes d'apprentissage de la natation, de perfectionnement mais aussi de détente et de loisirs.

Le contrat est conclu pour une durée d'exploitation de 22,5 ans à compter de la mise en service de l'équipement.

Les caractéristiques de l'équipement

- deux bassins extérieurs,
- un univers aquatique composé d'un bassin ludique de 224 m² avec une rivière, une pataugeoire de 30 m², un bassin d'apprentissage de 356 m² et d'un toboggan de 30 ml,
- un univers Balnéo de 290 m² composé d'un sauna, d'un hammam, d'un SPA, d'une salle de relaxation. Des prestations beauté/esthétique y sont proposées,
- des espaces extérieurs composés d'une plage de sable, de jeux gonflables, de pelouses, de transats et paillotes et d'animations.

Les ressources humaines

L'effectif au 31/12/2022 est de 21 composé de :

- 14 personnes « équipe bassins » / 6 personnes « équipe accueil/gestion » / 1 personne « équipe technique ».

La lecture du rapport annuel 2022 communiqué par Espaceo appelle de la part de Laval Agglomération les principales observations ci-dessous.

1) La fréquentation

Le tableau ci-dessous indique le détail du nombre d'entrées réalisées faisant apparaître une augmentation globale de la fréquentation totale de 81,40 %.

	Année 2021	Année 2022	Variation 2022/2021
Entrées publiques	28 856	61 829	+ 114,27 %
Entrées scolaires	17 311	27 086	+ 56,47 %
Entrées Ctres Loisirs + Clubs-asso	4 214	2 501	- 40,65 %
Activités	15 381	26 620	+ 73,07 %
Univers Balnéo	2 017	4 918	+ 143,83 %
Total	**67 779**	**122 954**	**+ 81,40 %**

2) la communication

En 2022, de nouveaux formats de mécaniques et de campagne ont été testés : jeu avec obligation d'achat (janvier), animation des équipements (juillet) ou encore campagne rattachée à une offre exceptionnelle globale (mai).

La newsletter a été l'un des canaux utilisés pour la communication directe avec les abonnés.

La fréquentation du site Internet a également augmentée :

	Année 2021	Année 2022	Variation 2022-2021
Nombre de sessions	69 K	96 K	+ 39 %
Nombre d'utilisateurs	43 K	63 K	+ 43 %

3) La qualité de l'accueil

Espacéo s'attache à donner à l'ensemble du personnel les moyens d'un accueil et d'un service de qualité, destinés à toute clientèle à tout moment et de garantir à celle-ci une pratique sécurisée de ses loisirs aquatiques. Plusieurs formations ont été dispensées : l'accueil et l'écoute du client, la sécurité, etc.

La satisfaction des clients s'expriment par divers sites internet. La note moyenne récupérée sur Facebook et Google est en 2022 de 3,6/5 pour 86 clients.

4) Les résultats financiers

Compte de résultat de la DSP – exercice 2022 (valeurs en euros HT)

	2021	2022
Entrées publiques	148 318 €	314 988 €
Cours et animations	119 888 €	219 929 €
Recettes Balnéo	52 888 €	100 766 €
Recettes Forme Scolaires	361 844 €	482 596 €
Autres recettes	115 060 €	- 3 383 €
Produits constatés d'avance	- 84 202 €	80 909 €
Reprise des produits constatés d'avance N-1	- €	- €
Subvention d'exploitation	1 042 122 €	1 119 011 €
TOTAL RECETTES	**1 755 919 €**	**2 314 815 €**
Personnel :	**426 504 €**	**717 959 €**
Espacéo	*325 069 €*	*520 050 €*
Sous-traitance (nettoyage + gardiennage)	*101 435 €*	*197 909 €*
Fonctionnement technique	**335 278 €**	**298 730 €**
Eau	*30 759 €*	*36 482 €*
Electricité	*119 641 €*	*135 200 €*
Gaz	*95 064 €*	*12 235 €*
Maintenance	*89 815 €*	*114 813 €*
Analyse de l'eau - produits	6 962 €	7 158 €
Grosses réparations, Entretiens...	28 468 €	84 421 €
Promotion (publicité+ plaquettes+déco...)	13 528 €	36 849 €
Assurances	16 019 €	5 854 €
Autres frais divers	13 965 €	96 733 €
Service commun de la société - recalculé	274 439 €	234 949 €
Entretien des extérieurs	10 398 €	9 978 €
Impôts et taxes	12 115 €	26 029 €
Amortissements	326 204 €	293 456 €
Frais financier	33 341 €	- €
Coût financier	- 15 489 €	- 816 €
TOTAL CHARGES	**1 512 710 €**	**1 812 932 €**

RÉSULTAT DE LA DSP	243 210 €	501 883 €

Les produits

Les produits s'élèvent à 2 314 815 € HT pour l'exercice 2022, soit une hausse de 558 896 € (+ 31,83 %) par rapport à 2021. Cette hausse est marquée par le retour à un exercice quasi de pleine exploitation mais ralentit par les nombreuses incertitudes post covid et climatique, géopolitiques, économiques et sociale.

Le bilan financier annuel 2022 est excédentaire à hauteur de 501 883 €.

Les charges

Elles se montent à 1 518 661 € (hors amortissements, frais financiers) pour l'exercice 2022, soit une augmentation de 380 985 € (+ 33,49 %) par rapport à 2021. Toutefois, l'analyse des variations n'est pas pertinente du fait des fermetures à répétition en 2021.

Enfin, il est rappelé que conformément à l'article R1411-7 du CGCT, le rapport doit respecter les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente.
Laval Agglomération réitère, en outre, sa demande d'obtenir une comptabilité séparée conformément à ce qui est stipulé à l'article 50 du contrat de concession. Cette comptabilité séparée doit être accompagnée de la liasse fiscale correspondante.

Céline Loiseau : *L'année 2022 est marquée par le retour d'un exercice de pleine exploitation pour l'Aquabulle. Je ne vais pas revenir sur l'équipement et sur les différents bassins qui existent. Les faits marquants c'est donc l'intégration d'ESPACEO au sein du groupe UCPA, la conduite de l'expertise comme on vient de le voir et la décision de reprise en régie par Laval Agglomération. Si on regarde maintenant un peu les chiffres. On voit qu'une forte augmentation des recettes commerciales entre 2021 et 2022. C'est lié à la période COVID. Ensuite, fréquentation c'est pareil, multiplié par 2 entre 2021 et 2022. Au niveau des accueils scolaires, c'est pareil on voit une nette augmentation, juillet et août pas de fréquentation des scolaires. On va peut-être passer directement au compte de résultats. On observe en 2022 un total de produits de 2 314 815 euros donc une augmentation. Et concernant les charges, 1 518 661 euros ce qui fait un résultat de la DSP positif pour l'année 2022 d'un peu plus de 500 000 euros.*

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non, si, Madame Grandière.*

Chantal Grandière *: Merci. Je voulais poser la question par rapport à la fréquentation puisqu'il y a une augmentation au niveau des abonnements, notamment annuel. Savoir si on a une visibilité sur les oui dires de gens qui vont effectivement moins fréquenter du fait de cette augmentation quand même qui est relativement assez importante, ou c'est encore un peu trop tôt, parc que je crois que les abonnements finissaient fin septembre.*

Céline Loiseau *: Je n'ai pas encore de retour au niveau des abonnements pour cette année. Je vous en reparlerai au prochain conseil communautaire. J'ai demandé à M. PRATde me faire un retour et pour l'instant on n'a pas de chiffre sur les abonnements.*

Chantal Grandière *: OK, merci.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non, je vous propose de voter pour prendre acte de ce rapport.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 112/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

RAPPORT ANNUEL 2022– PISCINE AQUABULLE

Rapporteur : Céline Loiseau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-3, L1413-1, L2121-29, L5211-1 et R1411-7,

Vu le rapport annuel 2021 de la société Espaceo concernant la piscine Aquabulle,

Vu l'examen du rapport par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 13 septembre 2023,

Considérant que l'assemblée délibérante doit prendre acte du rapport annuel du délégataire,

Après avis de la commission sport,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2022 de la société Espaceo concernant la piscine ludique Aquabulle, conformément à l'article L1411-3 du CGCT.

Article 2
Le conseil communautaire formule les observations ci-dessous sur le rapport annuel 2022 de la société Espaceo :

En ce qui concerne l'aspect financier, Laval Agglomération réitère les observations déjà formulées à plusieurs reprises à savoir :

Il est rappelé que conformément à l'article R1411-7 du CGCT, le rapport doit respecter les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente.

Laval Agglomération réitère, en outre, sa demande d'obtenir une comptabilité séparée conformément à ce qui est stipulé à l'article 50 du contrat de concession. Cette comptabilité séparée doit être accompagnée de la liasse fiscale correspondante.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'AquaBulle
RAPPORT ANNUEL 2022
UCPA
AQUA
STADIUM

1. PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ

ELÉMENTS MARQUANTS

Traditionnellement, nos rapports annuels contiennent des commentaires visant à expliquer les principales variations constatées sur certains postes entre chaque exercice. Le contexte inédit de pandémie en 2021 rend inopérant la production de commentaires notamment sur des éléments comparables de chiffre d'affaires, de données de fréquentation ou encore de certaines charges d'exploitation.

Educateur sportif de métier, l'UCPA est un groupe associatif dont l'objet est de favoriser la pratique sportive de tous, et en particulier des jeunes.

Pour donner accès au sport au plus grand nombre, dans le cadre de loisirs sportifs de proximité, l'UCPA développe une expérience originale à travers la marque UCPA Aqua Stadium. Lieux de vie et lieux vivants, les espaces sportifs qu'elle anime participent à la vie urbaine en permettant une pause détente pendant la journée de travail, un moment convivial avec ses proches ou un temps d'entraînement proche de son domicile.

Actrices de la vie locale, les équipes de l'UCPA sont au service du projet de votre collectivité et des citoyens de votre territoire. Les éducateurs sportifs UCPA accompagnent la découverte des activités, coachent la progression dans la pratique et animent le partage de moments collectifs. En proposant une diversité de pratiques (libre, ludique, encadrée, coachée…) et des passerelles vers d'autres activités sportives, les éducateurs sportifs proposent une réponse adaptée à chacun, au cœur de son territoire. A travers le sport, ils contribuent à tisser des liens entre les habitants, les clubs associatifs, les écoles...

L'année 2022 est marquée par l'intégration d'Espacéo au sein du groupe associatif UCPA.
Elle se clôture par la décision de Laval Agglomération de reprendre l'exploitation du centre aquatique en régie directe à l'issue de la fin du contrat de DSP le 20 avril 2023.

Cette année a marqué le retour d'un exercice de pleine exploitation pour votre centre aquatique Aquabulle mais a continué à être affectée par de nombreuses incertitudes - climatiques, géopolitiques, économiques et sociales - qui ont impacté les quotidiens de chacun.

La hausse des coûts de l'énergie, liée à la guerre en Ukraine, a singulièrement frappé le secteur des loisirs sportifs, entraînant la fermeture d'équipements par certains gestionnaires publics ou privés. A l'inverse, l'UCPA a assuré la continuité du service public dans l'ensemble des équipements qui lui ont été confiés et a accéléré la transition écologique de ses activités, toujours en partenariat avec les collectivités territoriales qui lui ont délégué la gestion de leurs équipements sportifs, en déployant dans chacun d'entre eux des plans de sobriété énergétique.

A l'approche d'une année qui sera marquée en France par les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le sport pour tous est plus que jamais un vecteur d'émancipation et de cohésion sociale. Jusqu'à la clôture de ce contrat de Délégation de Service Public, l'UCPA à continuer de se mobiliser, aux côtés de votre collectivité, dans cette perspective.

1.1. Objet de la délégation

La présente délégation a pour objet la concession dans le cadre d'un service public à caractère administratif, par le Concédant Laval Agglomération au Concessionnaire, de la piscine de loisirs l'Aquabulle, située Zone de l'Aubépin à Laval, parcelle référencée AM34 et partiellement AM35.

Les objectifs généraux poursuivis par le Concédant sont les suivants :

- **Créer** un équipement public fédérateur vecteur de mixité sociale : jeune, famille, public individuel, seniors, scolaires, associations… en favorisant le lien intergénérationnel,
- **Proposer** des services novateurs répondant aux besoins actuels et futurs des usagers, sur le plan des espaces aqualudiques et des services annexes,
- **Développer** un bâtiment respectueux de l'environnement, aux conditions de confort et coût d'exploitation optimisés,
- **Répondre** aux attentes d'un large public en termes d'apprentissage de la natation, de perfectionnement mais aussi de détente (espace bien-être),
- **Réaliser** un équipement de qualité et de proximité.

Le contrat est conclu pour une durée de vingt-deux ans à compter de la mise à disposition des équipements par le concédant, soit le 13 juillet 1999.

1.2. Caractéristiques principales de l'équipement

« 3 » espaces d'activité dans l'établissement

Aquatique

1	Bassin ludique	356 m²
1	Bassin loisirs	224 m²
1	Pataugeoire	30 m²
1	Réception toboggan	34 m²
4	Douches individuelles	
20	Douches collectives	
13	Toilettes	

Aquatique extérieur

1	Bassin extérieur 1	170 m²
1	Bassin extérieur 2	240 m²

Balnéo

1	SPA (bain à remous)	3 m²
	Salle de relaxation – Bien être	315 m²

Locaux communs

1	Zone d'accueil + cafétéria	190 + 255 m²

2	Vestiaires collectifs
2	Douches
4	Toilettes

1.3. Synthèse 2022 des principales actions par activité 2022

Global

- Intégration d'Espacéo au sein du groupe associatif UCPA
- Co conduite de l'expertise bâtimentaire pour la production d'un rapport commun entre l'expert mandaté par Laval Agglomération et l'expert mandaté par Spie batignolles à l'approche de fin de contrat de Délégation de Service Public
- Décision de transfert en régie directe par Laval Agglomération lors du conseil communautaire du 28 novembre 2022 à l'issue du contrat de Délégation de Service Public

Univers Aquatique	Les Activités
Une reprise post covid avec un début d'année marquée encore par des contraintes de fréquentations dûes au décret limitant les accès notamment scolaire sur le 1er trimestre. Le retour et mise en place complète des animations et structures gonflables pour la saison estivale	Une nouvelle édition de l'événement solidaire Octobre Rose en partenariat avec la Ligue contre le Cancer. Une reprise significative des fréquentations

Univers Balnéo
Un univers avec une notoriété croissante

1.4. Vente 2022

Recette commerciale HT

Aquatique, activités, balnéo,

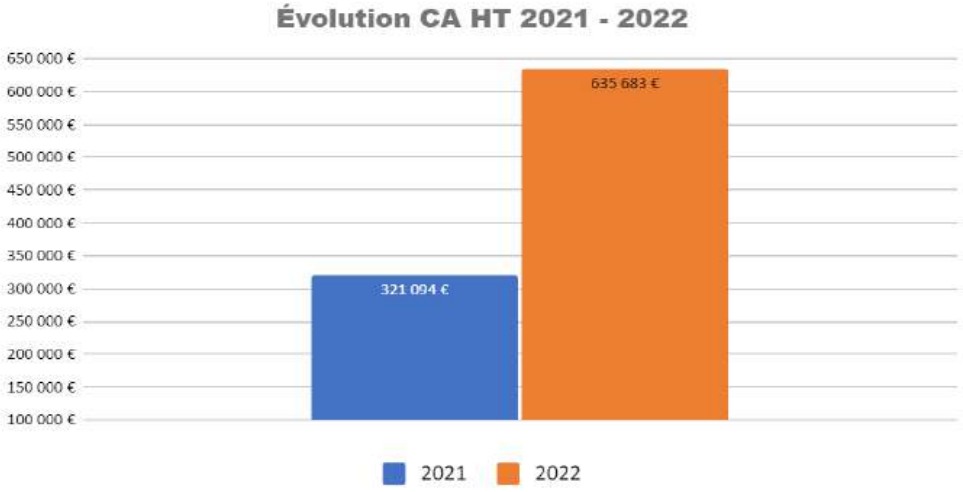

(hors scolaires, clubs et subventions)

Répartition du chiffre d'affaires par univers

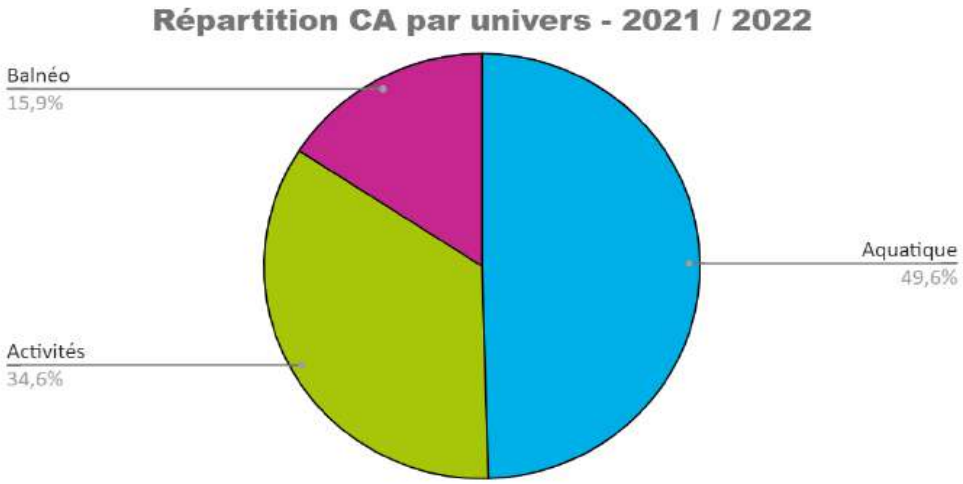

Fréquentations

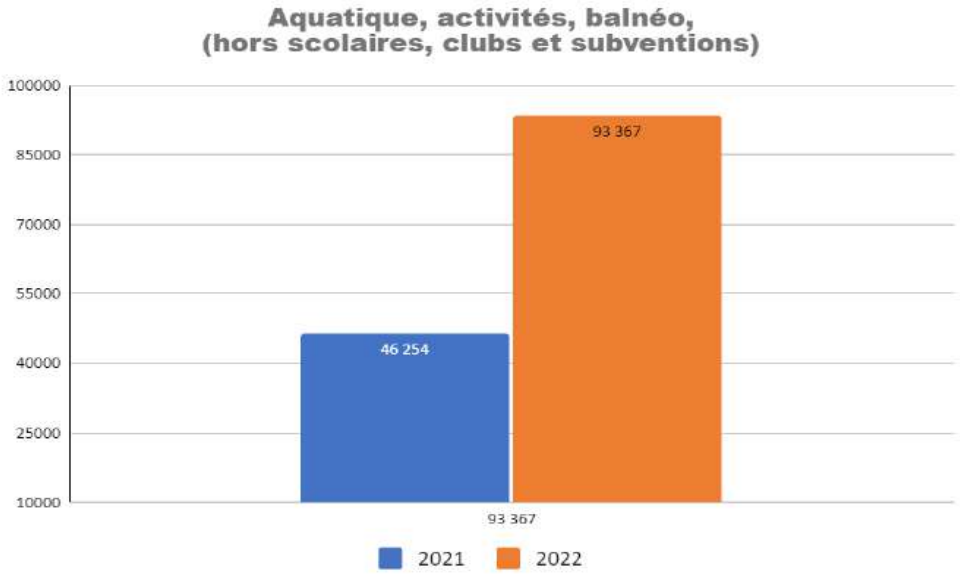

Répartition fréquentation par univers

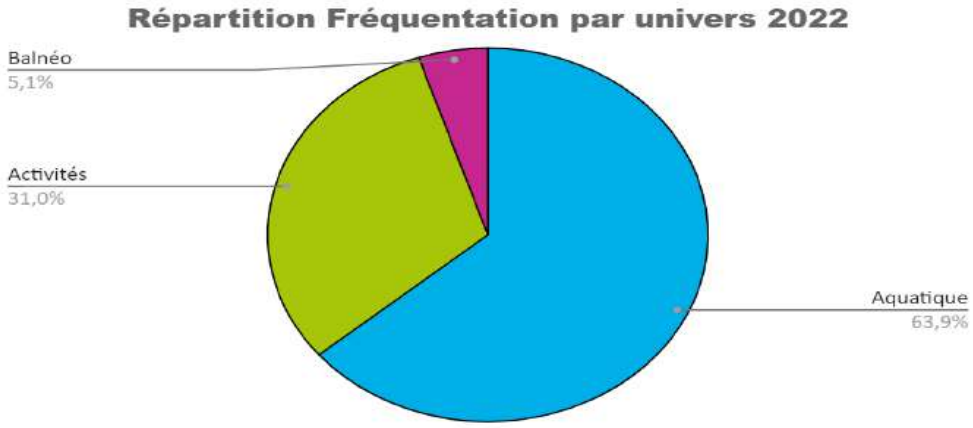

Rappel des objectifs 2022

Pandémie de la Covid-19

Durant la période de rédaction de la projection d'activité début 2022 , seulement depuis le 14 mars 2022, les principales mesures pour le sport ont été abrogées dans les ERP type X. Néanmoins les recommandations des déclinaisons sanitaires et le pass vaccinal, s'étant substitué au pass sanitaire dès début 2022, ont continué à fortement ralentir le retour la fréquentations des usagers.

Qualité de service

Rappel de la projection d'activités :

- Développement de notre offre de soins aux clients de l'espace Balnéo
- Déploiement de décoration florale pour améliorer l'environnement de la salle de repos clients
- Réflexion en vue de la mise en place d'actions concrètes pour le développement durable.

Bilan de la projection d'activités:
Les objectifs de l'univers Balnéo ont été tenus.
Déploiement du plan de sobriété énergétique.

Evolution de l'offre

Rappel de la projection d'activités :

- En lien avec l'offre l'UCPA, Aquabulle continuera d'enrichir et d'ajuster son offre commerciale.
- Nous compléterons notre offre Balnéo en analysant l'évolution du marché et la demande de la clientèle. Nous avons pour volonté de faire évoluer le suivi client et les parcours bien être. Il s'agit pour nous d'éléments qualitatifs différenciants par rapport à la concurrence.
- Au-delà de cette évolution, Aquabulle souhaite continuer à concrétiser et faire évoluer ses événementiels. Faire connaître Aquabulle à travers des soirées de qualité. Notre objectif est donc de pérenniser les soirées « expérientielles », de notre soirée St Valentin et lounge, de notre clôture de l'école de natation enfants de fin Juin, de notre soirée Aquabike XXL des événements incontournables et reconnus.

- A la date de rédaction de ce rapport, deux opérations sont pilotées pour appuyer la reprise avec une opération en mai et un aquapark géant pour marquer le début de l'été en juillet.
- Poursuivre la coordination et le développement de la formation BNSSA à Aquabulle.
- Développer notre notoriété auprès des organismes de formation au métier de MNS (diplôme BPJEPSAAN). Accueillir des stagiaires, et intégrer les modules de formation.

Bilan de la projection d'activités:
La reconduction de l'antenne de formation Bnssa avec une évolution constante du nombre de stagiaires.
La notoriété croissante de la balnéo et de son institut.
Nous nous félicitons de l'évolution de l'offre balnéo malgré cette année d'activités partielles.
Le retour à un programme d'événementiels réguliers, savoir faire d'Aquabulle.

Communication de Aquabulle

Rappel de la projection d'activités :

- Nous relançons nos méthodes de communication avec notre agence de communication. Nous prévoyons donc différentes campagnes avec différents thèmes et objectifs.
- Le digital reste notre stratégie de communication. Pour accroître notre visibilité, le développement de cet outil pourrait proposer un développement vers d'autres outils médias et services.

Bilan de la projection d'activités:
Un travail conjoint avec le service Marketing-Communication UCPA et le maintien de l'agence de communication pour le développement de la communication multicanal.

Ressources humaines

Rappel de la projection d'activités :

- **Polyvalence**

Nous envisageons de nous intéresser aux nouveaux diplômes aquatiques et tendrons vers la formation de notre personnel vers de la double compétence.

- **Renforcement de la sécurité**

Des exercices seront mis en place pour préparer les pics de fréquentations en partenariat avec les pompiers et la DDCSPP. Ces exercices porteront sur des malaises, chutes, arrêt cardiaque, évacuation incendie…

Bilan de la projection d'activités:

Nous nous félicitons de la continuité de l'antenne de formation Bnssa véritable incubateur de nouveaux diplômés pour la surveillance des lieux de baignades pour l'ensemble du département de la Mayenne.
Réalisation des exercices en partenariat avec les pompiers.

2. UNIVERS AQUATIQUE

61 829	Entrées publiques
27 086	Entrées scolaires
2 501	Entrées clubs-associations
91 416	**Au total**

2.1. Horaires d'ouverture et tarifs

La saisonnalité annuelle d'activité s'étend de septembre à fin août et les tarifs changent habituellement au 1er juillet de chaque année.

L'Univers Aquatique de L'Aquabulle est ouvert au public pour la baignade :

- 30 heures par semaine en période scolaire
- 50 heures par semaine en petites vacances
- 48 heures par semaine pendant les grandes vacances.

Univers Aquatique	Période scolaire	Petites Vacances	Grandes Vacances
Lundi		14h00-20h00	14h-20h
Mardi	19h00-21h30	14h00-21h30	14h-20h
Mercredi	12h15-13h15 et 14h00-19h00	12h15-13h15 et 14h00-20h00	14h-20h
Jeudi		14h00-20h00	14h-20h
Vendredi	16h-21h30	14h00-21h30	14h-20h
Samedi	10h15-13h00 / 14h00-19h00	10h00-13h00 / 14h00-19h00	10h00-13h00 / 14h00-20h00
Dimanche	10h00-13h00 / 14h00-19h00	10h00-13h00 / 14h00-19h00	10h00-13h00 / 14h00-20h00

Tarifs appliqués du 01/01/22 au 31/12/22

Univers Aquatique	du 1/01/22 au 30/06/22	du 1/07/22 au 31/12/22
Tarif adulte	6.65 €	7,15 €
11 entrées adulte	66,10 €	71,25 €
Tarif Etudiant (13-17 ans)	5.60 €	6,05€
11 entrées étudiant	55,10 €	59,40 €
Tarif enfant (3 à 12 ans)	5,20 €	5,60 €
11 entrées enfant	48,70 €	52,50 €
Forfait Famille (2 ad + 3 enf)	23,50 €	25,35 €
PMR	2,85 €	3,05€

Univers Aquatique ÉTÉ	Eté 2022	du 04/07/22 au 28/08/22
Tarif + 13 ans	7.40 €	7,95 €
Pass 6 entrées	36,90 €	39,75 €
Tarif enfant (3 à 12 ans)	5,20 €	5,60 €
Pass 6 entrées enfant	26,15 €	28,20 €

Le contrat de concession prévoit que les bassins soient réservés pour les écoles de l'agglo le matin et en début d'après-midi pendant la période scolaire (soit 17h/semaine) et uniquement le matin pour les centres de loisirs de l'agglomération pendant les vacances scolaires (soit 10h/semaine).

> Fréquentation de l'Univers Aquatique :

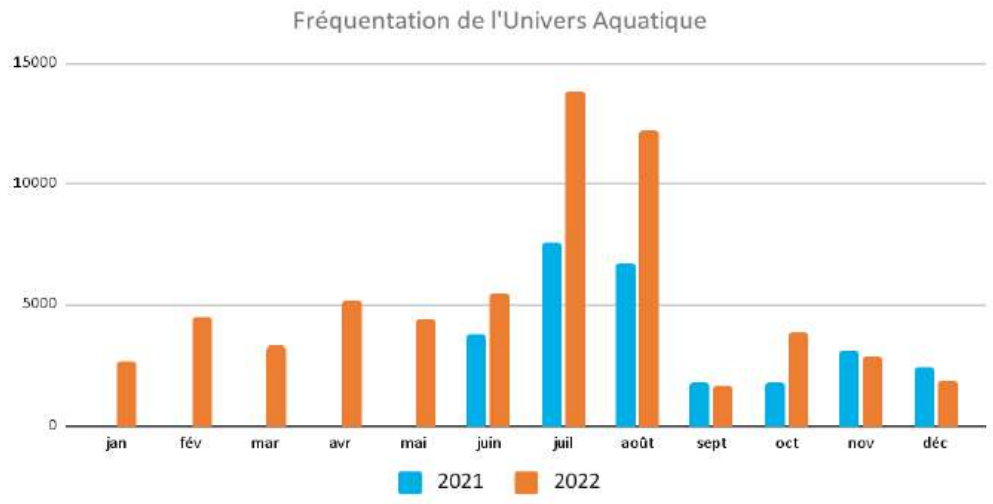

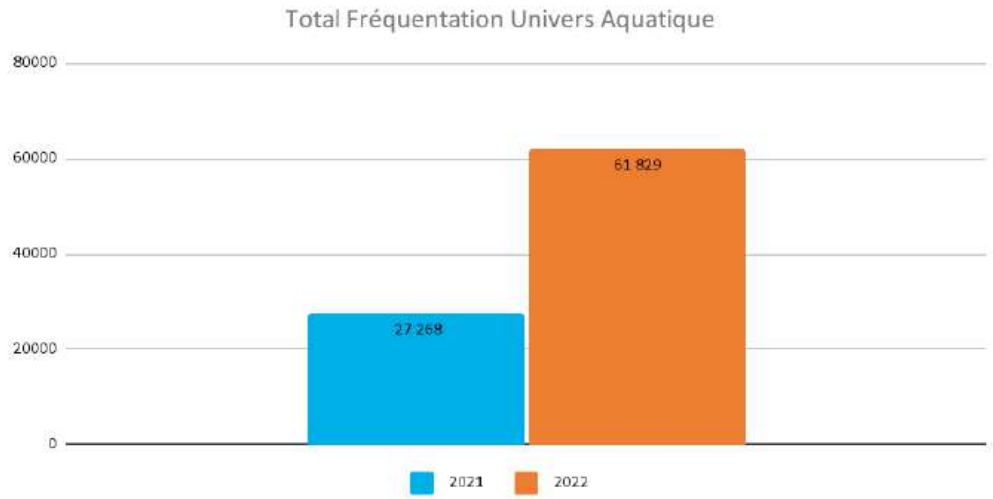

2.2. Accueil des scolaires

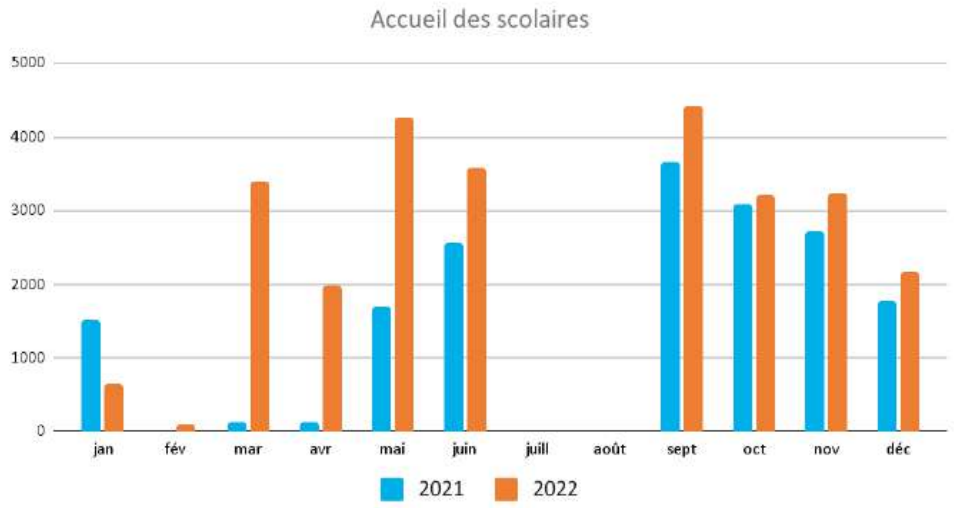

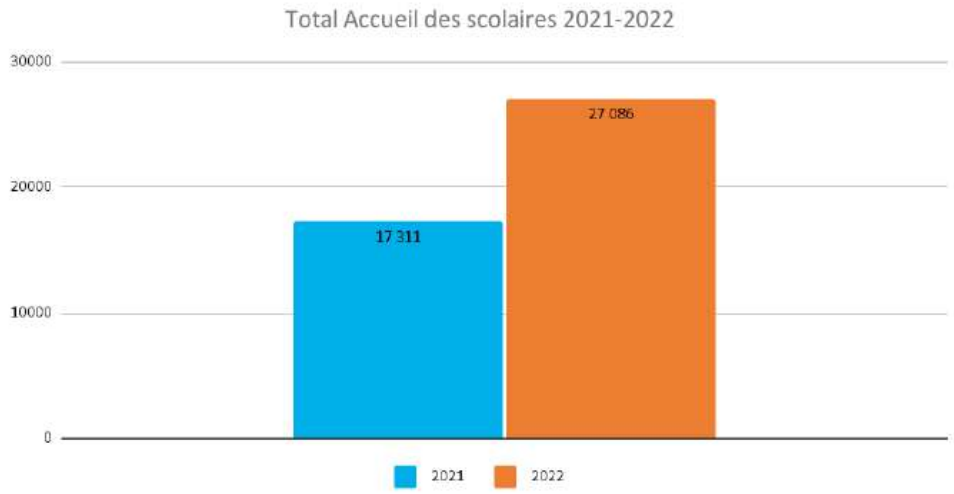

Les établissements ayant fréquenté Aquabulle sur l'année 2022 sont les suivants :

Ecole	Niveau	Type	Commune
Sainte-Marie	Maternelle	Privé	AHUILLE
Sainte-Marie	Primaire	Privé	AHUILLE
Saint-Cyr Sainte-Julitte	Primaire	Privé	ARGENTRE
Ecole de l'Oudon	Maternelle	Public	BEAULIEU SUR OUDON
Ecole de l'Oudon	Primaire	Public	BEAULIEU SUR OUDON
Bono Campo	Maternelle	Public	BONCHAMP
Bono Campo	Primaire	Public	BONCHAMP
Nazareth	Maternelle	Privé	BONCHAMP
Nazareth	Primaire	Privé	BONCHAMP
Jules renard	Maternelle	Public	CHALONS DU MAINE
Jules renard	Primaire	Public	CHALONS DU MAINE
Le chemin vert	Primaire	Public	CHANGE
Le chemin vert	Maternelle	Public	CHANGE
Sainte Marie	Primaire	Privé	CHANGE
Entrammes	Maternelle	public	ENTRAMMES
Entrammes	Primaire	public	ENTRAMMES
Saint Joseph	Maternelle	Privé	ENTRAMMES
Saint Joseph	Primaire	Privé	ENTRAMMES
Girard Pierre	Primaire	Public	FORCE
La Brûlatte	Maternelle	Public	LA BRULATTE
Eugène Ionesco	Primaire	Public	LA CHAPELLE ANTHENAISE
La Gravelle	Primaire	Public	LA GRAVELLE
Alain	Primaire	Public	LAVAL
Avesnière	Primaire	Privé	LAVAL
Badinter	Primaire	Public	LAVAL
Badinter Bonaparte	Maternelle	Public	LAVAL
Badinter Murat	Maternelle	Public	LAVAL
Dolto	Primaire	Public	LAVAL
Dolto	Maternelle	Public	LAVAL
Gérard Philippe	Maternelle	Public	LAVAL
Hilard	Maternelle	Public	LAVAL
Hilard	Primaire	Public	LAVAL
Immaculée	Maternelle	Privé	LAVAL
Immaculée	Primaire	Privé	LAVAL
Jules Vernes	Primaire	Public	LAVAL
Jules Vernes	Primaire	Public	LAVAL
La Petite Haute Follis	Primaire	Privé	LAVAL
La Providence	Primaire	Privé	LAVAL
La Providence	Maternelle	Privé	LAVAL
La Salle	Primaire	Privé	LAVAL
La Senelle	Primaire	Public	LAVAL
Michelet	Maternelle	Public	LAVAL
Pagnol	Maternelle	Public	LAVAL
Pagnol	Primaire	Public	LAVAL
Pergaud	Maternelle	Public	LAVAL
Pergaud	Primaire	Public	LAVAL
Perrault	Maternelle	Public	LAVAL
Perrault	Primaire	Public	LAVAL
Prévert	Maternelle	Public	LAVAL
Prévert	Primaire	Public	LAVAL
Saint Joseph	Maternelle	Privé	LAVAL
Saint Joseph	Primaire	Privé	LAVAL
Saint Pierre	Maternelle	Privé	LAVAL
Sainte Marie	Maternelle	Privé	LAVAL
Sainte Marie	Primaire	Privé	LAVAL
Sainte Thérèse	Primaire	Privé	LAVAL
St Exupéry	Primaire	Public	LAVAL
Thévalles	Maternelle	Public	LAVAL

Thévalles	Primaire	Public	LAVAL
Victor Hugo	Primaire	Public	LAVAL
Germaine Tillon	Maternelle	Public	LAVAL
Germaine Tillon	Primaire	Public	LAVAL
Hairy	Maternelle	Public	LAVAL
Albert Jacquard	Primaire	Public	LE GENEST ST ISLE
Albert Jacquard	Maternelle	Public	LE GENEST ST ISLE
Passerelle	Primaire	Public	LHUISSERIE
Sainte-Marie	Primaire	Privé	LHUISSERIE
Robert Tatin	Maternelle	Public	LOIRON
Robert Tatin	Primaire	Public	LOIRON
Jean Moulin	Maternelle	Public	LOIRON-RUILLE
Jean Moulin	Primaire	Public	LOIRON-RUILLE
Jean de la Fontaine	Maternelle	Public	LOUVERNE
Jean de la Fontaine	Primaire	Public	LOUVERNE
Sainte-Marie	Primaire	Privé	LOUVERNE
Sainte-Marie	Maternelle	Privé	LOUVERNE
Le Grand Pré	Maternelle	Public	LOUVIGNE
Le Grand Pré	Primaire	Public	LOUVIGNE
Pablo Picasso	Maternelle	Public	MONTIGNÉ
Pablo Picasso	Primaire	Public	MONTIGNÉ
Sainte Ursule	Primaire	Privé	MONTIGNÉ
Le chemin de Cocaigne	Primaire	Public	MONTJEAN
Notre Dame	Primaire	Privé	NUILLE
Notre Dame	Maternelle	Privé	NUILLE
Le chat perché	Maternelle	Public	PORT BRILLET
Le chat perché	Primaire	Public	PORT BRILLET
Henri Chantrel	Maternelle	Public	SAINT OUEN DES TOITS
Henri Chantrel	Primaire	Public	SAINT OUEN DES TOITS
Sainte-Thérèse	Primaire	Privé	SAINT OUEN DES TOITS
Soulgé Sur Ouette	Maternelle	Public	SOULGE SUR OUETTE
Soulgé Sur Ouette	Primaire	Public	SOULGE SUR OUETTE
Jeanne d'Arc	Primaire	Privé	ST BERTHEVIN
Saint Berthevin Lac	Maternelle	Public	ST BERTHEVIN
Saint Berthevin Lac	Primaire	Public	ST BERTHEVIN
St Berthevin Forêt	Primaire	Public	ST BERTHEVIN
St Berthevin Forêt	Maternelle	Public	ST BERTHEVIN
Sacré Coeur	Maternelle	Privé	ST GERMAIN LE FX
Sacré Coeur	Primaire	Privé	ST GERMAIN LE FX
Elise Freinet	Primaire	Public	ST JEAN SUR MAYENNE
Elise Freinet	Maternelle	Public	ST JEAN SUR MAYENNE
Sainte-Marie	Maternelle	Privé	ST JEAN SUR MAYENNE
Sainte-Marie	Primaire	Privé	ST JEAN SUR MAYENNE
Jules Renard	Collège	Public	LAVAL

Ecole	Niveau	Type	Commune
Sainte-Marie	Maternelle	Privé	AHUILLE
Sainte-Marie	Primaire	Privé	AHUILLE
Suzanne sens	Primaire	Public	AHUILLE
Suzanne sens	Maternelle	Public	AHUILLE
Cousteau Jacques-Yves	Primaire	Public	ARGENTRE
Les Dauphins	Maternelle	Public	ARGENTRE
Ecole de l'Oudon	Maternelle	Public	BEAULIEU SUR OUDON
Ecole de l'Oudon	Primaire	Public	BEAULIEU SUR OUDON
Bono Campo	Maternelle	Public	BONCHAMP
Bono Campo	Primaire	Public	BONCHAMP
Nazareth	Maternelle	Privé	BONCHAMP
Nazareth	Primaire	Privé	BONCHAMP
Jules renard	Maternelle	Public	CHALONS DU MAINE
Jules renard	Primaire	Public	CHALONS DU MAINE
Le chemin vert	Primaire	Public	CHANGE
Le chemin vert	Maternelle	Public	CHANGE
Sainte Marie	Maternelle	Privé	CHANGE
Sainte Marie	Primaire	Privé	CHANGE
Entrammes	Maternelle	public	ENTRAMMES
Entrammes	Primaire	public	ENTRAMMES
Girard Pierre	Maternelle	Public	FORCE
Girard Pierre	Primaire	Public	FORCE
Eugene Ionesco	Maternelle	Public	LA CHAPELLE ANTH.
Eugene Ionesco	Primaire	Public	LA CHAPELLE ANTH.
La Gravelle	Primaire	Public	LA GRAVELLE
Alain	Primaire	Public	LAVAL
Avesnière	Primaire	Privé	LAVAL
Avesnière	Maternelle	Privé	LAVAL
Badinter	Primaire	Public	LAVAL
Badinter Bonaparte	Maternelle	Public	LAVAL
Badinter Murat	Maternelle	Public	LAVAL
Dolto	Primaire	Public	LAVAL
Dolto	Maternelle	Public	LAVAL
Gérard Philippe	Maternelle	Public	LAVAL
Germaine Tillon (Bootz)	Maternelle	Public	LAVAL
Germaine Tillon (Bootz)	Primaire	Public	LAVAL
Hairy	Primaire	Public	LAVAL
Hilard	Maternelle	Public	LAVAL
Hilard	Primaire	Public	LAVAL
Immaculée	Maternelle	Privé	LAVAL
Immaculée	Primaire	Privé	LAVAL
Jules Vernes	Primaire	Public	LAVAL
Jules Vernes	Maternelle	Public	LAVAL
Jules Vernes	Primaire	Public	LAVAL
Kergomard	Maternelle	Public	LAVAL
La Petite Haute Follis	Maternelle	Privé	LAVAL
La Petite Haute Follis	Primaire	Privé	LAVAL
La Providence	Primaire	Privé	LAVAL
La Providence	Maternelle	Privé	LAVAL
La Salle	Maternelle	Privé	LAVAL
La Salle	Primaire	Privé	LAVAL
La Senelle	Maternelle	Public	LAVAL
La Senelle	Primaire	Public	LAVAL
Michelet	Maternelle	Public	LAVAL
Pagnol	Maternelle	Public	LAVAL
Pagnol	Primaire	Public	LAVAL

Ecole	Niveau	Type	Commune
Pergaud	Maternelle	Public	LAVAL
Pergaud	Primaire	Public	LAVAL
Perrault	Maternelle	Public	LAVAL
Perrault	Primaire	Public	LAVAL
Prévert	Maternelle	Public	LAVAL
Prévert	Primaire	Public	LAVAL
Saint Joseph	Maternelle	Privé	LAVAL
Saint Joseph	Primaire	Privé	LAVAL
Saint Pierre	Maternelle	Privé	LAVAL
Saint Pierre	Primaire	Privé	LAVAL
Sainte Marie	Maternelle	Privé	LAVAL
Sainte Marie	Primaire	Privé	LAVAL
Sainte Thérèse	Primaire	Privé	LAVAL
St Exupéry	Maternelle	Public	LAVAL
St Exupéry	Primaire	Public	LAVAL
Thévalles	Maternelle	Public	LAVAL
Thévalles	Primaire	Public	LAVAL
Victor Hugo	Primaire	Public	LAVAL
Albert Jacquard	Primaire	Public	LE GENEST ST ISLE
Albert Jacquard	Maternelle	Public	LE GENEST ST ISLE
Passerelle	Primaire	Public	LHUISSERIE
Sainte-Marie	Maternelle	Privé	LHUISSERIE
Sainte-Marie	Primaire	Privé	LHUISSERIE
Robert Tatin	Maternelle	Public	LOIRON
Robert Tatin	Primaire	Public	LOIRON
Jean Moulin	Maternelle	Public	LOIRON-RUILLE
Jean Moulin	Primaire	Public	LOIRON-RUILLE
Jean de la Fontaine	Maternelle	Public	LOUVERNE
Jean de la Fontaine	Primaire	Public	LOUVERNE
Sainte-Marie	Primaire	Privé	LOUVERNE
Sainte-Marie	Maternelle	Privé	LOUVERNE
Le Grand Pré	Maternelle	Public	LOUVIGNE
Le Grand Pré	Primaire	Public	LOUVIGNE
Pablo Picasso	Maternelle	Public	MONTIGNÉ
Pablo Picasso	Primaire	Public	MONTIGNÉ
Sainte Ursule	Maternelle	Privé	MONTIGNÉ
Sainte Ursule	Primaire	Privé	MONTIGNÉ
Le chemin de Cocaigne	Primaire	Public	MONTJEAN
Victor Hugo	Maternelle	Public	NUILLE
Victor Hugo	Primaire	Public	NUILLE
Parné sur Roc	Primaire	Public	PARNE SUR ROC
Le chat perché	Maternelle	Public	PORT BRILLET
Le chat perché	Primaire	Public	PORT BRILLET
Henri Chantrel	Maternelle	Public	SAINT OUEN DES TOITS
Henri Chantrel	Primaire	Public	SAINT OUEN DES TOITS
Sainte-Thérèse	Maternelle	Privé	SAINT OUEN DES TOITS
Sainte-Thérèse	Primaire	Privé	SAINT OUEN DES TOITS
Soulgé Sur Ouette	Maternelle	Public	SOULGE SUR OUETTE
Soulgé Sur Ouette	Primaire	Public	SOULGE SUR OUETTE
Jeanne d'Arc	Primaire	Privé	ST BERTHEVIN
Saint Berthevin Lac	Maternelle	Public	ST BERTHEVIN
Saint Berthevin Lac	Primaire	Public	ST BERTHEVIN
St Berthevin Forêt	Primaire	Public	ST BERTHEVIN
St Berthevin Forêt	Maternelle	Public	ST BERTHEVIN
Elise Freinet	Primaire	Public	ST JEAN SUR MAYENNE
Elise Freinet	Maternelle	Public	ST JEAN SUR MAYENNE
Sainte-Marie	Maternelle	Privé	ST JEAN SUR MAYENNE
Sainte-Marie	Primaire	Privé	ST JEAN SUR MAYENNE
Jules Renard	Collège	Public	LAVAL

Fréquentation des établissements primaires, dont maternelles

Nbre de classes hebdomadaires	2021	2022
Janvier à Février	47	41
Mars à Mai	49	45
Mai à Juin	49	47
Septembre à Octobre	43	45
Novembre à Décembre	36	42

Fréquentation des établissements secondaires

	2021	2022
Nbre de créneaux	25	17

2.3. Accueil des clubs et associations

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
2021	0	0	0	0	0	223			221	458	326	252	1480
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
2022	333	301	172	147	310	38			282	518	339	261	2501

L'Aquabulle loue à l'association L'ENFANT D'EAU ses installations (bassin loisirs et pataugeoire) pour l'activité « bébés nageurs » ; la surveillance des séances est effectuée par un Surveillant de Baignade (diplômé BNSSA), employé par l'association. L'ENFANT D'EAU bénéficie d'un accès au local de stockage pour son matériel.

L'association L'ENFANT D'EAU réalise ses séances le samedi et dimanche matin de 9h à 10h.

La cafétéria est gracieusement mise à disposition pour la « Galette des Rois » organisée chaque année par l'association pour ses adhérents.

2.4. Accueil des autres structures

L'Aquabulle accueille aussi des structures spécialisées dans l'accompagnement des handicaps ainsi que d'autres structures, ponctuellement, comme des clubs ou des ALSH :

Nom de la structure	Nature de l'activité
SATED	Structure spécialisée
Hôpital de jour	Structure spécialisée
IEAP Calypso	Structure spécialisée
ADAPEI 53	Structure spécialisée
SESSAD	Structure spécialisée
Résidence l'Etape	Structure spécialisée
ESAT Les Espaces	Structure spécialisée
Le Bel Aubépin	Structure spécialisée
La Belle Ouvrage	Structure spécialisée
Foyer des Charmilles	Structure spécialisée
Foyer de Lancheneil	Structure spécialisée
Maisons d'accueil Argentré et Louverné	Structure spécialisée
Fondation d'Auteuil	Structure spécialisée
Stade Lavallois	Groupes
Stade Lavallois Omnisports	Groupes
Stade Lavallois Football	Groupes
USL gym	Groupes
USL basket	Groupes
USL Football	Groupes
US Changé Football	Groupes
AS Bourny Football	Groupes
AS Bourny Gym	Groupes
ALSH Le Pertre	Centre de Loisirs
ALSH Montenay	Centre de Loisirs
Francs Archers Football	Groupes
Francs Archers	Groupes
ALSH Juvigné	Centre de Loisirs
ES Bonchamp Football	Groupes
ES Bonchamp	Groupes

2.5. Dates de fermetures pour arrêt technique

> Du 21/02/22 au 27/02/22 inclus
> Du 29/08/22 au 04/09/22 inclus

2.6. Evènementiel

Mai 2022

Juillet 2022

Octobre 2022

Décembre 2022

3. LES ACTIVITÉS

59	Nombre de créneaux moyens hebdomadaires
26 620	Fréquentations
992	Abonnements vendus

3.1. Prestations

Vous trouverez ci-dessous l'offre produit déployée en 2022 sur le site Aquabulle pour les activités aquatiques enfants et adultes.

Activités aquatiques Enfants/Ados

ACTIVITÉ	ÂGE	DURÉE	DESCRIPTIF
Jardin de Gloopy	De 4 à 6 ans environ	45 mn	Apprivoisement par l'enfant du milieu aquatique en travaillant les premiers pré requis à l'apprentissage de la natation, sous forme de jeux. L'animateur est dans l'eau avec les enfants, pas de présence parentale requise.
Gloopy Kid	+ de 6 ans	45 mn	Initiation de l'enfant aux fondamentaux de la natation. Apprentissage complet multi nages progressif grâce aux groupes de niveaux. De septembre à juin, hors vacances scolaires. Visualisation des progrès de l'enfant grâce au livret pédagogique rempli par l'animateur.
Gloopy Kid Stage	+ de 6 ans	45 mn	Familiarisation de l'enfant au milieu aquatique pendant les vacances scolaires. Apprentissage des réflexes de nage et de l'autonomie dans l'eau. Inscription pour un cours par jour à heure fixe du lundi au vendredi sur 2 semaines consécutives.
Anniversaire	+ de 6 ans	2h	L'anniversaire est la solution pour offrir à votre enfant un moment de fête inoubliable avec ses amis. Encadrés par un animateur diplômé, les enfants vont pouvoir se baigner, jouer, s'amuser dans nos bassins pendant 2 heures grâce aux activités créées pour l'occasion. Uniquement sur réservation (3 semaines à l'avance).
Swim !	Dès 8 ans	45 mn	Dans la continuité des Gloopy Kid, les jeunes pourront se perfectionner dans les 4 nages. Le plaisir de nager, développer ses capacités de nage et les distances à parcourir seront les objectifs de ce cours. Aucune compétition, l'objectif est la progression dans le plaisir et sans contrainte !
Swim and Fun !	Dès 9 ans	45 mn	Vous maîtrisez les 3 nages, vous aimez l'eau, le Swim & Fun! est fait pour vous ! Tous les mois, vous changerez d'activité avec des thèmes aussi différents que le plongeon, natation 4 nages, de l'apnée, water polo... L'équipe des Maîtres-Nageurs construira le programme en fonction de vos capacités et de vos envies : du sur mesure !
Swim Rescue !	Dès 10 ans	45 mn	Découvrir et aborder les premiers réflexes qui peuvent sauver une vie ! Remorquer un mannequin, sortir une personne de l'eau, appeler les secours, rechercher une personne dans l'eau, le matériel de secours... voilà toutes les étapes qui permettront de découvrir ce fabuleux métier si utile !

Activités aquatiques Adultes

ACTIVITÉ	DESCRIPTIF
Hydro Power	RENFORCEMENT MUSCULAIRE ET TONICITÉ Cours intensif et de renforcement musculaire. Tout le corps est sollicité. L'objectif est de profiter de la résistance de l'eau et du matériel adapté, pour un cours exigeant physiquement. Le matériel est utilisé durant chaque musique.
Hydro Fit	PUISSANT ET AMUSANT Renforcer l'ensemble du corps par des mouvements chorégraphiés avec l'utilisation de petit matériel. Amélioration de l'endurance, contribue à réduire les douleurs dorsales et articulaires grâce aux exercices de renforcement musculaire.
Aquadynamic	CONVIVIAL ET DYNAMIQUE Cours collectif en musique, coordination simple, accessible à tous. Renforcement musculaire, condition physique, équilibre, respiration, abdominaux et étirements sont abordés dans l'Aquadynamic.
Hydro Training	RENFORCEMENT ET ECHANGE La convivialité est l'atout de cette activité. L'Hydro Training permet de travailler l'ensemble du corps au travers de divers ateliers coachés et en petits groupes. Chaque atelier travaille un groupe musculaire spécifique.
Hydro CAF	RENFORCER ET TONIFIER Cours de renforcement musculaire basé sur le bas du corps, ciblant prioritairement le travail des abdominaux et fessiers pour tonifier et affiner sa silhouette. Ce cours de 30 minutes allie intensité et renforcement.
Hydro Palming	TONICITE ET ENDURANCE L'Hydro Palming tonifie les fessiers et les cuisses grâce aux exercices avec palmes. Amélioration de l'endurance et renforcement des muscles du dos.
Hydro Soft	ENTRETIEN ET CONVIVIALITE L'Hydro Soft procure une sensation de bien-être et de sérénité. Elle séduira les séniors, les femmes enceintes, les personnes en convalescence, en reprise d'activité, en étirant toutes les chaînes musculaires.
Hydro Biking	CARDIO ET INTENSE Le mélange du vélo et de l'eau fait de l'Hydro Biking une activité sans risque. L'état d'apesanteur et de flottaison soulage les articulations, la pression de l'eau entraîne un massage drainant. Travail du bas du corps et des abdominaux.
Natation adulte	ADAPTE ET CONVIVIAL Les leçons de natation pour adultes sous forme d'initiation sont destinées aux adultes ne sachant pas nager, ayant des difficultés d'appréhension avec l'univers aquatique ou souhaitant se perfectionner. Par groupes de niveau.
Futures mamans	DOUCEUR ET ECOUTE DE SOI Véritable moment de relaxation et de bien être dans une eau chauffée à 32°. Réalisation d'exercices en douceur qui permettent de moins ressentir le poids de bébé et de soulager le dos.

3.2. Tarifs

Tarifs appliqués du 1/01/22 au 31/12/22

Aquatique	du 1/01/22 au 30/06/22	du 1/07/22 au 31/12/22
Cours natation enfant annuel	238,10 €	256,60 €
Stage natation enfant (10 séances)	136,60 €	147,20 €
Cours natation adulte annuel	309,25 €	333,30 €
Hydrogym annuel	369,05 €	397,75 €
Hydrogym trimestriel	155,75 €	167,85 €
Hydrogym séance	13,45 €	14,50 €
Future maman 6 séances	69,30 €	74,70 €
Future maman séance	13,45 €	14,50 €
Hydrobiking 10 séances	138,35 €	149,10 €
Hydrobiking séance	15,55 €	16,75 €
Brevet de natation	6,55 €	7,05 €

Les tarifs ont été augmentés de 7.77% au 1er juillet 2022

3.3. Répartition des créneaux par activité

La grille d'activités est programmée de septembre à juin et la répartition des activités peut être ajustée d'une année scolaire à l'autre en fonction par exemple des besoins et de la demande.

Du 01/01/22 au 31/08/22	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	total
Hydrogym (45 mn)	4	1	2	3	1	1	-	12
Hydrogym (30 mn)	-	1	-	-	-	-	-	1
Futur Maman					1			1
Gloopy Kid (45 mn)	5	3	4	3	2	-	-	17
Swim! (45 mn)	-	-	2	2	1	-	-	5
Ecole natation Adulte (45 mn)	2	-	3	3	-	-	-	8
Jardin de Gloopy (45 mn)	1	1	-	-	-	-	-	2
Hydro Biking (45 mn)	1	1	1	1	1	-	1	6
ORPAL	1	1	1	2	1			6
Activité adaptée					1			1
Total	14	8	13	14	8	1	1	59

Du 01/09/22 au 31/12/22	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	total
Hydrogym (45 mn)	4	2	2	3	1	1	-	13
Hydrogym (30 mn)	-	-	-	-	-	-	-	0
Futur Maman	-	-	-	-	1	-	-	1
Gloopy Kid (45 mn)	5	3	4	3	3	-	-	18
Swim! (45 mn)	-	-	2	2	-	-	-	4
Ecole natation Adulte (45 mn)	2	-	3	3	-	-	-	8
Jardin de Gloopy (45 mn)	1	1	-	-	-	-	-	2
Hydro Biking (45 mn)	1	1	1	1	1	-	1	6
ORPAL	1	1	1	2	1			6
Activité adaptée					1			1
Total	14	8	13	14	8	1	1	59

Vacances scolaires

	Hiver	Printemps	Eté	Toussaint	Noël
Nbre de séances	40	36	132	36	20
Nbre d'enfants accueillis	263	348	1047	230	97

3.4. Fréquentation

Fréquentation totale

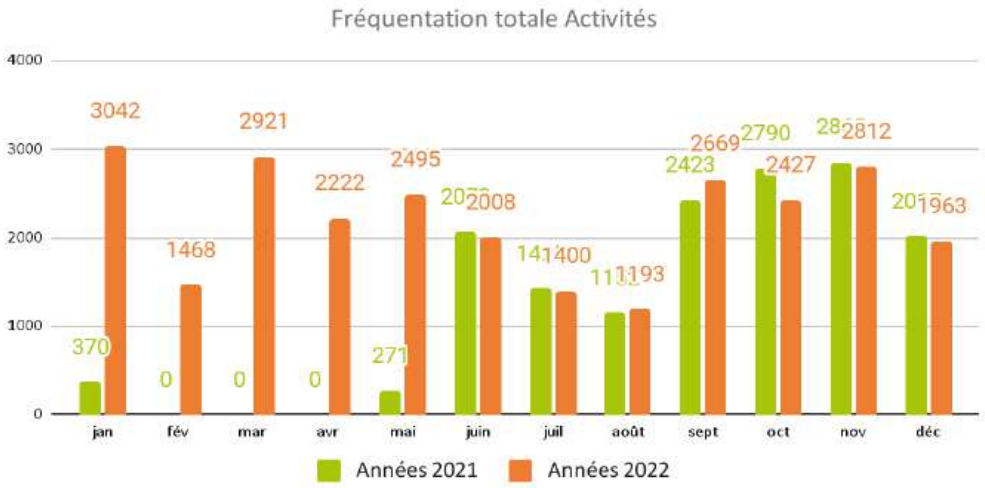

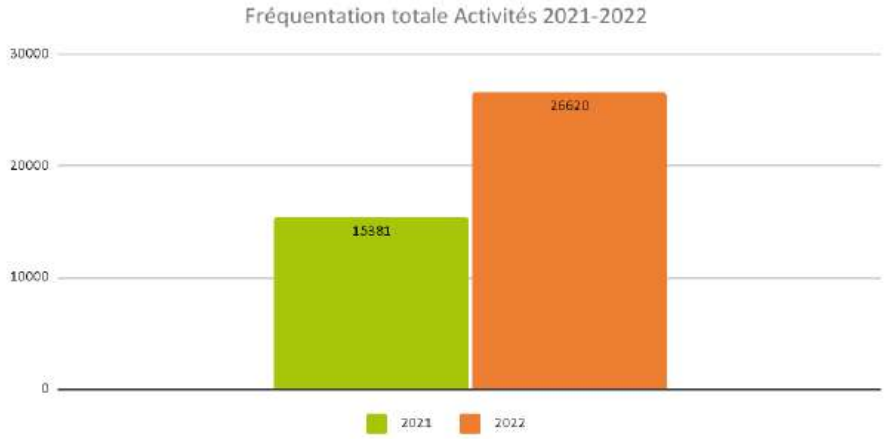

Fréquentation par activité

	Hydrogym		Natation enfants		Natation Adultes		Jardin de Gloopy	
Années	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
janvier	0	2055	331	687	0	186	39	114
février	0	977	0	427	0	38	0	26
mars	0	1959	0	659	0	180	0	123
avril	0	1418	0	673	0	77	0	54
mai	0	1628	347	608	0	133	24	126
juin	1173	1380	726	472	100	100	74	56
juillet	811	759	614	641	0	0	0	0
août	584	787	568	406	0	0	0	0
septembre	1668	1681	518	717	137	154	100	117
octobre	1767	1388	779	801	156	148	88	90
novembre	1766	1879	774	701	146	137	174	95
décembre	1401	1323	461	504	114	95	41	41
TOTAL	9170	17234	5018	7296	653	1248	540	842

TOTAL	
2021	2022
370	3042
0	1468
0	2921
0	2222
271	2495
2073	2008
1425	1400
1152	1193
2423	2669
2790	2427
2860	2812
2017	1963
15381	26620

Hydrogym

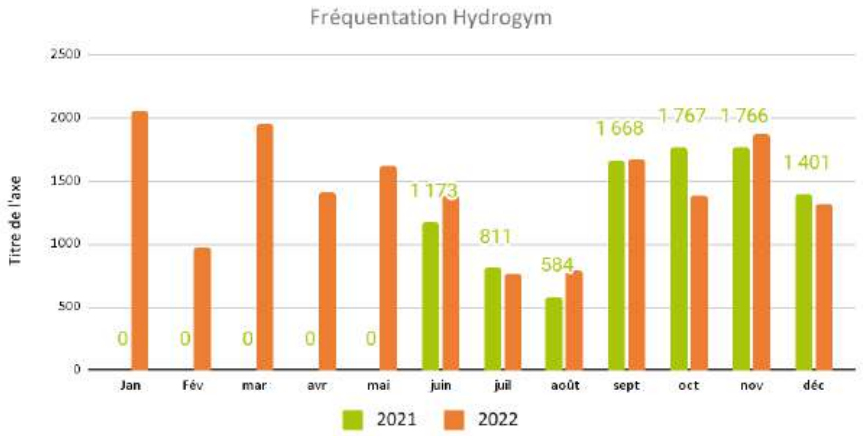

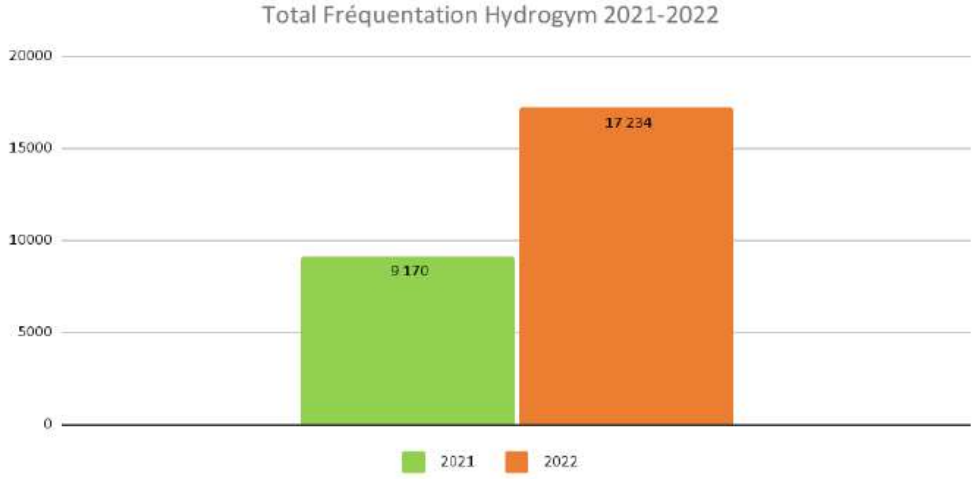

Natation enfants

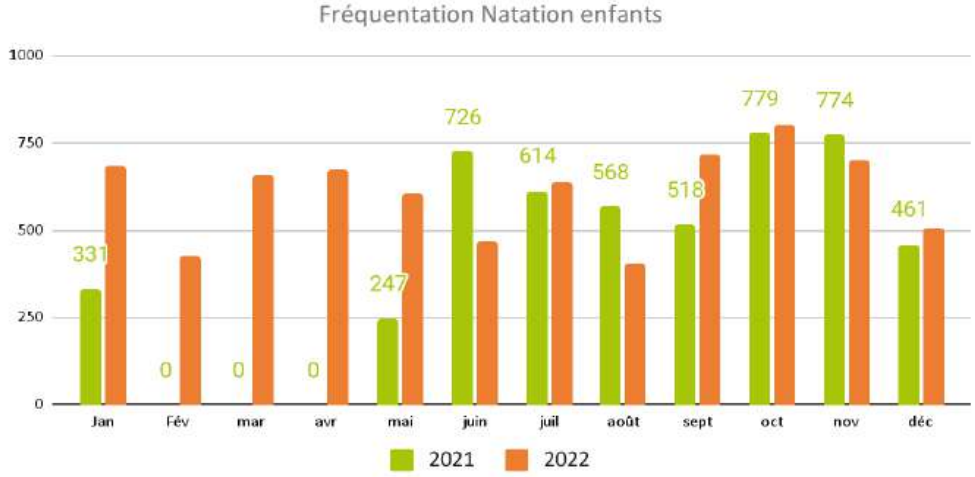

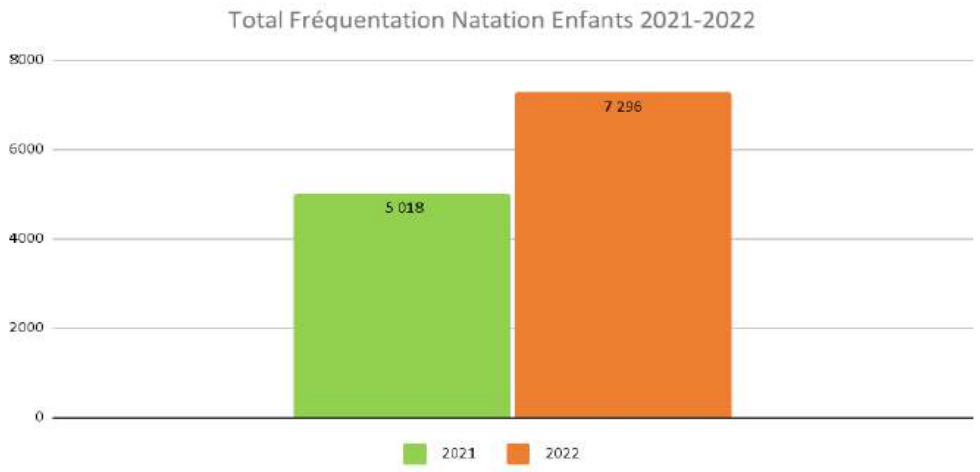

Natation Adultes

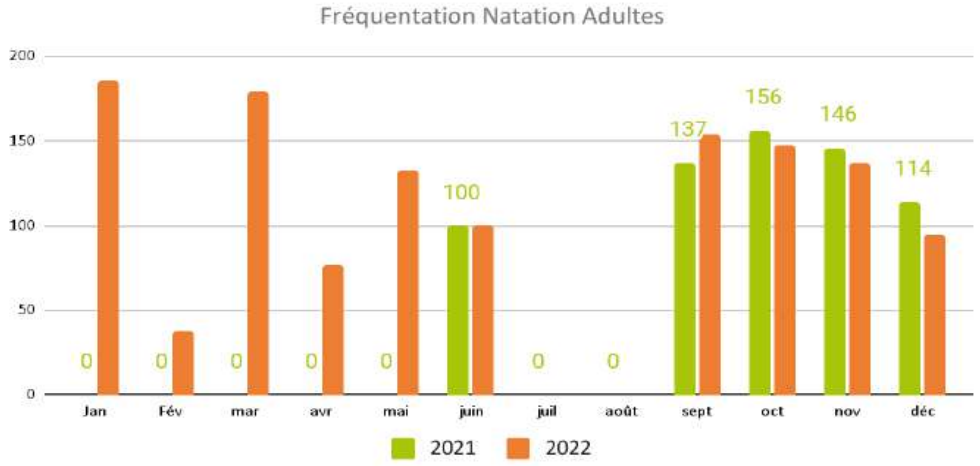

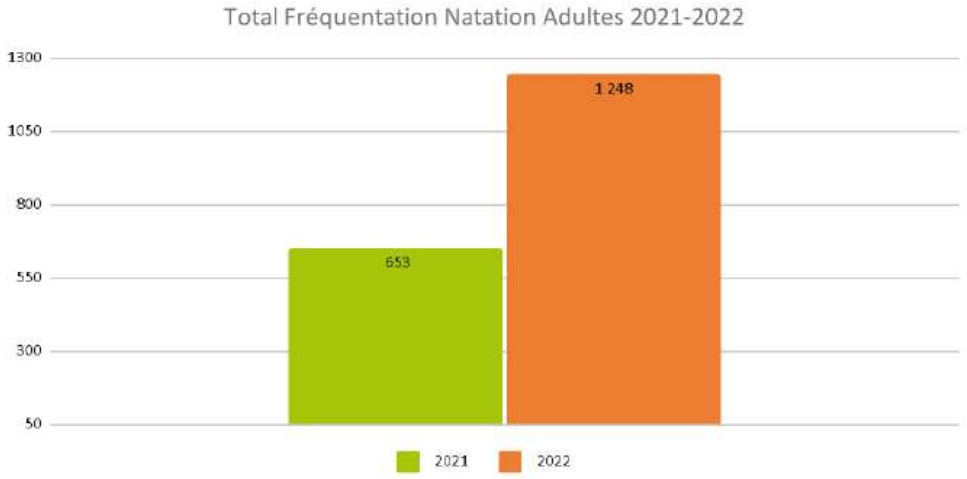

Jardin de Gloopy

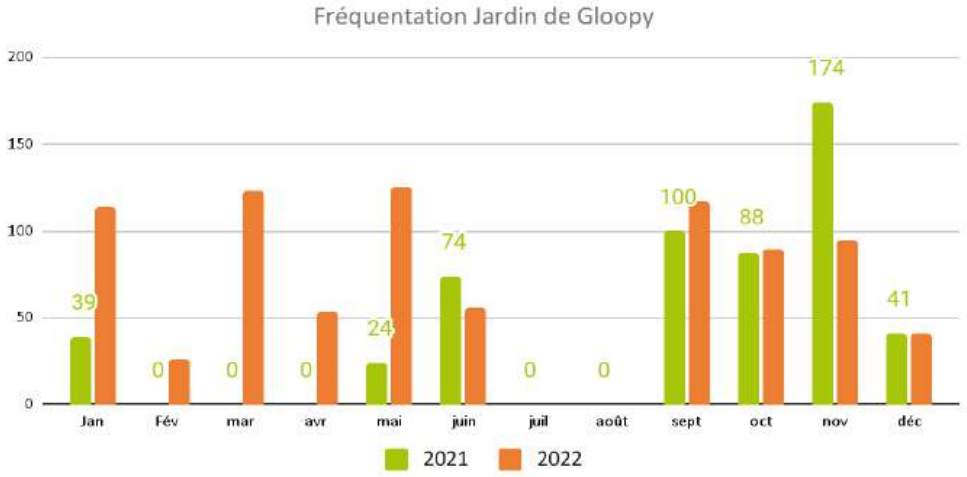

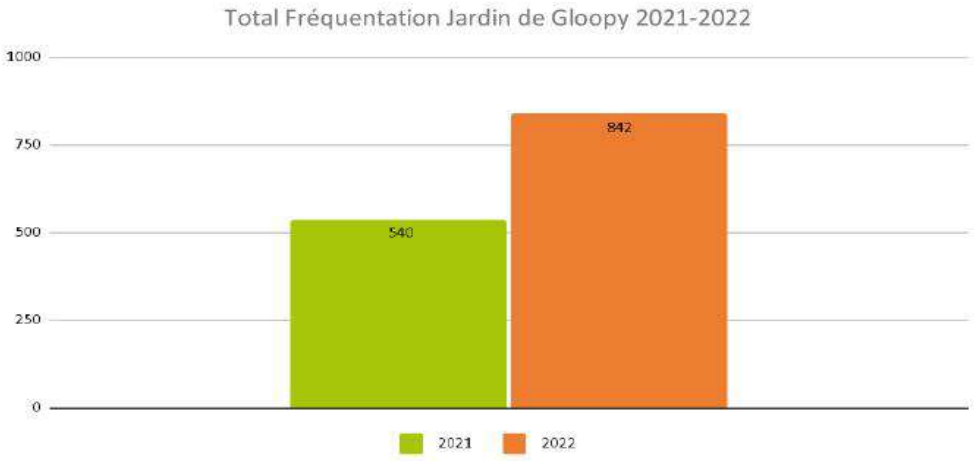

3.5. Animations et évènements de l'année

Février 2022

Avril 2022

Mai 2022

Juillet 2022

Octobre 2022

4. UNIVERS BALNÉO

4918	Fréquentations
44	Abonnés

4.1. Prestations

4.2. Horaires d'ouverture et tarifs

BALNEO	Période scolaire	Petites Vacances	Grandes Vacances
Lundi	9h30-12h30 et 14h00-21h00	9h30-12h30 et 14h00-20h00	9h30-12h30 et 14h00-20h00
Mardi	9h30-12h00 et 14h00-21h00	9h30-12h30 et 14h00-21h00	9h30-12h30 et 14h00-20h00
Mercredi	9h30-12h30 et 14h00-21h00	9h30-12h30 et 14h00-20h00	9h30-12h30 et 14h00-20h00
Jeudi	9h30-12h30 et 14h00-21h00	9h30-12h30 et 14h00-20h00	9h30-12h30 et 14h00-20h00
Vendredi	9h30-12h30 et 14h00-21h00	9h30-12h30 et 14h00-21h00	9h30-12h30 et 14h00-20h00
Samedi	10h00-13h00 / 14h00-19h00	10h00-13h00 / 14h00-19h00	10h00-13h00 et 14h00-20h00
Dimanche	10h00-13h00 / 14h00-19h00	10h00-13h00 / 14h00-19h00	10h00-13h00 et 14h00-20h00

BALNEO	du 1/01/22 au 30/06/22	du 1/07/22 au 31/12/22
Entrée unitaire	21,80 €	23,60 €
Pass trimestriel (limité à 15 entrées)	128,55 €	139,10 €
Pass annuel (limité à 60 entrées)	442,60 €	478,90 €

4.3. Fréquentations

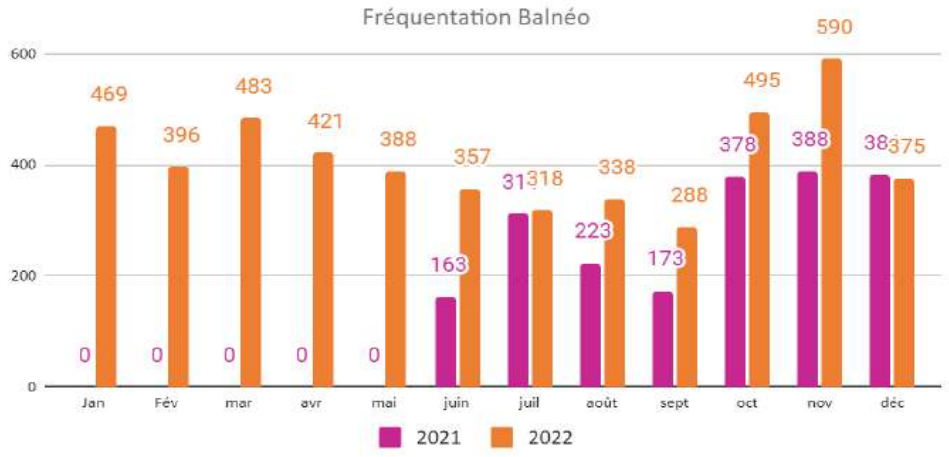

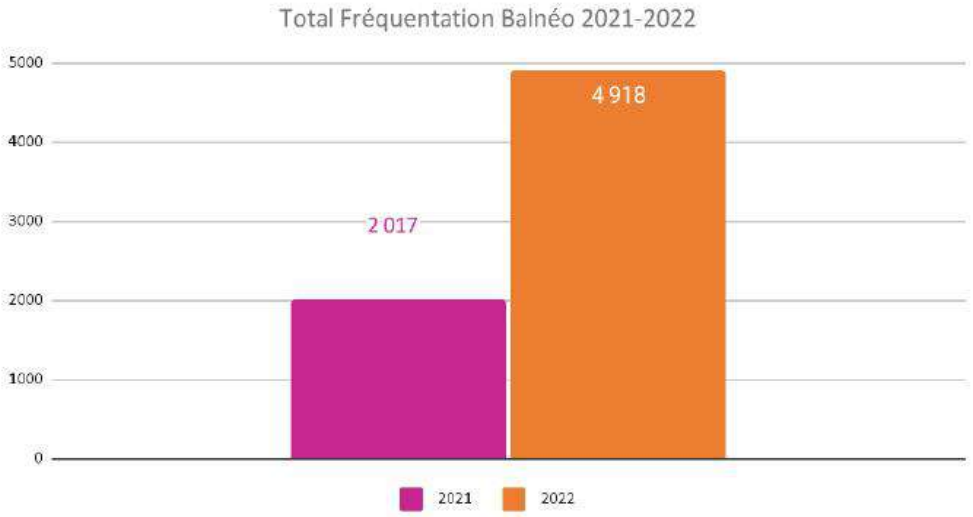

4.4. Prestations Beauté/ Esthétique « La Bulle de Bien-être »

Cabine Duo

Cabine Solo

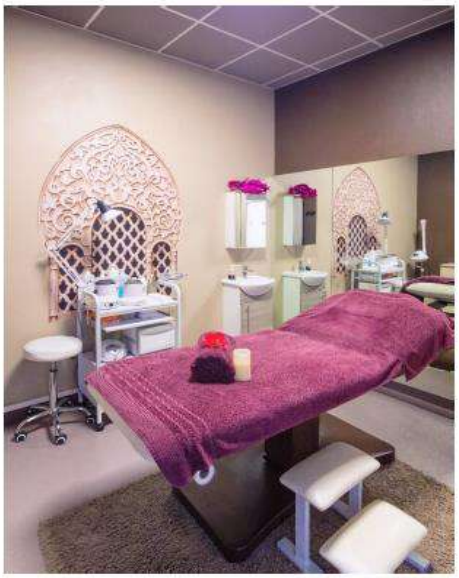

L'Institut est également doté d'une cabine avec douche intégrée pour toute prestation nécessitant un rinçage abondant (savonnage-gommage, enveloppements, etc…)

Le centre aquatique Aquabulle et sa « Bulle de Bien Être » est une structure d'accueil des stagiaires esthétiques issues des écoles de Laval et Mayenne.

Esthéticiennes et stagiaires participent aux évènements dédiés à l'univers Balnéo en dispensant des prestations de modelages et savonnages-gommages.

Horaires d'ouverture de l'Institut

Lundi	10h-13h / 14h-19h
Mardi	13h-19h
Mercredi	10h-12h30 / 14h-19h
Jeudi	10h-12h30 / 14h-19h
Vendredi	10h-13h / 14h-19h
Samedi	10h13h / 14h-18h
Dimanche	Fermeture

BEAUTÉ DES MAINS ET DES PIEDS

Manucure ou pédicure	30 €
Soin complet des mains ou des pieds	35 €
Pose Vernis French	12 €
Pose Vernis Couleur	10 €
Préparation ou dépose Vernis semi per.	10 €
Pose Vernis semi permanent: French	26 €
Pose Vernis semi permanent: Couleur	26 €
Décoration/ongle	0.50 €

ÉPILATIONS

Sourcils	9 €
Lèvres ou menton	7.50 €
Visage complet (lèvre, sourcils, menton, ovale visage)	25 €
Aisselles	9.50 €
Maillot classic	10 €
Maillot brésilien	15€
Maillot intégral	24 €
Bras	15 €
Cuisses ou 1/2 jambes	17 €
Jambes complètes	25 €
Torse ou dos entier	22 €
Épaules + haut du torse (ou haut du dos)	14 €

Forfaits

Lèvres + sourcils	15.50 €
Lèvres + menton	14 €
Lèvres + menton + sourcils	21.50 €
1/2 jambes + maillot + aisselles	35 €
Jambes complètes + maillot + aisselles	39.50 €

Supplément forfait

Maillot intégral	11.20 €
Maillot brésilien	4.10 €

Tarif étudiant: -10% sur les prestations épilations

LA BULLE DE BIEN-ÊTRE

INSTITUT

Accordez-vous des pauses pour lâcher prise !

vous propose également tous les bienfaits de son Espace Balnéo :

- sauna
- hammam
- jacuzzi
- douche massante
- salle de relaxation

Toutes les prestations institut sont assurées par nos esthéticiennes diplômées.

LA BULLE DE BIEN-ÊTRE

Pour vos rendez-vous 02 43 59 29 99

L'Aquabulle - Rue du Cdt Cousteau - 53000 LAVAL
Accueil 02 43 59 29 99 / www.aquabulle.fr

L'AquaBulle

LA BULLE DE BIEN-ÊTRE

INSTITUT

Pour tous nos soins, nous utilisons les produits Charme d'Orient. 100% naturels

SOINS DU VISAGE

Soin junior -18 ans (35 mins)	31 €
Soin coup d'éclat	38 €
Soin peau sensible/ hydratant	46 €
Soin régénérateur/ nourrissant ou purifiant	50 €
Soin revitalisant, traits marqués et fatigués	70 €
Soin jeunesse, cernes et raffermissant	75 €
Soin spécifique contours des yeux	35 €
Soin homme	50 €

MISE EN BEAUTÉ

Maquillage de jour	21 €
Maquillage de soir	27 €
Maquillage mariée + essai	42 €
Cours d'auto-maquillage	35 €
Teinture sourcils	12 €
Teinture cils	17 €

SOINS DU CORPS

Gommage corps + hydratation	35 €
Gommage corps oriental (Hammam-gommage-huile d'argan)	45 €
Soin complet du dos relaxant (gommage-enveloppement-modelage, 45mn)	45 €
Soin complet du dos purifiant (gommage-enveloppement-extraction comédons-masque-modelage, 45mn)	47 €
Soin anticellulite / raffermissant	30 €
Soin jambes légères	30 €

Aux portes du désert 1h ..... 58 €
Evasion pour une beauté nomade.
(gommage aux céréales, enveloppement au miel et à la gelée royale, puis application du beurre de karité)

Aux sources du Bio 1h ..... 58 €
Escapade naturelle.
(gommage aux pois chiche, enveloppement au Rassoul et application d'huile d'Argan)

Cérémonie du Bain Turc 1h ..... 60 €
Invitation à la plénitude et à la sérénité.
(douche nacrée, hammam, gommage au savon noir avec gant de Kessa, modelage relaxant sous nuage de mousse)

Rituel du Sauna 1h30 ..... 80 €
Libérer le corps de ses toxines pour un bien-être immédiat.
(sauna, gommage aux cristaux de sel, modelage à l'huile tiède)

Mille et une nuit 1h30 ..... 87 €
Escapade enveloppante pour le visage et le corps.
(hammam, gommage à la Pierre d'Alun, enveloppement au Rassoul, application d'huile de dattier et soin visage)

Rituel du Hammam 2h ..... 98 €
Voyage au cœur du Maroc pour un soin subtil aux notes poudrées.
(douche nacrée, hammam, gommage au savon noir, enveloppement au Rassoul, modelage au beurre d'Argonier ou au lait à la fleur d'oranger)

MODELAGES RELAXANTS

Visage/nuque/épaules/cuir chevelu (30 mn) ..... 25 €
Détendez-vous avec des manœuvres d'effleurages et d'étirements pour un lâcher prise total.

Femme enceinte 1h ..... 50 €
Technique permettant d'assouplir et d'étirer les tissus stimulés pendant la grossesse, harmoniser et équilibrer le corps et l'esprit entre maman et bébé.

Californien 1h ..... 58 €
Retrouvez bien-être et sérénité, avec ce modelage de l'ensemble du corps et ses manœuvres lentes et enveloppantes.

Instinctif personnalisé 1h ..... 58 €
Adapté à chacun, selon votre état d'esprit et corporel du moment.

Balinais 1h15 ..... 68 €
Apporter un équilibre parfait entre le corps et l'esprit, réalisé avec des manœuvres douces et toniques sur le corps entier.

Suédois 1h15 ..... 68 €
Manœuvres toniques et profondes recommandées aux personnes actives recherchant une décontraction musculaires global et ciblée.

Ayurvédique 1h15 ..... 68 €
Manœuvres toniques et profondes recommandées aux personnes actives recherchant une décontraction musculaires global et ciblée.

Pierres chaudes 1h15 ..... 70 €
Grâce à la chaleur des pierres de basalte, apporter à votre corps une relaxation profonde.

A la minute ..... 1€/le minute

LES ESCALES BIEN-ÊTRE (1/2 journée)

avec l'accès à la balnéo (hammam, sauna, jacuzzi, douche chromothérapie/hydro-massant, salle de relaxation)

Choisissez votre prestation en complément de l'accès à la balnéo.

	Solo	Duo
Balnéo + Soin du dos relaxant (1h)	64 €	128 €
Balnéo + Soin visage (1h) *(peau sensible ou hydratant ou purifiant)*	65 €	130 €
Balnéo + Modelage du corps (1h) *(Californien ou Instinctif)*	75 €	150 €
Balnéo + Modelage du corps (1h15) *(Balinais, Suédois, Ayurvédique, Pierres chaudes)*	85 €	170 €

Entrée balnéo + modelage express 15mn ..... 31.80 €
(dos ou visage ou jambes)

2.1. Evènementiel

5. RESSOURCES HUMAINES

SOMMAIRE

5.1. Effectifs (CDI et CDD) au 31 décembre 39
5.2. Charges de personnel 39
5.3. Organisation du travail (au 31 décembre) 39
5.4. Durée du travail 40
5.5. Rémunérations 40
5.6. Embauche de personnes à handicap 40
5.7. Accueil des étudiants 40
5.8. Pyramide des âges 41
5.9. Formation professionnelle 41
5.10. Prévention de la pénibilité au travail 42
5.11. Accords collectifs applicables chez ESPACEO 43
5.12. Egalité Hommes/Femmes 43

5.1. Effectifs (CDI et CDD) au 31 décembre

Effectifs	Directeur	Equipe Bassins	Equipe Accueil Gestion	Equipe Forme	Equipe technique	Total
2021	1	14	5	0	1	21
2022	0	14	6	0	1	21

Effectifs	CDI	CDD	Total	Équivalent Temps plein
2021	19	4	23	19,75
2022	18	3	21	18,17

5.2. Charges de personnel

Détail des charges	Année 2022
Salaires et traitements	520.050 €
Ménage sous-traité	185.032 €
Gardiennage sous-traité	12.877 €
Total	717.959 €

5.3. Organisation du travail (au 31 décembre)

(*) Équivalent Temps Plein

5.4. Durée du travail

La durée du travail est de 35 heures hebdomadaires en moyenne ou 1 607 heures pour un salarié à temps plein en annualisation du temps de travail. Certains postes sont à temps partiel.

5.5. Rémunérations

La politique de rémunération repose sur les principes de reconnaissance de la performance et de recherche de l'équité. C'est sur la base de cette évaluation que sont décidées les évolutions salariales. L'ensemble du personnel a été reçu lors d'un entretien annuel au mois de décembre 2021 au titre du travail fourni au cours de l'année 2021.

5.6. Embauche de personnes à handicap

Une entreprise doit favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées dans le respect de la loi.
Les spécificités de notre secteur d'activités nous contraignent particulièrement dans l'embauche de salariés handicapés.

Les critères de la l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) évoluent en 2020 ; Ils sont désormais appréciés au niveau de l'entreprise et non plus de l'établissement.
En 2021, ESPACEO n'atteint pas le seuil de 6% et a ce titre, est assujetti au versement de la taxe handicap en 2022 au titre de l'année 2021.
En revanche, comme depuis plusieurs années, nous avons recours à des prestataires ESAT tel que l'ADAPEI, ce qui nous a permis d'obtenir des unités déductibles.

5.7. Accueil des étudiants

Afin de faciliter la transition entre le monde scolaire et la vie active, nous intégrons chaque année des étudiants. C'est une action importante car elle constitue une véritable force de travail à prendre en compte.

Nous ouvrons systématiquement nos offres d'emploi estivales aux étudiants (animation bassins, accueil).

De plus, l'établissement accueille régulièrement des stagiaires (notamment BPJEPS AAN).

Par ailleurs 3 alternants ont été intégrés depuis la rentrée scolaire 2022 sur les métiers de Maître-Nageur Sauveteur, d'Esthétique et Service Accueil-Vente.

5.8. Pyramide des âges

Âge	Cadres			Employés et Techniciens			Toutes catégories		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Total de 55 à 64 ans	0	0	0	0	1	1	0	1	1
Total de 35 à 44 ans	0	0	0	3	0	3	3	0	3
Total de 25 à 34 ans	0	0	0	2	3	5	2	3	5
Total - de 25 ans	0	0	0	5	7	12	5	7	12
Total 02201 - ESPACEO LAVAL	0	0	0	10	11	21	10	11	21

5.9. Formation professionnelle

Pour renforcer les compétences métiers et développer la professionnalisation des équipes, les efforts de formation pour l'année 2022 ont porté particulièrement sur les thèmes suivants :

Formations obligatoires

> Recyclage du diplôme PSE 1 et PSE 2.
> Equipier de Première Intervention

Formations Interfaces Clients

> Sens Client

Formation Métiers

> Formation BNSSA

5.10. Prévention de la pénibilité au travail

Eléments constitutifs de la pénibilité

La pénibilité se caractérise par une exposition du travailleur à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail.

Dix facteurs de pénibilité sont réglementairement définis.

Contraintes physiques marquées

- **Manutentions manuelles de charges**, c'est-à-dire toute opération de transport ou de soutien d'une charge dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement, qui exige l'effort physique d'un ou de plusieurs travailleurs
- **Postures pénibles** définies comme positions forcées des articulations
- **Vibrations mécaniques** transmises aux mains et aux bras et celles transmises à l'ensemble du corps

Environnement physique agressif

- **Agents chimiques dangereux**, y compris les poussières et les fumées
- Activités exercées en **milieu hyperbare**
- **Températures extrêmes**
- **Bruit**

Rythmes de travail

- **Travail de nuit** sous certaines conditions
- **Travail en équipes successives alternantes**, communément appelé travail posté (comme par exemple les 3 x 8 ou 2 x 12)
- **Travail répétitif** caractérisé par la réalisation de travaux impliquant l'exécution de mouvements répétés, sollicitant tout ou partie du membre supérieur, à une fréquence élevée et sous cadence contrainte

En 2022, aucun salarié de l'Aquabulle n'est exposé à des facteurs de pénibilité au-delà de certains seuils.

5.11. Accords collectifs applicables chez ESPACEO

- Accord d'intéressement, société ESPACEO, du 30 juin 2022
- Accord de participation, société ESPACEO, du 30 juin 2022
- ACCORD INSTITUANT LE PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE DE ESPACEO du 28 juillet 2022
- ACCORD INSTITUANT LE PLAN D'EPARGNE RETRAITE COLLECTIF (PER COL) DE LA SOCIÉTÉ ESPACEO du 28 juillet 2022

5.12. Egalité Hommes/Femmes

La loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel a créé l'index de l'Egalité Professionnelle Femmes-Hommes. Depuis le 1er mars 2020, toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent chaque année, au plus tard le 1er mars au titre de l'année précédente, publier les résultats de cet index et mettre en place des mesures correctives si nécessaire.
Cet index compte 4 grands critères :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Au titre de l'année 2022, ESPACEO obtient un total de 71 points sur 100.

Au moment de la rédaction de cette partie du Rapport Annuel, en application des dispositions légales, des mesures correctives ont été mises en place via une décision unilatérale de l'employeur en date du 1er mars 2023.

6. COMMUNICATION

SOMMAIRE

6.1. Communication 2022 44
6.2. Page Facebook 45
6.3. Le site internet 46
6.4. GRC 46
6.5. Quelques exemples de supports de communication 50

6.1. Communication 2022

Le plan d'action pour l'année 2022 s'articule autour de cinq opérations de communication.

En 2022, de nouveaux formats de mécaniques et de campagne ont été testés : jeu avec obligation d'achat (janvier), animation des équipements (juillet) ou encore campagne rattachée à une offre exceptionnelle globale (mai). Ces différentes mécaniques nous ont permis d'affiner les leviers dédiés à chaque campagne, notamment en n'incluant pas systématiquement de module Spread afin de mesurer davantage les performances.

L'ensemble des campagnes a obtenu des performances satisfaisantes, bien que nous ne puissions pas comparer une campagne avec obligation d'achat et une campagne d'instant gagnant.

Tout comme l'année dernière, la newsletter a été un canal privilégié pour la communication directe avec nos clients abonnés. En complément des emailings diffusés dans le cadre des opérations de communication, ce sont quinze newsletters qui ont été envoyées à la clientèle afin de mettre en avant notre dynamique d'animation.

En termes de retombées presse, Aquabulle a été mentionné dans 3 articles, soit 6 en moins comparé à l'année 2021. La presse locale (notamment *Actu.fr, Ouest France*) est positive sur le fonctionnement du centre et de ses équipes et a par conséquent proposé régulièrement le relais de son actualité comme les activités proposées sur le centre ou encore la variation des tarifs proposés.

6.2. Page Facebook

www.facebook.com/laquabulle53

La page Facebook a été, avec le site internet, le principal canal de communication avec la clientèle. En quelques chiffres :

- Couverture organique de la page Facebook : 158 938, soit +7% vs N-1 à date
- 2 111 followers : 82% de femmes contre 18% d'hommes
- 233 nouveaux followers : +173 followers nets, soit +65% vs N-1 à date
- 140 publications, soit +140 vs N-1 à date
- Visites sur la page Facebook : 17 922 soit + 117,5 vs N-1 à date
- Nouvelles mentions "J'aime" de la page : 194, soit +43 vs N-1 à date

- La répartition des vues est de 15 K, dont 42% qui constituent les vues de 15 secondes. Les vues de 15 secondes s'élèvent quant à elles à 6 K, et 2 % d'entre elles constituent les vues de 1 minute. Nous calculons une durée de vue moyenne des vidéos de 0:08, avec une source de trafic qui provient principalement des followers à 48% contre 21% de recommandations.

6.3. Le site internet

Les statistiques sur le site web en 2022 sont les suivants :

Indicateurs	2021	2022	Evol. vs N-1
Nombre de sessions	69 K	96 K	+39%
Nombre d'utilisateurs	43 K	63 K	+43%
Pages vues par session en moyenne	3,37	3,24	-3,85%
Temps moyen passé sur le site (en minutes)	2:01	1:55	-22,5%
Appareils utilisés (en %)	Mobile : 75 Ordinateur : 21 Tablette : 3	Mobile : 81 Ordinateur : 17 Tablette : 2	
Sources d'acquisition	1- Moteurs de recherche (référencement naturel) 2- Trafic direct 3- Meta Ads	1- Moteurs de recherche (référencement naturel) 2- Trafic direct 3- Facebook	

6.4. GRC

Pour rappel, l'UCPA a racheté auprès de SPIE Batignolles les huit centres Espacéo fin 2021/début 2022.

Suite à ce changement de délégation, il a fallu procéder à une phase de transition. Nous avons donc réalisé cinq grandes opérations en 2022, soit deux de plus qu'en 2021. Nous comptons à ce jour, 7 491 prospects dans notre base de données.

- **Campagne de janvier 2022**

> **Univers :** Balnéo
> **Thématique :** Offre exceptionnelle sur l'abonnement balnéo annuel
> **Objectif :** Faire abonner/se réabonner les clients sur l'abonnement balnéo annuel
> **Opération de communication :** "Après l'effort, le réconfort !"

> **Diffusion**
Cette communication a été relayée par :
- un affichage dans le centre
- une landing page
- une opération Spread (newsletter + code promo)
- un post Facebook
- une campagne Facebook Ads

> **Chiffres clés**

STATISTIQUES DE LA CAMPAGNE			
Nouveaux abonnés	Nombre total d'abonnés	% de nouveaux	
13	44	29,55	
MAILING ABONNÉS SPREAD			
Nombre de mails envoyés	Nombre de mails lus	Taux d'ouverture	Taux de clics
611	303	50%	10%
COMPORTEMENT LANDING PAGE			
Vues	Vues uniques	Temps moyen passé sur la page	Taux de rebond
1 077	824	00:29	64%
STATISTIQUES FACEBOOK ADS			
Impressions	Taux de clics	Taux d'engagement	
134 357	0,83%	0,03%	

- **Campagne de mai 2022**

> **Univers :** Aquatique
> **Thématique** : Opération entrées à 1€ sur tirage au sort
> **Objectif** : Générer de l'embasement et attirer du nouveau public lors du week-end des 14 et 15 mai
> **Opération de communication :** "Ma piscine s'anime !"

> **Diffusion**

Cette communication a été relayée par :

- un affichage dans le centre
- une landing page
- une opération Spread (newsletter + code promo)
- un post Facebook
- une campagne Facebook Ads

> **Chiffres clés**

STATISTIQUES DE LA CAMPAGNE				
Participants	Nouveaux profils	% de nouveaux profils	Gagnants	Gagnants ayant retiré leur gain
338	199	59%	197	73
MAILING ABONNÉS SPREAD				
Nombre de mails envoyés	Nombre de mails lus	Taux d'ouverture	Taux de clics	
681	323	49%	10,5%	
COMPORTEMENT LANDING PAGE				
Vues	Vues uniques	Temps moyen passé sur la page	Taux de rebond	
1 896	1 544	01:20	71%	
STATISTIQUES FACEBOOK ADS				
Impressions	Taux de clics	Engagements	Taux d'engagement	
294 593	0,63%	45	0,02%	

- **Campagne de juillet 2022**

> **Univers :** Tous
> **Thématique** : Animation des équipements
> **Objectif** : Attirer de nouveaux clients en capitalisant sur les équipements lors de la période estivale, afin de les fidéliser et d'enrichir la base de données clients/prospects.
> **Opération de communication** : "L'été est là, nous aussi !"

> **Diffusion**

Cette communication a été relayée par :

- un affichage dans le centre
- une landing page
- une opération Spread (newsletter + code promo)
- un post Facebook
- une campagne Facebook Ads
- un affichage urbain de 2m² JC Decaux
- un visuel en une sur *Ouest France*

> **Chiffres clés**

STATISTIQUES DE LA CAMPAGNE			
Participants	Nouveaux profils	% de nouveaux profils	Gagnants
220	187	85	61

MAILING ABONNÉS SPREAD			
Nombre de mails envoyés	Nombre de mails lus	Taux d'ouverture	Taux de clics
786	407	52%	7%

COMPORTEMENT LANDING PAGE			
Vues	Vues uniques	Temps moyen sur la page	Taux de rebond
2 327	1 753	00:50	78%

STATISTIQUES FACEBOOK ADS			
Impressions	Nombre de clics	Taux de clics	Taux d'engagement
212 770	2 004	0,94%	0,05%

- **Campagne de septembre 2022**

> **Univers :** Aquatique et fitness
> **Thématique** : Mise en avant des activités avec offre commerciale à l'occasion de la rentrée
> **Objectif** : Inciter à l'abonnement/réabonnement aux activités aquatiques, natation et fitness
> **Opération de communication :** "Chez nous, + de possibilités !"

> **Diffusion**
Cette communication a été relayée par :
- un affichage dans le centre
- une landing page
- une opération Spread (newsletter + code promo)
- un post Facebook
- une campagne Facebook Ads
- une diffusion radio sur *France Bleue Mayenne*

> Chiffres clés

MAILING ABONNÉS SPREAD			
Nombre de mails envoyés	Nombre de mails lus	Taux d'ouverture	Taux de clics
765	418	56%	16%
COMPORTEMENT LANDING PAGE			
Vues	Vues uniques	Temps moyen passé sur la page	Taux de rebond
1 581	1 200	00:46	46%
STATISTIQUES FACEBOOK ADS			
Impressions	Nombre de clics	Taux de clics	Taux d'engagement
114 695	1 303	1,14%	0,04%

- **Campagne de novembre 2022**

> **Univers :** balnéo
> **Thématique** : Lumière sur la balnéo avec remise promotionnelle
> **Objectif** : Accroître la notoriété de l'espace balnéo
> **Opération de communication :** "En balnéo"

> **Diffusion**
Cette communication a été relayée par :
- un affichage dans le centre
- une landing page
- une opération Spread (newsletter + code promo)
- un post Facebook
- une campagne Facebook Ads
- une diffusion radio sur *France Bleue Mayenne*

> **Chiffres clés**

MAILING ABONNÉS SPREAD			
Nombre de mails envoyés	Nombre de mails lus	Taux d'ouverture	Taux de clics
741	356	48%	10%
COMPORTEMENT LANDING PAGE			
Vues	Vues uniques	Vues sur la page "Tarifs Balnéo"	Taux de rebond
1 446	1 113	1 130	59%
STATISTIQUES FACEBOOK ADS			
Impressions	Nombre de clics	Taux de clics	Taux d'engagement
309 691	1 746	0,56%	0,03%

6.5. Quelques exemples de supports de communication

7. QUALITÉ DE SERVICES

SOMMAIRE

7.1. Qualité d'accueil 52
7.2. Satisfaction clients 53
7.3. Qualité de l'eau 53
7.4. Qualité de l'air 54
7.5. Commission de sécurité 54

7.1. Qualité d'accueil

Dans le respect du cadre fixé les années précédentes, le plan de formation ESPACEO a été reconduit au sein d'UCPA selon les dispositions ci après:

L'accueil et l'écoute du client

- Formation « Sens client »
- Formation « Gestion des conflits »
- Formation « Offre de services »

La sécurité

- Mise en place de révisions Secourisme pour les Maîtres-Nageurs lors de chaque arrêt technique semestriel ; ces interventions sont assurées par l'UDSP 53.
- Mise en place de formation SST pour les responsables ainsi que les hôtesses.
- Formation EPI (Equipiers de Première Intervention)
- Formation « arbres des causes » prévention des accidents du travail »
- Habilitation électrique
- Formation Gestes et Postures

Technique métiers

- Animation de cours collectifs
- Formation aux concepts d'Aquagym (exemple : Aquadynamic)

Par ailleurs, soucieux de la qualité d'information transmise aux clients, une série de messages sono sont passés régulièrement, aux moments clés des créneaux « baignade » : rappel du port de la tenue de bain règlementaire, vigilance des parents quant à l'hygiène des tout-petits, annonce de la sortie prochaine des bassins, etc...

7.2. Satisfaction clients

Plusieurs moyens sont mis en place pour permettre aux usagers d'exprimer leurs questions, réclamations et suggestions : courrier, e-mail, messagerie instantanée, google, etc. Cette communication est prise en compte et des réponses sont apportées.
Avec Internet, le parcours client n'a jamais été aussi fragmenté. Nos clients accèdent à un vaste écosystème numérique avec leurs smartphones, ordinateurs portables, assistants vocaux et plus encore. Ils recherchent un produit ou un service sur Google ou Bing, consultent les avis client sur Facebook ou sur Guide Piscine.

Voici les données récupérées sur Uberall :

Notes et avis clients sur Internet :

86 notes attribuées sur Facebook et Google en 2022, pour une note moyenne de **3,6/5** (vs 4,1/5 en 2021).

7.3. Qualité de l'eau

L'équipement technique nous a permis d'assurer la conformité physico-chimique de l'ensemble des résultats de l'année 2022.
Pour rappel, le contrôle de la conformité physico-chimique de l'eau fait l'objet de 2 analyses quotidiennes obligatoires, ainsi que d'un contrôle mensuel aléatoire par un laboratoire indépendant mandaté par l'Agence Régionale de la Santé (exemple de rapport en annexe). Les éventuelles anomalies relevées nous sont communiquées dans la journée et les corrections effectuées immédiatement.
La surveillance des paramètres réglementaires concernant la qualité d'eau des bassins s'effectue plus techniquement en continu par des automates toutes les quatre minutes.

Les analyses quotidiennes faites par le prestataire technique de l'établissement permettent de contrôler non seulement les teneurs en désinfectant et le Ph de l'eau mais aussi le bon fonctionnement de ces automates et ainsi prendre les mesures si nécessaire.

Les rapports d'analyses de la qualité de l'eau sont joints dans le chapitre 11.

7.4. Qualité de l'air

L'entretien de la Centrale de Traitement d'Air est assuré par notre prestataire technique. Il consiste essentiellement au remplacement des filtres, au contrôle des moteurs et de la tension des courroies d'entraînement.
Afin d'en connaître la teneur et de préserver la santé du personnel les analyses de l'air sont effectuées durant l'année (par la société Inovalys)

Les rapports d'analyses de la qualité de l'air sont joints dans le chapitre 11

7.5. Commission de sécurité

La dernière Commission de sécurité a eu lieu le 05/10/2021. Cette dernière a présenté un avis favorable.

8. COMPTE RENDU TECHNIQUE

SOMMAIRE

8.1. Énergie et produits de traitement d'eau 56

8.2. Rapport technique 57

8.3. Contrôles réglementaires 59

8.4. Prestations faisant l'objet de conventions avec des tiers 60

8.1. Énergie et produits de traitement d'eau

Consommation d'électricité (en KWh)

2021	2022
1.204.781	1.307.046

Consommation de gaz (en m³)

2021	2022
125.777	129.264

Consommation de gaz (en MWh)

2021	2022
1.473	1.493

Consommation d'eau totale (en m³)

2021	2022
21608	24060

Consommation en chlore (Hypochlorite de soude en l)

2021	2022
19.657	23.305

Consommation en PH- (Acide sulfurique en l)

2021	2022
2737	3327

8.2. Rapport technique

Détail des travaux d'entretien journalier

La qualité d'un équipement aquatique est soumise à un respect strict des opérations courantes d'entretien techniques :

- Contrôle visuel de l'aspect de l'eau des bassins
- Analyse physico-chimique de l'eau des bassins et relevés sur le carnet sanitaire (suivi des dérives éventuelles et correction)
- Contrôle de la température de l'eau des bassins et report sur le carnet sanitaire
- Lavage des filtres à sable pour le traitement de l'eau des bassins
- Nettoyage des préfiltres
- Vérification des niveaux des bacs tampons
- Vérification des injections de produits par le régulateur et réglage si nécessaire
- Appoint si nécessaire des bacs de stockage de produits
- Appoint d'eau et renouvellement des bassins
- Relevés des consommations d'eau et report sur le carnet sanitaire (hebdo)
- Relevés des températures de chauffage et eau chaude et contrôle du bon fonctionnement des installations de chauffage (hebdo)
- Transcription sur la main courante de toutes les actions et tous les dysfonctionnements.

Détail des travaux « Arrêt technique »

- Rappel : deux arrêts techniques semestriels réglementaires :
- Hiver 2022 : du 21/02/22 au 27/02/22 inclus
- Eté 2022 : du 29/08/22 au 04/09/22 inclus (sans vidange)
- Vidange des bassins
- Nettoyage et désinfection des bassins
- Nettoyage complet et désinfection des bacs tampons
- Vérification des circuits hydrauliques
- Nettoyage des espaces techniques
- Inspection et remplacement des éclairages subaquatiques
- Inspection des grilles de fonds de bassins
- Remise en eau des bassins et remise en service de l'ensemble du traitement des bassins (étalonnage, contrôle des paramètres…)
- Remise en service des organes de chauffage des bassins
- Maintenance du toboggan aquatique
- Vérification des installations par les bureaux de contrôle.

Détail des interventions 2022

Janvier

> remplacement des batteries de l'alarme intrusion

Février

> Arrêt technique la dernière semaine de février.
> Entretien et étanchéité toiture.
> Maintenance du poste HT
> Nettoyage des gaine ventilation.
> Remplacement brides de fond bassins intérieur.
> Remplacement des lampes UV.

Mars

> Remplacement des mitigeurs en balnéo.
> Remplacement d'une pompe circuit chauffage CTA.

Avril

> Réfection blower balnéo.

Mai

> Réfection de carrelages du bassin extérieur 1
> Remplacement de la centrale intrusion.
> Réparation de menuiserie suite effraction.

Juin

> Remplacement d'un déclencheur manuel

Août

> Réfection de peinture en balnéo.
> Réfection de carrelage plage bassin intérieur
> Entretiens sur les chaudières de production d'ECS et bassins
> Arrêt technique, pas de vidange sur les bassins, arrêté préfectoral, restriction d'eau.
> vidange du bac tampon et nettoyage-désinfection.
> Curage canalisation eau usées.

Septembre

> Réalisation d'ossature de dômes en toiture.

Novembre :

> Remplacement de gaines sur ventilation CTA.
> Réfection gaines CTA.

Décembre :

> Réfection de peinture suite remplacement BAES

8.3. Contrôles réglementaires

L'ensemble des contrôles réglementaires ont été réalisés au cours de l'année 2022 :

Nature contrôle réglementaire	Organisme	Date réalisation contrôle
Désenfumage, centrale et alarmes incendie, extincteurs	R2S	21/02/2022
Contrôle de conformité des installations électriques	Socotec	22/02/2022
Contrôle des installations de gaz	Socotec	22/02/2022
Contrôle ascenseur	Socotec	03/06/2022
Contrôle des débits d'air (CTA)	Cofely	
Contrôle de la qualité de l'air	INOVALYS NANTES	05/09/2022
Contrôle de la qualité ECS	LDA LAVAL	03/05/2022

8.4. Prestations faisant l'objet de conventions avec des tiers

Nom de l'organisme	Nature de la convention	Date fin de convention
ENGIE SOLUTIONS	Entretien et maintenance technique	30/04/2023
GSF	Nettoyage des locaux	03/2024
SOCOTEC	Contrôles et vérifications des équipements	12/2023
ADAPEI	Entretiens des espaces verts	12/2022
MEDIAVEA	Diffusion musicale	12/2023
ANJOU SECURITE	Intrusion et télésurveillance	12/2023
ERYMA	Télésurveillance	12/2023
THYSSENKRUPP	Maintenance ascenseur	07/2023
FARAGO LE CARRE	Désinsectisation et dératisation	12/2023
CHUBB	SSI	11/2022
R2S	Extincteurs, BAES, désenfumage	04/2023
SOA	Pompage des boues hydrocarbures du parking	12/2023
LOOMIS	Collecte et transport de fonds	06/2023
MAXICOFFEE	Distributeurs de produits de snacking et boissons	2025
TOPSEC	Distributeur articles de piscine	04/2026
SERVICEO	Maintenance fontaine à eau	12/2023
CGS	Gardiennage	10/2023
ELISATH	Contrôle d'accès	02/2025

9. RÉSULTATS FINANCIERS

SOMMAIRE

9.1. Produit 63

9.2. Charges 63

9.3. Bilan 64

Vous trouverez ci-dessous le compte de résultat de l'année 2022.
Une présentation de celui-ci a été faite en regard de l'année 2021.

AQUABULLE - COMPTE DE RESULTAT DE LA DSP

Valeurs en Euros Hors Taxes

Exercice 2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	2022	2021
Entrées publiques	314 988 €	148 318 €
Cours et Animations	219 929 €	119 888 €
Recettes Balnéo	100 766 €	52 888 €
Scolaires	482 596 €	361 844 €
Autres recettes	- 3 383 €	115 060 €
Produits constatées d'avances	80 909 €	- 84 202 €
Total CA de l'Exploitation	**1 195 805 €**	**713 797 €**
Subventions d'exploitation	1 119 011 €	1 042 122 €
Subventions d'exploitation	**1 119 011 €**	**1 042 122 €**
TOTAL DES PRODUITS	**2 314 815 €**	**1 755 919 €**

CHARGES D'EXPLOITATION		
Personnel	717 959 €	426 504 €
Dont : Espacéo	520 050 €	325 069 €
Ss traitance nettoyage + gardiennage	197 909 €	101 435 €
Fonctionnement technique		
Eau	36 482 €	30 759 €
Electricité	135 200 €	119 641 €
Gaz	12 235 €	95 064 €
Maintenance	114 813 €	89 815 €
Analyse de l'eau - Produits	7 158 €	6 962 €
Grosses réparations, Entretiens & aménagements	84 421 €	28 468 €
Promotion (publicité + plaquettes + déco ...)	36 849 €	13 528 €
Assurances	5 854 €	16 019 €
Autres frais divers	96 733 €	13 965 €
Services Communs de la Société	234 949 €	274 439 €
Entretien des exterieurs	9 978 €	10 398 €
Impôts & taxes	26 029 €	12 115 €
TOTAL DES CHARGES DIRECTES	**1 518 661 €**	**1 137 676 €**

Page 1

AMORTISSEMENTS & FRAIS FINANCIERS		
Amortissements	293 456 €	326 204 €
Frais financiers	- €	33 341 €
TOTAL AMORTISSEMENTS & FRAIS FINANCIERS	**293 456 €**	**359 545 €**
RESULTAT COMPTABLE	**502 699 €**	**258 699 €**
Coût financier	- 816 €	- 15 489 €
RESULTAT DE LA DSP	**501 883 €**	**243 210 €**

9.1. Produit

On notera au titre de l'exercice 2022 une hausse significative des recettes liées aux différents univers. Cette hausse est marquée par le retour à un exercice quasi de pleine exploitation mais ralentit par les nombreuses incertitudes post covid et - climatiques, géopolitiques, économiques et sociales - qui ont impacté cette reprise.

9.2. Charges

Les charges s'élèvent à 1 518 661 €HT.

L'analyse des variations avec l'exercice 2021 n'est pas pertinente cette année du fait des fermetures à répétition au cours de l'année antérieure faisant de nouveau exception pour l'exercice 2022.

9.3. Bilan

AQUABULLE - DETAILS

Valeurs en Euros Hors Taxes

	Montant	Qte	HT
DETAIL SUBVENTION			
Subvention non soumise à TVA			
Facturation semestre 1	522 237 €	1	522 237 €
Facturation semestre 2	522 237 €	1	522 237 €
Subvention soumise à TVA			
Facturation semestre 1	37 268 €	1	37 268 €
Facturation semestre 2	37 268 €	1	37 268 €
Total Subvention d'Exploitation:			**1 119 011 €**

RESULTAT EN CUMULE DE LA DSP DE 2005 à 2019	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
- 1 447 446 €	- 237 114 €	- 88 790 €	- 83 946 €	- 68 020 €	- 55 386 €	243 210 €	501 883 €

COMMENTAIRES

Au 31/12/2022 l'ensemble des SFE dues au titre de l'année ont été régées avec quelques ajustements au titre des SFE scolaires et des SFE crèches et clubs.

Le cout des fonds propres injectés dans l'opération pour rembourser l'emprunt est évalué pour 2022 à :

Montant des fonds propres affectés :	16 321 €
Taux des fonds propres ramené à celui de l'emprunt bancaire :	5%
Charges financières :	816 €

10. PROJECTION D'ACTIVITÉS 2023

SOMMAIRE

10.1. Budget prévisionnel 2023 65

Durant la période de rédaction du présent rapport annuel courant du 1er trimestre 2023 et seulement depuis le 30 novembre 2022, Espacéo est informé par Laval Agglomération du transfert en régie directe à date du 21 avril 2023 du centre aquatique Aquabulle.
La projection d'activité se limite au budget prévisionnel dans un contexte de mission d'expertise définie d'un commun accord par une lettre de mission du 17 juillet 2022 initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2022, reconduite jusqu'en avril 2023 à l'approche de fin de la durée de contrat de Délégation de Service public.

10.1. Budget prévisionnel 2023

Le budget prévisionnel 2023 ci-dessous a été établi en septembre 2022 dans un contexte de pré rapport d'expertise datant du 6 septembre 2022 et selon les termes de l'article 66 du contrat de concession: *« Le concédant et le concessionnaire définiront en commun les travaux éventuellement nécessaires à la remise de la piscine de Laval dans un état normal d'entretien compte tenu de l'âge et à la charge du concessionnaire »*

AQUABULLE - COMPTE DE RESULTAT PREVISIONEL DE LA DSP
Valeurs en Euros Hors Taxes
Exercice 2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	2023
Entrées publiques	73 965 €
Cours et Animations	31 684 €
Recettes Balnéo	29 974 €
Scolaires	203 097 €
Autres recettes	- €
Produits constatées d'avances	- €
Total CA de l'Exploitation	**338 721 €**
Subventions d'exploitation	474 637 €
Subventions d'exploitation	**474 637 €**
TOTAL DES PRODUITS	**813 357 €**

CHARGES D'EXPLOITATION	
Personnel	283 760 €
Dont : Espacéo	225 554 €
Ss traitance nettoyage + gardiennage	58 206 €
Fonctionnement technique	
Eau	11 953 €
Electricité	70 008 €
Gaz	26 922 €
Maintenance	63 011 €
Analyse de l'eau - Produits	- €
Grosses réparations, Entretiens & aménagements	44 209 €
Promotion (publicité + plaquettes + déco ...)	7 726 €
Assurances	3 900 €
Autres frais divers	27 742 €
Services Communs de la Société	97 077 €
Entretien des exterieurs	3 100 €
Impôts & taxes	- €
TOTAL DES CHARGES DIRECTES	**639 467 €**

AMORTISSEMENTS & FRAIS FINANCIERS	
Amortissements	17 774 €
Frais financiers	- €
TOTAL AMORTISSEMENTS & FRAIS FINANCIERS	**17 774 €**
RESULTAT COMPTABLE	**156 116 €**
Coût financier	- 73 €
RESULTAT DE LA DSP	**156 043 €**

11.
ANNEXES

SOMMAIRE

11.1. Inventaire au 31/12/22 70
11.2. Rapport d'analyses d'air 74
11.3. Rapports d'analyses d'eau 76
11.4. Exemple de rapport d'analyses de l'ARS 79

11.1. Inventaire au 31/12/22 (selon liste courrier du 21/03/2022)

CATÉGORIE	DÉSIGNATION	Nbre	Date achat	Prix ut	Valeur comptable	Valeur Vénale	Etat du bien
Matériel Aquagym	vélo aquatique	13	01/2011	1 300,00 €			bon état
	sono fixe + mobile	1 + 1	11/2021	1 000,00 €	1 000,00 €	900,00 €	neuf
	enceintes	3	06/2012	800,00 €	1 600,00 €	300,00 €	ancien
Matériel Bassin (apprentissage/animation)	mannequin	4	11/2000 et 01/2020	400,00 €	1 600,00 €	1 000,00 €	bon état
	croisillon sauvetage	1	11/2000	200,00 €	200,00 €	20,00 €	ancien
	petit toboggan résine	2	2014 et 2018	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	bon état
	Structure gonflable tunnel	1	06/2021	3 200,00 €	3 200,00 €	3 000,00 €	neuf
	toboggan gonflable	1	06/2021	2 600,00 €	2 600,00 €	2 400,00 €	neuf
	Complément gonflable parcours	1	06/2021	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €	neuf
	Gonflable "walk on water"	1	06/2021	2 500,00 €	2 500,00 €	2 300,00 €	neuf
	joute gonflable	1	2014				ancien
	saut longueur gonflable	1	2014				a remplacer
	ponceau	1	03/2020	600,00 €			a remplacer
	rocher résine	2	11/2000				a remplacer
	cage	3	2012	500,00 €	1 500,00 €	600,00 €	ancien
	tableau blanc	1	06/2021	200,00 €	200,00 €	170,00 €	neuf
	lignes d'eau entrainement	5	03/2019 à 03/2022	150,00 €	750,00 €	500,00 €	bon état
	Bouée	3	01/2020	45,00 €	135,00 €	65,00 €	bon état
	machine à bulles	1	01/2012	250,00 €	250,00 €	50,00 €	ancien
Matériel Fitness	trampoline	6	01/2012	600,00 €	3 600,00 €	2 500,00 €	bon état
	podium	1	01/2012	100,00 €	100,00 €	50,00 €	bon état
Mobilier & Matériel divers bassins	transat pvc	24	01/06/2016 à 06/2020				bon état

	banc jardin pvc + + chaise	14					bon état
	fauteuil pvc	8					bon état
	chaise pvc	4					bon état
	chaise surveillance	4	11/2000	1 560,00 €	6 240,00 €	600,00 €	ancien
	chariot rangement	13		500,00 €	6 500,00 €	3 000,00 €	bon état
	appareil photo	1	01/2018	500,00 €	500,00 €	300,00 €	bon état
	Chronomètre cruciforme	1	11/2000	900,00 €	900,00 €	100,00 €	ancien
	table à langer	4	06/2019	440,00 €	1 760,00 €	1 200,00 €	bon état
	fauteuil handi	2	01/2018	1 500,00 €	3 000,00 €	500,00 €	bon état
Matériel animation extérieurs	drakkar	1		9 600,00 €	9 600,00 €	5 000,00 €	bon état
	barrières pvc	33					bon état
	maisonnette gonflable	1		2 800,00 €	2 800,00 €	300,00 €	a remplacer
	toboggan double piste gonflable	1		5 000,00 €	5 000,00 €	500,00 €	a remplacer
	pieuvre gonflable	1		2 800,00 €	2 800,00 €	500,00 €	a remplacer
	trampoline	1		1 000,00 €	1 000,00 €	400,00 €	ancien
Matériel technique	robot nettoyeur bassins	1					a remplacer
	Photomètre	1	04/2018	500,00 €	500,00 €		bon état
Mobilier & Matériel Balnéo-Institut	Nouveau sauna Nordique France	1	05/2018	14 400,00 €	14 000,00 €		bon état
	Nouveau hammam Nordique France	1	05/2018	38 400,00 €	38 400,00 €		bon état
	Nouveau jacuzzi Nordique France	1	05/2018	42 000,00 €	42 000,00 €		bon état
	fontaine à eau	1					
	lampes chauffantes	3					
	table basse tressée + fer forgé	3					bon état
	paravent fer forgé + bambous	1 + 3					a remplacer

	bain de soleil	10		655,00 €	6 550,00 €	6 000,00 €	neuf
	chaise détente	6		580,00 €	3 480,00 €	3 000,00 €	neuf
	table basse	3		330,00 €	990,00 €	800,00 €	neuf
	table	3		120,00 €	360,00 €	300,00 €	neuf
	chaise	6		300,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €	neuf
	fontaine décorative	1					bon état
	chaise visiteur institut	3					bon état
	armoire basse	1					bon état
	tabouret esthéticienne	1					bon état
	vitrine basse	1					bon état
	trolley esthéticienne	2					bon état
	table massage	4					bon état
Matériel infirmerie & sécurité	lit	1	11/2000	700,00 €	700,00 €	200,00 €	bon état
	brancard	1	11/2000	100,00 €	100,00 €		a remplacer
	plan dur	1	11/2000	300,00 €	300,00 €	150,00 €	bon état
	DSA	1	11/2000	1 200,00 €	1 200,00 €	600,00 €	bon état
	frigo	1					ancien
	talkies-walkies	10					bon état
Mobilier Accueil-Cafétéria -Terrasse	table métallique jardin	12					ancien
	chaise métallique jardin	36					ancien
	comptoir accueil	1					bon état
	fauteuil bureau	3					bon état
	caisson tiroirs	2					bon état
	banc bois	3					bon état
	fontaine à eau	1					bon état
	TV	2	12/2013	800,00 €	1 600,00 €	400,00 €	bon état
	sono centrale	1					ancien
	table bar	2					ancien
	caisse enregistreuse	1	11/2000				a remplacer
Mobilier-Matériel bureaux	bureau	3					bon état

	fauteuil bureau	4					bon état
	chaise réunion tissu + bois	28 + 12					ancien
	table réunion rectangle+trapèze	9 + 7					
	ordinateur fixe	5	2012 à 2020	800,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	bon état
	Poste caisse	2	2020				neuf
	ordinateur portable	1		800,00 €	800,00 €	200,00 €	ancien
	copieur-scan-fax -imprimante	1	06/2021				bon état
	armoire (haute & basse)	10					bon état
	Poste téléphone	5	06/2016	100,00 €	500,00 €		bon état
	caisson tiroirs	2					bon état
Locaux du personnel	casier vestiaire	34					bon état
	mini four + micro onde	1 + 1					ancien
	chaises	6					bon état
	frigo	1					bon état

11.2. Rapport d'analyses d'air

inovalys

RAPPORT D'ANALYSES N°

D220504565

Inovalys site de Nantes

La Chantrerie, Rte de Gachet - BP 52703 / 44327 NANTES CEDEX 3
Tel : 02.51.85.44.64 / contact@inovalys.fr / www.inovalys.fr

Réf. Dossier :
DE220100090

Enregistré le :	Edité le :
18/05/2022	15/09/2022 16:08

PISCINE AQUABULLE LAVAL
A l'attention de Pascal GISLOT
RUE DU COMMANDANT COUSTEAU

53000 LAVAL

Objet : Analyses d'air - Piscine AQUABULLE (Laval)

RÉCAPITULATIF

Échantillons analysés :

Références Inovalys des échantillons	Références client des échantillons
E220505871	Hall bassin Piscine Aquabulle Lieu de prélèvement : Point de prélèvement air

Résultats d'analyses hors spécifications:

Echantillon	Analyse	Résultats		Spécifications
E220505871	Chloroforme (= Trichlorométhane)	105	µg/m3	<= 63

Ce rapport d'analyse ne concerne que les produits soumis à analyse. Le site Inovalys de réalisation des analyses est indiqué en début de ligne (A: Angers, M: Le Mans, N: Nantes, T: Tours, V: Vannes, L: Lorient) et § pour la sous-traitance.La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).

inovalys

RAPPORT D'ANALYSES N°

D220504565

Réf Client : Hall bassin (Analyse d'air intérieur)

Descriptif client : Piscine Aquabulle

Prélevé le : 18/05/2022 Lieu de prélèvement : Point de prélèvement air

Par : Inovalys ANGERS QUEBRIAC Damien

N° échantillon Inovalys : E220505871 Date de réception : 19/05/2022 09:51

	Paramètres	Résultats	Unité	LQ	Spécifications	Méthode	Date analyse
	Analyse trichloramine dans l'air						
	Date et heure de pose du prélèvement	05/09/2022 09:00					
	Date et heure de dépose du prélèvement	05/09/2022 11:00					
	Durée du prélèvement	120	min				
	Débit moyen du prélèvement d'air	1560	mL/min				
	Position du prélèvement d'air :	Poste de surveillance à 1 m de hauteur					
N	Trichloramine (= Trichlorure d'azote)	< 50	µg/m3	50	<= 300	Méthode M-104 Désorpt. liquide - chromato. ionique	24/05/22
	Analyse des THM dans l'air						
	Date et heure de pose du prélèvement	18/05/2022 09:05					
	Date et heure de dépose du prélèvement	18/05/2022 11:05					
	Durée du prélèvement	120	min				
	Débit moyen du prélèvement d'air	19.7	mL/min				
	Position du prélèvement d'air :	Milieu de la piscine - poste de surveillance					
N	Bromodichlorométhane (=Dichlorobromométhane) n° Sandre : 1191	19	ng/tube	5		NF EN ISO 16017-1 TD-GC/MS	30/05/22
		5.0	µg/m3				
N	Bromoforme n° Sandre : 1122	< 5	ng/tube	5		NF EN ISO 16017-1 TD-GC/MS	30/05/22
		<2.1	µg/m3				
N	Chloroforme (= Trichlorométhane) n° Sandre : 1135	247	ng/tube	5		NF EN ISO 16017-1 TD-GC/MS	30/05/22
		105	µg/m3		<= 83		
N	Dibromomonochlorométhane n° Sandre : 1158	< 5	ng/tube	5		NF EN ISO 16017-1 TD-GC/MS	30/05/22
		<2.1	µg/m3				

Approuvé le 15/09/2022 par Pierre ABASQ ,
Responsable Labo. Biologie Environnement

Ce rapport d'analyse ne concerne que les produits soumis à analyse. Le site Inovalys de réalisation des analyses est indiqué en début de ligne (A: Angers, M: Le Mans, N: Nantes, T: Tours, V: Vannes, L: Lorient) et § pour la sous-traitance La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).

Page 2 /2

11.3. Rapports d'analyses d'eau

LDA53
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA MAYENNE

RAPPORT D'ANALYSES
n° 2205030 **09548-01**
Echantillon reçu le : 03/05/2022 12:15
Valide le : 13/05/2022

Direction du développement durable et de la mobilité

Client
Nom : ESPACEO **Commune :** LAVAL **Code client :** 38 271

Autre(s) destinataire(s) des résultats

ESPACEO
PARC DE L'AUBEPIN
RUE DU COMMANDANT COUSTEAU
53000 LAVAL

Informations fournies par le client

Motif : Surveillance eau chaude sanitaire — **Lieu :** Espaceo
Nature : Eau chaude sanitaire — **Localisation :** Fond de ballon - Vanne chaufferie
Traitement : Chloration

Informations du LDA53

Echantillon prélevé : par le LDA53 le03/05/2022 à 09:15
Modalités de prélèvement : Désinfection, purge — **Temp. eau :** 57.2 °C
Date de début d'analyse : 03/05/2022 — **Référence échantillon :** 202702

Paramètre	Résultat	Unité	Méthode
Prélèvement et mesures sur site			
(c)Echantillonnage ponctuel			FDT 90-522
Paramètres bactériologiques			
(c) Legionella spp	<10	UFC/l	NFT 90-431
(c)dont Legionella pneumophila	<10	UFC/l	NFT 90-431

Précisions sur les résultats :
e.c. : en cours d'analyse / (ne) = nombre estimé
Si 1 ou 2 (UFC/ml ouUFC/100 ml) = Non fiable statistiquement
Texte réglementaire (critères) : Selon l'arrêté du 1er Février 2010.

Seuils selon la réglementation:
Pour les Etablissements recevant du public : se référer au tableau ci-dessous

	Legionella pneumophila <1 000 UFC/L	Legionella pneumophila >=1000 UFC/L	Présence d'une flore interférente ou ininterprétable
Objectif cible	Respecté	Dépassé	Non atteint
Action	Aucune	Mettre en place des mesures	Recontrôler

Pour les Etablissements de Santé : se référer aux préconisations du CLIN

Commentaire(s) :
Legionella non detectées.

LDA53
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA MAYENNE

RAPPORT D'ANALYSES
n° 2205030 **09548-02**
Echantillon reçu le : 03/05/2022 12:15
Validé le : 13/05/2022

Direction du développement durable et de la mobilité

Client
Nom : ESPACEO **Commune :** LAVAL **Code client :** 38 271

Autre(s) destinataire(s) des résultats

ESPACEO
PARC DE L'AUBEPIN
RUE DU COMMANDANT COUSTEAU
53000 LAVAL

Informations fournies par le client

Motif : Surveillance eau chaude sanitaire
Lieu : Espaceo
Nature : Eau chaude sanitaire
Localisation : Douche accès bassin vestiaire dames mobilité réduite
Traitement : Chloration

Informations du LDA53

Echantillon prélevé : par le LDA53 le 03/05/2022 à 09:20
Modalités de prélèvement : Sans Désinfection, purge
Temp. eau : 39.3 °C
Date de début d'analyse : 03/05/2022
Référence échantillon : 202703

Paramètre	Résultat	Unité	Méthode
Prélèvement et mesures sur site			
(c)Echantillonnage ponctuel			FDT 90-522
Paramètres bactériologiques			
(c) Legionella spp	210	UFC/l	NFT 90-431
(c)dont Legionella pneumophila	210	UFC/l	NFT 90-431
dont Legionella pneumophila (Sérogroupe 1)	<10	UFC/l	Sérotypage au latex
dont Legionella pneumophila (Sérogroupe 2 à 15)	210	UFC/l	Sérotypage au latex

Précisions sur les résultats :
e.c. : en cours d'analyse / (ne) = nombre estimé
Si 1 ou 2 (UFC/ml ouUFC/100 ml) = Non fiable statistiquement
Texte réglementaire (critères) : Selon l'arrêté du 1er Février 2010.

Seuils selon la réglementation:
Pour les Etablissements recevant du public : se référer au tableau ci-dessous

	Legionella pneumophila <1 000 UFC/L	Legionella pneumophila >=1000 UFC/L	Présence d'une flore interférente ou uninterprétable
Objectif cible	Respecté	Dépassé	Non atteint
Action	Aucune	Mettre en place des mesures	Recontrôler

Pour les Etablissements de Santé : se référer aux préconisations du CLIN

LDA53
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA MAYENNE

RAPPORT D'ANALYSES
n° 2205034 **09548-03**
Echantillon reçu le : 03/05/2022 12:15
Valide le : 13/05/2022

Direction du développement durable et de la mobilité

Client
Nom : ESPACEO **Commune :** LAVAL **Code client :** 38 271

Autre(s) destinataire(s) des résultats

ESPACEO
PARC DE L'AUBEPIN
RUE DU COMMANDANT COUSTEAU
53000 LAVAL

Informations fournies par le client

Motif : Surveillance eau chaude sanitaire
Nature : Eau chaude sanitaire
Traitement : Chloration
Lieu : Espaceo
Localisation : Douche espace balnéo

Informations du LDA53

Echantillon prélevé : par le LDA53 le03/05/2022 à 09:25
Modalités de prélèvement : Sans Désinfection, purge
Temp. eau : 36.9 °C
Date de début d'analyse : 03/05/2022
Référence échantillon : 202704

Paramètre	Résultat	Unité	Méthode
Prélèvement et mesures sur site			
(c)Echantillonnage ponctuel			FDT 90-522
Paramètres bactériologiques			
(c) Legionella spp	100	UFC/l	NFT 90-431
(c)dont Legionella pneumophila	100	UFC/l	NFT 90-431
dont Legionella pneumophila (Sérogroupe 1)	<10	UFC/l	Sérotypage au latex
dont Legionella pneumophila (Sérogroupe 2 à 15)	100	UFC/l	Sérotypage au latex

Précisions sur les résultats :
c.e. : en cours d'analyse / (nc) = nombre estimé
Si 1 ou 2 (UFC/ml ouUFC/100 ml) = Non fiable statistiquement
Texte réglementaire (critères) : Selon l'arrêté du 1er Février 2010.

Seuils selon la réglementation :
Pour les Etablissements recevant du public : se référer au tableau ci-dessous

	Legionella pneumophila <1 000 UFC/L	Legionella pneumophila >=1000 UFC/L	Présence d'une flore interférente ou uninterpretable
Objectif cible	Respecté	Dépassé	Non atteint
Action	Aucune	Mettre en place des mesures	Recontrôler

Pour les Etablissements de Santé : se référer aux préconisations du CLIN

11.4. Exemple de rapport d'analyse de l'ARS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONTRÔLE SANITAIRE DES ETABLISSEMENTS DE NATATION

ARS

AQUABULLE_LAVAL

Historique du contrôle sanitaire mensuel

	BASSIN DE NATATION			BASSIN DE LOISIRS			TOBOGGAN		
	Conf. bactério.	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério.	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério.	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*
févr. 2022	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
mars 2022	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne

Dernier contrôle sanitaire

Paramètres analysés	Unités	*Normes minimales*	*Normes maximales*	BASSIN DE NATATION couvert	BASSIN DE LOISIRS couvert	TOBOGGAN couvert
				16 mars 2022	16 mars 2022	16 mars 2022
Affichage des résultats pour le public	-	*Présent*	*A jour*	A jour	A jour	A jour
Fréquentation au moment du prélèvement	-	-	-	Moyenne	Nulle	Nulle
Température de l'air	°C	-	-	24,0	24,0	24,0
Température de l'eau	°C	-	*36*	29,0	30,0	30,0
Transparence (0=normal;1=anormal;2=N.M.)	-	*0*	-	0	0	0
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	***0,4***	***1,4***	1,16	0,85	0,94
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	-	***0,6***	0,15	0,10	0,19
Acide isocyanurique (stabilisant)	mg/L	*15*	*75*	<5	<5	<5
pH_chlore (pH_brome)	unité pH	***6,9 (7,5)***	***7,7 (8,2)***	7,1	7,3	7,3
Chlorures	mg/L	-	*250*	106	107	107
Carbone organique total	mg(C)/L	-	*5*	3,0	2,9	2,9
Turbidité	NFU	-	*0,5*	<0,3	<0,3	<0,3
Germes totaux à 36°C	n/mL	-	*100*	<1	<1	<1
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	-	***0***	<1	<1	<1
Pseudomonas aéruginosa	n/(100mL)	-	***0***	<1	<1	<1
Entérocoques	n/(100mL)	-	***0***	<1	<1	<1
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	-	*100*		23	

Interprétation sanitaire* des prélèvements du :	BASSIN DE NATATION	BASSIN DE LOISIRS	TOBOGGAN
16 mars 2022	L'eau du bassin est de bonne qualité.	L'eau du bassin est de bonne qualité.	L'eau du bassin est de bonne qualité.

Le Directeur Général Adjoint
Directeur de la Santé Publique
et Environnementale

Signé

Nicolas DURAND

** Voir le "guide de lecture de l'interprétation sanitaire des résultats"*

Département Santé Publique et Environnementale de Mayenne
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Agir pour la santé de tous

	PATAUGEOIRE			SPA		
	Conf. bactério.	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério.	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*
févr. 2022	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne
mars 2022	Oui	Oui	Bonne	Oui	Oui	Bonne

Dernier contrôle sanitaire

Paramètres analysés	Unités	*Normes minimales*	*Normes maximales*	PATAUGEOIRE couvert	SPA couvert
				16 mars 2022	16 mars 2022
Affichage des résultats pour le public	-	*Présent*	*A jour*	A jour	A jour
Fréquentation au moment du prélèvement	-	-	-	Nulle	Nulle
Température de l'air	°C	-	-	24,0	24,0
Température de l'eau	°C	-	*36*	31,0	34,0
Transparence (0=normal;1=anormal;2=N.M.)	-	*0*	-	0	0
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	***0,4***	***1,4***	0,91	0,90
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	-	***0,6***	0,14	0,17
Acide isocyanurique (stabilisant)	mg/L	*15*	*75*	<5	<5
pH_chlore (pH_brome)	unité pH	***6,9 (7,5)***	***7,7 (8,2)***	7,3	7,2
Chlorures	mg/L	-	*250*	106	75,1
Carbone organique total	mg(C)/L	-	*5*	2,9	3,1
Turbidité	NFU	-	*0,5*	<0,3	<0,3
Germes totaux à 36°C	n/mL	-	***100***	<1	<1
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	-	***0***	<1	<1
Pseudomonas aéruginosa	n/(100mL)	-	***0***	<1	<1
Entérocoques	n/(100mL)	-	***0***	<1	<1
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	-	*100*		

Interprétation sanitaire* des prélèvements du :

	PATAUGEOIRE	SPA
16 mars 2022	**L'eau du bassin est de bonne qualité.**	**L'eau du bassin est de bonne qualité.**

** Voir le "guide de lecture de l'interprétation sanitaire des résultats"*

Département Santé Publique et Environnementale de Mayenne
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Agir pour la santé de tous
QUALITÉ - USAGERS - INNOVATION - PRÉVENTION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTRÔLE SANITAIRE DES ETABLISSEMENTS DE NATATION

ars

530156

AQUABULLE LAVAL

Historique du contrôle sanitaire mensuel

	BASSIN DE LOISIRS			BASSIN DE NATATION			BASSIN EXTERIEUR ANCIEN		
	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*
avr 2022	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne			
juin 2022	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne			
juil 2022	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne	oui	non	Moyenne

Dernier contrôle sanitaire

Parametres analysee	Unites	Normes minimales	Normes maximales	BASSIN DE LOISIRS couvert	BASSIN DE NATATION couvert	BASSIN EXTERIEUR ANCIEN découvert
				6 juil 2022	6 juil 2022	6 juil 2022
Affichage des résultats pour le public	-	Présent	A jour	A jour	A jour	A jour
Fréquentation au moment du prélèvement	-	-	-	Nulle	Nulle	Nulle
Température de l'air	°C	-	-	28,0	28,0	28,0
Température de l'eau	°C	-	38	30,0	30,0	28,0
Transparence (0=normal; 1= anormal; 2=N.M.)	-	0	-	0	0	0
Chlore disponible	mg(Cl2)/L	2	5			1,75
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	0,4	1,4	0,95	0,94	
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	-	0,6	0,16	0,29	0,27
pH chlore	unité pH	6,8	7,7	7,3	7,3	7,4
Acide isocyanurique (stabilisant)	mg/L	15	75			15
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,0	3,0	1,1
Turbidité	NFU	-	0,5	<0,3	<0,3	<0,3
Chlorures (hors eau de mer)	mg/L	-	250	246	247	68,6
Germes totaux à 36°	n/mL	-	100	<1	<1	<1
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1
Entérocoques	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1

Interprétation de la qualité de l'eau* des prélèvements du mois de :

	BASSIN DE LOISIRS	BASSIN DE NATATION	BASSIN EXTERIEUR ANCIEN
juillet 2022	L'eau du bassin est de bonne qualité	L'eau du bassin est de bonne qualité	L'eau du bassin est de moyenne qualité

Le Directeur Général Adjoint
Directeur de la Santé Publique
et Environnementale

Signé

Nicolas DURAND

** Voir le "guide de lecture de l'interprétation sanitaire des résultats"*

Département Santé Publique et Environnementale de Mayenne
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Agir pour la santé de tous

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION

CONTRÔLE SANITAIRE DES ETABLISSEMENTS DE NATATION

AQUABULLE LAVAL

Historique du contrôle sanitaire mensuel

	BASSIN EXTERIEUR NOUVEAU			PATAUGEOIRE			SPA		
	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*
avr 2022				oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne
juin 2022				oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne
juil 2022	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne

Dernier contrôle sanitaire

Paramètres analysés	Unités	Normes minimales	Normes maximales	BASSIN EXTERIEUR NOUVEAU découvert	PATAUGEOIRE couvert	SPA couvert
				6 juil 2022	6 juil 2022	6 juil 2022
Affichage des résultats pour le public	-	Présent	A jour	A jour	A jour	A jour
Fréquentation au moment du prélèvement	-	-	-	Nulle	Nulle	Nulle
Température de l'air	°C	-	-	28,0	28,0	27,0
Température de l'eau	°C	-	38	28,0	30,0	35,0
Transparence (0=normal; 1= anormal; 2=N.M.)	-	0	-	0	0	0
Chlore disponible	mg(Cl2)/L	2	6	2,16		
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	0,4	1,4		1,10	0,70
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	-	0,6	0,27	0,23	0,10
pH chlore	unité pH	6,9	7,7	7,2	7,3	7,5
Acide isocyanurique (stabilisant)	mg/L	15	75	15		
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	0,90	3,2	4,0
Turbidité	NFU	-	0,5	<0,3	<0,3	<0,3
Chlorures (hors eau de mer)	mg/L	-	250	284	243	80,3
Germes totaux à 36°	n/mL	-	100	<1	<1	<1
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1
Entérocoques	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1

Interprétation de la qualité de l'eau* des prélèvements du mois de :	BASSIN EXTERIEUR NOUVEAU	PATAUGEOIRE	SPA
juillet 2022	L'eau du bassin est de bonne qualité	L'eau du bassin est de bonne qualité	L'eau du bassin est de bonne qualité

Le dépassement d'au moins un paramètre physico-chimique (Chlorures, Turbidité, Carbone Organique Total, Température) nécessite une action corrective de la part de l'exploitant, sans entraîner un risque sanitaire pour la sécurité des baigneurs.

Le Directeur Général Adjoint
Directeur de la Santé Publique
et Environnementale

Signé

Nicolas DURAND

* Voir le "guide de lecture de l'interprétation sanitaire des résultats"

Département Santé Publique et Environnementale de Mayenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONTRÔLE SANITAIRE DES ETABLISSEMENTS DE NATATION

AQUABULLE LAVAL

Historique du contrôle sanitaire mensuel

	BASSIN DE LOISIRS			BASSIN DE NATATION			PATAUGEOIRE		
	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*
sept 2022	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne
oct 2022	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne
déc 2022	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne

Dernier contrôle sanitaire

Paramètres analysés	Unités	Normes minimales	Normes maximales	BASSIN DE LOISIRS couvert 15 déc 2022	BASSIN DE NATATION couvert 15 déc 2022	PATAUGEOIRE couvert 15 déc 2022
Affichage des résultats pour le public	-	Présent	A jour	A jour	A jour	A jour
Fréquentation au moment du prélèvement	-	-	-	Moyenne	Faible	Nulle
Température de l'air	°C	-	-	25,0	25,0	25,0
Température de l'eau	°C	-	38	30,0	29,0	30,0
Transparence (0=normal; 1= anormal; 2=N.M.)	-	0	-	0	0	0
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	0,4	1,4	0,70	0,84	0,70
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	-	0,6	0,28	0,27	0,15
pH chlore	unité pH	6,9	7,7	7,5	7,4	7,5
Trihalométanes (4 substances)	µg/L	-	100	20	20	
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	2,2	2,3	2,2
Turbidité	NFU	-	0,5	<0,3	<0,3	<0,3
Chlorures (hors eau de mer)	mg/L	-	250	210	210	209
Germes totaux à 36°	n/mL	-	100	<1	<1	<1
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1
Entérocoques	n/(100mL)	-	0	<1	<1	<1

Interprétation de la qualité de l'eau* des prélèvements du mois de :

	BASSIN DE LOISIRS	BASSIN DE NATATION	PATAUGEOIRE
décembre 2022	L'eau du bassin est de bonne qualité	L'eau du bassin est de bonne qualité	L'eau du bassin est de bonne qualité

Le Directeur Général Adjoint
Directeur de la Santé Publique
et Environnementale

Signé
Nicolas DURAND

* *Voir le "guide de lecture de l'interprétation sanitaire des résultats"*

Département Santé Publique et Environnementale de Mayenne
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Agir pour la santé de tous

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION

CONTRÔLE SANITAIRE DES ETABLISSEMENTS DE NATATION

AQUABULLE LAVAL

Historique du contrôle sanitaire mensuel

	SPA			TOBOGGAN		
	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*	Conf. bactério	Conf. chimie	Interprétation sanitaire*
sept 2022	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne
oct 2022	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne
déc 2022	oui	oui	Bonne	oui	oui	Bonne

Dernier contrôle sanitaire

Paramètres analysés	Unités	Normes minimales	Normes maximales	SPA ouvert 15 déc 2022	TOBOGGAN ouvert 15 déc 2022
Affichage des résultats pour le public	-	Présent	A jour	A jour	A jour
Fréquentation au moment du prélèvement	-	-	-	Nulle	Nulle
Température de l'air	°C	-	-	23,0	25,0
Température de l'eau	°C	-	38	34,0	30,0
Transparence (0=normal; 1= anormal; 2=N.M.)	-	0	-	0	0
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	0,4	1,4	0,61	0,72
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	-	0,6	0,13	0,16
pH chlore	unité pH	6,9	7,7	7,4	7,5
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	5,4	2,2
Turbidité	NFU	-	0,5	<0,3	<0,3
Chlorures (hors eau de mer)	mg/L	-	250	119	209
Germes totaux à 36°	n/mL	-	100	<1	<1
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	-	0	<1	<1
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	-	0	<1	<1
Entérocoques	n/(100mL)	-	0	<1	<1

Interprétation de la qualité de l'eau* des prélèvements du mois de :	SPA	TOBOGGAN
décembre 2022	L'eau du bassin est de bonne qualité	L'eau du bassin est de bonne qualité

Le dépassement d'au moins un paramètre physico-chimique (Chlorures, Turbidité, Carbone Organique Total, Température) nécessite une action corrective de la part de l'exploitant, sans entraîner un risque sanitaire pour la sécurité des baigneurs.

Le Directeur Général Adjoint
Directeur de la Santé Publique
et Environnementale

Signé

Nicolas DURAND

** Voir le "guide de lecture de l'interprétation sanitaire des résultats"*

Département Santé Publique et Environnementale de Mayenne

UCPA
21 Rue de Stalingrad
94110 Arcueil

L'AQUABULLE
Rue du Commandant Cousteau
53000 Laval

Florian Bercault : *On passe aux sujets « aménagement, habitat et politique de la ville » avec une délibération importante que vous commencez à connaître, nouvelle activité de Laval Agglomération, les études urbaines. Et là on s'attaque à l'étude Porte Ouest. Christine Dubois.*

AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- **CC113 - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE PLANIFICATION URBAINE DITE "PORTE OUEST"**

Rapporteur : Christine Dubois

I - Présentation de la décision

A - La réalisation de la mission intervient suite à l'approbation en décembre 2022 de la stratégie commerciale intercommunale.

Son plan d'action, prévoit l'élaboration d'une action numéro 10 "Un plan Guide Porte Ouest" et rappelle ceci : le secteur d'entrée de ville de l'Agglomération, à cheval sur les communes de Saint-Berthevin et Laval, s'est construit au fil du temps sans vision d'ensemble et selon une logique d'aménagement à la parcelle.

L'objectif de cette étude est d'identifier les secteurs mutables, les potentiels de recyclage du foncier et de mettre en œuvre un urbanisme plus favorable à la santé.

Plus particulièrement le secteur "Porte Ouest" est caractérisé par la présence de la plus importante offre commerciale de l'Agglomération. Le devenir du commerce, la fonction d'achat et son évolution actuelle (modification des modes d'achat, développement de la vente par internet, marché de l'occasion, engouement pour l'équipement de la maison, fragilité des enseignes d'habillement, etc.) ont impulsé l'approbation du document stratégique adopté par Laval Agglomération. L'étude s'attachera donc à répondre aux objectifs de cette stratégie commerciale.

Le secteur "Porte Ouest" est par ailleurs au cœur de la stratégie de développement des mobilités pour tous. À ce titre, Laval Agglomération a lancé sur 2021 et 2022 une expérimentation des bus en site propre. La problématique des mobilités est au cœur des enjeux de mutabilité et d'attractivité pour passer d'un mode tout voiture à des modes de déplacements mieux adaptés à la ville, sur des courtes distances.

B - La mission confiée à un bureau d'études d'urbanisme devra aboutir à un plan guide et sa traduction dans des OAP "Orientations d'Aménagement et de Programmation" qui seront inscrites au plan local d'urbanisme intercommunal.

1 - Le déroulement de l'étude prévoit :

En phase n° 1 :

- Une phase d'inventaire diagnostic sera ainsi développée autour des enjeux environnementaux et d'urbanisme favorable à la santé, l'identification des équipements et aménités propices à la mutation des zones, l'identification des fonciers mutables.

- Un plan guide global à l'échelle du grand secteur pourra synthétiser les enjeux globaux à cette échelle, dans un souci de vision d'un aménagement global à grande échelle.

En phase n° 2 :

- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation "thématique" qui guide les projets de renaturation et de désimperméabilisation dans les friches commerciales à renouveler
- Des OAP "Orientations d'Aménagement et de Programmation" sectorielles qui encadreront les zones à préserver, les zones de mutation, les accès, le traitement paysager et l'usage futur.

2 - La Gouvernance et le suivi de l'étude sont prévus comme suit :

- Le suivi de l'étude est assuré en binôme par la Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération (Département Intelligence de l'Espace) et le Département développement Economique et capital humain.

- Un comité technique composé des services concernés de Laval Agglomération mais également des services désignés par les communes de Saint-Berthevin et de Laval sera chargé de discuter des étapes, des documents livrés, de donner un point de vue technique et de participer au recueil des données.

- Un comité de pilotage restreint présidé par Mme Christine Dubois, vice-présidente en charge de l'aménagement durable et du cadre de vie est mobilisé pour les points d'étapes et la préparation des comités de pilotages élargis aux étapes clés de l'étude .

Il se compose de :

- Pour Laval Agglomération :
  - Madame Christine Dubois, vice-présidente en charge de l'aménagement,
  - Madame Nicole Bouillon, vice-présidente en charge développement des entreprises et de l'économie sociale et solidaire.
  - Madame Isabelle Fougeray, vice-président en charge des transports et déplacement.
- Pour la Ville de Saint-Berthevin :
  - Monsieur Yannick Borde, maire de Saint-Berthevin ou tout représentant désigné par la commune.
- Pour la Ville de Laval :
  - Monsieur Bruno Bertier, adjoint à la transition urbaine.

Le comité de pilotage restreint pourra décider de toutes les adaptations nécéssaires aux livrables de l'étude avant une présentation générale au comité Élargi.

- Un comité de pilotage Élargi présidé par Florian Bercault, président de Laval Agglomération se réunira aux deux étapes clés de l'étude ainsi, qu'au besoin, lors d'un séminaire final de présentation des résultats de l'étude.

Ce comité sera constitué notamment de :

- Monsieur Florian Bercault, président de Laval Agglomération et maire de Laval,
- Monsieur Bertier, premier adjoint à la Ville de Laval en charge de la transition urbaine,
- Monsieur Borde, maire de Saint-Berthevin ou son représentant,
- Madame Dubois, vice-présidente à Laval Agglomération en charge de l'aménagement durable et de la qualité de vie (qui préside le comité),
- Madame Bouillon, vice-présidente à Laval Agglomération au développement des entreprises et de l'économie sociale et solidaire,
- Madame Vielle, vice-présidente à Laval Agglomération en charge de l'habitat,

- Monsieur Michel, vice-président à Laval Agglomération en charge du territoire zéro carbone, agriculture,
- Madame Isabelle Fougeray, vice-présidente à Laval Agglomération en charge du transport et des déplacements,
- Monsieur Jérôme Allaire, vice-président en charge de la transition économique et technologique du territoire,
- Madame Isabelle Eymon, adjointe à la Ville de Laval en charge de l'écologie urbaine et de la transition environnementale,
- Monsieur Begon, adjoint à la Ville de Laval en charge des mobilités urbaines,
- Monsieur Morin, adjoint à la Ville de Laval en charge du logement,
- Madame Alexandre, conseillère municipale à la mairie de Saint-Berthevin, représentante économie commerce,
- Monsieur Salmon-Foucher, conseiller municipal à la mairie de Saint-Berthevin représentant espaces publics,
- Monsieur Besançon, adjoint à l'urbanisme - travaux - mobilités - voirie à la mairie de Saint-Berthevin,
- Les représentents des directions et services concernés,
- Les services mutualisés des collectivités sur demande de leur DGA,
- Les partenaires qui seront associés par Laval Agglomération: Madame Bouche Anne service de l'État, Département de la Mayenne, Chambres consulaires.

Son rôle sera le suivant :
- définir les orientations politiques et financières du projet,
- adopter les décisions stratégiques mises au débat,
- valider les orientations d'aménagement et clore les phases de rendus de l'étude.

II - Impact budgétaire et financier

Le coût estimatif de l'étude de planification à confier à un groupement autour d'un bureau d'études urbanisme est d'environ 150 000 €.

La dépense liée à cette étude est inscrite au budget 2023, section investissement, ligne de crédit "plan guide", numéro 32 774.

Christine Dubois : *Bonsoir, bonsoir tout le monde. Donc une nouvelle étude urbaine qui s'appelle pour l'instant Porte Ouest. Elle pourra peut-être évoluer, enfin le nom pourra peut-être évoluer au fil de l'étude. Laval Agglomération a engagé dès 2021 une réflexion sur le devenir des zones commerciales de son territoire. Elle a approuvé en décembre 2022 sa stratégie commerciale intercommunale déclinée en un plan d'actions. Ce plan d'actions prévoit dans l'action 10, un plan guide Porte Ouest qui rappelle ceci : le secteur d'entrée de ville de l'Agglomération, à cheval sur les communes de Saint-Berthevin et Laval, s'est construit au fil du temps sans vision d'ensemble et selon une logique d'aménagement à la parcelle. Ce secteur Porte Ouest est un site à fort enjeu donc il est caractérisé par la présence de la plus importante offre commerciale de l'agglomération. C'est une entrée d'agglomération pour Saint-Berthevin et pour Laval avec un fort enjeu de mobilité et d'attractivité et ces grandes zones dédiées au commerce et à l'activité éloignés des centres urbains au moment de leur création, sont désormais en cœur urbain. Le changement d'image, le traitement des espaces voire la mutation future de certaines portions de ces zones d'activités et donc en question pour les 2 communes. On peut peut-être le visualiser à l'écran. Le périmètre d'étude, ça doit être page 5 sur l'annexe, c'est un périmètre d'étude qui représente un peu plus de 150 hectares. Vous l'avez de toute façon sur vos tablettes en page 5. Vous avez la zone économique des Alignés et le secteur des Gandonnières. Le site Cœur de Commerce avec le boulevard Louis Armand et boulevard des loges et vous avez aussi la zone commerciale de la Grivonnière Pégase. L'objectif de cette étude est d'identifier les secteurs mutables, les potentiels de recyclage du*

foncier et de mettre en œuvre une politique d'intensification urbaine, une politique d'attractivité pour engager la transition écologique qui est au cœur de la feuille de route de Laval Agglomération. La mission sera confiée à un groupement pluridisciplinaire organisé autour d'urbaniste, d'architectes paysagistes. Et donc les livrables attendus sont répartis en 2 phases. Une première phase avec une partie inventaire diagnostic et un plan guide global à l'échelle de ce grand secteur pour synthétiser les enjeux globaux. Et la phase 2 sera une orientation d'aménagement et de programmation, une OAP thématique, pour guider les projets de renaturation et de désimperméabilisation des friches commerciales, avec des OAP aussi sectorielles qui encadreront les zones à préserver, les zones de mutation, les accès et tout le traitement paysager, dans l'objectif de les intégrer au PLUi. Le calendrier prévisionnel, si on démarre la consultation dès maintenant, avec tout ce qu'il y a à faire, ça nous fait une livraison finale en octobre 2024, donc dans un an. Il faut compter une année d'étude. En ce qui concerne la gouvernance et le suivi, le suivi de l'étude est assuré en binôme, par la direction de l'Urbanisme de Laval Agglomération et le département Développement économique et capital humain. Il y a un comité technique composé des services concernés de Laval Agglomération mais également des services désignés par les communes de Saint-Berthevin et de Laval qui sera chargé de discuter des étapes et des documents livrés. Un comité de pilotage restreint, donc on a défini avec 5 personnes, qui sera mobilisé pour les points d'étape et la préparation des comités de pilotage élargi. Vous avez les noms dans la délibération. Le comité de pilotage élargi sera présidé par le Président Florian Bercault. Le coût estimatif de cette étude est évalué à 150 000 euros. La dépense liée à cette étude est inscrite au budget 2023. Il y a des demandes de subvention qui pourront être déposées. Il y a déjà une piste sur le Fond Vert avec une subvention autour de 79 200 euros, à peu près, et un appel à projet dont j'ai perdu le nom, mais qui à priori colle tout à fait à cette étude. Voilà Monsieur le Président.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions, remarques sur cette étude qui va se lancer ? Non. Je vous propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 113/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE PLANIFICATION URBAINE DITE "PORTE OUEST"

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1 et 5216-5,

Vu l'article L300-1 et L101-2 du code de l'urbanisme,

Vu le code des marchés publics,

Considérant le plan d'action de la stratégie commmerciale intercommunale approuvée en décembre 2022, et notamment son action numero 10 pour la réalisation d'un plan guide "Porte Ouest",

Considérant le cahier des charges ci-annexé,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Laval Agglomération valide le principe de conduire une étude de planification sur le secteur dit "Porte Ouest" pour la réalisation d'un plan guide entre les communes de Laval et de Saint-Berthevin.

Article 2
Le budget nécessaire sera inscrit au budget 2023 section investissement, ligne de crédit numéro 32 774.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est autorisé à solliciter toute subvention et à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCTP: Etude urbaine" PORTE OUEST"
Vers une transition urbaine des zones commerciale de périphérie

Table des matières

INTRODUCTION 3
Les secteurs à étudier: 5
La zone d'étude : 5
1- L'entrée de ville constituée autour de l'axe de la rue de Bretagne: 5
2- La zone commerciale de la Grivonnière –Pégase : 6
3- la zone économique des Alignés et secteur des Gandonnières 7
4- le site " Cœur de Commerces" : Boulevard Louis Armand et Bd des Loges 7
I : Phase 1-Inventaire environnement et contraintes 8
1- Environnement 8
2- Le Fonctionnement et les équipements 9
3- Le Recyclage du Foncier et l'attractivité commerciale: 10
II Le plan guide d'aménagement à l'échelle du grand secteur – Phase 2 12
1-Un Plan Guide fonctionnel à l'échelle du Grand secteur 12
2- Des cartes de synthèse par sous-secteur: 12
3- Le plan d'action: 13
III Les Orientations d'Aménagement –phase 3: 13
1- Une OAP thématique Renaturation et désimperméabilisation des friches commerciales et d'activités 14
2- Les OAP de secteur et d'entrée de Ville RD57 avec dimension commerciale 15
IV Gouvernance et concertation : 17
1 La Gouvernance et le suivi de l'étude par la maîtrise d'ouvrage: 17
2-Une concertation avec les acteurs du site d'étude: 17
3-Organisation du groupement: 18
4-Mission générale d'animation du mandataire du groupement 19
- Concertation 20
- GED : 21
4-Formats des livrables: 21
5- Durée et délais 21
V Sources et annexes à prendre en compte à minima: 23

INTRODUCTION

A-Introduction Générale

Les activités économiques se développent aujourd'hui dans les secteurs en renouvellement urbain (métropoles, agglomérations, cœur de ville) et dans les secteurs en extension urbaine (petites villes et villes moyennes, certaines agglomérations, espaces portuaires et aéroportuaires). Elles représentent environ 30% des surfaces urbanisées en France et le nombre de zones d'activités serait d'environ 17 000, voire davantage si on intègre les espaces aménagés le long des routes départementales et nationales.

Les collectivités ont longtemps mis l'accent sur l'aménagement de zones d'activités économiques dédiées, en raison des nuisances provoquées par certaines activités (industrie lourde, entreposage et logistique, construction, etc.) ou afin d'offrir des terrains d'activité à bas prix pour des activités fortement consommatrices d'espaces (automobile, logistique). Certaines zones, aménagées par des investisseurs privés, se sont développées dans des conditions identiques. Les sites et zones d'activités créés ou étendus ont répondu aussi à des objectifs d'attractivité économique et d'emplois pour les territoires.

Cependant, la recherche de sobriété foncière et les mutations de l'économie liées aux transitions numérique et écologique incitent les collectivités à concevoir des stratégies foncières, à faire évoluer leurs pratiques d'aménagement, et à revoir leurs conditions d'intervention en limitant les créations et les extensions de foncier économique. Ces changements nécessitent :

- de mobiliser davantage la boîte à outils de l'aménagement et de la planification,
- et d'analyser les données foncières et immobilières pour concevoir une stratégie d'intervention capable d'appréhender les besoins fonciers et immobiliers

B-Un Défi relevé par Laval Agglomération

Laval Agglomération a engagé dès 2021 une réflexion sur le devenir des zones commerciales de son territoire.

Elle a approuvé en décembre 2022 sa stratégie commerciale intercommunale déclinée en un plan d'actions.

Il prévoit l'élaboration d'une action numéro 10 " Un plan Guide Porte Ouest" et rappelle ceci: le secteur d'entrée de ville de l'Agglomération, à cheval sur les communes de St Berthevin et Laval, dit " Porte Ouest", s'est construit au fil du temps sans vision d'ensemble et selon une logique d'aménagement à la parcelle.

Le secteur "Porte Ouest" est site à fort enjeu :

- il est caractérisé par la présence de la plus importante offre commerciale de l'agglomération.

- c'est une entrée d'agglomération pour St Berthevin et Laval avec un fort enjeu de mobilité et d'attractivité

- Ces grandes zones dédiées au commerce et à l'activité, éloignées des centres urbains au moment de leur création sont désormais en cœur urbain. Le changement d'image, le traitement des espaces voire la mutation future de certaines portions de ces zones d'activités et donc en question pour les 2 communes.

L'objectif de cette étude est d'identifier les secteurs mutables, les potentiels de recyclage du foncier et de mettre en œuvre une politique d'intensification urbaine, d'attractivité pour engager la transition écologique qui est au cœur de la politique territoriale de l'agglomération.

Laval Agglomération entend engager cette réflexion en intégrant dans la méthodologie, les enjeux de l'urbanisme favorable à la santé en prenant mieux en compte le contexte environnemental de secteurs étudiés, les mobilités, le changement climatique et en adoptant une méthode pour créer les conditions favorables au renouvellement urbain et au recyclage du foncier dont on connait la complexité.

La mission sera confiée à un groupement pluridisciplinaire organisé autour d'urbanistes-architectes- paysagiste fortement engagés dans les démarches de transition écologiques avec une expérience avérée dans le renouvellement urbain.

Les secteurs à étudier:

La zone d'étude :

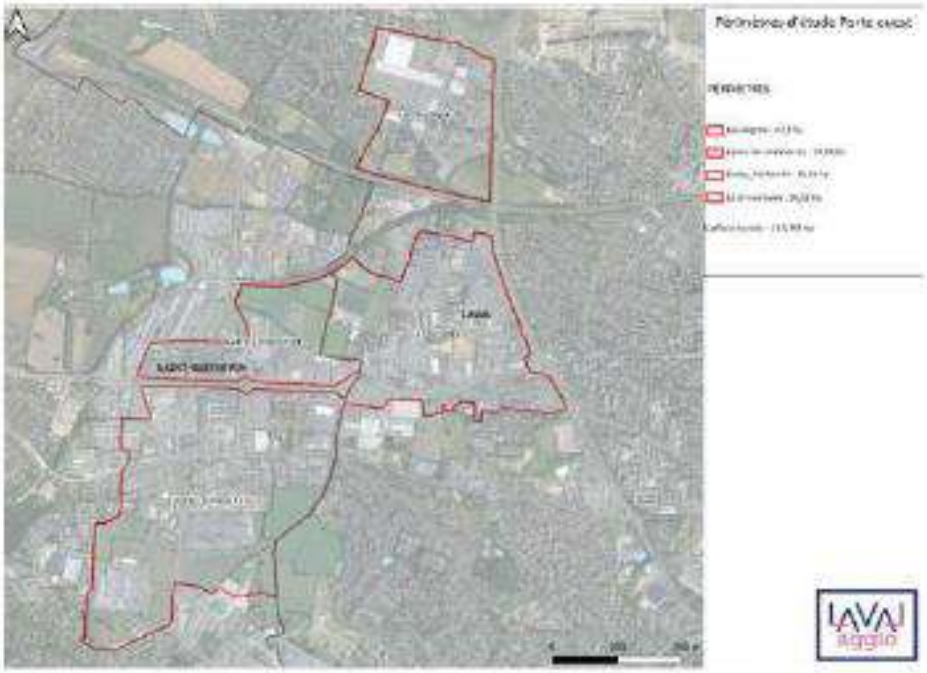

1- L'entrée de ville constituée autour de l'axe de la rue de Bretagne:

2- La zone commerciale de la Grivonnière –Pégase :

3- la zone économique des Alignés et secteur des Gandonnières

4- le site " Cœur de Commerces" : Boulevard Louis Armand et Bd des Loges

Ce site est un cœur commercial dynamique à conforter conformément à la stratégie commerciale.

I : Phase 1-Inventaire environnement et contraintes

Une phase inventaire diagnostic , intégrant des entretiens avec les acteurs du territoire (propositions à faire à la MO) débutera l'étude.

Le candidat propose une méthodologie qui réponde à minima aux souhaits exposés ci – dessous.

- Les éléments de diagnostic devront permettre de compléter les rubriques de contexte dans la trame des OAP existantes en ajoutant la prise en compte d'un urbanisme favorable à la santé et la problématique du ZAN.
- L'angle économique est un des prismes d'entrée dans la mesure où les zones d'études accueillent de l'activité économique majoritairement et que les secteurs de commerce, notamment, sont identifiés comme potentiellement mutables à long terme (Cf la stratégie commerciale intercommunale).
- Le candidat proposera l'ajout de tout élément ou analyse susceptible de répondre au mieux à l'objectif de cet état des lieux.
- Définir le périmètre d'étude qui donnera lieu au plan guide d'aménagement

1- Environnement

Afin d'envisager la mutation des secteurs et déterminer leur usage à terme, il convient de recueillir les éléments qui démontreront si oui ou non les zones peuvent accueillir des populations sans atteinte à la santé humaine.

Ce recueil permettra d'alimenter une grille d'analyse par critère qui servira à la prise de décision sur les usages futurs et mutations envisageables.

Il convient d'intégrer dans cette phase la prise en compte des éléments du SRADDET (feuille de route Eviter Réduire Compenser, L'urbanisme favorable à la santé, les écosystèmes hydrogènes), le PCAET de Laval Agglomération et du PRSE4 de la Région Pays de la Loire, SDAGE ET SAGE Mayenne, notamment.

Ainsi il est demandé à minima de:

-Prendre en compte le contexte législatif et règlementaire en vigueur pour répondre aux objectifs de la loi Climat et Résilience, code de l'urbanisme et à l'ensemble des textes applicables

- Réaliser des relevés de la qualité de l'air (5 relevés à positionner), évaluation du bruit environnant (5 relevés à positionner) ,

comptages routiers (à partir des comptages routiers en possession de Laval Agglomération) ,

repérage des éléments paysagers et naturels (haies, arbres isolés intéressants ou remarquables (selon la définition du PLUi), mares, zones humides (repérage visuels selon indices de couverture de sol) et cônes de vues via un repérage et un inventaire de terrain (sur parcelle privée après accord du propriétaire),

historique du sol: pollution l'inondabilité (cf note hydraulique),

tout élément qui permettra d'évaluer les éléments favorables ou défavorable au changement d'usage, et à l'occupation humaine,

- Repérer les éléments visuels de patrimoine et de biodiversité qui ne sont pas déjà présents au PLUi et réaliser une carte de synthèse de l'ensemble des éléments à conserver , préserver, renforcer,

2- Le Fonctionnement et les équipements

Il est demandé à minima de:

-Réaliser une Synthèse des fonctionnements à l'échelle du grand secteur (cf partie périmètre d'étude) et de chaque sous-secteur : les circulations, les ruptures, les trames vertes et bleues, les chemins , carte du foncier, l'analyse urbaine et morphologique, repérage des friches bâties et non bâties...

- Réaliser un inventaire des équipements publics : offre, capacité, analyse, accès (écoles, santé, commerces alimentaires, services à la personne...) ;

- Reprendre l'analyse de l'offre commerciale par type (alimentaire, service à la personne), des typologies des industries etc, à partir des éléments de diagnostic et d'analyse déjà relevés par l'étude de la stratégie Commerciale réalisée en 2022.

- Synthétiser la desserte des TC et mobilités proposées sur le secteur : distances aux arrêts, cadences, fréquentation): proximité ou éloignement des principaux sites fréquentés du commerce et des services et analyser les déplacements : zones de chalandise.

- de synthétiser les comptages routiers, les difficultés aux carrefours, points noirs routiers, remontées de files seront décrites (recensement auprès du Département, Laval agglo et Communes gestionnaires de voirie, y compris les comptages), les itinéraires cycles matérialisés et aménagés, dans une rédaction accompagnée de cartographies repérant les enjeux et points essentiels.

Les itinéraires cycles matérialisés et aménagés : carte de synthèse des enjeux et points à améliorer, aménagements à prévoir.

Pour les livrables, il est demandé des supports cartographiques lisibles et adaptés aux échelles, et une note explicative qui accompagne.

Tous les supports sont remis en format de présentation et supports modifiables, fichiers informatiques.

La liste ci –dessous n'est pas une méthodologie, le candidat proposera une méthode de travail qui intègre et coordonne ces différents éléments.

3- Le Recyclage du Foncier et l'attractivité commerciale:

La Stratégie commerciale intercommunale a pour but de répondre aux objectifs d'attractivité tout en accompagnant et en anticipant la mutation des zones identifiées.

L'identification des fonciers mutables tiendra compte de cet objectif, des études prospectives de mobilité réalisées par Laval Agglomération (direction des mobilités) , et le candidat établira une grille d'analyse avec des critères qui permettront d'orienter le choix de la collectivité sur les futurs usages.

Le candidat analysera à minima:

- La Densité et la perméabilité : analyse de l'occupation des sols tels que définis par la loi Climat et résilience et les données disponibles aux fichiers fonciers et OCS GE , mais aussi par un repérage et relevé sur le terrain (le nombre de jours de terrain sera un critère d'appréciation de l'offre): analyser les potentiels de surfaces mutables , les bâtis intéressants à conserver et ceux à démolir ou à reconvertir , ...

- Il proposera une analyse sur les éléments d'alerte sur la dureté foncière : type de propriétaire, occupation par une activité en cours, pollution (analyse basias basol, recherche historique , IGN remonter le temps , Préfecture, archives municipales) , type de sol (remblais ... ?), propriétaire...

- Analyse de l'accessibilité, état et capacité des réseaux s'il y a lieu (en lieu avec la DGA de la Transition Ecologique au Quotidien) , risques, ...

- Analyser les secteurs ou ensembles commerciaux fragilisés ou pouvant l'être en raison d'un changement des modes de consommation, de l'offre , du type de cellule commerciale sur la base de l'étude d'inventaire conduite par Laval économie et fournie au prestataire retenu.

- Relever, si le potentiel existe pour un ou des sites de renaturation pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales (relevé qui pourra alimenter une OAP renaturation et désimperméabilisation des friches commerciales à chiffrer en option)

- La Route de Paris et Rue de Bretagne seront analysées en tant qu'entrée de ville: analyse du front urbain, des reculs, du traitement des abords, mobilier urbain, type d'occupation...

Le livrable de cette phase est le classement des potentiels par dureté de mutabilité: foncier nu mais aussi artificialisé, foncier bâti à démolir, proposer un tableau de classement et une méthode pour lister les opportunités foncières en fonction de la facilité ou non à les reconvertir en fonction des usages discutés avec la maîtrise d'ouvrage (conformément à la charte commerciale et au PLUi)

Pour ce faire des cartes de synthèse à des échelles adaptées à sa lisibilité seront fournies (réalisées sous Qgis ou Arcgis), support PPT, et remise d'une notice explicative qui accompagne une grille d'analyse.

Pour cette phase d'environ 5 sites de 2 à 4 hectares.

La phase 1 comprend une consultation des acteurs selon un panel choisi en accord avec la MO et fera l'objet d'une phase de préparation en Comité technique puis Comité de pilotage Restreint.

La phase est validée pour passer à la phase suivante par approbation en comité de pilotage Elargi.

II Le plan guide d'aménagement à l'échelle du grand secteur – Phase 2

1-Un Plan Guide fonctionnel à l'échelle du Grand secteur

Réaliser à minima:

- Une ou des cartes de synthèses des enjeux , points problématiques et potentiels à traiter et mettre en avant : problématiques de circulation-accès, environnement et pollution, repérages des périmètres des sites mutables et leur fiche d'identité , les points à résoudre pour la circulation piétonne et cycle, l'accès à la nature, les flux routiers, les pistes de réflexion pour mutualiser les parkings – mini pôles d'échanges multimodaux (en lien avec la direction des mobilités de la collectivité)
- identifier foncier es grands ensembles et leurs usages à conforter ou à muter: usage commercial, mixte, habitat...

Méthodologie et rédaction à proposer à la Maîtrise d'Ouvrage.

2- Des cartes de synthèse par sous-secteur:

Cette phase 2 devra aboutir à des propositions de plan guide- schéma directeur d'aménagement identifiant pour chaque sous-secteur indentifié en accord avec la MO:

- les secteurs urbanisables : renouvellement, inclusion urbaine, densification et construction,
- la destination des îlots urbanisables ou renouvelables : tertiaire, enseignement, équipements, sport et loisirs, logement ...
- les centralités à créer ou à conforter en comprenant le parc de l'Aubépin comme un cœur vert du quartier et un ensemble d'espaces de nature à l'échelle de l'agglomération
- les axes principaux à valoriser qui feront la trame pour bâtir le développement du secteur, avec une convergence vers la gare (le secteur gare est la porte d'entrée au centre-ville)
- les espaces publics à repositionner, redimensionner, requalifier (espaces publics, parvis, places, lieux de rencontres, commerces, équipement public) mais aussi les entrées de ville
- les cheminements à reconnecter ou requalifier (mais également une trame de voies douces qui rende accessible directement les centralités et équipements)
- les équipements à programmer (culture, sport, maison des étudiants ...)
- les commerces à conforter

L'ensemble sera regroupé dans un plan guide, sur lequel des variantes seront discutées avec les élus, le comité de pilotage pour aboutir à un plan guide partagé et un phasage de réalisation pour chaque sous-secteur identifié.

Il sera demandé des représentations graphiques permettant d'échanger sur le projet à toutes ses échelles.

Il s'agira de fournir :

- un schéma d'insertion urbaine des sous-secteurs dans leur environnement global
- des schémas directeurs par sous-secteurs et leurs différentes variantes
- des illustrations, coupes urbaines et profils de voiries,
- une modélisation 3D avec projection des mutations possibles

Les supports cartographiques présentés se déclineront vers des scénarios programmatiques et feront l'objet d'un phasage (court, moyen long terme)

A ce stade, une analyse de la la compatibilité avec le PLUi devra être intégrée comme une information ou une alerte sur la nécessité de leur mise en compatibilité (avec une information sur la procédure requise).

3- Le plan d'action:

Le schéma directeur se déclinera en actions.
Pour la lisibilité des actions, des fiches par projet seront proposées identifiant la maîtrise d'ouvrage, les contraintes, les moyens, les financements à mobiliser.
Un calendrier en découlera qui intégrera l'ensemble des études techniques à conduire pour chaque action ou sur chaque sous-secteur (cas par cas du code de l'environnement, loi sur l'eau, étude géotechnique, plan topo ...) , mais également l'ensemble des contraintes , le plan local d'urbanisme pour la partie règlementaire, mais également l'enchaînement des opérations entre elles.

A partir de profils types, un chiffrage au ratio sera établi à ce stade pour l'aménagement des espaces publics, réseaux (hors constructions).
Un travail de hiérarchisation des différentes actions sera établi.
Il sera demandé de fournir:
- la notice explicative du projet et des éléments programmatiques
- une évaluation globale du coût des travaux et la définition des lots de travaux (au ratio)
- un planning prévisionnel des travaux incluant les phases d'études règlementaires nécessaires (étude loi sur l'eau, étude d'impact ...)
- le rapport de synthèse de l'avant projet sommaire reprenant l'ensemble de ces éléments

III Les Orientations d'Aménagement – phase 3:

Laval Agglomération demande que le candidat réalise des OAP conformes et intégrables directement à son PLUi.

En lien avec le service Planification, le candidat veillera à réaliser ses projets sous Qgis/ArcGis conformément au canevas fourni par la MO. La trame de rédaction, les cartes d'illustration

seront, à minima, conformes aux OAP existantes sauf demande contraire de la MO ou évolution souhaitée en cours d'étude.

La maîtrise d'ouvrage est ouverte à une proposition de refonte d'OAP pour qu'elle réponde aux nouveaux objectifs du ZAN, urbanisme favorable à la santé, qui n'ont pas été pris en compte lors de l'élaboration de notre PLUi.

Pour prendre en compte les nouveaux enjeux du changement climatique, de l'économie de la ressource, les OAP s'attacheront à répondre aux enjeux déclinés au SRADDET : mobilités durables, limitation de l'imperméabilisation, construction à basse consommation et sobriété énergétique, place des énergies renouvelables, gestion économe du foncier (mieux identifier les besoins nécessaires à l'accueil de population et d'activités nouvelles, orienter prioritairement le développement urbain au sein de l'enveloppe urbaine, renaturer les espaces artificialisés lorsque c'est possible).

Plus précisément, il est demandé de livrer:

- une OAP thématique renaturation et désimperméabilisation des friches commerciales
- de l'ordre de 3 à 5 OAP de secteur sont à réaliser selon des découpages à proposer à la MO qui se basent sur les périmètres des ZA fournis (voir Partie 1 localisation de l'étude du CCTP), dont une OAP d'entrée de ville aux abord de la rue de Bretagne D57.

L'ensemble des projets Qgis-Arcgis , supports visuels, rédaction sont remis à la MO, conformément à sa charte graphique ainsi qu'en version de présentation et modifiables.

1- Une OAP thématique Renaturation et désimperméabilisation des friches commerciales et d'activités

L'objectif est de désimperméabiliser les zones identifiées comme majoritairement artificialisées, sous-utilisées pour contribuer à

- la réintroduction du végétal et le maillage du quartier par une trame verte;
- la reconfiguration des espaces de vie pour une mixité des usages ;
- l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les îlots de chaleur ;
- la connexion entre quartiers par modes doux ;
- la gestion des eaux pluviales en surface par le biais de noues.
- remettre un rôle au sol et à la Terre (exemple de travaux : https://www.cerema.fr/system/files/documents/2019/10/c_users_michalczyk_documents_des_solutions_pour_la_ville_de_demain_retour_article_presentations_jt_08_10_2019_bdef.pdf)

Il conviendra de proposer une rédaction d'OAP thématique " désimperméabilisation[1] et renaturation" comportant des objectifs chiffrés de désimperméabilisation sur la zone d'étude, localisant les zones potentielles de renaturation et préconisation de replantation, place de l'eau, lutte contre les îlots de chaleur, objectifs d'absorption du bruit et de la pollution environnante,

L'objectif est également d'inciter à l'initiative privée pour des actions sur foncier privé : fiche pratique, recommandations, illustration des bonnes pratiques.

2- Les OAP de secteur et d'entrée de Ville RD57 avec dimension commerciale

Les OAP de secteur seront rédigées et conçues conformément au cadre prévu par le code de l'urbanisme.

Elles respecteront la charte graphique des orientations d'aménagement et de Programmation du PLUI de Laval Agglomération.

NB: les OAP qui remettraient en cause le PADD du PLUi approuvé nécessiteront une révision du document d'urbanisme.

Le prestataire pourra toutefois faire une proposition de refonte des OAP.

Le livrable OAP de secteur avec dimension commerciale devra à minima:

- cibler les secteurs préférentiels pour le renforcement/développement du commerce, du tertiaire et de l'artisanat en lien avec la stratégie commerciale intercommunale,

- cibler les secteurs prioritaires pour de la mutation du commerce vers du logement,

-cibler les secteurs prioritaires pour de la mixité des fonctions,

- sectoriser selon la surface de vente le type de commerce à privilégier (contrainte de taille des cellules commerciales, accès, visibilité ...)

- rédaction argumentée sur les principes de sobriété foncière/optimisation du foncier (mutualisation des stationnements, espaces communs, densification...)

- qualité des espaces publics et identification de la ou des centralités (quartier vivable, espaces publics présents et équipés pour être fréquentés)

- conditions de mutation vers du logement ou mixité des fonctions : commerce en RDC, effet vitrine, alignements sur voies ...

- préconisation pour la mixité sociale et une offre diversifiée de l'habitat (*en lien avec le service Habitat*) typologies de logements éventuelle

- principes d'aménagement des voirie/organisation desserte,

- préservation/renforcement des corridors écologiques, espaces et éléments naturels

- adaptation des constructions aux changements climatiques (voir infra sur la prise en compte du SRADDET ...)

- Pour l'OAP d'entrée de Ville autour de la RD 57, rue de Bretagne, plus particulièrement:

- intégrer et au besoin réajuster les profils en travers réalisés dans le cadre de l'étude " rurbanisation à long terme" par ma direction des mobilités (ajout des accès nécessaires au renouvellement urbain, aux nouveaux secteurs d'habitats éventuels ...)

- établir des séquences paysagères et les porosités

- définir les gabarits , hauteurs, alignements

Une étude Mobilités- site propre a été menée par Laval Agglomération entre 2020 et 2022. La phase de finalisation " rurbanisation à long terme autour de la rue de Bretagne" a permis le choix d'un scénario possible de réaménagement des voies pour accueillir les mobilités douces, TC et VL. Cette étude sera fournie au candidat retenu pour alimenter sa réflexion sur l'OAP d'entrée de Ville demandée ici .

La méthodologie de réalisation de l'étude qui sera proposée par le candidat prendra en compte la concertation demandée et détaillée au IV-2 " une concertation avec les acteurs du site d'étude"

IV Gouvernance et concertation :

1 La Gouvernance et le suivi de l'étude par la maîtrise d'ouvrage:

-Le suivi de l'étude est assurée par le service urbanisme du Département intelligence de l'Espace.

-La Vice-Présidente Aménagement et Cadre de Vie de Laval Agglomération est pilote l'étude.

Les instances de travail et de décisions mises en place

- **Un comité technique** échange sur les documents de travail, la méthode , l'organisation. Il est composé d'environ 8 à 10 techniciens et du responsable de l'étude. Il réunit un ou deux référents par domaine d'action publique: mobilités, environnement, activités-commerces, Conseil Départemental, ...
- **Un comité de pilotage restreint** autour de quelques élus référents et de l'élue pilote : Vice présidente à l'Aménagement et Cadre de Vie, Vice Présidente au Développement Economique, Vice-Présidente aux mobilités, Maire de St Berthevin ou son représentant , Maire Ville de Laval ou son représentant.

Le "COPIL restreint" valide les supports à présenter au comité de pilotage partenarial et discute des contenus et orientations

- **Un comité de pilotage partenarial dit Elargi** avec les Vice-Présidents Mobilités, environnement et transition alimentaire, développement économique, Conseil Départemental direction des Routes et Président , CCI et Chambre des Métiers, les directions générales adjointes .... (environ 30 participants). A l'issue du comité de pilotage élargi la phase 1 et 2 sont réputées livrées à la remise du compte-rendu, sous réserve de l'accord de la responsable de l'étude (conformité des livrables avec le CCTP)

Le candidat propose un calendrier prévisionnel qui coordonne la phase de lancement, périodes d'entretiens, points techniques (avec la responsable étude et l'élue et son directeur) , puis à minima 4 COTECH suivi de 4 COPIL restreints et 2 Comités de pilotage "élargis" (*cf définition infra*), ainsi que des points techniques d'échanges réguliers.

2-Une concertation avec les acteurs du site d'étude:

Le prestataire proposera une méthode de concertation qui permette de recueillir les informations nécessaires aux usages, vie des commerçants, zones de chalandises, besoins.

Il prévoit à minima:

- une dizaine d'entretiens avec des représentants des entreprises et ou riverains présents sur chaque sous secteur à définir avec la MO . Les entretiens peuvent être regroupés.

- un entretien de démarrage de mission avec la direction des mobilités, le service habitat, Laval Economie, le service urbanisme et environnement. Ils peuvent être regroupés.

- Une déambulation d'une demi journée sur le terrain avec élus, techniciens et acteurs du site choisis avec la MO.

- des ateliers de concertation:

- un à 3 ateliers avec les acteurs concernés (liste à définir en lien avec la MO) en phase état des lieux-enjeux pour porter une information sur le déroulement de l'étude, retour sur les résultats, consultation sur les attendus de l'étude et les grandes orientations pressenties,
- une autre séance d'un à 3 ateliers en phase de conception des OAP ; proposer les outils et méthode de co-construction des éléments de programmation lors de la phase d'écriture des OAP
- une réunion finale de rendu ouverte à tous les participants à l'étude.

méthode à proposer:

-La MO organise les ateliers de travail, sélectionne et convoque les participants proposés par le prestataire, organisation matérielle (salle, projection),

-Le prestataire s'assure de toute la partie méthodologie, supports de consultation, animation des groupes pour les ateliers de concertation ainsi que la rédaction des CR pour les ateliers et les COPIL à remettre dans un délai de 10 jours à compter de l'évènement. En cas de retour de correction des supports, le prestataire dispose de 8 jours pour corriger.

Il tient compte des remarques émises en Comité de pilotage pour poursuivre en phase suivante.

3-Organisation du groupement:

Le mandataire constituera un groupement pour répondre à l'ensemble des compétences requises et thématiques à aborder dans l'étude.

La coordination du groupement sera assurée par le cabinet d'urbanisme.

Les prestations à assurer par le mandataire du groupement qui découleront du présent marché comprennent:

- la coordination des différents membres du groupement et la diffusion de l'information au sein du groupement,

- la formulation et la présentation des propositions des études

- la présence aux réunions nécessaires, comités techniques et de pilotage, dans le cadre des missions du marché,
- la centralisation des échanges, des facturations et l'établissement des notes de suivi du contrat.

Le marché de maîtrise d'œuvre urbaine impose au mandataire du groupement des obligations de résultat.

Le prestataire garantit une veille juridique et règlementaire et informe Laval Agglomération des règlementations en vigueur, et l'averti des évolutions législatives susceptibles d'impacter les thématiques abordées dans la mission.

Le prestataire met en œuvre, de sa propre autorité et sous sa seule responsabilité, tous les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions et l'obtention des résultats.

En conséquence, tous les moyens et modalités décrits dans le présent cahier des charges ou tous les documents qui y sont cités ne sont que des éléments minimaux et ne sont pas limitatifs.

Les compétences requises obligatoires : urbanisme aménagement, architecture, paysage, conduite de concertation, biodiversité/écologie/eau, mobilité VRD, programmation urbaine, développement économique-commerce.

Le candidat adapte le temps passé pour chaque spécialité en fonction de l'importance de la compétence dans la mission.

4-Mission générale d'animation du mandataire du groupement

La Collectivité demande à chaque démarrage de phase le planning prévisionnel ajusté et actualisé dans sa méthode pour fixer les réunions.

Les invitations sont faites par la Collectivité ainsi que la diffusion (mais non la rédaction) des supports et comptes-rendus aux participants.

La Collectivité assure l'organisation logistique : réservations de salle , matériel dès lors que le prestataire a indiqué son besoin (projection, tables ...)

- Préparation et animation des Comités techniques

La présence du prestataire est obligatoire à chaque Comité technique. Néanmoins, le prestataire pourra exceptionnellement solliciter une visioconférence dans le cas où il ne pourrait être présent physiquement ou selon décision prise au cours de la phase de négociation du marché.

L'ordre du jour est établi conjointement entre la collectivité et le prestataire puis soumis au responsable du projet pour validation. Les documents présentés sont intégralement préparés par le prestataire qui les soumet à la collectivité pour visa au plus tard 8 jours avant la date du Comité technique. La collectivité se réserve le droit d'exiger toute modification ou amendement qu'elle jugerait utile. Le cas échéant, la collectivité pourra transmettre lesdits documents à tout autre partenaire, si elle le juge nécessaire à la bonne marche du projet. Par défaut, les documents seront projetés sur écran. Il pourra néanmoins être demandé au prestataire de les imprimer, si nécessaire.

Sauf circonstance exceptionnelle, ou accord de la collectivité, les comptes rendus de séance seront rédigés par le prestataire qui pourra solliciter la collectivité pour relecture et compléments.

- Préparation des comités de pilotage restreints et élargis

Les Comités de pilotage auront lieu à Laval ou à St Berthevin (les lieux pourront varier selon les ordres du jour et les disponibilités des salles). La présence du prestataire est obligatoire à chaque Comité de pilotage restreint ou élargi (sauf accord de la collectivité). Néanmoins, le prestataire pourra exceptionnellement solliciter une visioconférence dans le cas où il ne pourrait être présent physiquement. Il appartiendra au prestataire de tout mettre en œuvre pour assurer la qualité des échanges lors de la visioconférence.

L'ordre du jour est établi conjointement entre la collectivité et le prestataire puis soumis à la Collectivité pour validation. Les documents présentés sont intégralement préparés par le prestataire qui les soumet au responsable du projet pour visa au plus tard 8 jours avant la date du Comité de pilotage. La collectivité se réserve le droit d'exiger toute modification ou amendement qu'elle jugerait utile. Le cas échéant, la collectivité pourra transmettre lesdits documents à tout autre partenaire, si elle le juge nécessaire à la bonne marche du projet. Par défaut, les documents seront projetés sur écran et transmis à la collectivité. Il pourra néanmoins être demandé au prestataire de les imprimer, si nécessaire.

Sauf circonstance exceptionnelle, les relevés de décision seront rédigés par le prestataire qui pourra solliciter le responsable du projet pour relecture.
La Collectivité assure la diffusion des compte-rendus.

- Concertation

Réunions de travail Prestataire / Laval agglo

En tant que de besoin, la collectivité (le / la responsable du projet) sollicitera des réunions de travail avec le prestataire. Suivant l'avancement du projet et les problématiques rencontrées, la collectivité organisera un à deux points techniques de travail mensuels. Ces points s'effectueront soit à distance par tout moyen approprié (téléphone, visio…) soit dans les locaux de la collectivité. durée : 1h env.

- GED :

Le prestataire met en place et alimente une plate forme avec tous les documents de travail et de validation, comptes-rendus et donne un accès à toute personne dès lors que la demande est validée par le responsable du projet de la collectivité.

4-Formats des livrables:

Les livrables seront remis en format de présentation mais également sous format informatiques ,

Les supports de présentation PPT seront accompagnés des notes descriptives écrites synthétiques dans une rédaction qui permette une compréhension pour tous (pouvant servir à la rédaction des articles de la lettre d'information de Laval agglomération, ou du site internet ou encore comme support d'information aux élus)

Les présentations en COPIL Restreint et COPIL Elargi seront synthétisées autant que possible pour réduire le temps de projection des supports et laisser place à la discussion.

Les supports de présentation sont remis 8 jours calendaires avant la séance de COTECH, ou COPIL afin de laisser à la MO la prise de connaissance du document.

5- Durée et délais

Le candidat propose un échéancier prévisionnel qui ne dépasse pas 12 mois

Calendrier prévisionnel

I – Inventaire environnement et contraintes- phase 1:

1-environnement

2-fonctionnement et équipements

3- analyse de la mutabilité du foncier et attractivité commerciale

Y compris les phases de validation et la concertation : 3 à 4 mois ou 4 à 5 mois

Le candidat proposera un calendrier prévisionnel qui décompose les phases de rendus et livrables, les réunions cotech, comité de pilotage restreint et comité de pilotage élargi, ainsi que la période d'organisation d'une première session d'atelier de concertation,

II- le plan guide et la consolidation d'un scénario- Phase 2

3 à 5 mois

III Orientations d'Aménagement et de Programmation

OAP thématique " désimperméabilisation-renaturation des friches commerciales

OAP de secteur et une OAP entrée de Ville

Y compris les phases de validation et la concertation: 5 à 6 mois

Le candidat proposera un calendrier prévisionnel qui décompose les phases de rendus et livrables, les réunions cotech, comité de pilotage restreint et comité de pilotage élargi, ainsi que la période d'organisation d'une seconde session d'atelier de concertation,

V Sources et annexes à prendre en compte à minima:

Cadre règlementaire et législatif lié à la planification et à l'urbanisme,

Documents de planification régionale

PLUi de Laval Agglomération,

Charte de la stratégie commerciale intercommunale de LA adoptée en décembre 2022 (ANNEXE 1)

Observatoire de l'artificialisation des sols

Fiche CEREMA :
https://www.cerema.fr/system/files/documents/2022/11/2022_plaquette_desimpermeabilisation.pdf

Fiche Atelier " Repenser la périphérie commerciale" :
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/Fiche%20strat%C3%A9gie%20de%20territoire%20%28r%C3%A9seau%20Commerce%2C%20ville%20_%20territoire%29.pdf

le Rapport National sur la limitation de l'artificialisation des sols,

l'observatoire régional des espaces naturels agricoles et forestiers ,

L'inventaire des zones d'activités économiques (VOIR AVANCEMENT)

les fichiers fonciers

L'occupation du sol (données OCS GE)

Urban Simul

Cartofriches... etc

Etude Laval Agglomération sur le commerces, l'inventaire des ZAE et potentiel de densification

Etude de la direction des mobilités sur la "rurbanisation à long terme " autour du Bd Duguesclin, RD 57

Florian Bercault : *On passe au RLPi, le règlement local de publicité intercommunal et son approbation qui nous est proposée. Christine Dubois.*

- **CC114 - RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL – APPROBATION**

Rapporteur : Christine Dubois

I - Présentation de la décision

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE ET EXPOSÉ DES MOTIFS

Contexte règlementaire et territorial de la prescription à l'arrêt de projet de RLPi

1. Prescription de l'élaboration du RLPi :

En application de la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010, Laval Agglomération, organisme compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), a prescrit par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2020, l'élaboration d'un nouveau RLPi sur l'ensemble de son territoire. À ce jour, un RLPi est applicable sur les 20 communes qui constituaient l'ancienne Laval Agglomération.

Le RLPi a pour objet de réglementer les publicités, pré-enseignes et enseignes, en adaptant la règlementation nationale de publicité aux spécificités locales de l'agglomération lavalloise. Il doit trouver le juste équilibre entre la protection du cadre de vie et les besoins d'affichage des acteurs économiques du territoire, en garantissant notamment le respect de la liberté d'expression et de la liberté du commerce et de l'industrie.

Le conseil communautaire, dans sa délibération de prescription a défini les objectifs à poursuivre pour l'élaboration du document, comme étant les suivants :

- Préserver l'attractivité économique et commerciale sur l'ensemble du territoire tout en veillant à ce que la communication extérieure et l'affichage publicitaire ne soient pas des facteurs de dégradation du cadre de vie et du paysage. Il s'agira de maîtriser le développement des dispositifs publicitaires, notamment :
    - sur les entrées de ville du cœur d'agglomération,
    - sur les zones d'activités commerciales à enjeux, visibles depuis la rocade ou les nombreux nœuds routiers,
    - sur les principaux axes de traversée du territoire,
    - dans les zones à vocation résidentielle.

  Ce sont des espaces particulièrement stratégiques, étant donné qu'ils sont les vecteurs de première perception du territoire. Une réponse équilibrée entre attractivité commerciale et préservation des paysages devra être apportée.

- Préserver et mettre en valeur l'environnement des paysages naturels et urbains du territoire, respectant les périmètres environnementaux et urbains spécifiques (nombreux périmètres monuments historiques, sites protégés, trame verte et bleue…) et notamment les 2 sites patrimoniaux remarquables : Laval (AVAP) et Parné-sur-Roc (PVAP).

- Prendre en compte les spécificités des communes composant le territoire pour adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire (commune centre, de première couronne, communes rurales), tout en assurant une harmonisation des règles, notamment le long des axes structurants, afin de renforcer l'identité de l'agglomération lavalloise.

- Prendre en compte les nouveaux type de dispositifs publicitaires tels, les bâches, le micro affichage, les publicités numériques, etc.

- Profiter de la rénovation de la gare de Laval pour valoriser le paysage à ses abords, limiter la multiplication des panneaux publicitaires sur l'emprise ferroviaire.

La conférence intercommunale s'est réunie le 17 septembre 2020 pour définir les modalités de collaboration avec les 34 communes de Laval Agglomération.

La délibération de prescription reprend ces modalités de collaborations ainsi que les modalités de concertation avec le public.

La concertation s'est déroulée tout au long de la procédure d'élaboration. Elle a fait l'objet d'un bilan de concertation présenté au conseil communautaire le 19 décembre 2022.
.
Le RLPi est élaboré conformément à la procédure d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme et deviendra une annexe du PLUi, une fois qu'il aura été approuvé.

2. Débat sur les orientations du RLPi

Sur la base du diagnostic, ont été définis des secteurs à enjeux, desquels ont découlé les orientations et objectifs du document. Les orientations, débattues en conseil communautaire le 30 juin 2022, ainsi qu'au sein des conseils municipaux, sont les suivantes :
- préserver les paysages naturels et urbains ;
- valoriser le paysage urbain des centralités ;
- veiller à la qualité paysagère des zones résidentielle ;
- accompagner la dynamique commerciale des zones d'activité ;
- assurer la visibilité des acteurs économiques locaux, tout en préservant la qualité paysagère des principaux axes du territoire.

Ces orientations ont constitué les grandes lignes directrices de l'élaboration des pièces réglementaires.

Conformément aux codes de l'urbanisme et de l'environnement, le projet s'est réalisé en collaboration étroite avec les personnes publiques associées, personnes publiques consultées et acteurs concernés par la publicité extérieure.

L'ensemble des partenaires ont reçu des informations tout au long de la procédure leur permettant de participer à la construction du projet de RLPi

3. Bilan de la concertation et arrêt du projet

En vertu de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la concertation du public a été ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du projet et a pris fin à la clôture des registres avant l'arrêt du projet.

Conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme, le conseil communautaire a, par délibération en date du 19 décembre 2022, arrêté le bilan de la concertation.

Par cette même délibération, le conseil communautaire a arrêté le projet de RLPi après présentation du projet et de son déroulé depuis la prescription d'élaboration. Le projet de RLPi peut être synthétisé de la manière suivante :

Le rapport de présentation :

Le rapport de présentation est composé de 4 parties :
- le diagnostic global à l'échelle de l'agglomération,
- le diagnostic publicitaire du territoire,
- les orientations et objectifs du RLPi,
- la justification des choix retenus.

Le rapport de présentation s'appuie sur un diagnostic précis du territoire, réalisé à la fin de l'année 2020, il a permis d'identifier les enjeux du territoire, qui ont à leur tour participé à la définition des orientations et des objectifs du RLPi.

Le règlement et le zonage :

Le règlement est organisé de manière à présenter d'une part les règles sur les publicités et pré-enseignes, d'autre part les règles sur les enseignes. Pour chaque type de dispositif, sont présentées les dispositions générales, s'appliquant à l'ensemble du territoire de Laval Agglomération, puis les dispositions relatives à chaque zone.

Le règlement comprend également une partie décrivant la délimitation des zones de publicité, ainsi qu'un lexique des principales notions et termes que l'on retrouve dans le document.

5 grands types de zones ont été définis, divisées en sous-zones, afin d'adapter la règlementation au contexte urbain et aux enjeux de chaque secteur. Ainsi, le RLPi de Laval Agglomération est composé des zones suivantes :

Zone de publicité ZP1 Centralités historiques et commerçantes	
ZP1LA	Cœur et quartiers historiques de Laval, où toute forme de publicité murale, scellée ou posée au sol, numérique est interdite et où l'implantation des enseignes est limitée en façade et sur clôture, afin de mettre en valeur le contexte bâti ancien au sein duquel elles s'insèrent.
ZP1L	Secteur d'extension du centre-ville de Laval, où l'affichage publicitaire mural, scellé ou posé au sol et sur bâche est interdit. L'affichage publicitaire sur mobilier urbain pour l'information (MUPI) est limité à 2 m². 7 MUPI d'une surface de 8 m² sont néanmoins autorisés dans cette zone. Les publicités numériques sont admises uniquement sur mobilier urbain et pour une surface maximale de 2 m². L'implantation des enseignes y est également fortement encadrée de façon à valoriser les commerces de centre-ville, ainsi que les perspectives urbaines. Seules les enseignes en façade et sur clôture sont autorisées.
ZP1	Centres-villes / centres-bourgs des autres communes. La publicité est admise uniquement sur mobilier urbain et sur palissade de chantier. Le micro-affichage et les pré-enseignes temporaires sont également autorisés. Les enseignes sont réglementées dans un esprit d'harmonisation et d'amélioration de la qualité de l'espace public. Les enseignes numériques sont interdites.
Zone de publicité ZP2	

Quartiers à dominante résidentielle	
ZP2L	Quartiers résidentiels de Laval, où la publicité scellée ou posée au sol, numérique et sur bâche est interdite. Les enseignes en toiture, numériques et sur bâche sont interdites.
ZP2	Quartiers résidentiels des autres communes, au sein desquels la publicité est autorisée uniquement sur mobilier urbain et sur palissade de chantier. Le micro-affichage et les pré-enseignes temporaires sont également autorisés. Les enseignes en toiture, numériques et sur bâche sont interdites.
Zone de publicité ZP3 Zones d'activités	
ZP3L	Zones d'activité sur le territoire de Laval, la publicité et les enseignes sont autorisées toutes les formes admises par la RNP.
ZP3	Dans les zones d'activité hors Laval, la publicité murale, sur mobilier urbain et sur palissade de chantier est admise. Le micro-affichage et les pré-enseignes temporaires sont également autorisés. Les enseignes sont autorisées sous toutes les formes.
Zone de publicité ZP4 Axes structurants	
ZP4L	Le long des principaux axes de traversée du territoire de Laval, la publicité et les enseignes y sont autorisées sous toutes les formes admises par la RNP, sauf sur bâche.
ZP4	Le long des axes structurants du territoire hors Laval, la publicité murale, sur mobilier urbain et sur palissade de chantier est admise. Le micro-affichage et les pré-enseignes temporaires sont également autorisés. En dehors de celles sur bâche, les enseignes sont autorisées sous toutes les formes.
Zone de publicité ZP5L Espace Mayenne	
ZP5L	Sur ce bâtiment, à l'exception de l'affichage publicitaire mural et sur bâche, toutes les formes de publicité sont admises. Les enseignes en façade, scellées ou posées au sol et numériques sont admises.

Les annexes comprennent :

Les documents graphiques faisant apparaître sur l'ensemble du territoire de Laval Agglomération, les zones identifiées par le RLPi.

Les limites d'agglomération fixées par les maires, représentées sur les documents graphiques, ainsi que les arrêtés municipaux fixant lesdites limites.

Consultation sur le projet de RLPi arrêté

a) Avis des conseils municipaux des communes membre de Laval Agglomération

Le projet arrêté par le conseil communautaire le 19 décembre 2022, a été soumis aux avis des 34 conseils municipaux des communes membres.

Seules 8 communes ont exprimé un avis sur le projet de RLPi de Laval Agglomération. Tous sont favorables sans réserve.

b) Avis des personnes publics associées (PPA) et des personnes publiques consultées (PPC)

Le projet de RLPi arrêté a été notifié pour avis à l'État ainsi qu'aux autres PPA. Il a été transmis pour avis au titre des PPC, aux communes et EPCI limitrophes, ainsi qu'à divers organismes susceptibles d'être intéressés (associations agréées de protection de l'environnement, associations locales d'usagers).

Le projet de RLPi a également été soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), conformément à l'article L581-14-1 du code de l'environnement.

Au titre des PPA, Laval Agglomération a reçu 2 avis :

- avis favorable sans observation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne par courrier en date 8 mars 2023 ;
- avis favorable avec réserves de l'État, par courrier de la Préfète de la Mayenne en date du 12 avril 2023.

La CDNPS, s'est réunie le 30 mars 2023 pour examiner le projet de RLPi arrêté. Au terme du déroulé de cette commission et à l'issue du vote, il a été donné un avis favorable (10 voix pour, 1 abstention).

Au titre des PPC, Laval Agglomération a reçu 6 avis :

- avis "très réservé" de France Nature Environnement – Pays de la Loire par courrier en date du 12 avril 2023 ;
- courrier avec propositions de l'Union de la Publicité Extérieure par voie dématérialisée en date du 21 avril 2023 ;
- courrier avec propositions de JC DECAUX par voie dématérialisée en date du 28 avril 2023 ;
- avis défavorable de COCKTAIL VISION par voie dématérialisée en date 2 mai 2023 ;
- courrier avec proposition d'AFFIOUEST en date du 3 mai 2023 ;
- courrier avec propositions du Syndicat National de Publicité Extérieure par voie dématérialisée en date du 29 avril 2023.

Enquête publique sur le projet de RLPi arrêté

a) Déroulement de l'enquête publique

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, Monsieur le Président de Laval Agglomération a, par arrêté du 8 mars 2023, soumis le projet de RLPi à enquête publique, qui s'est déroulée du 3 avril 2023 au 3 mai 2023.

Monsieur Alain PARRA d'ANDERT, commissaire-enquêteur, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Nantes, par décision n°E23000017/53 le 3 février 2023. Il a tenu deux permanences au siège de Laval Agglomération.

Le public a pu formuler ses observations par écrit, au sein d'un registre mis à disposition, par courrier envoyé par voie postale, par courriel ou en les consignant sur le registre dématérialisé créé à cet effet.